



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

N°1 - AVRIL 2019

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL 2019



www.csl.lu



Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés

Préface

Depuis déjà huit ans, la Chambre des salariés (CSL) brosse au travers de son *Panorama social* le portrait économique et social du Luxembourg. Cet ouvrage, qui rassemble des données statistiques dispersées et parfois peu exploitées permet de donner une vue d'ensemble de l'évolution ainsi que de la situation actuelle du pays et de la mettre en perspective avec celle de ses partenaires européens.

L'édition 2019 du *Panorama* est marquée par la persistance des mauvais résultats en termes d'indicateurs rendant compte des inégalités de revenus et de la pauvreté des ménages au Luxembourg. En effet, malgré une légère embellie dans les données les plus récentes, la plupart des indicateurs d'inégalités et de pauvreté se maintiennent à des niveaux nettement plus défavorables que leurs moyennes de long terme. Certaines catégories de ménages, comme les ménages monoparentaux, ou d'individus, à l'instar des demandeurs d'emploi, font face à des situations particulièrement précaires de ce point de vue.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve encore et toujours (plus) inégalement répartie au sein de la population. D'ailleurs, le taux de risque de pauvreté y reste à un niveau historiquement élevé.

En outre, depuis bon nombre d'années il est indéniable que le dynamisme du marché de l'emploi ne parvient pas à juguler le fléau que représente le chômage de longue durée qui stagne à des niveaux élevés, notamment pour les demandeurs d'emploi âgés, handicapés et/ou en reclassement.

Qui plus est, le travail ne protège pas toujours de la pauvreté : en comparaison européenne, les travailleurs du Luxembourg sont les plus exposés au risque de pauvreté.

Ces constatations sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes : les inégalités et la pauvreté, le chômage et l'emploi, les conditions et la qualité de l'emploi.

Par ailleurs, comme par le passé, le *Panorama* place, en collaboration avec des instituts de recherche luxembourgeois renommés, l'Université du Luxembourg et le *Luxembourg Institute of Socio-economic Research* (LISER), la focale sur deux sujets particuliers. Il s'agit cette année, d'abord, d'une analyse de la redistribution monétaire au Luxembourg à partir d'un modèle de microsimulation, menée dans le cadre du projet de recherche sur la prise en compte dans le revenu des ménages des transferts sociaux en nature et de l'imposition indirecte, conduite conjointement par les deux instituts et la Chambre des salariés. Ensuite, il s'agit d'une analyse approfondie des déterminants de la déprivation matérielle des enfants au Luxembourg réalisée par le LISER.

Luxembourg, avril 2019

Sigles utilisés

AAA	Association d'assurance accident
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
AT	Autriche
BE	Belgique
CSL	Chambre des salariés du Luxembourg
CTR	Capacité de travail réduite
CY	Chypre
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EFT	Enquête sur les forces de travail
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
FI	Finlande
IE	Irlande
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
IPCN	Indice des prix à la consommation national
IT	Italie
LU	Luxembourg
LT	Lituanie
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
pp	Points de pourcentage
PT	Portugal
SE	Suède
SH	Salarié handicapé
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
SSM	Salaires sociaux minimum
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
UE	Union européenne
UE15	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'UE)
UE28	Europe des Vingt-huit (ensemble des États membres de l'UE au 1 ^{er} juillet 2013)
UK	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
ZE	Zone euro des Dix-neuf (ensemble des 19 États membres de la zone euro au 1 ^{er} janvier 2015)

Sommaire

I.	INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ	7
	<i>Remarques liminaires et contexte</i>	9
1.	Inégalités capital - travail	10
2.	Inégalités de revenus	12
2.1	<i>Rapport S80/S20</i>	12
2.2	<i>Coefficient de Gini</i>	14
2.3	<i>Revenus par type de ménage</i>	16
2.4	<i>Revenu national total équivalent</i>	18
3.	Inégalités de salaires	20
3.1	<i>Rapport S95/S20</i>	20
3.2	<i>Population au salaire social minimum</i>	22
3.3	<i>Rapport des gains salariaux au salaire social minimum</i>	24
4.	Inégalités fiscales	26
5.	Pauvreté	28
5.1	<i>Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux</i>	28
5.2	<i>Risque de pauvreté selon le type de ménage</i>	30
5.3	<i>Taux de risque de pauvreté selon l'activité</i>	32
5.4	<i>Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement</i>	34
5.5	<i>Écart relatif de pauvreté selon l'âge</i>	36
5.6	<i>Difficultés à joindre les deux bouts</i>	38
5.7	<i>Gestion des dépenses imprévues</i>	40
6.	Inégalités de santé	42
6.1	<i>Autoperception de l'état de santé</i>	42
6.2	<i>Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical</i>	44
6.3	<i>Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire</i>	46
	<i>Grandes tendances</i>	49
ENCADRÉ 1	Redistribution monétaire au Luxembourg : analyse à partir d'un modèle de microsimulation	50
ENCADRÉ 2	Déprivation des enfants au Luxembourg	57

II. CHÔMAGE ET EMPLOI	67
<i>Remarques liminaires et contexte</i>	<i>69</i>
1. Chômage	70
1.1 <i>Chômage total et chômage des jeunes</i>	<i>70</i>
1.2 <i>Chômage de longue durée</i>	<i>72</i>
2. Chômage : zoom sur le Luxembourg	74
2.1 <i>Chômage indemnisé et non indemnisé</i>	<i>74</i>
2.2 <i>Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription</i>	<i>76</i>
2.3 <i>Chômage selon le genre et la durée d'inscription</i>	<i>78</i>
2.4 <i>Chômage de longue durée selon l'âge</i>	<i>80</i>
2.5 <i>Chômage et pauvreté</i>	<i>82</i>
2.6 <i>Mesures pour l'emploi</i>	<i>84</i>
3. Emploi	86
3.1 <i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	<i>86</i>
3.2 <i>Taux d'emploi par catégories</i>	<i>88</i>
3.3 <i>Taux d'emploi corrigé</i>	<i>90</i>
4. Emploi : zoom sur le Luxembourg	92
4.1 <i>Emploi et chômage</i>	<i>92</i>
4.2 <i>Durée du travail</i>	<i>94</i>
5. Non emploi : zoom sur le Luxembourg	96
5.1 <i>Disposition à travailler</i>	<i>96</i>
5.2 <i>Raison du non emploi</i>	<i>98</i>
<i>Grandes tendances</i>	<i>101</i>

III. CONDITIONS ET QUALITÉ DE L'EMPLOI	103
<i>Remarques liminaires et contexte</i>	105
1. Emploi atypique et/ou asocial	106
1.1 <i>Emploi temporaire</i>	106
1.2 <i>Emploi intérimaire et détachement</i>	108
1.3 <i>Emploi à temps partiel</i>	110
1.4 <i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	112
1.5 <i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	114
2. Pauvreté laborieuse	116
2.1 <i>Risque de pauvreté et temps de travail</i>	116
2.2 <i>Taux de risque de pauvreté par type d'activité</i>	118
3. Accidents du travail	120
3.1 <i>Fréquence des accidents</i>	120
3.2 <i>Caractéristiques des accidents reconnus</i>	122
4. Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi	124
4.1 <i>Évolution du Quality of Work Index</i>	124
4.2 <i>Évolution des conditions de travail</i>	132
4.3 <i>Problèmes liés au bien-être et à la santé des salariés</i>	136
4.4 <i>Autres caractéristiques du travail au Luxembourg</i>	138
4.5 <i>Thème spécial : la conciliation vie privée - vie professionnelle</i>	140
<i>Grandes tendances</i>	146
LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL	149

I.

INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ

Remarques liminaires et contexte

Si le Luxembourg compte parmi les pays les plus économiquement avancés du monde et connaît un niveau de PIB par tête parmi les plus élevés, cela ne signifie pour autant pas que tout le monde y est logé à la même enseigne.

En effet, même le riche Grand-Duché de Luxembourg n'échappe pas au développement des inégalités sociales et économiques auxquelles sont confrontés les autres pays.

Ces inégalités s'exercent dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, santé, logement, enseignement, patrimoine... et ont dès lors un impact considérable sur nos sociétés et leur fonctionnement. Cela d'autant plus que les inégalités en tout genre ont tendance à se cumuler, à se renforcer mutuellement et à se reproduire de génération en génération.

Le taux de risque de pauvreté est une forme particulière de mesure des inégalités. Il est une représentation des inégalités de revenus pondérée par la taille des ménages et permet de déterminer les catégories de populations les plus exposées aux inégalités.

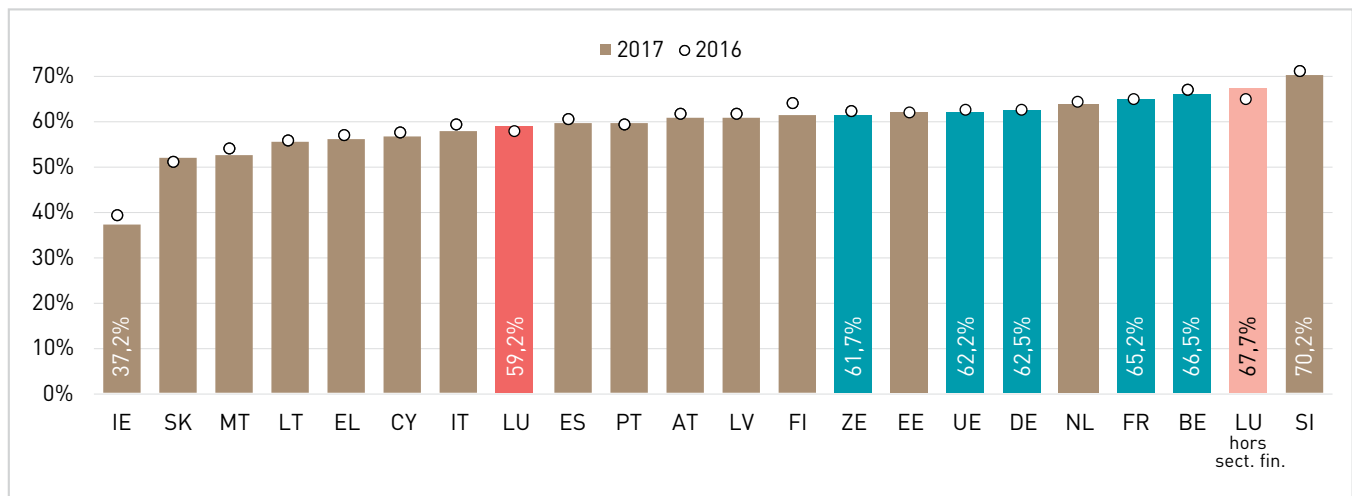
Bien que les inégalités soient omniprésentes et aient tendance à se renforcer au fil du temps, cela ne veut pas dire qu'elles sont toujours aisément repérables et mesurables. Qui plus est, les données permettant d'appréhender la prévalence des différentes formes d'inégalité ne sont pas aisément disponibles et compréhensibles pour tout un chacun.

Afin de remédier à cela, et de remettre les inégalités, la pauvreté ainsi que les conséquences de ces deux phénomènes à l'ordre du jour des débats politiques,

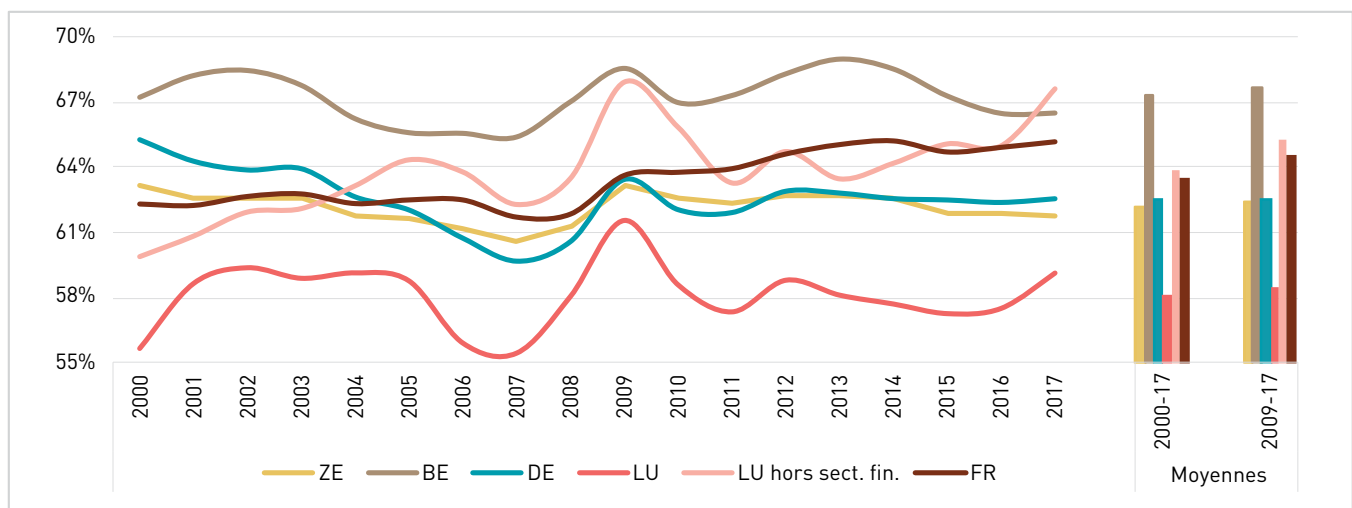
le *Panorama social* s'efforce, dans cette première partie, de brosser un large tableau des principales formes d'inégalités auxquelles fait face le Grand-Duché.

Le principal constat que l'on peut retirer de l'analyse menée au cours des pages suivantes est que, si le Luxembourg reste pour l'heure encore relativement peu exposé aux inégalités, force est de constater que celles-ci affichent une nette tendance au renforcement au fil du temps.

Part salariale dans la valeur ajoutée brute



Évolution de la part salariale dans la valeur ajoutée brute



Inégalités capital - travail

Quand on parle d'inégalités, on se réfère souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première source d'inégalités sociales provient de la répartition primaire des revenus entre les individus détenant le capital et en percevant les revenus et les personnes qui n'ont pour seuls revenus que ceux qui découlent de leur travail.

La richesse monétaire produite chaque année est mesurée par la valeur ajoutée brute (VAB). C'est à partir de cette richesse que sont rémunérés les deux principaux acteurs de la production de biens et de services : le capital et le travail. Ainsi, en amont des inégalités entre groupes de salariés ou de ménages, il existe une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite. Cette dernière inégalité accentue les premières au bénéfice des personnes disposant de revenus du capital. À ce titre, il est utile de rappeler que l'économie européenne n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme

que la productivité, permettant ainsi de maintenir constant le partage des richesses créées entre capital et travail. Or, depuis plus de trente ans, l'Europe s'est engagée sur la voie de la modération salariale et, se privant par-là de ses propres débouchés, du ralentissement mécanique de la croissance.

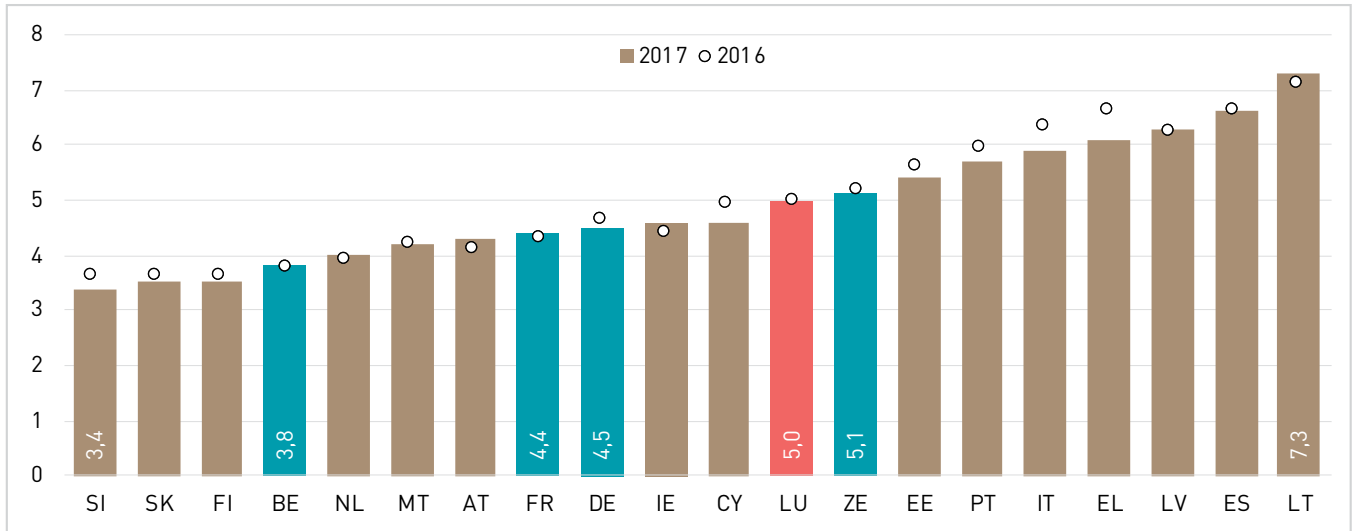
L'indicateur de partage utilisé fait le rapport entre la VAB revenant au travail et la valeur ajoutée totale. Un résultat de 75% signifie ainsi que trois quarts de la richesse produite reviennent au travail et un quart au capital.

Comme le montrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg figure, au sein de la zone euro à un niveau de partage de la VAB relativement faible. Hors secteur financier, les performances luxembourgeoises sont plus favorables et dépassent nettement la moyenne européenne. Le Grand-Duché fait ainsi partie des pays de la zone euro dans lesquels le partage de la valeur ajoutée est la plus favorable aux salariés.

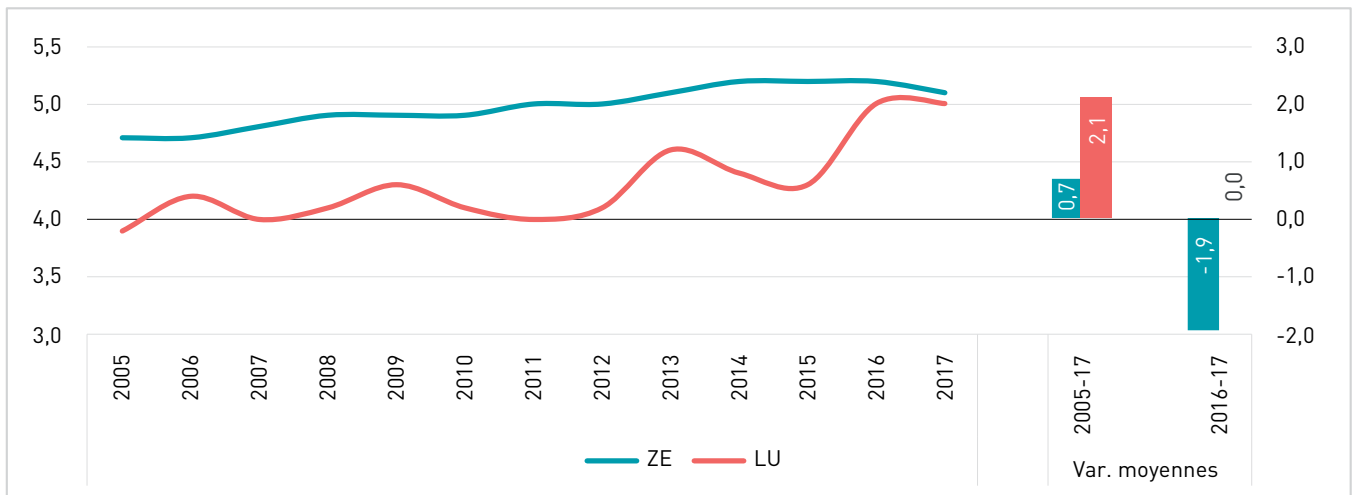
Toutefois, comme on le verra dans les sections suivantes, une part élevée du travail dans la VAB ne signifie pas nécessairement que celle-ci est équitablement répartie au sein de la population.

Pour ce qui est de l'évolution du partage de la VAB, on constate que celle-ci reste relativement stable au fil du temps. Depuis le début des années 2000 (et si l'on ignore l'impact transitoire de la crise de 2007), le Luxembourg connaît globalement une stagnation de la part salariale. Hors secteur financier, la progression de la part des richesses créées revenant aux travailleurs est légèrement plus élevée que la moyenne européenne mais reste jusqu'en 2017 en-dessous des évolutions observées en France et en Belgique.

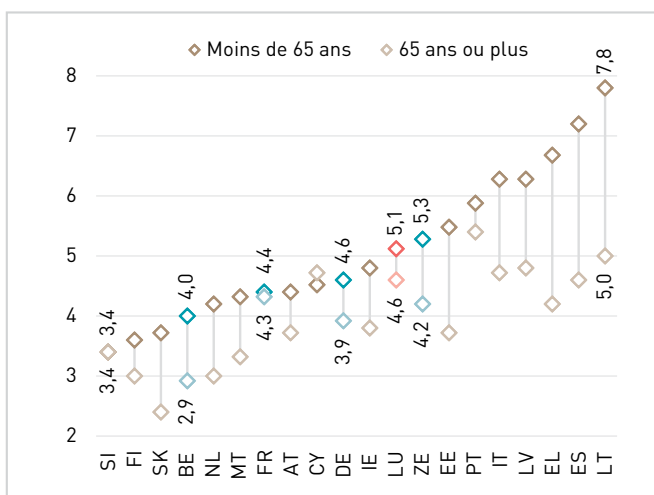
Ratio S80/S20



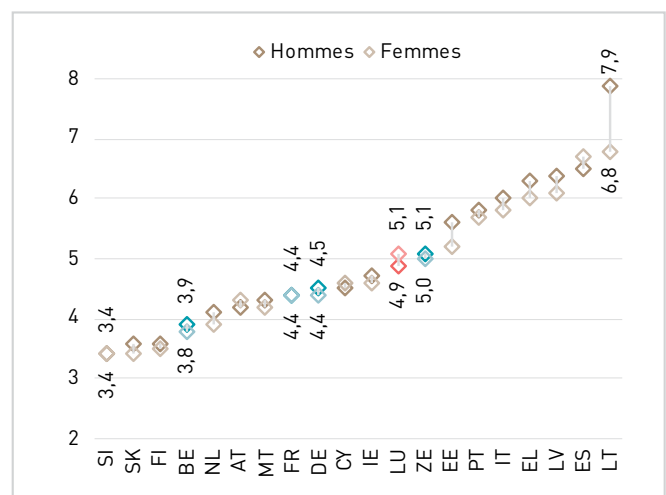
Évolution du ratio S80/S20 au Luxembourg et dans la zone euro, en pourcentage



Ratio S80/S20 selon l'âge, 2017



Ratio S80/S20 selon le genre, 2017



Note: Pour la Slovaquie, Malte et Chypre, les ratios S80/S20 des hommes et des femmes sont égaux.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.1

Rapport S80/S20

Le ratio S80/S20 permet de comparer la part du revenu disponible équivalent¹ perçue par les 20% les plus riches (le dernier quintile) à celle perçue par les 20% les plus pauvres (le premier quintile). Lorsque ce rapport augmente, l'écart entre revenus du premier et du dernier quintile augmente.

Entre 2005 et 2017, le Luxembourg est l'un des rares pays où ce rapport augmente nettement au cours des dernières années (et cela de façon conséquente). En revanche, entre 2016 et 2017, le rapport y reste stable comme pour trois autres membres de la zone euro, alors qu'il diminue pour neuf d'entre eux. Avec ces résultats, le Luxembourg se classe en douzième position au sein de la zone monétaire.

Si l'on s'attarde sur l'évolution à long terme, c'est-à-dire sur les vingt dernières années, la tendance au Luxembourg est clairement à la hausse, bien qu'en dents de scie. Après une décrue entre 2013 et 2015, le ratio S80/S20 luxembourgeois montre une forte hausse jusqu'en 2016 pour stagner en 2017. De ce fait l'indicateur se rapproche considérablement de la moyenne de la zone euro, moyenne qui baisse de 1,9% en 2017.

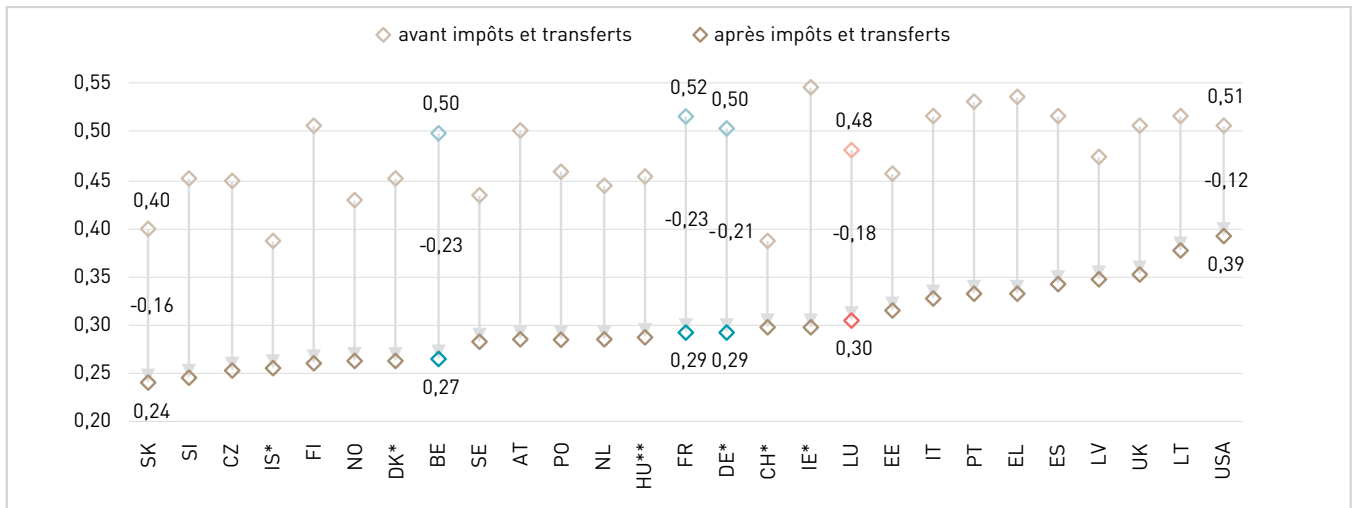
Dans l'ensemble des pays analysés (à l'exclusion de Chypre), le ratio S80/S20 est plus élevé pour les individus ayant moins de 65 ans que pour leurs aînés. Cette situation peut notamment s'expliquer par la réduction de l'éventail de

revenus au sein de la population de retraités par rapport aux fortes divergences de revenus qui peuvent exister au sein de la population active.

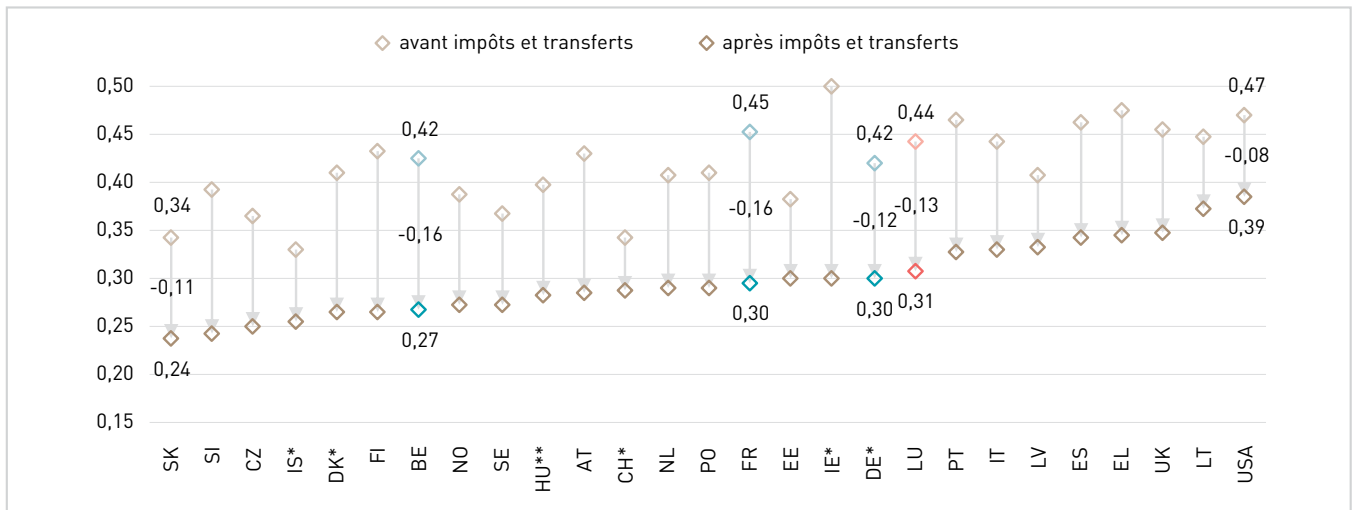
Un constat analogue peut être dressé en ce qui concerne le rapport entre revenus élevés et bas revenus selon le genre : les femmes connaissent généralement un niveau d'inégalité inférieur à celui des hommes. De plus, les écarts entre genres sont généralement moindres qu'entre les deux catégories d'âge observées. Cependant, au Luxembourg (tout comme en Espagne, Chypre, ou Autriche), le rapport S80/S20 est légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

¹ On parle de revenu disponible équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. À titre d'exemple, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans peut percevoir un revenu annuel de 50 000 euros, mais son revenu équivalent ne sera que de 31 250 euros, car égal à : $50\,000 / (1 + 0,3 + 0,3)$.

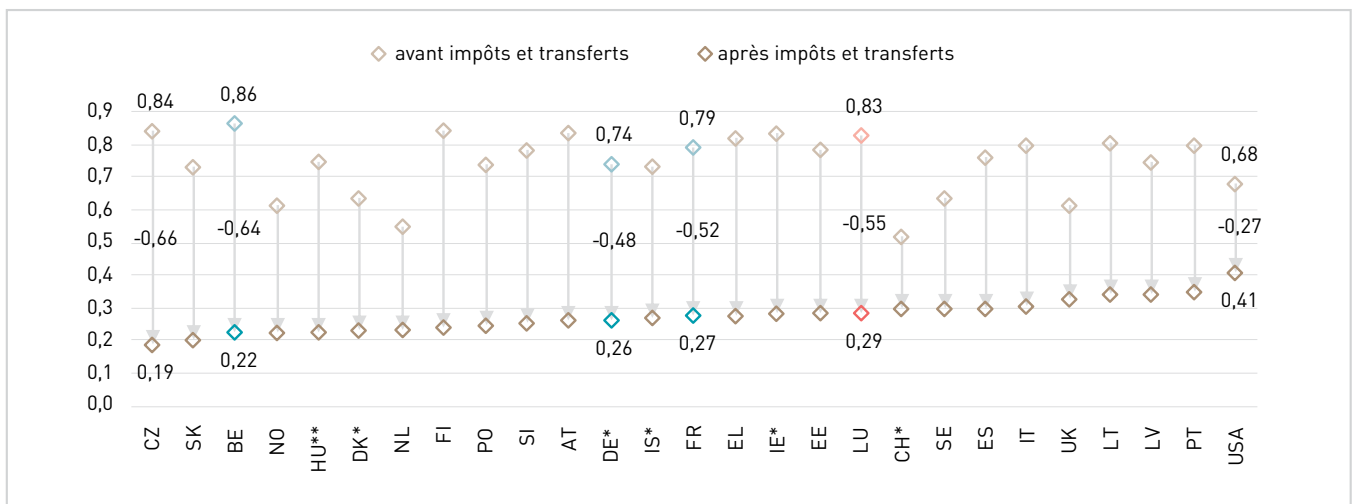
Coefficient de Gini du revenu disponible, ensemble de la population, 2016



Coefficient de Gini du revenu disponible, 2016, population en âge de travailler (18-65 ans)



Population à l'âge de la retraite (65 ans et plus)



Note : *données 2015 ; **données 2014

Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.2

Coefficient de Gini

À la différence du rapport S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements aux extrêmes de la distribution des revenus, c'est-à-dire ceux intervenant dans les premier et dernier quintiles, le coefficient de Gini permet de prendre en compte l'ensemble de la distribution. Si la répartition des revenus est égalitaire (tout le monde perçoit le même revenu), le coefficient de Gini devient nul ; il est égal à l'unité si l'intégralité du revenu national tombe entre les mains d'une seule personne. Ainsi, plus le coefficient de Gini se rapproche de l'unité, plus les inégalités dans la distribution des revenus sont fortes.

Les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini **avant** impôts et transferts sociaux à celui calculé **après** impôts et transferts. Au sein des pays de l'Union européenne

membres de l'OCDE et pour lesquels des informations sont disponibles, le Luxembourg émerge, en 2016 et avant impôts et transferts, au 11^e rang des plus égalitaires. Après impôts et transferts, il recule à la quinzième place.

Si l'on range les pays selon l'ampleur de l'effet de la redistribution sur les inégalités, le Luxembourg apparaît en treizième position, soit une amélioration de deux places en un an.

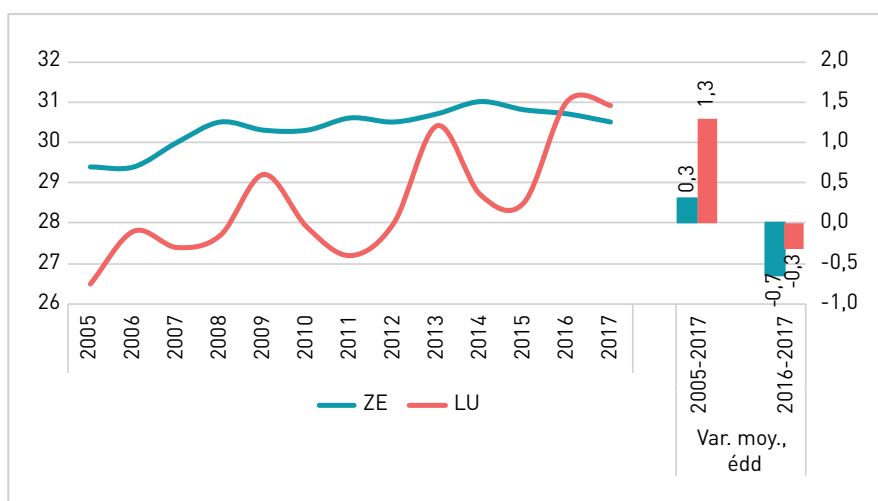
Ces performances, mitigées en comparaison internationale, sont le résultat de la forte tendance à la hausse des inégalités depuis la fin des années 1990. En effet, au cours de cette période, le coefficient de Gini luxembourgeois augmente considérablement. Et il rejoint, en 2013, le niveau d'inégalités mesuré pour l'UE. En 2014 et 2015, le coefficient de Gini diminue de façon transitoire au Luxembourg, pour connaître à nouveau une hausse en 2016, dépassant

depuis légèrement le niveau d'inégalités constaté dans l'UE.

L'analyse présentée ci-avant peut être complétée par une décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : la population en âge de travailler (de 18 à 65 ans) et la population à l'âge de la retraite (de 65 ans ou plus). Dès lors, hors impôts et transferts sociaux, les inégalités apparaissent comme étant nettement moins importantes dans le premier groupe que dans le second. En effet, pour la population en âge de travailler, le coefficient de Gini (avant impôts et transferts) le plus élevé (soit 0,50 pour l'Irlande) est inférieur au coefficient de Gini le plus faible observé auprès des personnes à l'âge de la retraite (0,52 pour la Suisse). Pour ce qui est du Luxembourg, avant impôts et transferts, celui-ci se situe dans la seconde moitié du classement dans les deux cas.

Si, antérieurement, la prise en compte des transferts sociaux et des impôts donnait une autre image, plus favorable, des inégalités de revenus au Luxembourg, la donne a changé. En ce qui concerne plus particulièrement les personnes à l'âge de la retraite, le Luxembourg se remarque au 18^e rang et compte donc parmi les pays où les inégalités restent présentes malgré les politiques de redistribution.

Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population, en pourcentage

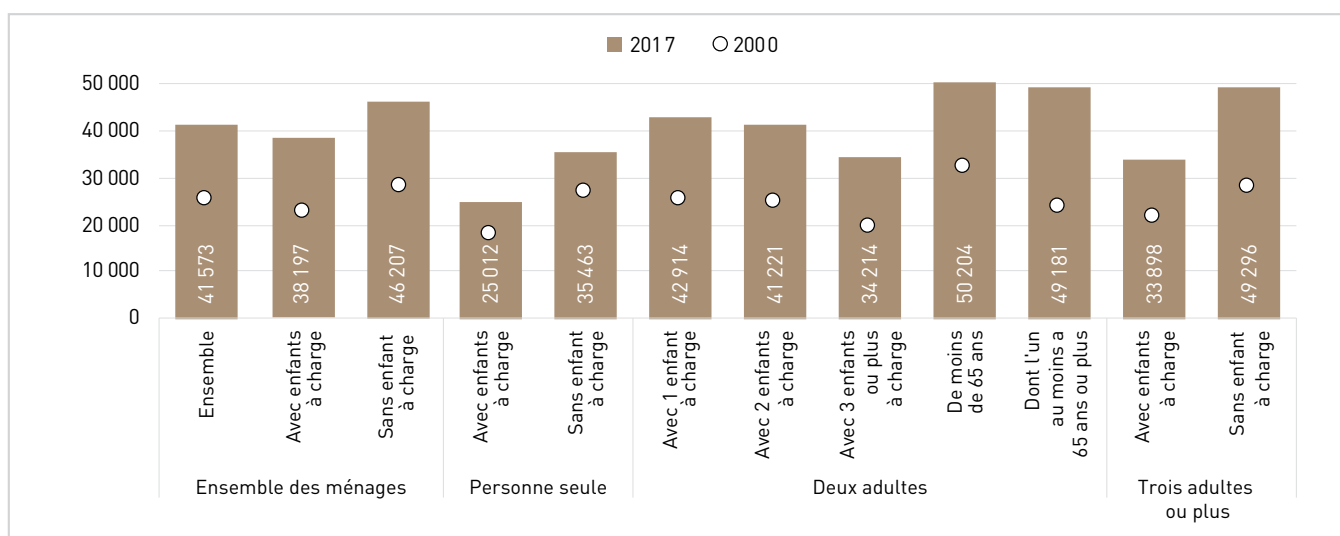


Note : édd = échelle de droite

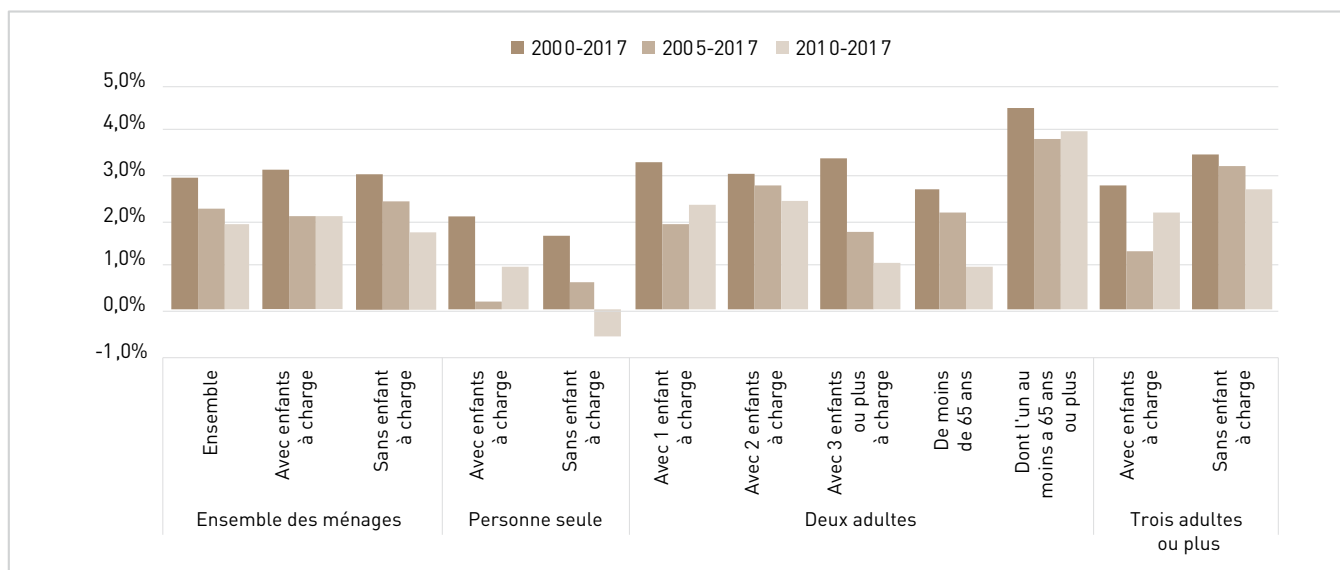
Données : Eurostat ; graphique : CSL

Revenu équivalent moyen net selon la composition du ménage, Luxembourg

En euros



Variation annuelle moyenne



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.3

Revenus par type de ménage

De façon générale, les ménages avec enfants disposent d'un revenu équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Cette inégalité en termes de revenu équivalent est particulièrement marquée pour les ménages monoparentaux et les ménages de couples avec au moins trois enfants. À l'autre extrême, on retrouve notamment les différents types de ménages sans enfant.

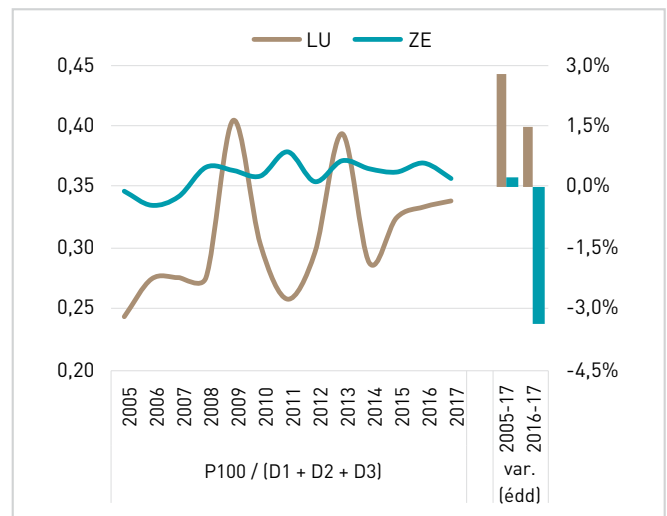
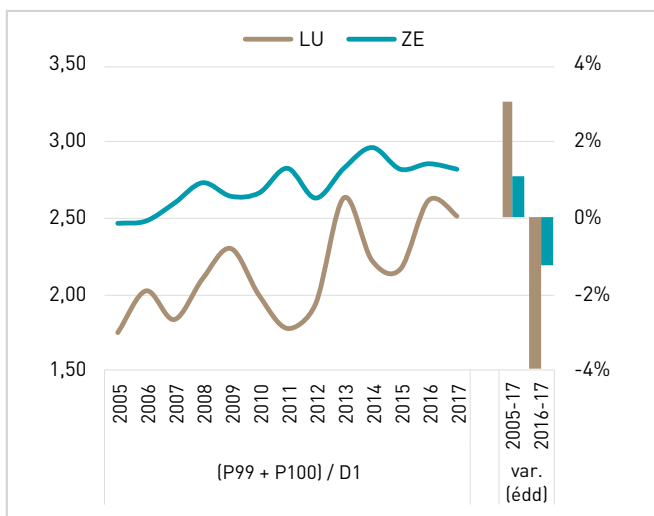
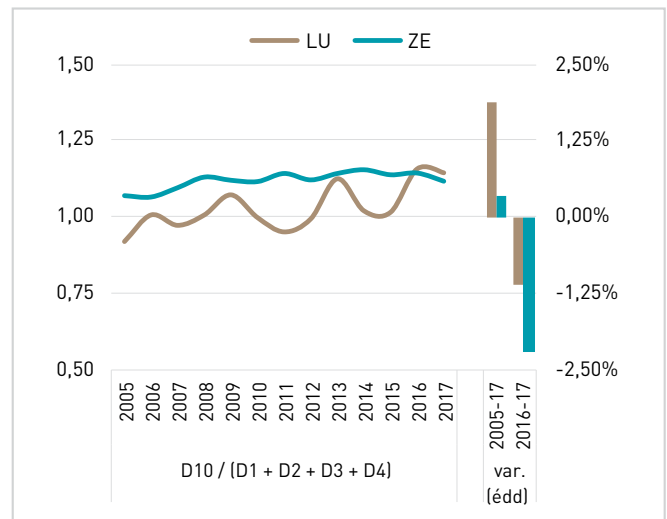
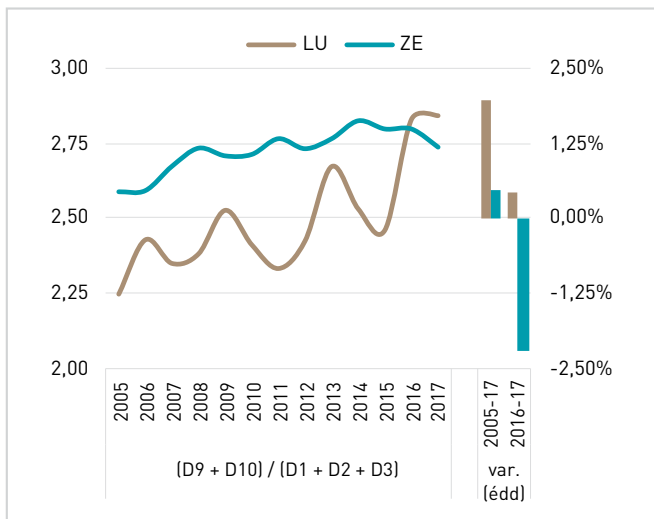
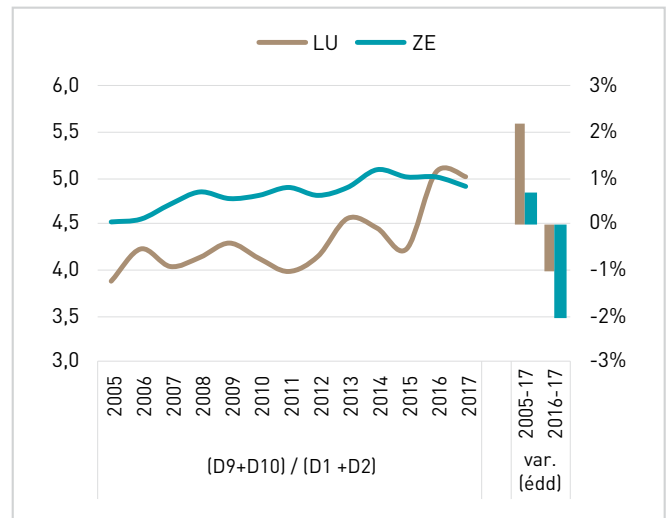
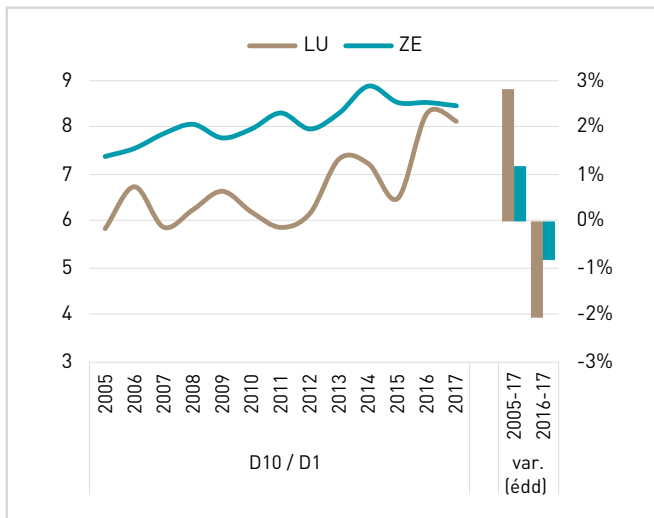
Quand on compare les divers niveaux de revenus, on observe une forte dispersion par rapport à la moyenne pour l'ensemble de la population. Il appert notamment que les ménages monoparentaux se situent à des niveaux correspondant à seulement 61% de la moyenne nationale, alors même que les ménages de couples sans ou avec un seul enfant connaissent des revenus qui sont au moins 10% supérieurs à cette moyenne.

Entre 2015 et 2016, la plupart des catégories de ménages affiche une baisse du revenu équivalent moyen. En revanche, ce revenu moyen connaît une hausse généralisée pour tous des ménages entre 2016 et 2017, à l'exception notable des ménages composés de trois adultes ou plus avec enfants à charge. Un autre bémol concerne les ménages monoparentaux, les personnes seules, les ménages de trois adultes avec au moins trois enfants à charge dont le revenu équivalent moyen reste inférieur en 2017 à celui de 2015 et ce, malgré la hausse récente.

Les évolutions du revenu équivalent moyen net sont disparates selon le type de ménage. Pour l'ensemble des ménages le revenu équivalent augmente en moyenne annuelle de 1,9% depuis 2010, et de 5,5% entre 2016 et 2017, alors que les ménages d'adultes isolés font face à une diminution de leurs revenus à moyen terme [-0,6% entre 2010 et 2017].

De façon plus générale, le revenu équivalent net des ménages sans enfant est nettement au-dessus de la moyenne nationale, tandis que celui des ménages avec enfants se situe généralement en deçà de cette moyenne, et cela malgré une tendance haussière de ce revenu depuis 2000. La présence d'enfants a donc un impact négatif conséquent sur le revenu équivalent des ménages et, de ce point de vue, les transferts sociaux tels que les allocations familiales ont un rôle non négligeable à jouer dans la lutte contre le risque de pauvreté des familles.

Ratios inter-quantiles et variations moyennes de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg et zone euro



Note : édd = échelle de droite

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.4 Revenu national total équivalent

Les ratios présentés dans les graphiques ci-contre renseignent sur la répartition du revenu national équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition des ménages). Ils comparent la part de ce revenu perçue par les différents quantiles ou regroupements de la population (voir encadré « Méthode » ci-dessous).

Il est notamment possible de comparer la part du revenu total équivalent perçue par les 10% les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en recourant au ratio $\frac{D10}{D1}$. Il ressort de cette comparaison que le ratio oscille entre 5 et 6 jusqu'en 2000 pour, ensuite, augmenter en dents de scie jusqu'à un maximum de 8,5 en 2016. L'année suivante, l'indicateur diminue de 2,1%. Les 10% les plus aisés reçoivent alors une part du revenu total équivalent environ 8,1 fois plus importante que celle perçue par les 10% les plus pauvres.

Au niveau de la zone européenne, ce ratio évolue plus lentement qu'au Luxembourg, mais se situe encore (avec 8,5) à un niveau supérieur.

Pour comparer les différentes catégories de population entre elles, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) définit les trois classes modeste, moyenne et aisée comme correspondant respectivement aux trois premiers déciles (les 30% les plus pauvres de la population), aux cinq déciles suivants et aux deux derniers déciles (donc les 20% les plus riches).

Ainsi, le ratio $\frac{D9+D10}{D1+D2+D3}$ compare les parts du revenu national allant aux classes aisée (D9 et D10) et modeste (D1 à D3). Ce ratio marque, sur la période observée, une certaine tendance à la hausse (+2,0% par an) et dépasse à partir de 2016 la moyenne de la zone monétaire.

En revanche, sur la période d'analyse, le ratio $\frac{D10}{D1+D2+D3+D4}$ affiche une relative stabilité (+0,4% par an), notamment en ce qui concerne la dernière décennie où il ne dépasse guère l'unité. De ce fait, les 10% les plus aisés détiennent une part du revenu national équivalent similaire à celle obtenue par les 40% les plus pauvres, et ce depuis au moins douze ans.

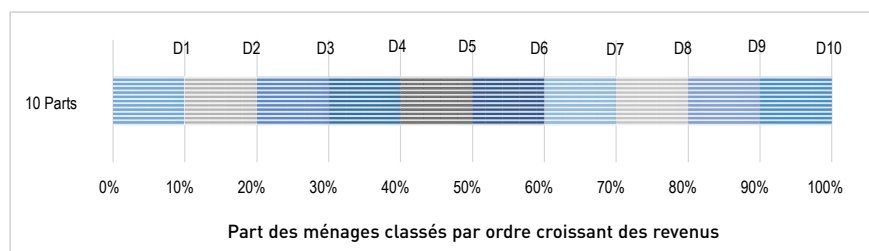
En s'intéressant de plus près aux évolutions prises par les deux percentiles les plus élevés de la distribution des revenus par rapport au premier décile (D1), il apparaît clairement que leur part du revenu national fait montre d'une progression sensible (+3,0% par an), mais en dents de scie. Depuis 2013, le ratio est au-dessus de sa moyenne sur douze ans (2,1), sans toutefois dépasser celui de la zone euro.

Méthode

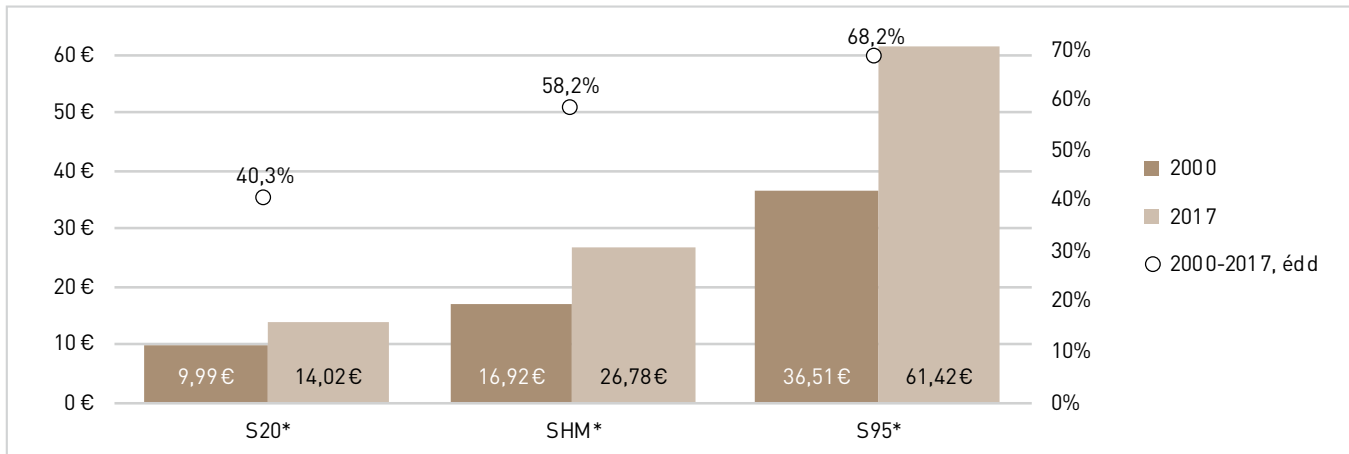
Les ménages classés par ordre croissant de revenus sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2 (...) D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages.

Ainsi, on calcule le ratio $\frac{D10}{D1}$ pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

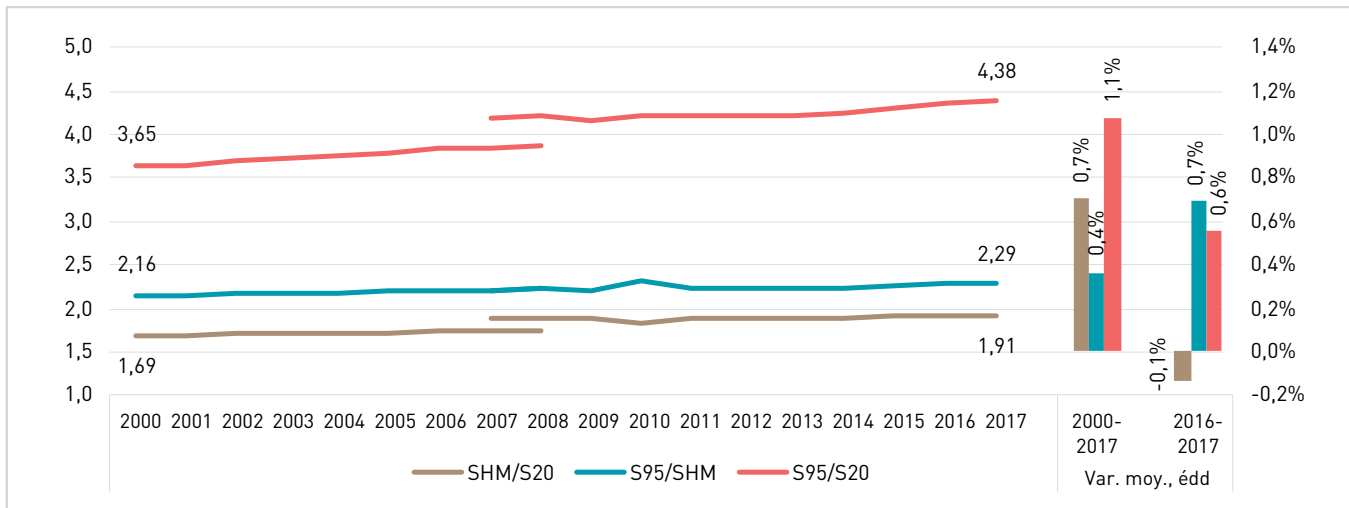
On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre quelconque de groupes. Les autres découpages les plus utilisés sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



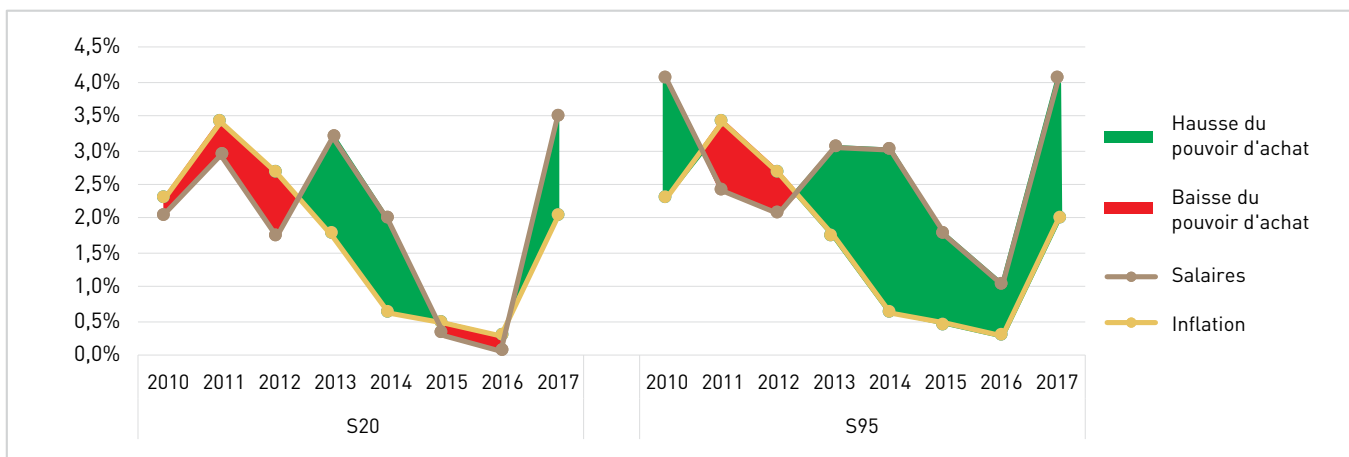
Salaires horaires bruts, Luxembourg



Évolution des écarts salariaux horaires, Luxembourg



Variation des salaires, des prix et du pouvoir d'achat, Luxembourg



Note: S20 = salaire horaire le plus élevé parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins ; SHM = salaire horaire moyen ; S95 = salaire horaire le plus faible parmi les 5% de salariés les mieux payés ; édd = échelle de droite

Données : Projet de loi n°7085 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

Rapport S95/S20

3.1

Le projet de loi adaptant le salaire social minimum aux évolutions du salaire moyen permet d'obtenir des informations détaillées sur les différents niveaux de salaires et leurs évolutions². En effet, cette mise à jour se fait sur base de l'évolution du salaire moyen en excluant les 20% de salaires les plus faibles et les 5% de salaires les plus élevés dans l'échelle des salaires. On obtient donc des informations quant aux niveaux de ces salaires et aux évolutions de ces trois montants.

Au cours des dix-sept dernières années, le salaire moyen (SHM) a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins (S20). Le rapport entre ces deux niveaux de salaire est en effet passé de 1,69 en 2000 à 1,91 en 2017. Par ailleurs, l'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés (S95) et le salaire moyen s'est aussi accru. Comme conséquence de ces deux progressions, le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles progresse de façon continue depuis 20 ans.

Ainsi, en 2000, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus est 3,65 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 36,51 euros par heure contre 9,99. En 2017, avec 61,42 euros contre 14,02, l'écart passe à 4,38. Notons aussi que les bas salaires augmentent de près de 40% entre 2000 et 2017, tandis que l'évolution est de plus de 58% pour le salaire moyen et de 68% pour les hauts salaires.

Abstraction faite de la rupture de série, si le rapport S95/SHM augmente plus rapidement que le rapport SHM/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés. Dès lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

En termes de pouvoir d'achat (calculé en soustrayant le taux d'inflation de la variation du salaire horaire nominal), les salaires du S95 augmentent de 2,0% en termes réels entre 2016 et 2017, alors que les plus bas salaires (S20) ont une

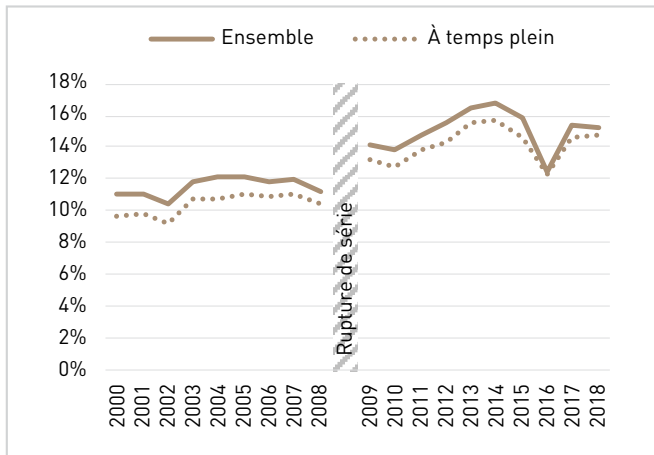
progression plus faible de l'ordre de 1,5%. En effet, dans le même temps, les progressions nominales sont de 4,1% (S95) et de 3,5% (S20), tandis que le taux d'inflation s'établit à 2%. Si, en 2015 et en 2016, seuls les hauts salaires connaissent une hausse du pouvoir d'achat, en 2017 c'est l'ensemble des salariés qui peut en profiter, avec toutefois pour bémol la moindre ampleur de la hausse du pouvoir d'achat des bas salaires.

Par ailleurs, du fait de leurs évolutions disparates au fil des années, le pouvoir d'achat des bas salaires n'augmente que de 2,3% entre 2010 et 2017, tandis que celui des hauts salaires s'envole d'environ 8,1%.

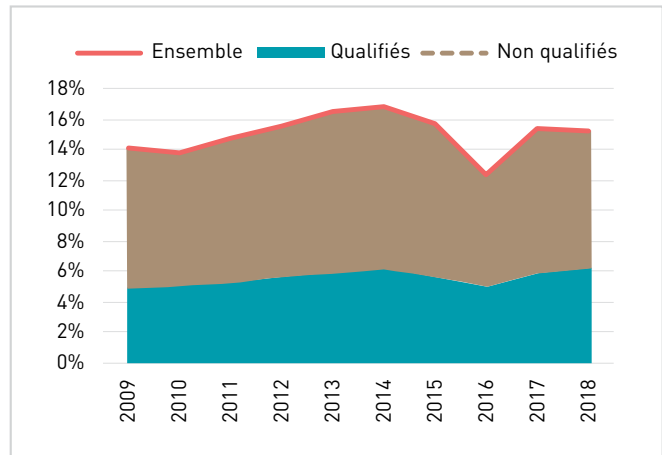
² Suite à l'introduction en 2009 du statut unique, la série statistique sur laquelle se base cette mise à jour connaît une rupture due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée, et la rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Toutefois, les changements sont plus notables concernant les plus bas salaires (S20) et les salaires les plus élevés (S95). En conséquence, cette rupture a une incidence importante sur le rapport S95/S20 sans pour autant fondamentalement changer le constat dressé.

Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars, Luxembourg

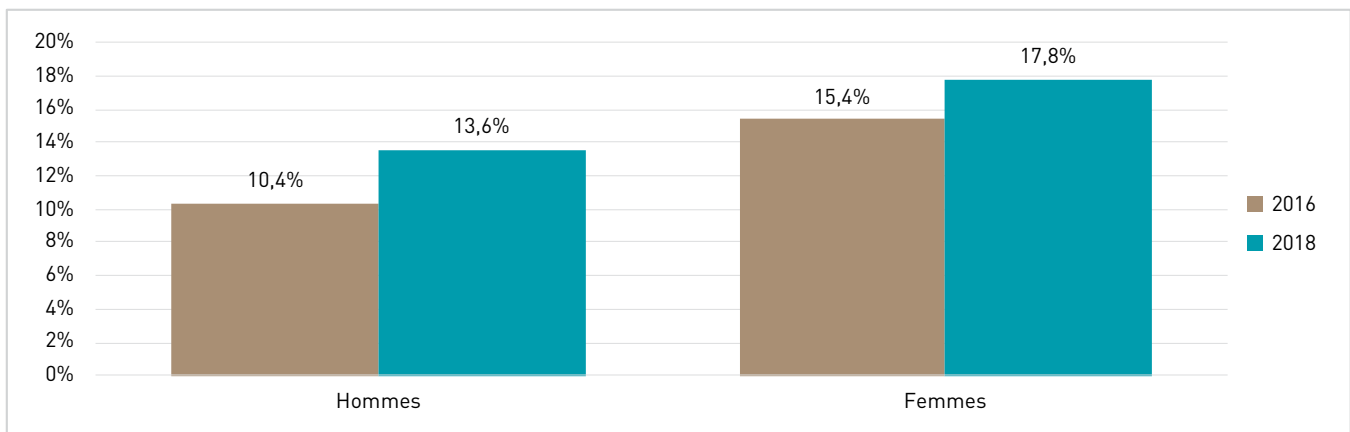
Selon le temps de travail



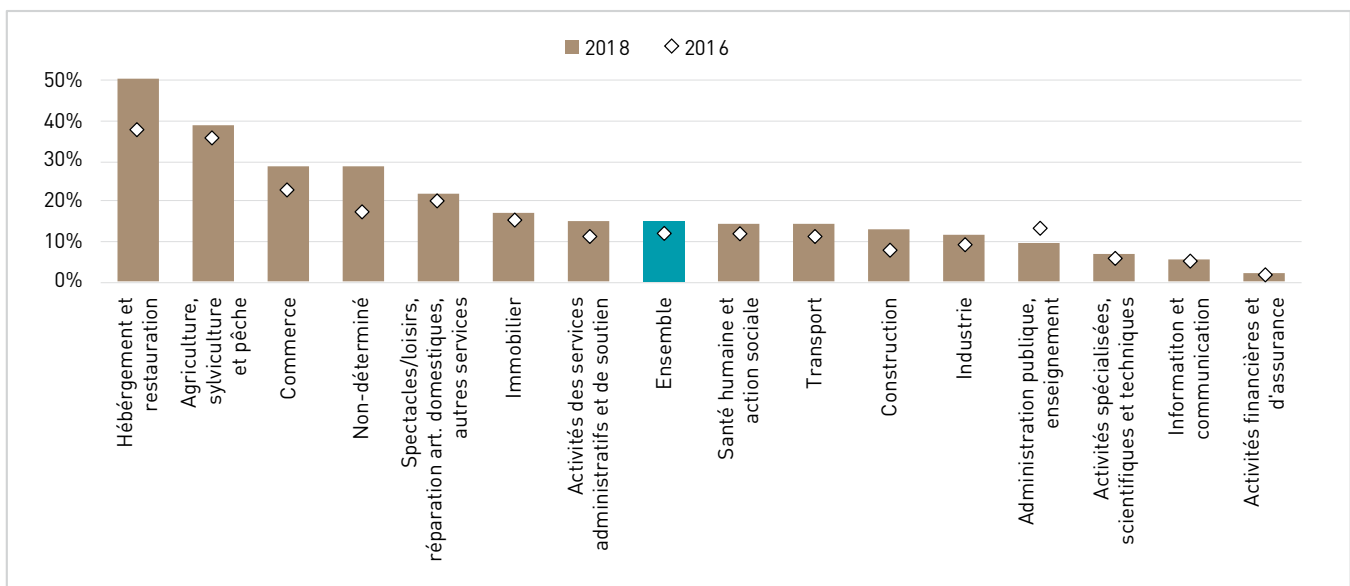
Selon le niveau de qualification



Selon le genre



Selon le secteur d'activité



Données : Projet de loi n°7381 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.2

Population au
salaire social minimum

Au 31 mars 2018, le salaire social minimum (SSM ; en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) est octroyé à 15,3% des salariés (hors fonctionnaires), c'est-à-dire à 59 957 personnes, dont 49 287 (soit un peu plus de 82%) sont à temps complet. Cette population au SSM se compose d'environ 40% de salariés qualifiés et d'à peu près 60% de salariés non qualifiés.

Avant l'introduction du statut unique (c'est-à-dire avant 2009³), la proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM oscille autour de 11%. Entre 2009 et 2014, cette proportion augmente de façon quasi-ininterrompue et atteint un pic de près de 17%. En 2015, mais surtout en 2016, on assiste à une chute vertigineuse de la proportion de salariés rémunérés au SSM, celle-ci tombant en effet à 12,4%. Depuis, la proportion de salariés touchant le SSM s'est stabilisée à un niveau légèrement supérieur à 15%.

Selon les auteurs du projet de loi dont sont issues les données, la forte diminution, en 2016, de la proportion de salariés rémunérés au SSM tient, d'une part, à la stagnation du niveau du SSM durant l'année 2015, et d'autre part à l'augmentation, la même année, du salaire horaire moyen (+1,5%). Ainsi, bon nombre de personnes se situant au voisinage du SSM sont passées à un niveau de rémunération se situant tout juste au-dessus de celui-ci.

En ce qui concerne la répartition par genre des salariés rémunérés au SSM, la proportion de femmes passe de 15,4% en 2016 à 17,8% en 2018. Dans le même temps, la part des hommes affiche une augmentation de 10,4% à 13,6%.

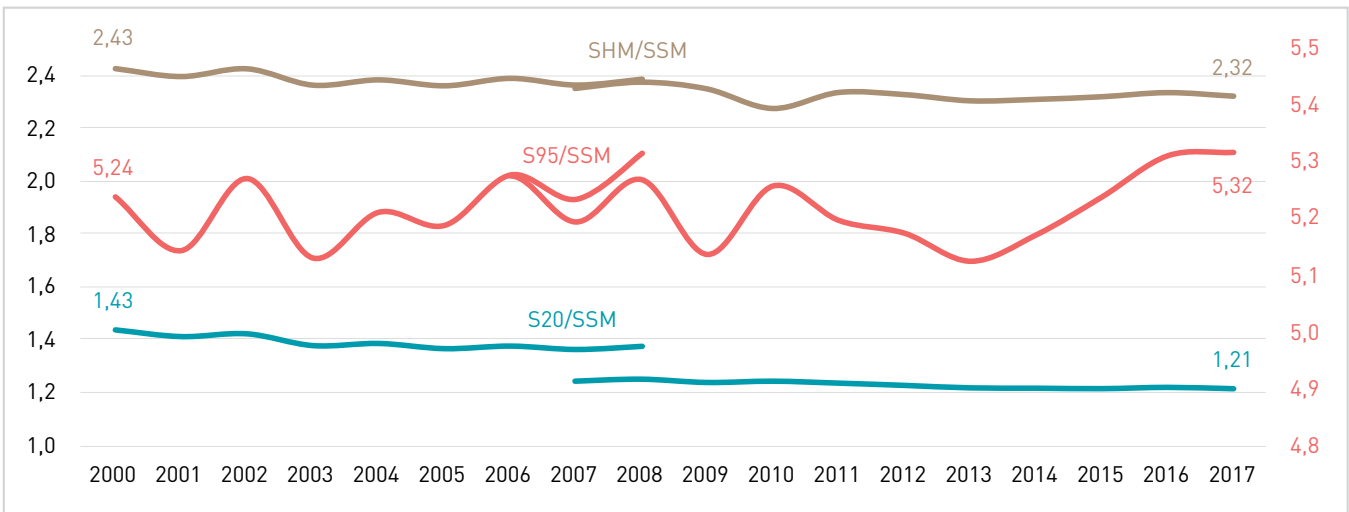
En termes sectoriels, le classement reste largement inchangé par rapport aux années précédentes. En effet, les secteurs recourant le plus aux travail-

leurs au SSM sont l'hébergement et la restauration (50,5%) ainsi que le commerce (29%). En fin de classement, se situent notamment les activités spécialisées, scientifiques et techniques (7%), l'information et la communication (5,3%), ainsi que les activités financières et d'assurance (2,3%).

Concernant l'évolution par rapport à 2016, on constate une forte diminution de la proportion de salariés au SSM dans l'administration publique (-27,3%) tandis que la construction (+67,5%), l'hébergement et la restauration (+32,5%) et les services administratifs et de soutien (+31,6%) accusent les plus fortes hausses.

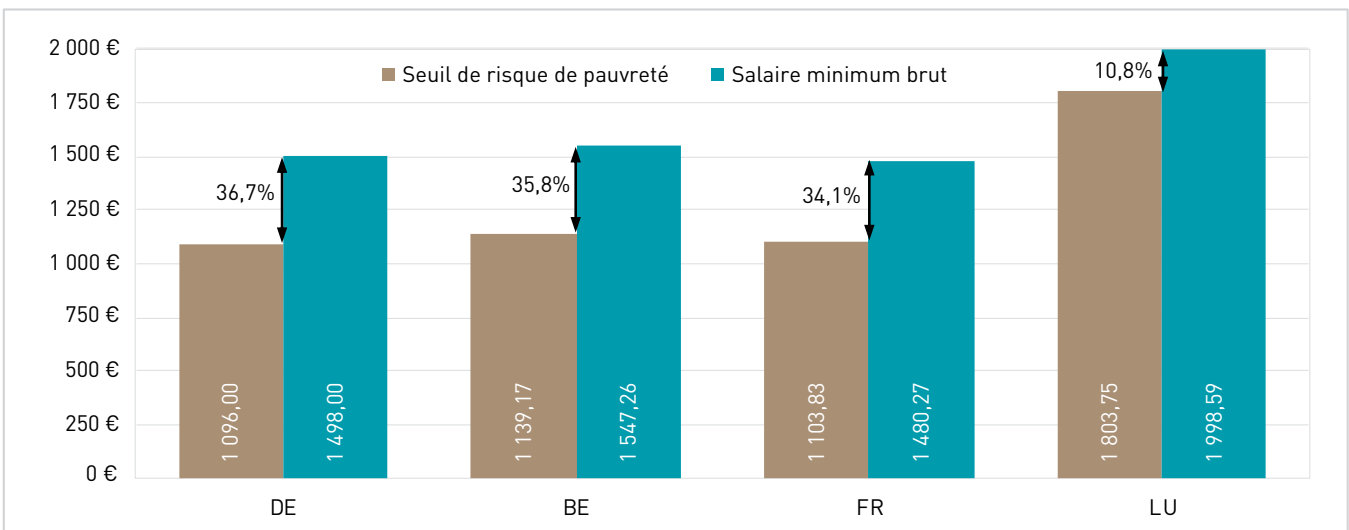
3 Le passage au statut unique a provoqué une rupture de série due aux modifications introduites dans les fichiers de la sécurité sociale et aux changements méthodologiques qui en ont découlé.

Évolution de divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg



Note : SHM = salaire horaire moyen ; SSM = salaire social minimum

Seuil de risque de pauvreté mensuel et SSM brut mensuel, personne seule, 2017



Données : Eurostat, projet de loi n°7085 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.3

Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent pas suffisamment sur la capacité du SSM à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ni sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le niveau du SSM dans le contexte économique plus large, par exemple en le confrontant à divers gains salariaux.

Ainsi, en comparant, en termes horaires, le salaire moyen (SHM) au SSM, une tendance baissière apparaît, ce qui traduit une situation dans laquelle le SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est donc préférable de le comparer à d'autres points précis de l'échelle des salaires.

Par voie de conséquence, si l'on prend en compte non plus le salaire horaire moyen mais un niveau plus faible de l'échelle salariale comme le S20 (le plus haut salaire perçu par les 20% de salariés les moins bien rémunérés), on trouve également un rapport en baisse, ce qui signifie que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on s'intéresse au haut de l'échelle salariale (S95, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés), on remarque que ce rapport connaît une tendance à la hausse jusqu'en 2007, traduisant un écart grandissant entre ces deux échelons de salaires. Par après la tendance devient baissière pour quelques années et, depuis 2014, l'écart entre ces deux niveaux de salaire repart très nettement à la hausse.

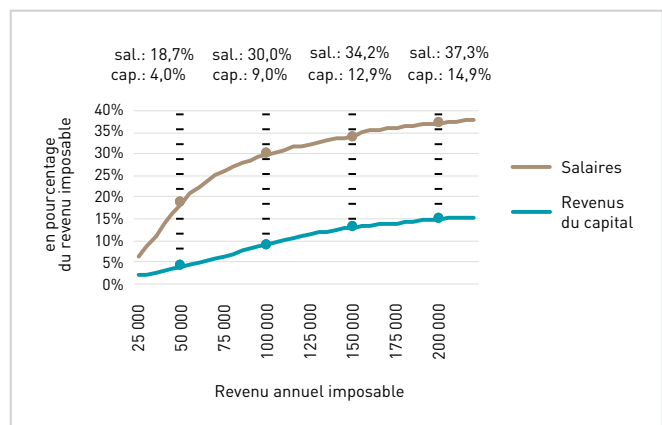
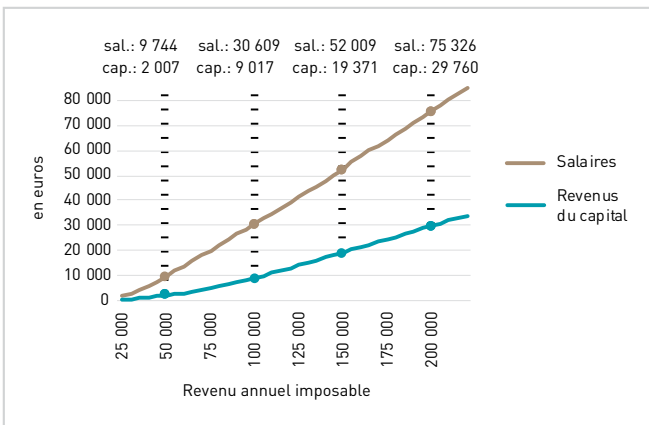
Concernant la qualité du SSM, il est notable que le Luxembourg a le salaire minimum brut le plus élevé en comparaison avec les pays avoisinants, mais il est également le pays pour lequel ce salaire minimum est le plus proche du seuil de risque de pauvreté.

Le salaire minimum net est par conséquent inférieur au seuil de risque de pauvreté au Luxembourg. Ainsi, en 2017, un salarié payé au SSM, travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ni de déductions fiscales particulières, aurait dû gagner près de 113% du SSM brut pour échapper au risque de pauvreté relative.

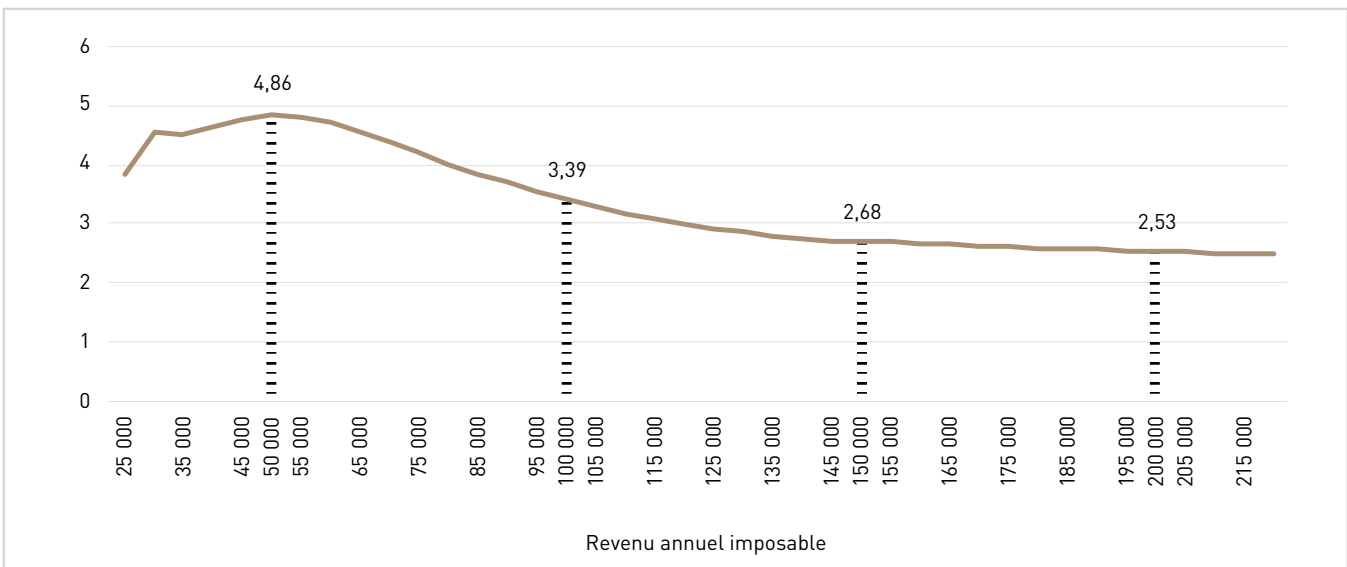
Le phénomène du *Mittelstandsbuckel* au Luxembourg

En euros		Revenu annuel imposable	Impôt dû en classe 1	
			ancien barème	nouveau barème
CAS 1	Revenu A	19 500	936	801
	Revenu B	60 000	14 122	13 006
	Rapport B/A	3,08	15,09	16,24
CAS 2	Revenu A	30 000	3 153	2 609
	Revenu B	60 000	14 122	13 006
	Rapport B/A	2	4,48	4,98
CAS 3	Revenu A	120 000	37 722	36 606
	Revenu B	240 000	85 722	85 906
	Rapport B/A	2	2,27	2,35

Montant d'impôts sur le revenu dû selon la provenance des revenus



Rapport entre les montants d'impôts dus sur le salaire et sur les revenus du capital



Données : Barèmes d'imposition pour 2016 et 2018 ; graphiques et tableau : CSL

Inégalités fiscales

Les inégalités de revenu vues jusqu'ici sont renforcées par l'intervention d'une forme d'inégalité additionnelle : celle induite par la structure et le mode de fonctionnement de la législation fiscale luxembourgeoise.

Si, avec la réforme fiscale de 2016, les barèmes et taux d'imposition connaissent des révisions substantielles, force est de constater que plusieurs problèmes identifiés de longue date subsistent. D'une part, le salaire social minimum (qu'il soit ou non qualifié) reste imposable ; de ce fait, en net, ce niveau de revenu devient inférieur au seuil de risque de pauvreté. D'autre part, ce sont toujours les classes moyennes qui contribuent (en pourcentage du revenu imposable) le plus fortement à l'impôt, ce qui est connu sous le nom de *Mittelstandsbuckel*. Si ce phénomène est atténué par la mise en œuvre de la réforme fiscale, des inégalités subsistent encore. Ainsi, lorsque le revenu imposable annuel passe de 30 000 à 60 000 euros (cas 2 dans le tableau ci-contre), le montant d'impôt dû est multiplié par 5. En revanche, quand le revenu imposable annuel passe de 120 000 à 240 000 (cas 3), l'impôt dû n'est multiplié que par 2,4.

À ce phénomène se rajoute la ponction du pouvoir d'achat du fait de la non-adaptation du barème d'imposition à l'évolution du coût de la vie, c'est-à-dire de l'inflation entre 2009 et 2017. Si la réforme a remédié à ce problème de façon ponctuelle, il serait désirable de prévoir une adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation afin d'éviter que les revenus, et surtout les bas et moyens revenus qui sont les plus affectés par la progressivité du barème, se trouvent de plus en plus fortement imposés à chaque échéance de l'échelle mobile des salaires. Une telle adaptation permettrait d'éviter que ce qui est donné d'un côté ne soit pas immédiatement repris de l'autre.

À ces facteurs s'ajoute une forme supplémentaire d'inégalité provenant de la différence de traitement des revenus selon leur source. Ainsi, les revenus issus du travail sont entièrement imposables, tandis que ceux du capital ne le sont que partiellement. En effet, pour les revenus issus des intérêts, il est procédé à une retenue à la source libératoire de 20% (avec une exonération de 250 euros). Pour ce qui est des dividendes, ceux-ci ne sont à déclarer qu'à hauteur de 50% de leur montant total et sont ensuite imposés selon le barème prévu pour les revenus (avec une exonération de 1 500 euros).

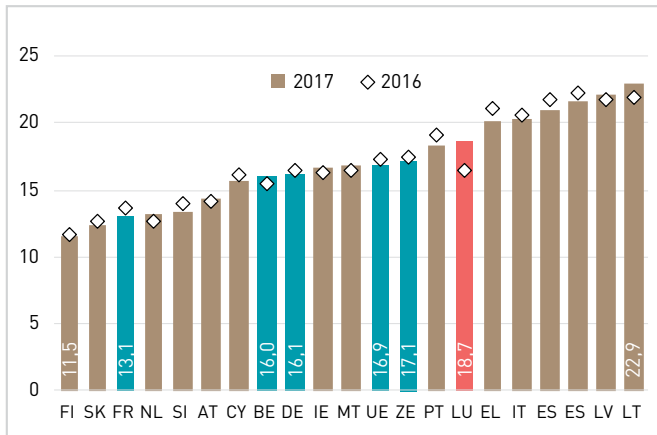
Les trois derniers graphiques ci-contre illustrent la situation fiscale de deux personnes célibataires (c'est-à-dire imposés en classe d'imposition 1⁴) : la première retire tous ses revenus d'un travail salarié, tandis que la seconde a pour seuls revenus ceux du capital⁵. En supposant que le revenu imposable annuel s'élève à 50 000 euros, la première personne paiera près de 5 fois plus d'impôts que la seconde. Le montant dû est de 9 743 euros dans le premier cas et de 2 007 euros dans le second. De plus, du fait de l'intervention d'importantes exonérations, on note une progression nettement plus forte dans l'imposition des revenus du travail que dans celle des revenus du capital.

Outre ces inégalités de traitement, d'autres inégalités existent (et subsistent malgré la récente réforme) au sein de la législation fiscale, comme le fait que la charge d'intérêt d'un emprunt immobilier est déductible du revenu imposable, tandis qu'aucune mesure fiscale de nature similaire n'existe pour les locataires.

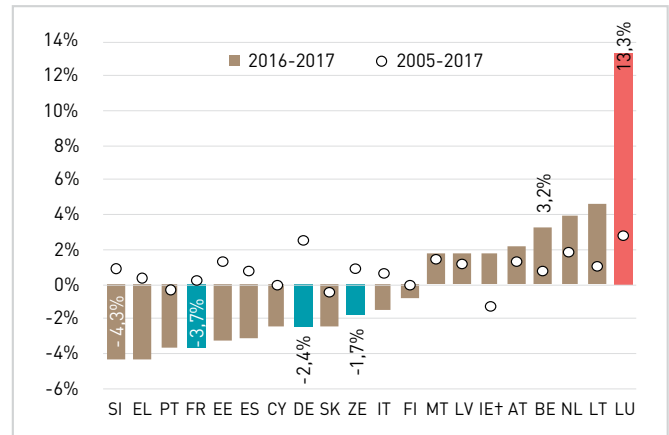
4 Afin de simplifier considérablement les calculs, le crédit d'impôt salarié n'est pas pris en compte.

5 Dans ce second cas, 10% des revenus du capital sont composés de revenus d'intérêts tandis que les 90% restants proviennent de dividendes.

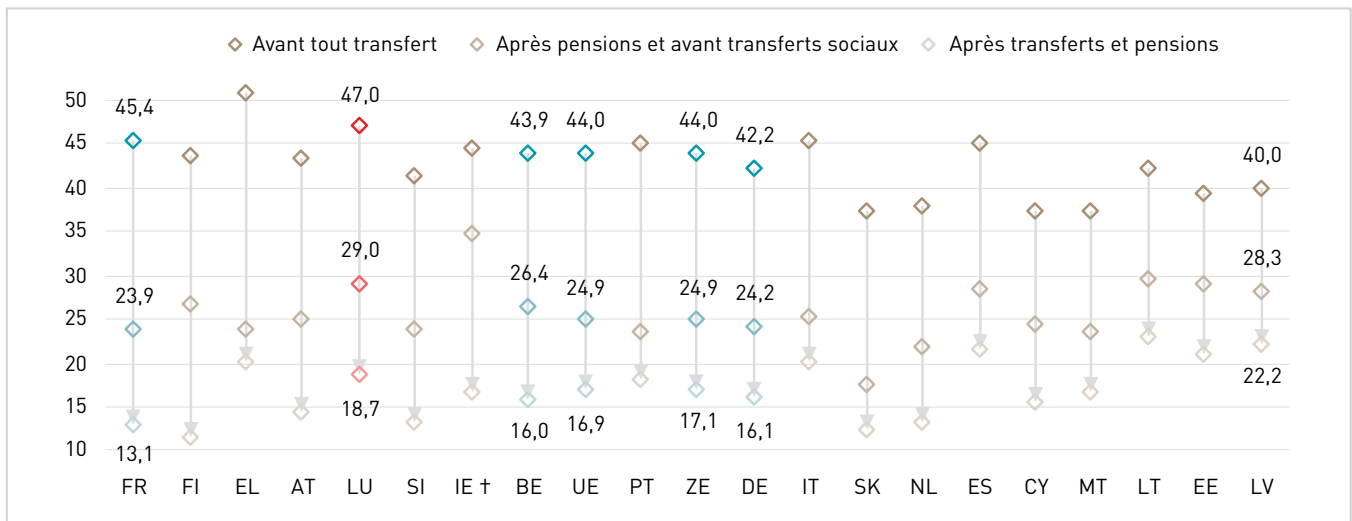
Taux de risque de pauvreté



Variation du taux de risque de pauvreté

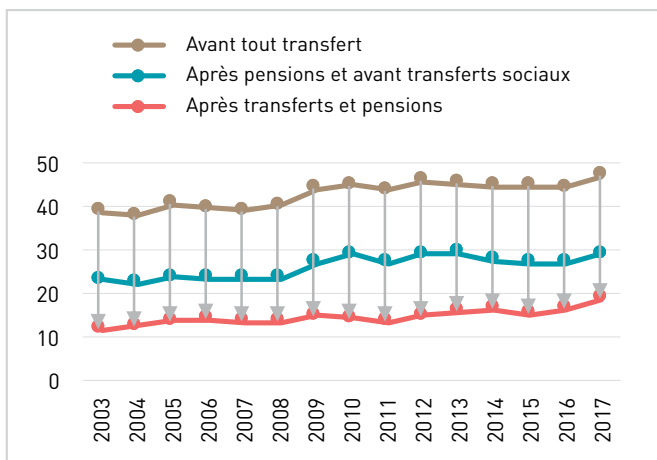


Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (après pensions), 2017

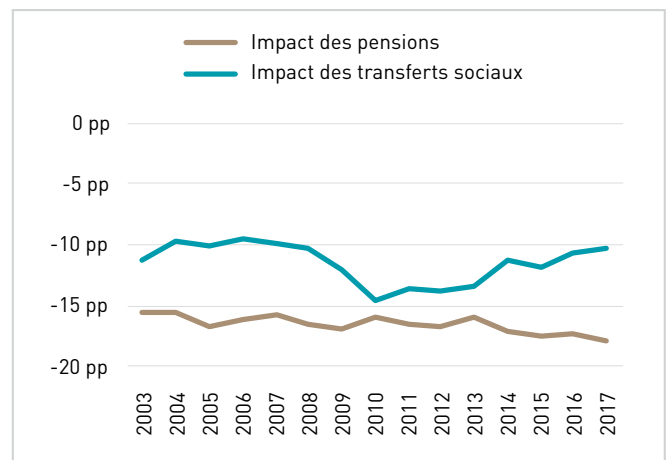


Impact des pensions et transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté avant tout transfert, Luxembourg

En pourcentage de la population



En points de pourcentage par rapport au taux de risque de pauvreté avant tout transfert



Note : IE † = données 2016 et variations 2005-2016, 2015-2016 ; pp = points de pourcentage

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.1

Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian⁶. Au Luxembourg, pour l'année 2017, le revenu équivalent médian est de 36 080 euros par an, et le seuil de risque de pauvreté annuel s'établit donc à 21 645 euros⁷.

Le taux de risque de pauvreté luxembourgeois poursuit en 2017 l'ascension entamée en 2011 et entrecoupée par une légère diminution en 2015. Désormais ce fait, le taux luxembourgeois (18,7%) dépasse la moyenne de la zone euro (17,1%). Parmi les membres de la zone, le Luxembourg est non seulement l'un de ceux dont le taux augmente le plus (+13,3% en un an), mais, en outre, sur plus long terme, il compte parmi les pays de la zone euro dont le risque de pauvreté progresse le plus, avec une hausse moyenne de 2,6% par an depuis 2005. Il devance ainsi l'ensemble des pays voisins, sauf l'Allemagne qui voit une forte hausse du taux de risque de pauvreté sur les douze dernières années (en moyenne +2,3% par an) mais où le

risque de pauvreté recule progressivement depuis 2015 (de 16,5% à 16,1% en 2017).

En 2017, au Luxembourg, environ 110 000 personnes sont en risque de pauvreté. Ce risque se répartit de façon plus ou moins égale selon les genres (53 000 hommes et 57 000 femmes). Ainsi, par rapport à 2016, ce sont 15 000 personnes de plus qui vivent sous le seuil de risque de pauvreté. Dès lors, par rapport à l'objectif de la stratégie Europe 2020 qui prévoit de diminuer le taux de risque de pauvreté en Europe de 25% entre 2010 et 2020, le Luxembourg se situe sur la mauvaise voie. En effet, par rapport à 2010, le taux de risque de pauvreté dans le Grand-Duché est passé de 14,5% à 18,7%, soit une augmentation de 29,0%.

Quand on s'intéresse à l'impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté, on remarque que la réduction de ce dernier par le système de pensions est relativement stable (en points de pourcentage) et ne varie qu'au gré des adaptations des pen-

sions aux évolutions du salaire moyen. Quant aux transferts sociaux, ils ont particulièrement bien joué leur rôle au plus fort de la crise, sans toutefois parvenir à endiguer complètement la hausse du taux de risque de pauvreté au cours des années 2011 à 2014 et à partir de 2016.

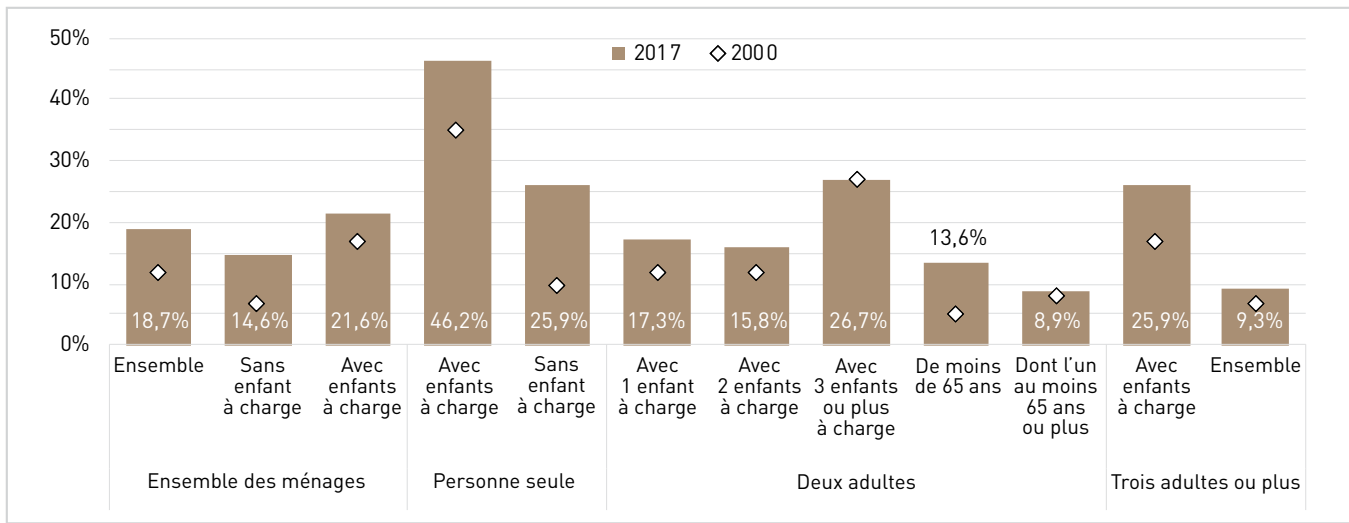
Néanmoins, les transferts sociaux sont indubitablement un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté. En leur absence, le taux de risque de pauvreté aurait régulièrement et nettement dépassé les 20% au cours des dernières années et même approché les 30% en 2017.

Enfin, on peut souligner que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté. En effet, celui-ci se construit par rapport au niveau de vie médian de la population. Ainsi, une hausse du taux de risque de pauvreté ne signifie pas forcément une dégradation de l'ensemble des bas revenus, mais uniquement que ceux-ci ne dépassent pas un certain seuil.

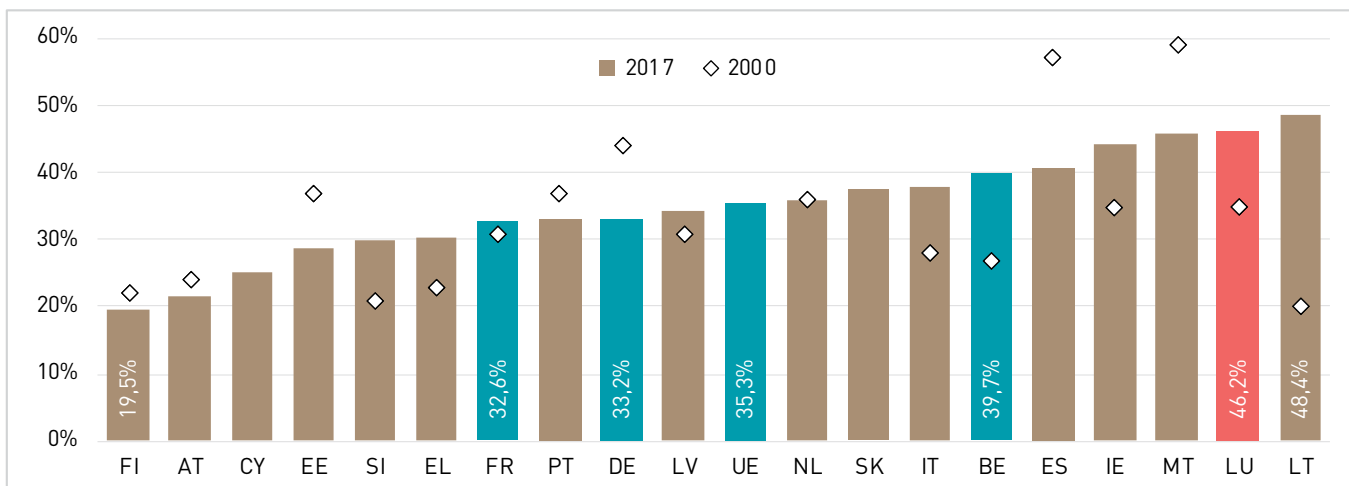
⁶ Pour rappel : le revenu équivalent médian tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes, de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

⁷ Si ces deux montants sont en légère diminution par rapport à l'année précédente, cela est dû à des modifications méthodologiques dans l'enquête.

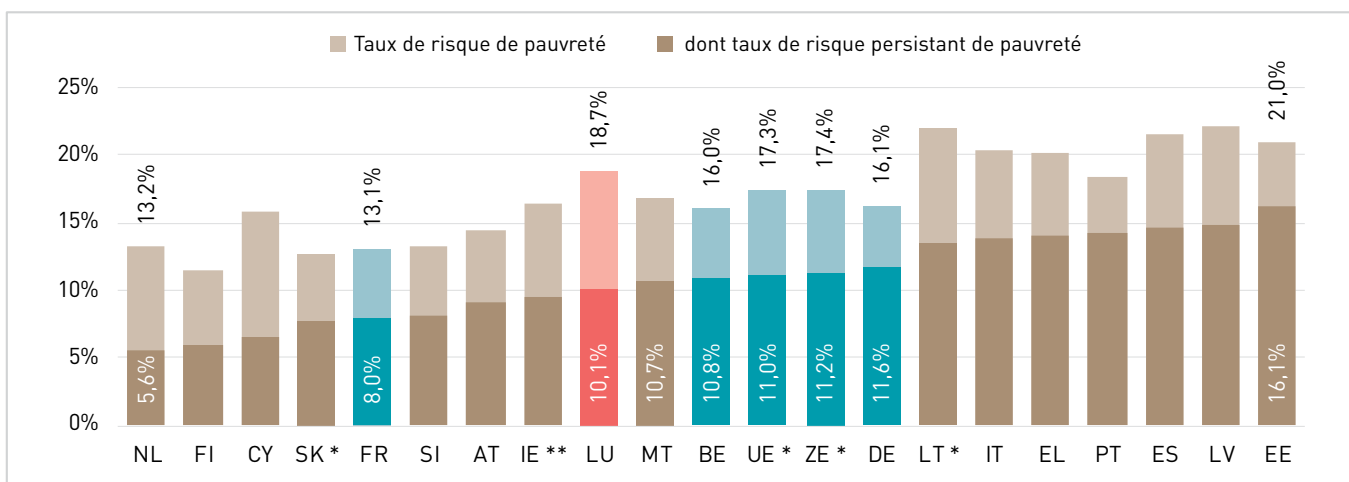
Taux de risque de pauvreté par type de ménage, Luxembourg



Taux de risque de pauvreté, personnes seules avec enfants à charge



Taux de risque persistant de pauvreté, 2017



Note: * données 2016; ** données 2015

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

Risque de pauvreté selon le type de ménage

La hausse considérable du taux de risque de pauvreté depuis le début des années 2000 ne touche pas tous les types de ménages de la même façon. En effet, ce taux diminue légèrement pour une seule catégorie de ménages, celle de deux adultes avec trois enfants ou plus (-0,3 point de pourcentage). Pour tous les autres types de ménage, le taux de risque de pauvreté a augmenté plus ou moins fortement depuis 2000.

La hausse du taux de risque de pauvreté de 16,5% à 18,7% entre 2016 et 2017 touche plus certains types de ménages que d'autres. En effet, les ménages de célibataires sont exposés à un risque de pauvreté croissant⁸. Il en est de même, de façon plus générale, pour l'ensemble des ménages sans enfant à charge (de 12,8% à 14,6%). Par ailleurs, le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux reste à un niveau excessivement élevé de 46,2% (en augmentation de 0,2 points de pourcentage par rapport à 2016).

Par rapport au début des années 2000, le taux de risque de pauvreté pour les adultes isolés avec enfants augmente d'environ 11 points de pourcentage (soit +32%). Ainsi, le Luxembourg affiche l'une des pires performances européennes en la matière. En effet, seule la Lituanie a pour cette catégorie de ménage un taux de risque de pauvreté supérieur.

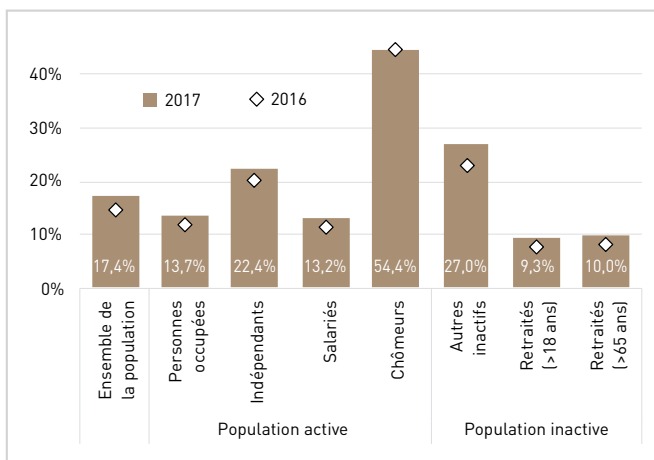
Au-delà des évolutions du taux de risque de pauvreté, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Cette expression recouvre la situation de personnes dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté pendant au moins deux des trois dernières années prises en compte. En 2017, ce taux s'élève à 10,1% au Luxembourg (contre 9,7% un an plus tôt), ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié (54%) des individus en situation de risque de pauvreté l'étaient sur au moins deux des trois dernières années.

Si cette proportion est élevée, seuls trois pays de la zone euro (Chypre, Pays-Bas et Finlande) enregistrent une proportion de pauvreté persistante inférieure à celle du Grand-Duché.

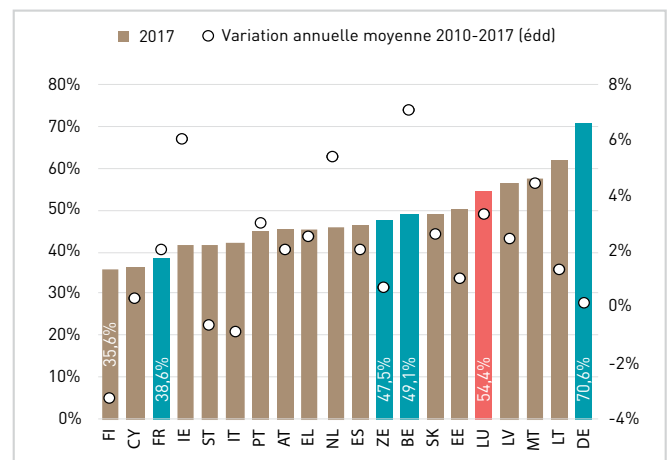
⁸ Dans cette catégorie de ménages, le taux de risque de pauvreté passe de 24,1% à 25,9%. Les femmes sont, avec un taux de 27,4%, un peu plus exposées au risque de pauvreté que les hommes seuls (24,5%)

Taux de risque de pauvreté au Luxembourg

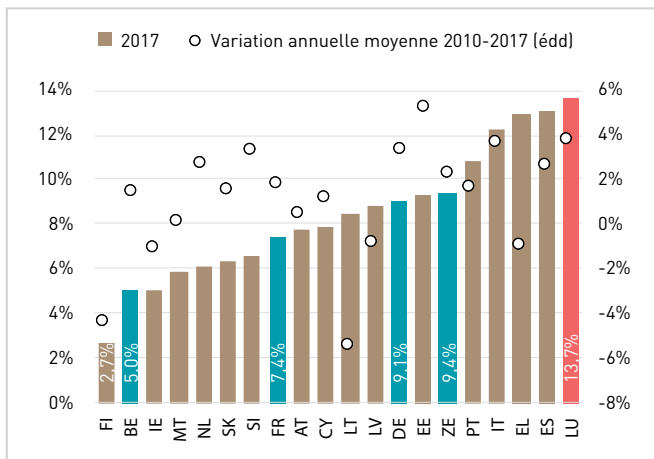
Individus d'au moins 18 ans



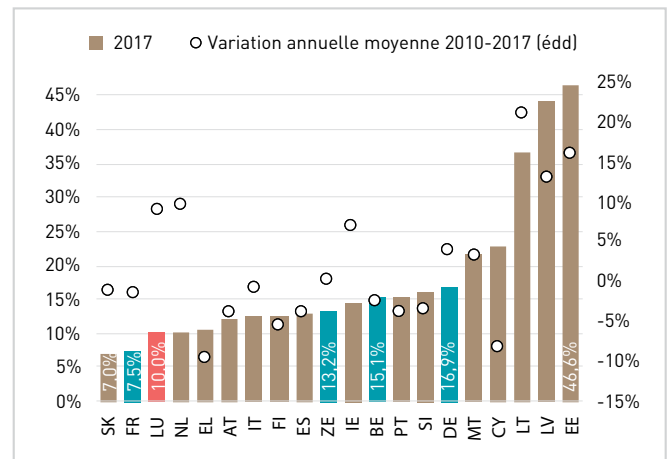
Chômeurs d'au moins 18 ans



Personnes occupées d'au moins 18 ans



Retraités de plus de 65 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.3

Taux de risque de pauvreté selon l'activité

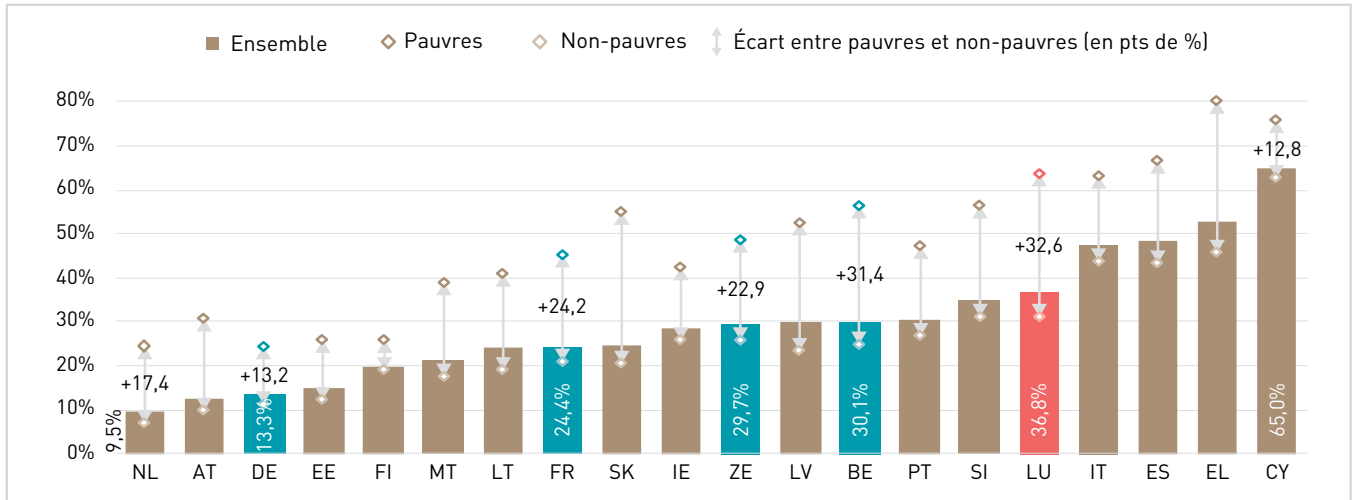
L'analyse du risque de pauvreté selon le statut d'activité montre que ce sont les demandeurs d'emploi qui y sont le plus exposés. En effet, plus d'un chômeur sur deux se situe sous le seuil de risque de pauvreté, cette proportion ayant augmenté au cours des deux dernières années (de 42,7% en 2015 à 54,4% en 2017) atteignant son plus haut niveau depuis le début des années 2000. Un tel résultat laisse le Luxembourg en queue de peloton lorsqu'on le compare aux autres membres de la zone euro, mais encore loin de l'Allemagne qui affiche un résultat particulièrement mauvais : près de trois quarts des chômeurs y vivent sous le seuil de pauvreté.

Par ailleurs, avoir un emploi ne met pas automatiquement les résidents luxembourgeois à l'abri de la pauvreté. En effet, environ un résident sur sept ayant un emploi est sous le seuil de pauvreté au Grand-Duché. Aucun autre pays de la zone euro ne montre une telle proportion !

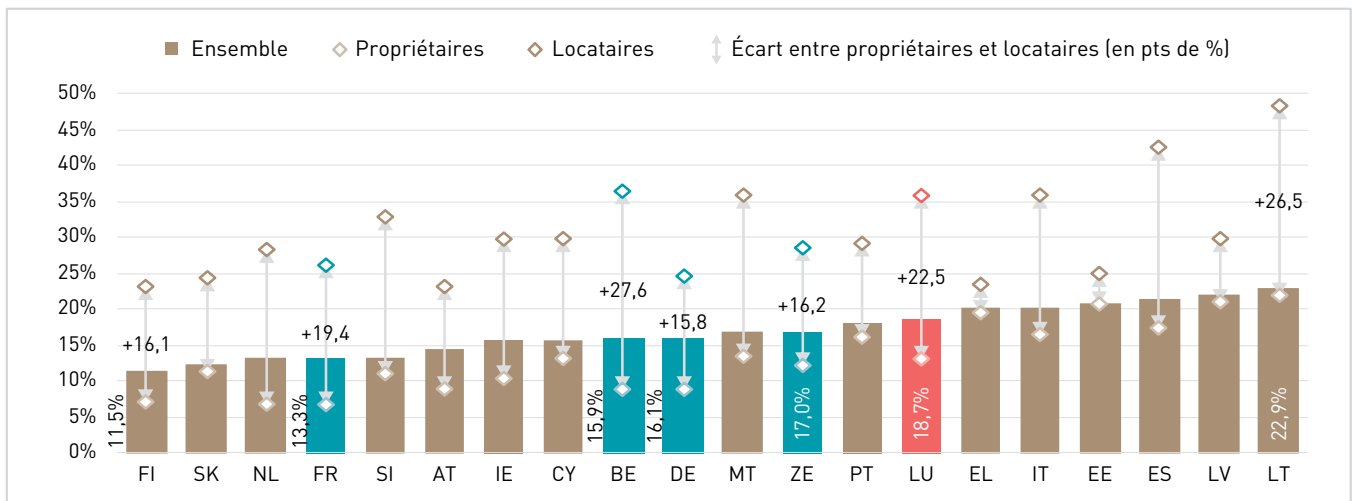
Du point de vue de la relation entre statut d'activité et taux de risque de pauvreté, le seul résultat relativement positif qu'affiche le Luxembourg concerne les retraités. Pour eux, le pays indique un taux de risque de pauvreté parmi les plus faibles de la zone euro. Néanmoins, ce taux a plus que doublé en cinq ans ; en 2012, il émergeait encore à 4,4%.

D'une année sur l'autre, l'évolution des taux de risque de pauvreté selon l'activité sont relativement disparates, et varient entre 10% pour les personnes occupées non salariées et 21% pour les demandeurs d'emploi. Pour les salariés, la hausse du taux de risque de pauvreté s'élève à 15% entre 2016 et 2017.

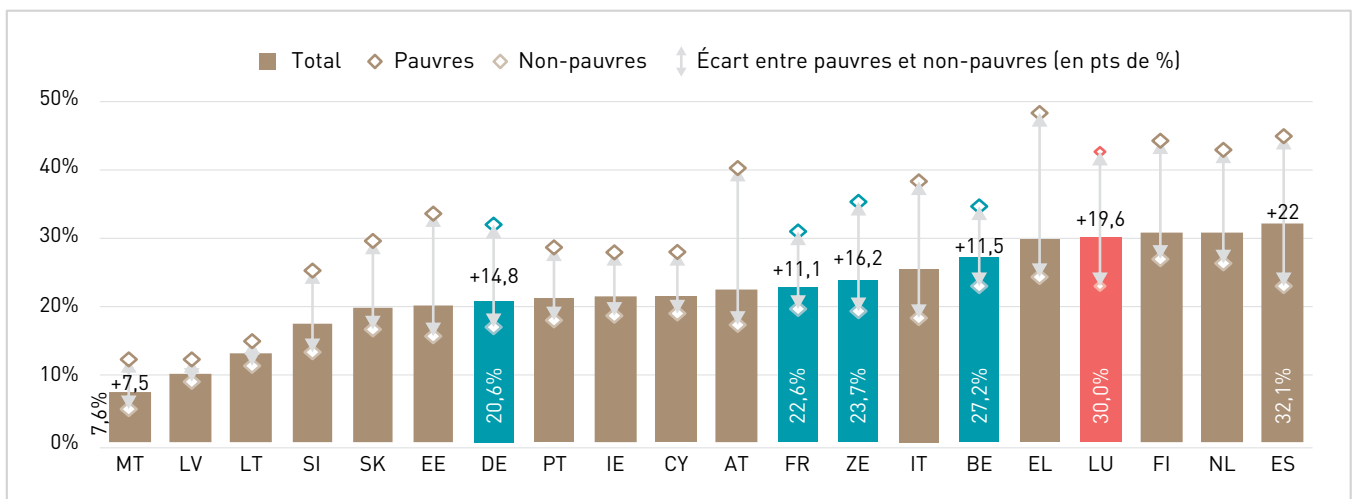
Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres, 2017



Taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires, 2017



Part du loyer dans le revenu disponible et écart entre pauvres et non-pauvres, 2017



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

Le poids du logement dans le revenu est une source majeure d'inégalités. Ainsi, au Luxembourg, plus d'un ménage sur trois (36,8%) fait face, en 2017, à de lourdes charges financières liées au logement.

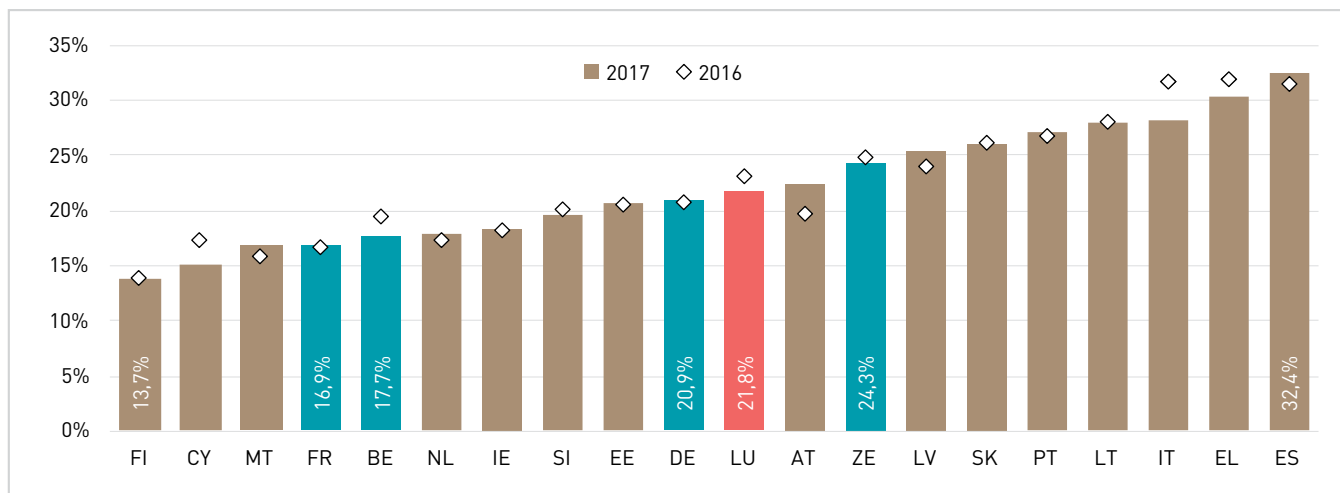
Ce phénomène touche particulièrement les ménages résidant au Grand-Duché et se situant sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian). Si 63,6% d'entre eux sont ainsi concernés, en revanche, pour les ménages au-dessus du seuil de risque de pauvreté, seuls 31,0% annoncent de lourdes charges financières liées au logement. De fait, ce sont environ 33 points de pourcentage qui séparent les deux catégories de ménages, soit l'une des plus fortes inégalités au sein de la zone euro.

L'analyse du risque pauvreté selon le mode d'occupation du logement montre que ce sont les pays les plus affectés par la crise financière et économique de 2007 qui peinent à se relever des politiques d'austérité même douze ans plus tard et qui affichent donc les pires résultats en la matière.

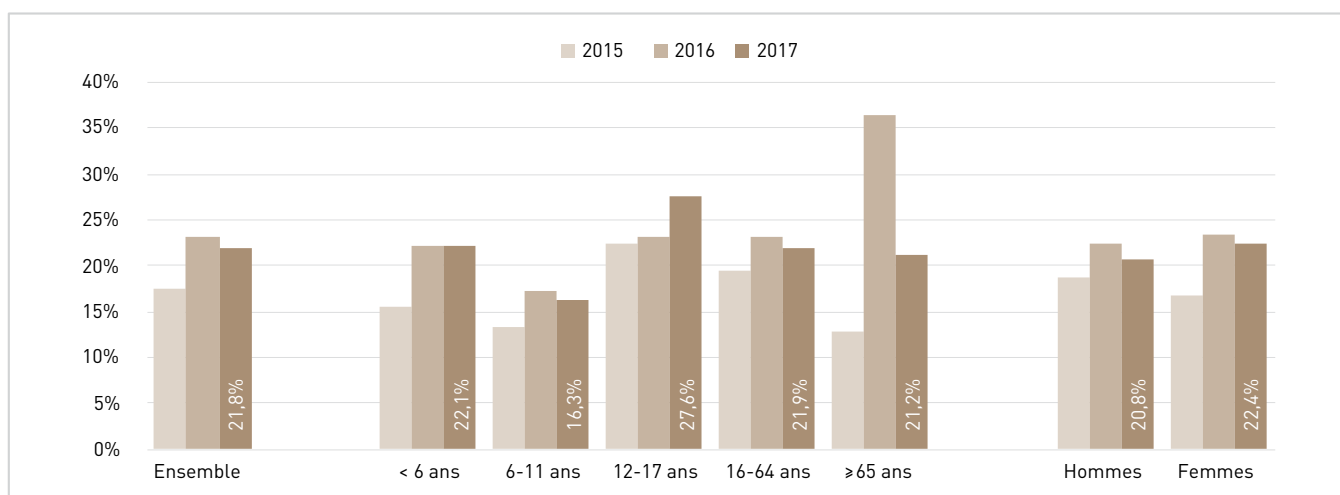
Le Luxembourg (avec 35,8%) fait partie des pays de la zone euro ayant un taux de risque de pauvreté des locataires élevé. Mais, même pour les personnes propriétaires de leur logement, le pays affiche un taux de risque de pauvreté (13,3%) qui dépasse la moyenne de l'union monétaire (12,3%). Plus encore, le taux luxembourgeois de risque de pauvreté augmente nettement au cours des dernières années, quel que soit le statut d'occupation du logement. Le Luxembourg fait ainsi figure de mauvais élève au sein de la zone euro, se situant au 3^e rang des pays où l'écart entre les deux statuts est le plus important.

En regardant plus particulièrement la part des loyers dans le revenu disponible des ménages locataires, il apparaît que le Luxembourg se place en 4^e position des plus fortes parts au sein de la zone euro. En effet, les locataires y consacrent en moyenne 30% de leur revenu disponible au paiement du loyer. L'écart de 19,6 points entre ménages pauvres et non-pauvres, et surtout la forte proportion de revenu disponible consacrée par les deux catégories de ménages sont autant de reflets des prix immobiliers élevés et croissants au Luxembourg et range, là encore, le pays parmi les plus mauvais élèves de la zone euro.

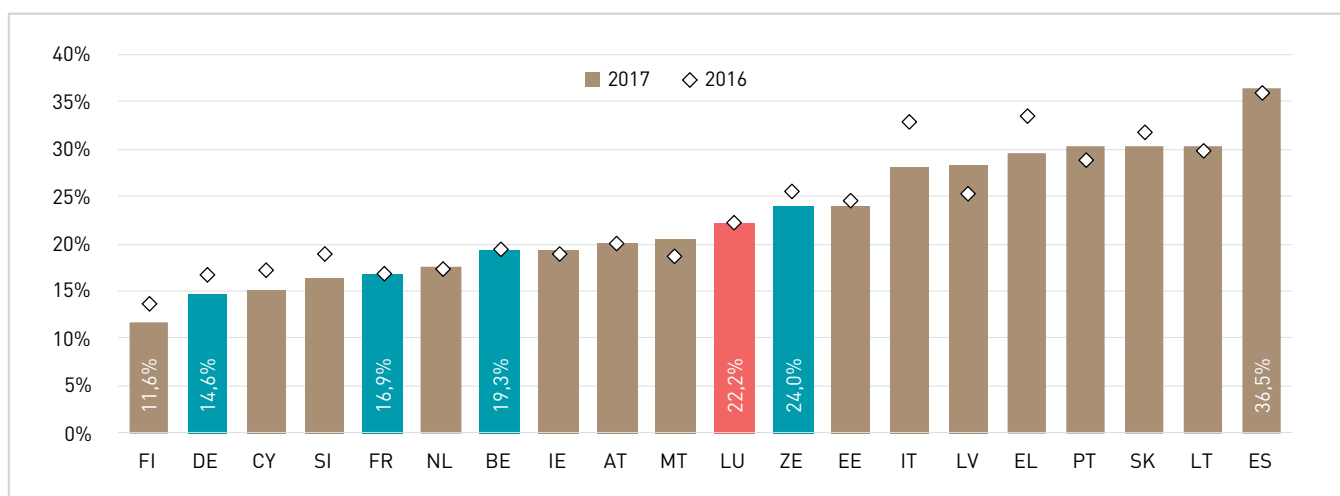
Écart relatif de pauvreté, ensemble de la population



Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre, Luxembourg



Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

Écart relatif de pauvreté selon l'âge

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est également important d'évaluer l'intensité de cette pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que permet l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit en effet la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des seules personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté (voir note ci-dessous). En 2017, pour l'ensemble de la popula-

tion pauvre au Luxembourg, cet écart est de 21,8%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu inférieur à 78,2% (= 100 - 21,8) du seuil de pauvreté, tandis que l'autre moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu compris entre 78,2% et 100% du seuil de risque de pauvreté. On assiste ainsi à une légère diminution de l'intensité de la pauvreté par rapport à 2016. Toutefois, le Grand-Duché reste au-delà des niveaux historiques pour cet indicateur qui n'a, avant 2016, jamais dépassé les 20%. Depuis son minimum atteint en 2012 (15,0%), l'indicateur tend à se détériorer, le Luxembourg se plaçant derrière tous ses voisins en 2017,

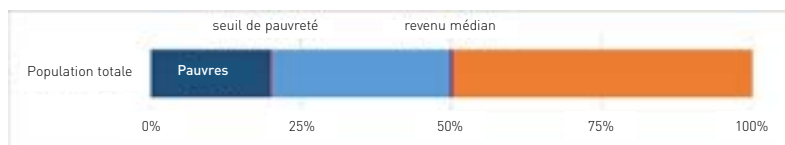
alors même qu'en 2014, la Finlande était le seul pays de la zone euro qui affichait une meilleure performance.

Par ailleurs, de l'analyse des données par genre et par tranches d'âge⁹, il ressort qu'au Luxembourg il n'y a pas de dispersion notable de l'écart relatif de pauvreté, sauf en 2016, pour les personnes plus âgées où l'écart relatif de pauvreté fait un bond spectaculaire, mais retrouve sa situation antérieure en 2017.

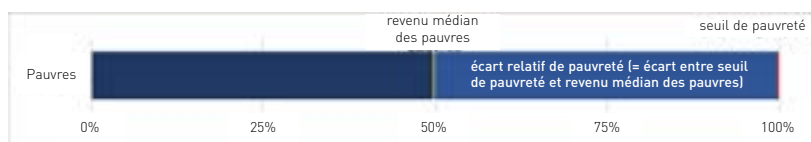
Note : Calcul de l'écart relatif de pauvreté

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian, tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

Les personnes pauvres se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian (en bleu foncé dans le graphique).

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant

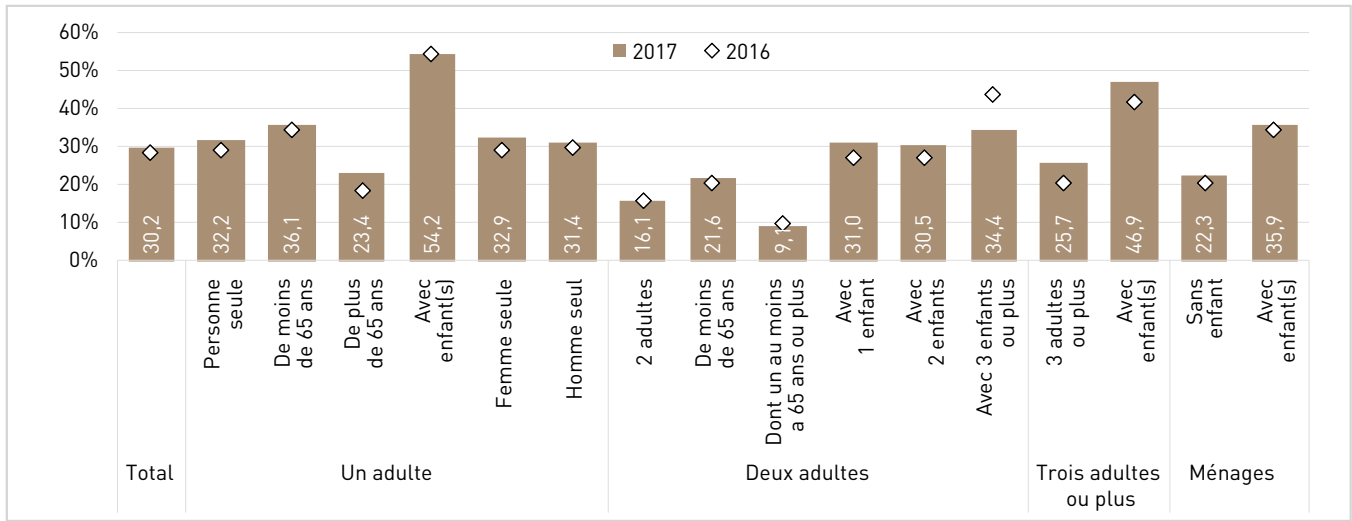
Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus

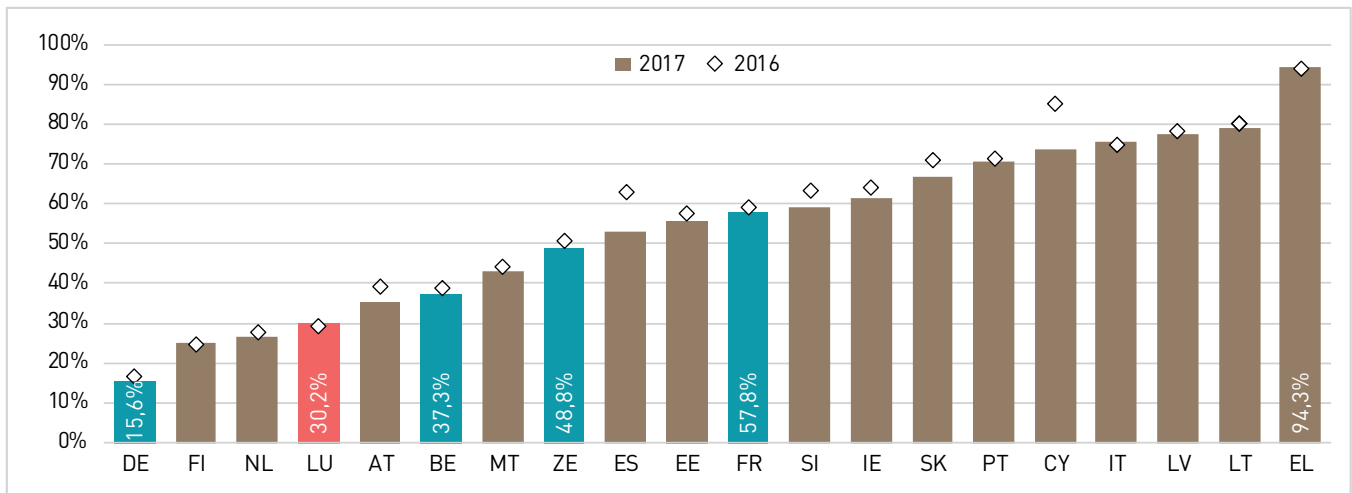
Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

⁹ À noter qu'une modification méthodologique dans l'enquête a eu d'importantes conséquences sur cet indicateur, notamment en ce qui concerne la tranche d'âge des personnes de plus de 65 ans. Les variations par rapport à 2015 sont donc à interpréter avec prudence.

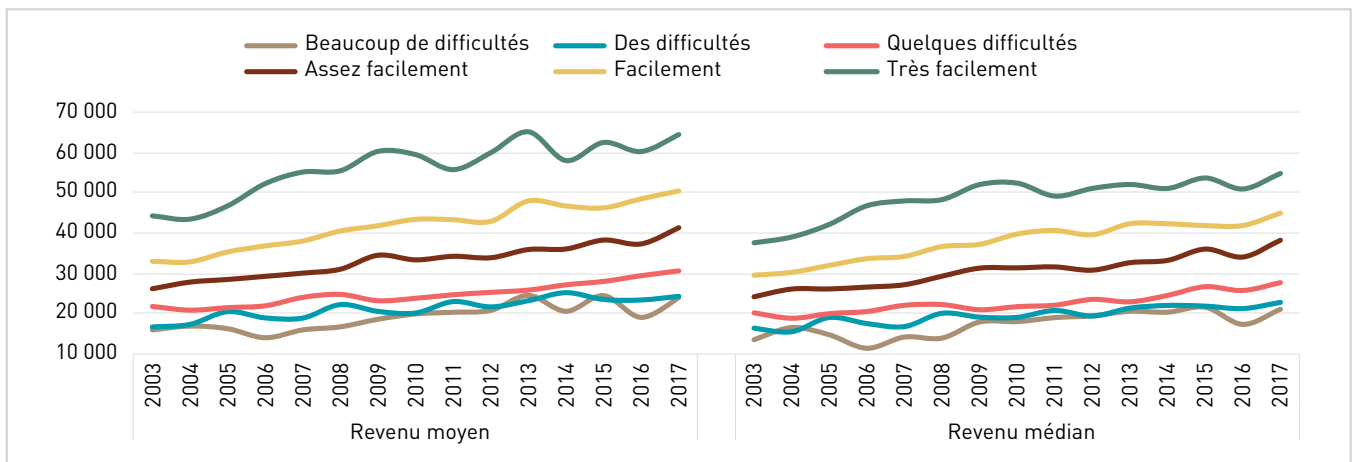
Part des ménages joignant les deux bouts avec difficultés*, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages joignant les deux bouts avec difficultés*



Évolution des revenus disponibles équivalents moyen et médian par capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg



Note : * Ensemble des ménages déclarant avoir quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

5.6 Difficultés à joindre les deux bouts

Quand on considère les différentes catégories de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît clairement que ce sont les ménages monoparentaux qui font surtout face à ce type de difficultés. Ainsi, en 2017, ils sont 54,2% à le déclarer. Si le taux est en baisse depuis 2011 (62,1%), c'est essentiellement dû à la part des ménages ayant quelques difficultés qui s'amenuise fortement, tandis que cette part tend à croître pour ceux ayant des ou beaucoup de difficultés ; en effet, la proportion de ménages ayant beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts est près de 15% chez les ménages monoparentaux (10% en 2011), tandis que pour l'ensemble de la population ce même taux ne s'élève qu'à 5,1%. En d'autres termes, la proportion de ménages ayant beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts est trois fois plus élevée au sein des ménages monoparentaux que dans l'ensemble de la population.

Les difficultés à joindre les deux bouts progressent fortement au fil du temps. En 2011, un peu plus d'un quart des ménages connaît au moins quelques difficultés pour boucler ses fins de mois. En 2017, c'est plus de 30%. Mais, dix ans auparavant, ce n'était qu'un ménage sur cinq qui signalait avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

Pour certains types de ménages, notamment les ménages monoparentaux ou les ménages de trois adultes ou plus avec enfants, la proportion de ceux qui déclarent avoir au moins quelques difficultés à joindre les deux bouts dépasse les 40%. Pour les ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus, la proportion marque une forte diminution d'une année sur l'autre (de 44% à 34% entre 2016 et 2017).

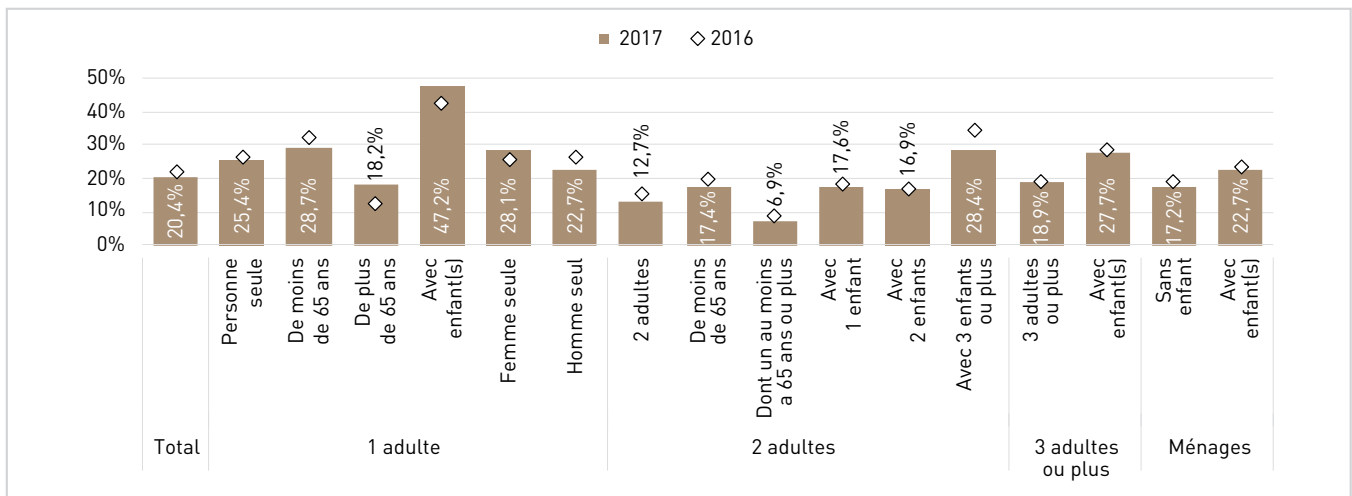
La comparaison avec les pays de la zone euro classe favorablement le Luxembourg en quatrième position sur cet indicateur, même si la proportion de ménages déclarant avoir des difficultés y est près de deux fois plus élevée qu'en Allemagne. À l'autre extrême du classement, on retrouve notamment les pays les plus affectés par la crise financière et économique de 2007 ainsi que les pays baltes. Dans ces pays, au moins deux tiers des ménages connaissent des difficultés à joindre les deux bouts. En Grèce, ce sont même plus de neuf ménages sur dix qui sont confrontés à de telles difficultés.

Au Luxembourg, la récente augmentation de la proportion de ménages ayant des difficultés à boucler leur fin de mois s'explique par l'évolution récente des revenus équivalents. En effet, pour les ménages ayant des difficultés, le revenu équivalent évolue peu tandis que pour les ménages joignant les deux bouts facilement il évolue de façon plus dynamique.

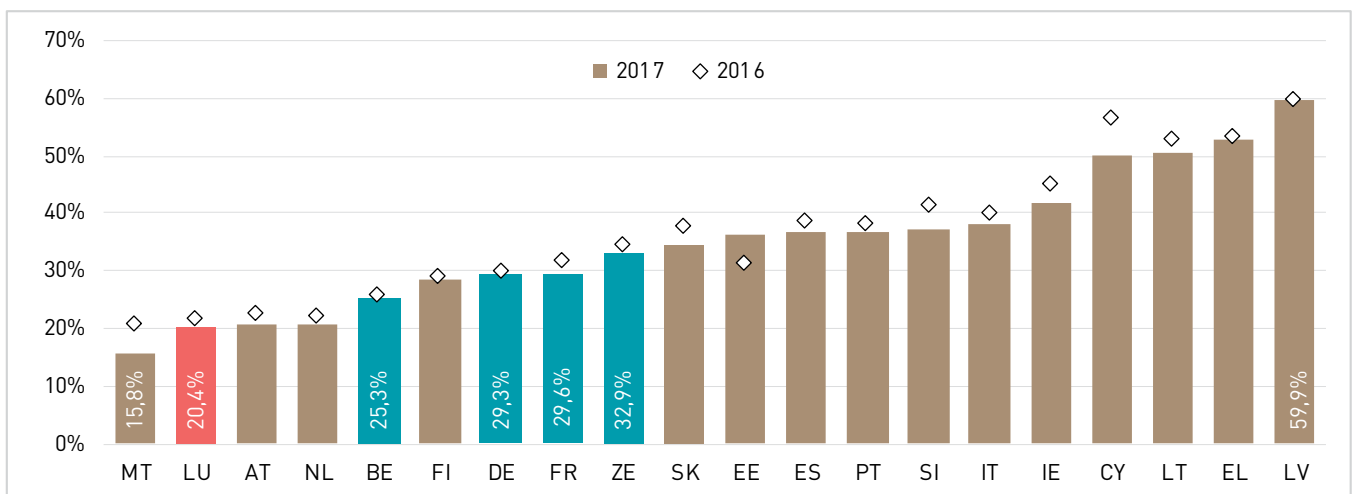
Taux de croissance annuel du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

	Entre 2005 et 2015		Entre 2006 et 2016		Entre 2007 et 2017	
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
Ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, avec difficultés ou avec beaucoup de difficultés	2,26%	2,29%	2,38%	2,10%	2,36%	1,95%
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	2,60%	2,55%	2,20%	2,05%	2,49%	2,46%

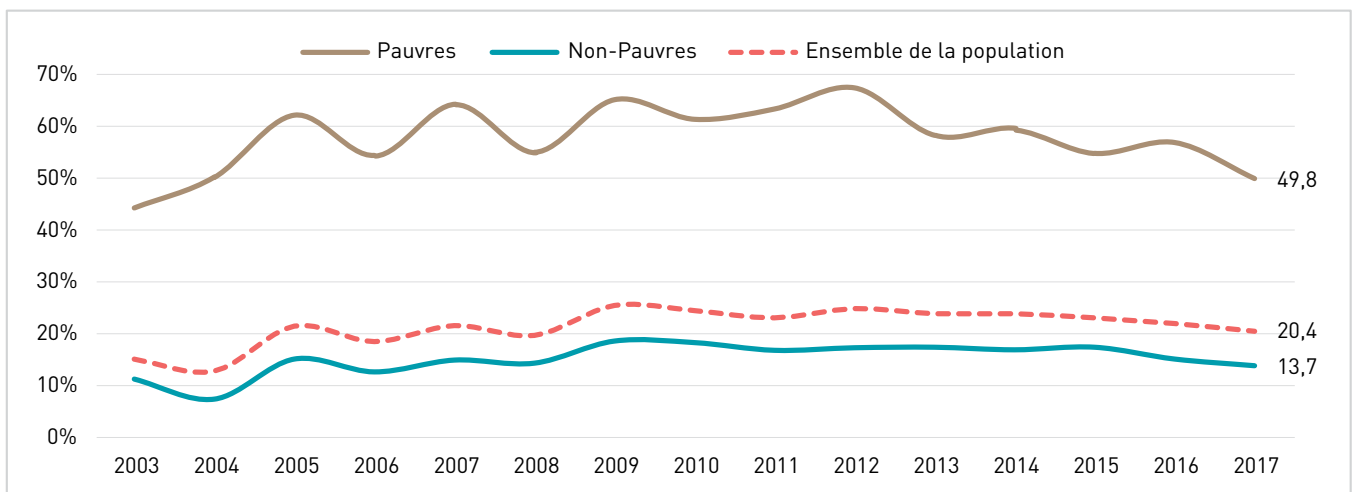
Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

5.7 Gestion des dépenses imprévues

En 2017, au Luxembourg, un peu plus d'un ménage sur cinq est dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues. Cette proportion connaît une baisse par rapport à son pic de 2009 (25,4%), mais reste à un niveau relativement élevé comparativement au niveau connu au début des années 2000, époque où la proportion se situait nettement en-dessous de 20%. Comme pour d'autres indicateurs présentés ci-avant, ce sont tout particulièrement les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés; en effet, près d'un sur deux se déclare dans cette situation. En revanche, les ménages ayant le moins de difficultés en cas de dépenses inattendues ont aussi des plus faibles taux de risque de pauvreté; ce sont notamment les ménages composés d'au moins une personne à l'âge de la retraite.

Par ailleurs, en 2017, le Luxembourg émerge, avec 20,4%, en deuxième position, au sein de la zone euro n'étant devancé que par Malte. Comparativement aux autres pays, on y trouve donc une faible proportion de ménages ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues.

Si l'on distingue entre ménages ayant des revenus équivalents se situant sous le seuil de pauvreté (« pauvres ») et ceux au-dessus de ce seuil (« non-pauvres »), on s'aperçoit vite de la différence d'évolution au fil du temps entre les deux groupes. Pour les ménages pauvres, le taux d'incapacité augmente fortement, bien qu'en dents de scie, jusqu'en 2012 et diminue ensuite, tout en restant nettement au-delà du taux de 44% connu au début des années 2000. *A contrario*, pour les autres ménages, la proportion tend légèrement à baisser sur toute la période.

Au cours des dix dernières années, la proportion de ménages incapables de faire face à des dépenses imprévues diminue légèrement. Mais, comme cela a déjà été le cas pour bon nombre des indicateurs présentés ci-avant, les évolutions sont disparates selon le type de ménage analysé.

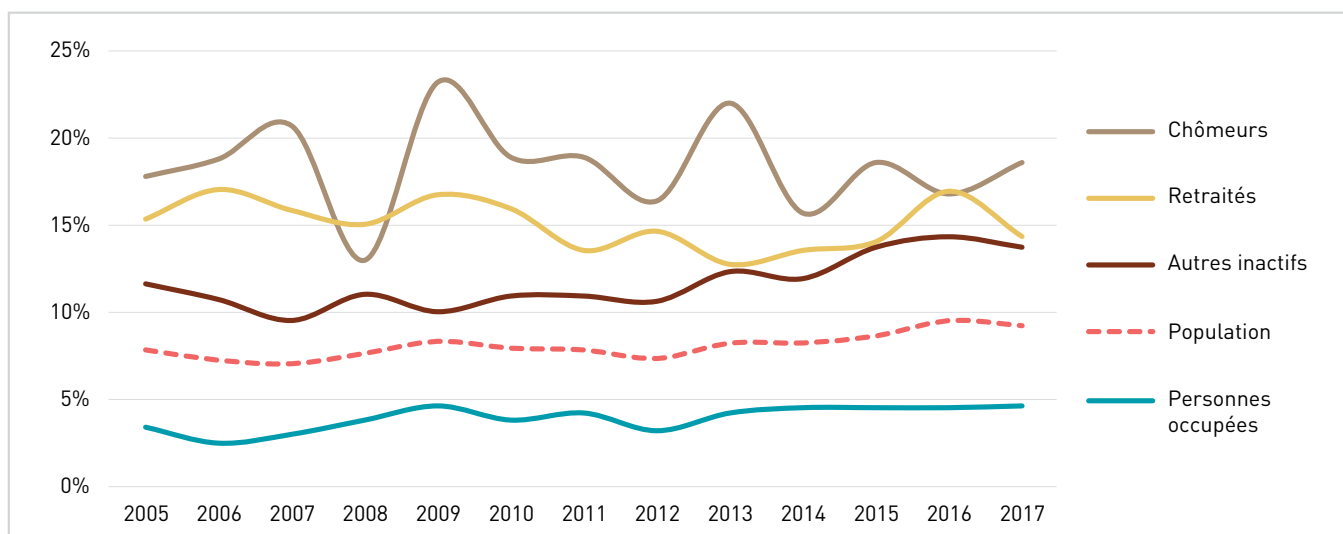
Ainsi, les ménages de trois adultes ou plus, à l'instar de ceux composés d'une personne de moins de 65 ans ou de femmes isolées, connaissent les plus fortes augmentations de la part de personnes ne pouvant faire face à des dépenses imprévues entre 2007 et 2017.

A contrario, pour d'autres types de ménages, cette part s'apetisse, à l'exemple des ménages de deux adultes, qu'ils aient des enfants ou non, ou des ménages monoparentaux.

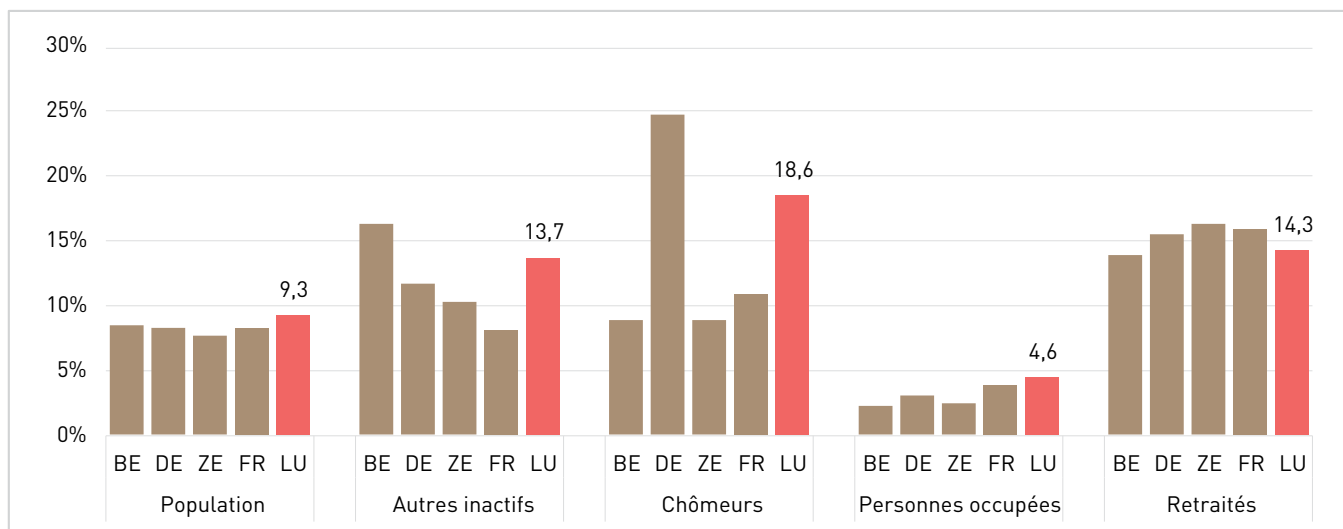
Incapacité à faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg, moyennes annuelles

		2007-2017	2010-2017
Total		-0,5%	-2,9%
Un adulte	personne seule	1,0%	-0,8%
	de moins de 65 ans	0,4%	-2,1%
	de plus de 65 ans	2,0%	4,3%
	avec enfant(s)	-0,3%	-2,5%
	femme seule	1,8%	1,5%
	homme seul	0,2%	-3,4%
Deux adultes	deux adultes	-1,2%	-2,1%
	de moins de 65 ans	0,7%	-0,1%
	dont un au moins a 65 ans ou plus	-4,8%	-5,5%
	avec un enfant	-1,7%	-5,9%
	avec deux enfants	-1,1%	-7,4%
	avec trois enfants ou plus	-2,5%	-3,2%
Trois adultes ou plus	trois adultes ou plus	2,5%	1,4%
	avec enfant(s)	-0,5%	3,1%
Ménages	sans enfant	0,2%	-1,1%
	avec enfant(s)	-0,9%	-4,0%

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon l'activité, Luxembourg



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé, 2017



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

6.1 Autoperception de l'état de santé

Pour être exhaustive, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que celui des revenus. En effet, on observe aussi des inégalités dans le domaine de la santé.

Au Luxembourg, suite à l'autoévaluation de leur l'état de santé, les personnes occupées ont un avis plus favorable que les autres catégories. En 2017, parmi les premières, seules 4,6% (3,2% en 2012) ont le sentiment d'être en mauvaise santé, soit un taux moitié moins élevé que celui de l'ensemble de la population (9,3%).

A contrario, les personnes sans emploi – chômeurs¹⁰, retraités ou autres inactifs – ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions de personnes déclarant être en (très) mauvaise santé dépassant parfois nettement les 10%, et même avoisinant les 20% pour les chômeurs. À noter que, pendant longtemps, la proportion de personnes déclarant être

en (très) mauvaise santé était orientée à la baisse chez les retraités ; or, depuis 2012, celle-ci tend à augmenter. Au près des inactifs hors retraités, le taux de ceux déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé augmente de façon régulière depuis le milieu des années 2000.

De 2009 à 2012, l'appréciation d'un état de santé se dégradant prévaut de moins en moins. En revanche, à partir de 2013 toutes les catégories (à l'exception des chômeurs) affichent une hausse continue de cet indicateur. Pour les chômeurs, la proportion de ceux s'estimant être en mauvaise ou très mauvaise santé ne varie pas régulièrement mais évolue, en dents de scie, entre un minimum de 13,0% en 2008 et un maximum de 23,2% en 2009. En 2017, elle atteint 18,6%. Ainsi, la situation globale de santé auto-déclarée des chômeurs n'évolue guère. En revanche, celle des retraités et autres inactifs tend à se dégrader peu à peu. Ainsi, au

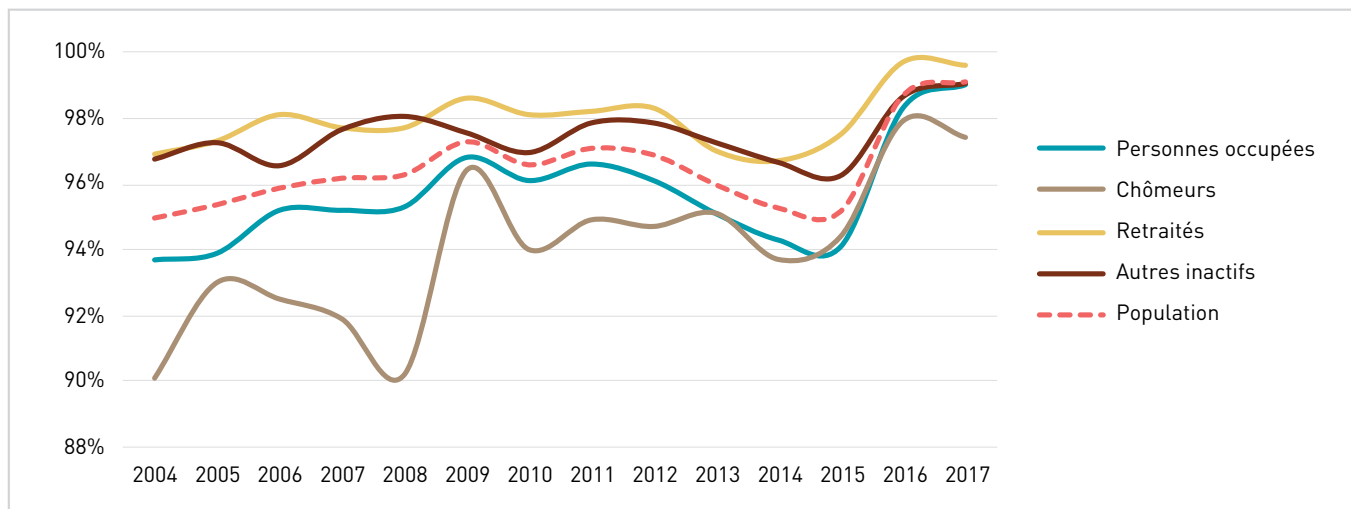
fil du temps, les situations de ces trois catégories de population s'égalisent peu à peu à un niveau relativement élevé en comparaison aux personnes occupées.

Dans sa globalité, la situation du Luxembourg est similaire à celle de ses voisins. Cependant, l'analyse par catégorie montre que les personnes occupées y ont une perception de leur état de santé moins positive que celle de leurs homologues des pays voisins. Par ailleurs, les chômeurs luxembourgeois ont un avis beaucoup plus négatif que celui de leurs homologues français et belges. Quant à l'Allemagne, elle présente un record d'appréciation négative : près d'un chômeur sur quatre y est mécontent de son état de santé.

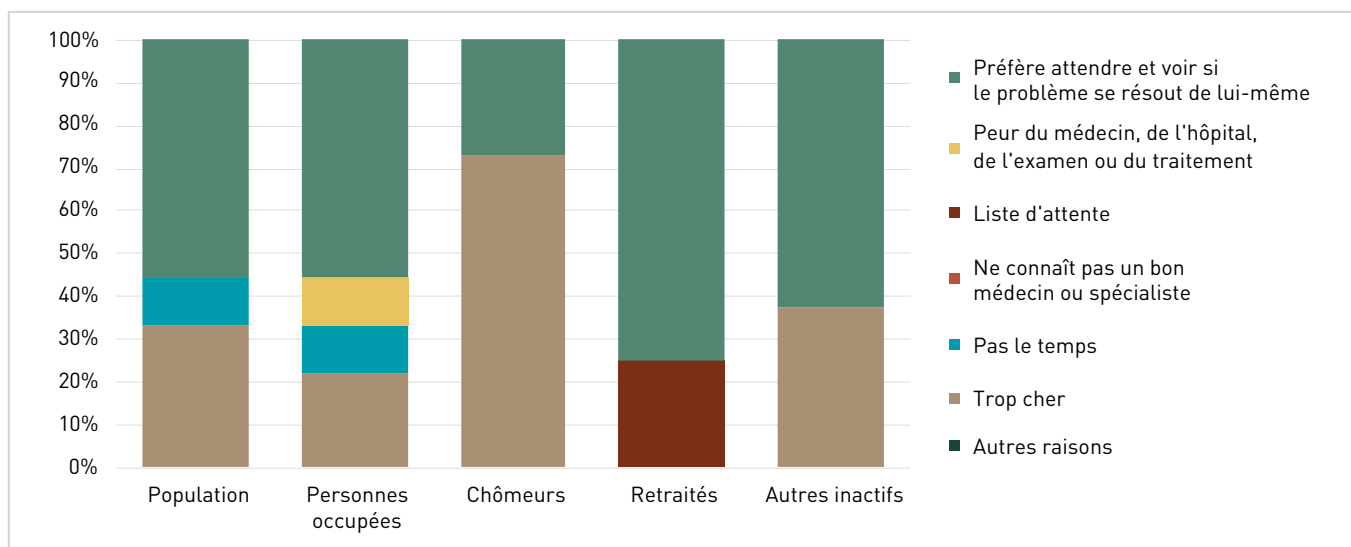
Toutefois, le mauvais résultat luxembourgeois s'explique sans doute en partie par le fait qu'un peu plus d'un chômeur sur cinq y est handicapé et/ou à capacité de travail réduite.

¹⁰ Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les groupes peu représentés à l'instar de celui des chômeurs.

Taux de satisfaction des besoins médicaux selon l'activité, Luxembourg



Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière à l'accès aux soins et selon l'activité, Luxembourg, 2017



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux augmente régulièrement pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, année à partir de laquelle une légère tendance baissière s'installe. À partir de 2015, la situation s'améliore à nouveau, et ce sont désormais seulement 1% des résidents qui ont des besoins médicaux non satisfaits. Ce taux diminue en moyenne d'environ 13% par an depuis 2007.

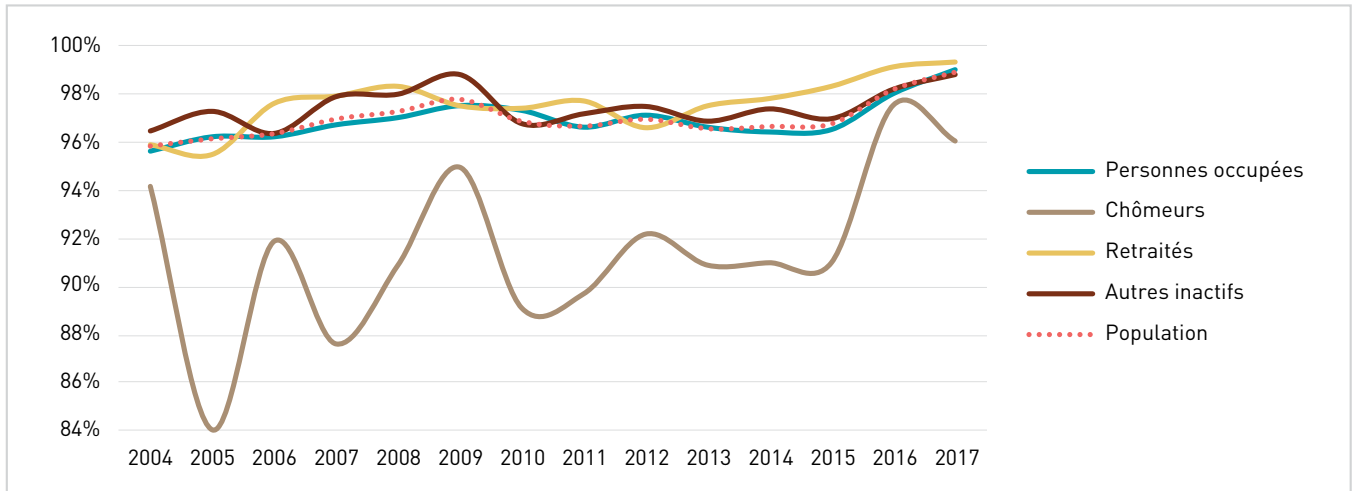
Il faut aussi noter qu'il existe des différences assez sensibles entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Les besoins les mieux satisfaits concernent davantage les personnes inactives (retraitées ou non) que celles actives (occupées ou en recherche d'emploi). Plus encore, au sein de ce dernier groupe, ce sont surtout les chômeurs¹¹ qui connaissent un taux de satisfaction relativement faible (dépassant à peine 97% en 2017).

Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut vis-à-vis de l'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 5,8 points de pourcentage en 2006. Il est encore de 2,2 points dix ans plus tard.

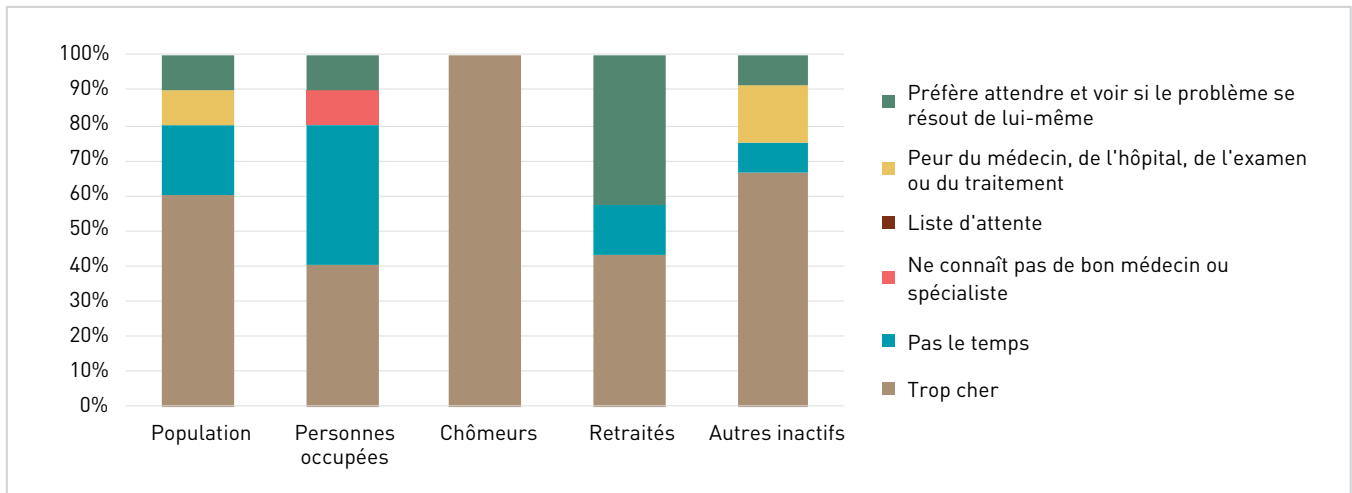
Si l'on étudie les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé, l'attente d'une amélioration spontanée vient en premier lieu, quel que soit le statut d'activité. Toutefois, pour les chômeurs le coût trop élevé des soins est le principal motif pour y renoncer.

¹¹ Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

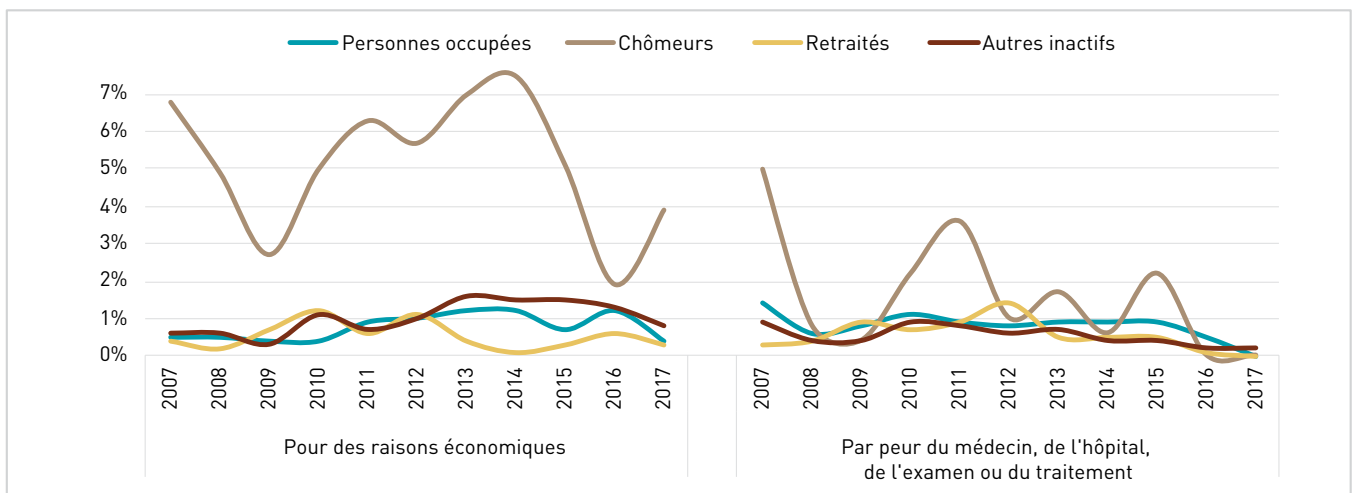
Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon l'activité, Luxembourg



Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire, par type de barrière à l'accès aux soins et selon l'activité, Luxembourg, 2017



Taux de non-satisfaction des besoins dentaires selon l'activité et la raison, Luxembourg



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins de santé dentaire se confond, sur la période considérée avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un taux dépassant 98%, le taux de satisfaction est élevé pour les différents statuts d'activité, à l'exception du chômage¹². Pour les chômeurs, on observe une évolution assez chaotique dans une fourchette se situant entre 84% et 98%, avec une stabilisation entre 2012 et 2015, une forte hausse puis une diminution en 2017: le taux de satisfaction s'établit en cette dernière année à environ 96%, soit plus de 2 points de pourcentage en dessous des autres catégories d'individus.

Lorsqu'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires, deux raisons principales sont invoquées dans l'ensemble de la population: le coût de l'examen ou du traitement et la peur du dentiste. Cela est également le cas pour chaque statut d'activité pris séparément. Si le coût est fortement représenté au sein des différentes catégories retenues, cela est particulièrement le cas pour les chômeurs qui ne citent aucune autre raison au renoncement aux soins dentaires. Pour les retraités, le coût est également une cause majeure de l'absence de soins dentaires, à laquelle s'ajoute l'attente d'une résolution spontanée du problème.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la peur du dentiste semble s'être estompée au cours des deux dernières années. En revanche, les raisons économiques, qui ont pris de l'ampleur entre 2009 et 2014, chutent fortement en 2015, puis 2016. Toutefois, en 2017, ce sont encore 4% des chômeurs qui affirment renoncer à des examens ou traitements dentaires parce que ceux-ci sont trop onéreux.

¹² Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

Les grandes tendances

Après plusieurs années de baisse, les inégalités ainsi que la pauvreté connaissent, en 2017 au Luxembourg, une recrudescence notable, du fait notamment des transferts sociaux qui jouent un rôle certain, mais qui périclitent depuis plusieurs années.

Les inégalités

Ainsi, l'un des indicateurs phare en matière d'inégalités, le coefficient de Gini du revenu disponible tend historiquement à la hausse (+4,4 points entre 2002 et 2017). D'autres indicateurs vont dans ce sens, à l'instar de la répartition des richesses qui se développe en faveur des ménages les plus aisés. Plus précisément, en 2017, les dix pour cent de ménages les mieux nantis perçoivent une part du revenu national 8,1 fois plus importante que celle reçue par les dix pour cent les plus pauvres : une augmentation de près de 25% en deux ans !

Par ailleurs, les inégalités de salaire se développent aussi, bien qu'à un rythme un peu moins effréné : le plus bas des 5% de salaires les plus élevés est, en 2017, 4,4 fois supérieur au plus élevé des 20% de salaires les plus faibles. Et même si, abstraction faite de l'inflation, le pouvoir d'achat des bas salaires s'améliore en 2017, l'évolution est plus lente que celle des hauts salaires (1,5% pour les premiers et 2,0% pour les seconds), ce qui creuse les écarts entre les deux catégories de salariés.

L'adéquation du salaire minimum au niveau de vie

Bien que le niveau du salaire social minimum soit relativement conséquent en comparaison européenne, il s'avère malgré tout insuffisant pour faire face au niveau de vie du Grand-Duché. En effet, en brut, il n'est que 10,7% plus élevé que le seuil de risque de pauvreté, c'est-à-dire qu'en net il y est inférieur. Les études menées par le Statec en vue de l'établissement d'un budget de référence pour le Luxembourg viennent confirmer cette inadéquation. À titre de comparaison, dans les pays voisins, le salaire minimum brut est de plus d'un tiers supérieur au seuil de risque de pauvreté.

La pauvreté

Il découle de ces évolutions fâcheuses que, en termes de risque de pauvreté, le Luxembourg fait de plus en plus mauvaise figure dans la zone euro. Non seulement, c'est l'un des pays dont le taux de risque de pauvreté progresse le plus à court terme (+13,3% sur un an !), mais aussi à long terme. D'un point de vue historique, le taux de risque de pauvreté de 2017 (18,7%) est le plus élevé jamais enregistré dans le pays !

Mis à part les ménages composés de deux adultes avec au moins trois enfants, toutes les catégories de la population sont concernées par cette situation délétère. En outre, les ménages monoparentaux restent à un taux de risque de pauvreté excessivement élevé (46,2%). Les concernant, le Luxembourg émerge en deuxième place des pires élèves de la zone euro.

D'autres constats sont tout aussi sévères. Le Luxembourg prend la première place de la zone euro pour le taux de risque de pauvreté des personnes qui travaillent. Qui plus est, taux est en hausse : 12% en 2016 ; 13,7% en 2017. Et pour les chômeurs la situation est encore pire. Même si leur taux de risque de pauvreté reste loin des 70,6% observés en Allemagne, il n'en demeure pas moins que plus d'un chômeur sur deux est en risque de pauvreté au Grand-Duché !

De ces éléments, hausses des inégalités et du risque de pauvreté, découlent toute une série de conséquences nocives. Par suite, plus d'un tiers des ménages luxembourgeois déclarent faire face à de lourdes charges financières liées au logement et cette proportion grimpe à près de deux tiers pour ceux en risque de pauvreté !

En outre, un tel constat peut être dressé en matière de soins de santé des chômeurs : si la proportion de ceux déclarant être en mauvaise santé est importante (18,6%) et croît au fil du temps, c'est effectivement le coût des soins qui est à l'origine de la non-satisfaction des besoins en traitement médical ou dentaire.

Redistribution monétaire au Luxembourg : analyse à partir d'un modèle de microsimulation

Par Vincent Vergnat^{1,2}, Conchita D'Ambrosio¹ et Philippe Liégeois²

Les opinions exprimées ainsi que les arguments employés sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux de la Chambre des salariés.

La Chambre des salariés du Luxembourg (CSL), le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et l'Université du Luxembourg travaillent collectivement sur un projet qui se clôturera en 2020 et qui vise à mieux comprendre les composants du revenu des ménages luxembourgeois, en particulier à intégrer dans les analyses la taxation indirecte (telle que la TVA et les droits d'accise) et les transferts sociaux en nature. L'objectif de cet encadré est de présenter le modèle de microsimulation EUROMOD, l'outil qui servira de référence pour le projet entrepris, et de montrer comment il est utilisé pour analyser l'efficacité redistributive du système socio-fiscal luxembourgeois³.

La microsimulation pour simuler....

La microsimulation est un outil d'analyse des politiques socio-fiscales. Cet instrument permet de simuler l'impact de règles socio-fiscales sur le revenu d'un échantillon représentatif de ménages d'un pays ainsi que sur des cas-types. Ainsi, l'ensemble des conditions d'éligibilité et des montants de transferts sociaux monétaires et impôts directs sont pris en compte dans un modèle de microsimulation. L'application de ces règles aux revenus bruts permet de calculer le revenu disponible. Ce dernier correspond aux revenus du travail et du capital ainsi que les pensions du ménage, desquels nous soustrayons l'ensemble des cotisations sociales et impôts directs et auxquels nous ajoutons les transferts sociaux monétaires. De façon concrète, cela correspond au revenu dont dispose un ménage à la fin du mois pour consommer ou épargner⁴. Dans le cadre de cette étude, nous utilisons un modèle européen de microsimulation : EUROMOD. Ce modèle, développé par l'Institute for Social and Economic Research de l'Université d'Essex avec la coopération d'équipes de chercheurs dans chaque pays membre de l'Union Européenne (dont le LISER, pour le Luxembourg), permet de simuler les politiques socio-fiscales de l'ensemble des pays de l'UE, et ce isolément pour chaque état membre. La méthodologie harmonisée permet aux décideurs publics et aux chercheurs d'améliorer la qualité des outils développés et d'effectuer des comparaisons fiables entre pays. Dans l'étude entreprise par la CSL, le LISER et l'Université du Luxembourg, nous utiliserons uniquement le système socio-fiscal et les données luxembourgeoises.

...la contrainte budgétaire d'un ménage...

Avant d'illustrer notre propos par des simulations sur l'ensemble des ménages luxembourgeois, nous allons illustrer les avantages de la microsimulation en utilisant un cas-type simplifié, aussi appelé ménage de référence. Prenons, par exemple, un individu de 40 ans, célibataire sans enfant et sans autres revenus que ceux du travail. Le modèle de microsimulation va permettre de simuler le revenu disponible de cet individu durant l'année 2018. De plus, en faisant varier ses revenus du travail, nous pouvons identifier la « contrainte budgétaire » de cette personne, c'est-à-dire la limite des ressources dont elle dispose pour acheter des biens et services pour consommer et épargner. Le graphique 1 nous montre l'évolution du revenu disponible mensuel de l'individu en fonction de ses revenus du travail et en gardant les autres caractéristiques constantes. Dans la situation où l'individu de référence n'a pas de revenu d'activité, son revenu disponible sera d'un peu plus de 1 400 euros. L'ensemble de ce revenu disponible sera composé de transferts sociaux (incluant dans ce cas, le revenu minimum garanti [RMG] et l'allocation de vie chère). Au fur et à mesure que les revenus d'activité augmentent, nous observons une réduction des aides sociales. À partir d'un peu plus de 2 100 euros de revenus d'activité bruts, l'individu de référence va avoir un revenu disponible composé uniquement de ses revenus du travail bruts diminués des impôts et cotisations sociales. La courbe représentant le revenu disponible montre que la présence des transferts sociaux rend la contrainte budgétaire non-linéaire : elle commence par être croissante, puis quasiment constante avant de croître à nouveau. La partie quasi-constante peut entraîner des phénomènes de trappes à inactivité, c'est-à-dire que, lorsque le revenu disponible et les avantages en nature fournis par l'employeur n'augmentent pas alors même que le temps de travail augmente, il n'y a pas d'incitations à travailler plus. Ce problème, observable dans la plupart des pays européens, doit être, en partie, corrigé grâce à l'introduction du revenu d'inclusion sociale (REVIS) à la place du RMG. Le REVIS n'est pas intégré au graphique 1 car la réforme est entrée en application en 2019 et nous simulons ici la contrainte budgétaire d'un individu en 2018.

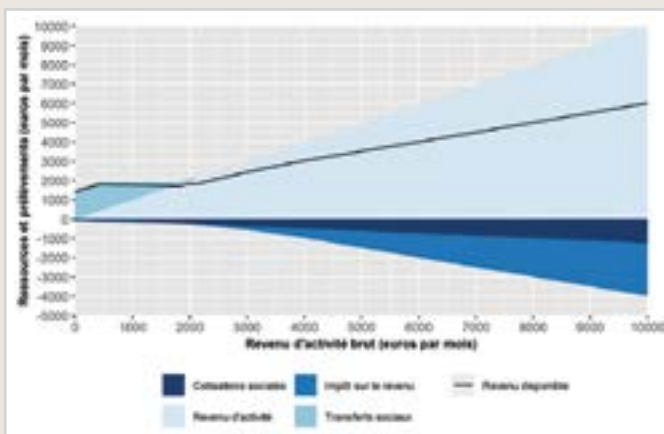
¹ Université du Luxembourg

² Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)

³ Pour plus d'informations sur EUROMOD, se référer à <https://www.euromod.ac.uk/>. Le projet EUROMOD est soutenu par le programme de l'Union Européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

⁴ Une partie de cet argent utilisé pour consommer va être transformé en impôts indirects (TVA, droits d'accise) mais ces taxes ne sont pas, pour le moment, intégrées au modèle de microsimulation dont il est fait usage dans le projet mentionné.

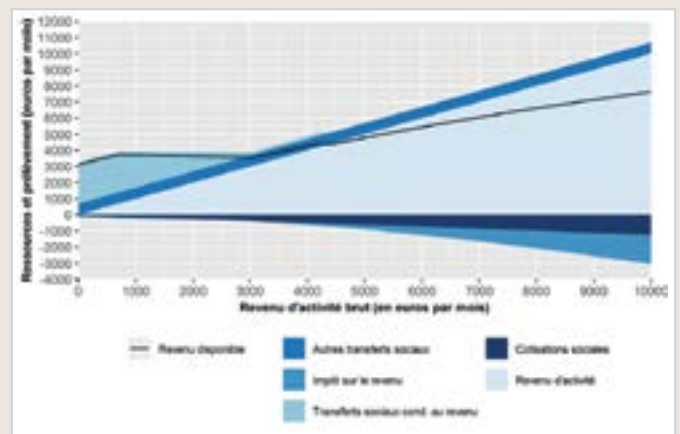
Graphique 1 : Contrainte budgétaire d'un adulte, célibataire, de 40 ans, sans enfant



Source : EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2018) et calculs des auteurs

La contrainte budgétaire varie en fonction de la composition et des caractéristiques d'un ménage. Prenons le cas d'un couple avec deux enfants (14 et 7 ans) et faisons varier le revenu du travail d'un seul des parents (nous considérons l'autre parent comme inactif). En analysant le graphique 2, nous remarquons, comme pour le cas du célibataire (graphique 1), que la contrainte budgétaire de la famille est non-linéaire avec un revenu disponible quasiment constant jusqu'à 3 000 euros bruts puis croissant. Cependant, contrairement au graphique 1, nous pouvons voir que le ménage bénéficie de transferts sociaux quels que soient les revenus d'activité. Cela est dû à la présence de transferts monétaires qui ne sont pas conditionnels au revenu mais à la situation socio-démographique du ménage. En effet, cette famille de référence perçoit des allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire. Ces dernières ne dépendant pas du revenu, elles vont être présentes tout au long de la contrainte budgétaire. Par contre, les aides conditionnelles au revenu vont se concentrer dans le bas de la contrainte budgétaire. Pour conclure, les deux graphiques montrent que le système socio-fiscal luxembourgeois met à disposition un certain nombre d'aides monétaires pour les ménages avec peu ou pas de ressources. La forme non-linéaire de la contrainte budgétaire est observable dans la plupart des pays européens.

Graphique 2 : Contrainte budgétaire pour un couple, avec deux enfants de 7 et 14 ans



Source : EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2018) et calculs des auteurs

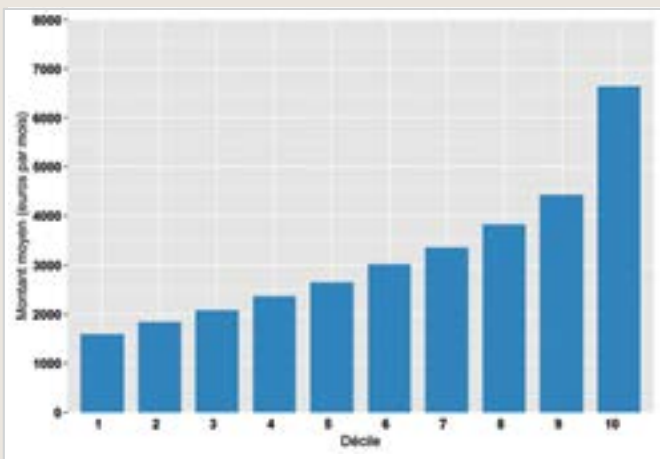
...et la distribution des revenus dans la population...

Ces exemples permettent de comprendre comment le système socio-fiscal est construit pour des cas simples. Dans la réalité, les situations socio-démographiques sont plus complexes et les sources de revenus variées. Il est donc nécessaire, pour avoir un aperçu de la situation socio-économique des ménages d'un pays, de travailler sur un échantillon représentatif de ménages. Le modèle EUROMOD est basé sur l'enquête EU-SILC (*European Union – Statistics on Income and Living Conditions*) réalisée pour le Luxembourg par le STATEC en collaboration avec le LISER. Les données d'enquête au niveau individuel ne sont pas disponibles immédiatement étant donné l'ensemble des traitements qui doivent être effectués sur les données brutes de l'enquête avant de rendre celle-ci exploitable par les analystes. Ainsi, nous avons utilisé les données EU-SILC 2016 (les données les plus récentes disponibles au moment de l'actualisation du modèle EUROMOD) pour mesurer l'effet du système socio-fiscal 2018 sur le revenu et les inégalités au Luxembourg. Nous faisons alors l'hypothèse que la structure démographique de la population en 2016 (y compris l'emploi)

Redistribution monétaire au Luxembourg : analyse à partir d'un modèle de microsimulation

est la même que celle de 2018. En revanche, les revenus bruts et certains montants monétaires non-simulés sont indexés pour une représentation plus conforme de la situation en 2018⁵. Nous supposons également que les ménages recourent à l'ensemble des aides auxquelles ils sont éligibles : nous analysons donc l'effet potentiel du système socio-fiscal, celui qui prévaudrait dans cette situation⁶.

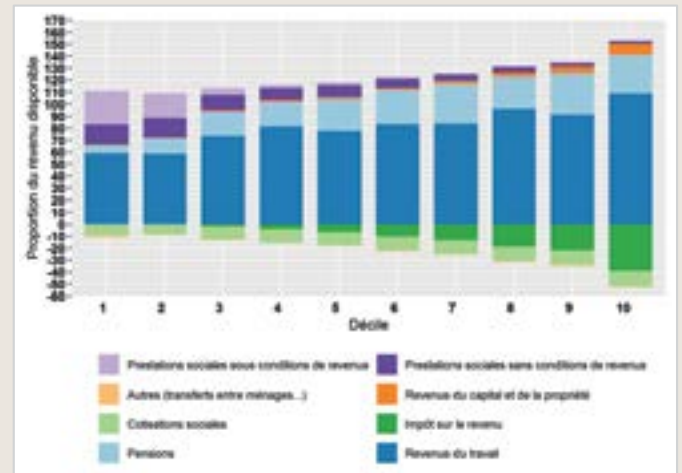
Graphique 3 : Niveau de vie moyen par décile



Source : Données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2018).

Le graphique 3 présente le niveau de vie moyen par décile. Le niveau de vie exprime le revenu disponible du ménage en équivalent-adulte, c'est-à-dire en tenant compte de la taille du ménage et des économies d'échelle permises par la vie en communauté. Plus formellement, pour calculer le niveau de vie, il faut diviser le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation du ménage⁷. Ce faisant, les 10% des individus les plus pauvres (décile 1) ont un niveau de vie moyen de 1 591 euros par mois, le niveau de vie moyen progresse ensuite régulièrement dans les différents déciles pour atteindre 4 424 euros par mois dans le décile 9 (10% des individus qui sont plus riches que 80% de la population mais plus pauvres que 10% de la population). Une forte croissance s'observe ensuite au passage du 9^e au 10^e décile (les 10% les plus riches) où le niveau de vie moyen s'élève à 6 641 euros par mois.

Graphique 4 : Composition du niveau de vie moyen par décile



Source : Données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2018).

Le graphique 4 montre que la composition des revenus n'est pas la même d'un décile à un autre. Ainsi, les prestations sociales sous conditions de ressources représentent un quart du niveau de vie moyen dans le premier décile. La part de ces prestations diminue plus nous avançons dans les déciles de niveaux de vie. Les prestations sans condition de ressources comme les allocations familiales semblent diminuer également plus nous progressons dans l'échelle des niveaux de vie mais cela s'explique par une proportion plus élevée de ménages avec enfant(s) dans les ménages des premiers déciles. Le nombre moyen d'enfants par ménage est supérieur à 0,6 dans les déciles 1 à 4 contre moins de 0,3 dans les déciles 9 et 10.

Dans l'ensemble des déciles, les revenus du travail et ceux issus des pensions représentent une part élevée du niveau de vie, contrairement aux revenus du capital et de la propriété qui n'en représentent qu'une fraction limitée (en tout cas comme il ressort de l'enquête EU-SILC), même dans le dernier décile. Les cotisations sociales sont proportionnelles aux revenus du travail ; cependant, l'impôt sur le revenu (après prise en compte des crédits et déductions d'impôts) augmente fortement avec le décile de niveau de vie, les ménages des 2 premiers déciles n'étant pas ou très peu assujettis à l'impôt sur le revenu. Nous remarquons également que les transferts réguliers entre ménages (pensions alimentaires à payer, transferts monétaires pour des personnes vivant hors du ménage...) réduisent le revenu disponible dans la plupart des déciles, mais particulière-

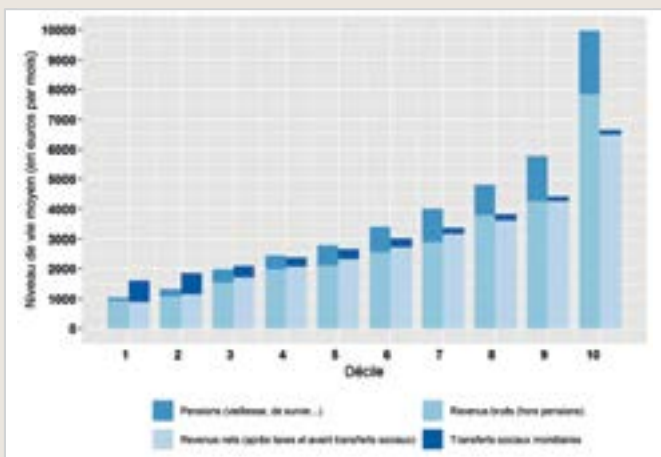
⁵ Pour plus de détails sur les politiques publiques prises en compte et les indices utilisés pour actualiser les revenus, se référer à : https://www.euromod.ac.uk/sites/default/files/country-reports/year9/Y9_CR_LU_Final.pdf

⁶ Les fonctionnaires internationaux résidants au Luxembourg et soumis à des règles fiscales particulières, sont exclus de l'analyse.

⁷ Le premier adulte du ménage représente une unité de consommation, les autres membres du ménage de 14 ans et plus représentent 0,5 unité de consommation et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 unité de consommation. Cette définition est appelée échelle modifiée de l'OCDE.

ment dans le décile 1. Les informations sur les transferts réguliers reposent sur la déclaration des ménages lors de l'enquête, or ces revenus sont plus difficilement mesurables (il n'y a pas de bulletin de salaire ou d'imposition sur lesquels se rapporter, les erreurs sont donc potentiellement plus nombreuses). Dans l'enquête, il s'avère ainsi que les ménages déclarent plus de transferts privés sortants que de transferts entrants. De plus, 26% des ménages du 1^{er} décile déclarent effectuer régulièrement un transfert privé sortant contre 12% en moyenne dans les autres déciles ; ceci explique que le revenu disponible moyen du premier décile est plus impacté que les autres.

Graphique 5 : Niveau de vie moyen avant et après impôts et transferts sociaux



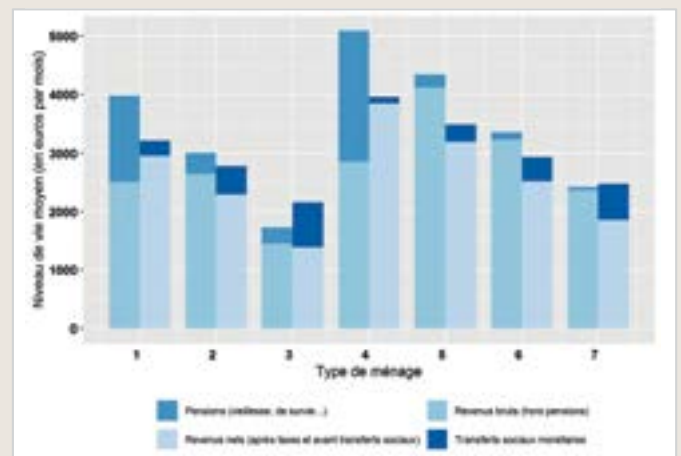
Source : Données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2018).

Nous avons également comparé (graphique 5) le niveau de vie des ménages avant (pour chaque décile, colonne de gauche) et après transferts sociaux monétaires et impôts directs (colonne de droite). Le système socio-fiscal luxembourgeois est redistributif : en effet, le niveau de vie des ménages, en particulier celui des plus pauvres et des plus aisés, est impacté par les transferts et les taxes. En outre, le système semble progressif : tandis qu'une augmentation du niveau de vie moyen s'observe dans les 3 premiers déciles, même si dans des proportions de moins en moins élevées (+560 euros en moyenne dans le décile 1 contre +112 euros pour le décile 3), les 7 autres déciles, à l'inverse, subissent une baisse du niveau de vie.

Dans le graphique 6, nous présentons le niveau de vie moyen avant et après impôts et transferts sociaux par type de ménage. Nous nous concentrons ici sur sept types de ménage :

1. Personne seule
2. Famille monoparentale avec un enfant
3. Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
4. Couple sans enfant
5. Couple avec un enfant
6. Couple avec deux enfants
7. Couple avec trois enfants ou plus

Graphique 6 : Niveau de vie moyen avant et après impôts et transferts sociaux par composition du ménage



Source : Données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2018).

Ce sont les couples sans enfant qui ont le niveau de vie le plus élevé, que ce soit avant ou après redistribution. Nous remarquons également que le niveau de vie décroît avec le nombre d'enfants. Cependant, les ménages avec plus d'enfants sont également ceux qui perçoivent le plus de transferts sociaux. Ce sont ainsi les ménages sans enfant qui contribuent le plus à la redistribution des ressources, ce qui permet, *in fine*, de réduire l'écart de niveau de vie entre les ménages sans enfant et les ménages ayant des enfants à charge.

Les données d'enquêtes permettent de réaliser des analyses sur la situation socio-économique d'une population à un instant *t*. En outre, les données d'enquête d'une année à l'autre intègrent les variations de la structure sociodémographique (donc également de l'emploi) et les modifications de politiques

Redistribution monétaire au Luxembourg : analyse à partir d'un modèle de microsimulation

publiques survenues entre les deux dates. Ces informations ne peuvent être totalement répliquées (donc remplacées) par la microsimulation. En particulier, EUROMOD est un outil de simulation et repose ainsi nécessairement sur certaines hypothèses simplificatrices et ne pouvant pas prendre en compte l'entière de certaines situations très complexes. Les simulations s'effectuent, par exemple, sur l'ensemble de la population (résidente) en considérant que les règles socio-fiscales sont respectées par tous (pas d'évasion fiscale) et que l'ensemble des aides sociales sont demandées par les bénéficiaires potentiels (recours intégral). Mais la microsimulation peut avoir un rôle complémentaire aux enquêtes. Tout d'abord, elle permet d'analyser et de mieux comprendre l'effet *potentiel* du système socio-fiscal, sur des ménages de référence ou sur l'ensemble de la population, dans l'hypothèse d'un recours intégral aux transferts sociaux et d'absence d'évasion fiscale. Le second et principal avantage est qu'elle permet de visualiser l'effet d'un changement du système socio-fiscal de façon *ex-ante*, c'est-à-dire, avant même qu'il ne soit appliqué. Par exemple, il est possible de simuler l'effet de différents scénarios de réforme pour en prévoir les effets potentiels et ainsi éclairer la décision publique. Enfin, et contrairement aux données d'enquête, il est possible d'isoler l'effet d'une politique en gardant tous les autres paramètres (structure de la population, revenus bruts, autres politiques...) constants. Il est ainsi possible d'observer uniquement l'effet de la politique envisagée, comme nous le montrons ci-après.

...ainsi que l'impact redistributif de réformes.

Nous allons maintenant analyser l'effet d'une partie de la réforme fiscale mise en place au 1^{er} janvier 2017 au Luxembourg. Cette réforme est vaste et complexe et nécessiterait plus qu'un encadré pour être analysée dans son ensemble. Aussi nous concentrons-nous sur un seul aspect, à savoir les crédits d'impôt (à l'exception du crédit d'impôt monoparental qui a une structure et une cible différentes). Ces crédits représentent une réduction de l'impôt à payer par le contribuable et il peut même donner lieu à versement si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt à payer.

La réforme fiscale de 2017 a introduit un changement dans les crédits d'impôts pour les salariés, les pensionnés et les indépendants. Il s'agissait, avant cette date, de crédits forfaitaires indépendants du niveau de revenu. Depuis la réforme,

ils sont variables en fonction du niveau de ressource. Outre cette condition, la réforme s'est également accompagnée d'une revalorisation des montants de base. Ainsi, le montant du crédit d'impôt pour salariés (CIS), du crédit d'impôt pour pensionnés (CIP) et du crédit d'impôt pour indépendants (CII) était de 300 euros forfaitaires annuels avant la réforme. Le CIS (CIP) n'était, cependant, pas versé pour un niveau de salaire brut (pension) inférieur à 936 (300) euros annuels. Depuis 2017, le nouveau barème du CIS prévoit un montant maximum de crédit d'impôt de 600 euros annuels (pour les individus dont le salaire brut annuel est compris entre 11 266 et 40 000 euros). Pour les individus percevant entre 936 et 11 265 euros de salaire brut, le CIS s'échelonne entre 300 et 600 euros annuels (le crédit augmente avec les revenus d'activité). Enfin, pour les individus dont le salaire brut est supérieur à 40 000 euros par an, le montant du crédit diminue avec les revenus d'activité jusqu'à être nul à partir de 80 000 euros de salaire. Le CIP suit le même barème que le CIS à l'exception des individus percevant entre 300 et 935 euros de pensions annuelles pour lesquels le CIP est d'un montant forfaitaire de 300 euros annuels. Le crédit d'impôt pour les indépendants (CII) suit le barème du CIP (hormis qu'il n'y a pas de seuil minimal pour la perception) mais il est déterminé, non pas sur base des pensions perçues, mais par rapport au montant des bénéfices nets.

Tableau 1 : Montants annuels des crédits d'impôts

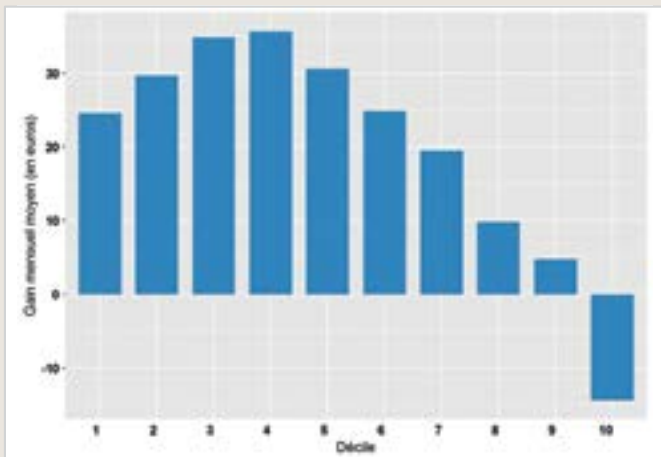
Revenu annuel brut	Salariés	Pensionnés	Indépendants
< 300	0	0	300
de 300 à 935	0	300	300
de 936 à 11 265	progressif de 300 à 600		
de 11 266 à 40 000	600		
de 40 001 à 79 999	dégressif de 600 à 0		
au-delà de 80 000	0		

Source : loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Le graphique 7 présente les gains mensuels moyens liés à la réforme des crédits d'impôt. Nous avons réalisé une comparaison toute chose égale par ailleurs, c'est-à-dire que seuls les montants des crédits d'impôt changent. La structure de la population et les autres politiques 2017 (y compris les autres aspects de la réforme fiscale) sont, quant-à-elles, incluses et considérées constantes. Dans la situation avant la réforme, les montants de ces crédits sont forfaitaires; après la réforme, ils sont conditionnels. Le passage d'un barème forfaitaire à un barème conditionnel a pénalisé les ménages du 10^e décile qui subissent une perte mensuelle moyenne de près de

15 euros. Les autres déciles sont gagnants, en moyenne, après la réforme, mais ce sont particulièrement les ménages des déciles 3 et 4 qui bénéficient d'un gain important (+35 et 36 euros par mois en moyenne). Cela s'explique, comme on peut le voir sur les graphiques 8 et 9, par la présence à la fois d'un nombre important de bénéficiaires dans ces déciles mais également d'une proportion élevée de ces bénéficiaires qui ont droit au montant maximal de crédit d'impôt (un peu plus des trois quarts des bénéficiaires du décile 3 perçoivent le montant maximal).

Graphique 7 : Gain mensuel moyen de la réforme par décile de niveau de vie

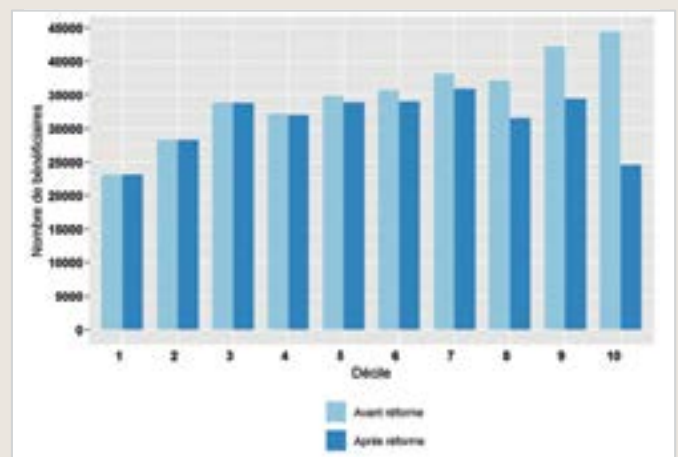


Source : données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2017).

L'instauration de montants conditionnels avec un plafond entraîne une sortie du dispositif d'un certain nombre d'individus dans les déciles les plus élevés (graphique 8). Un certain nombre d'individus dans ces déciles ont des ressources trop élevées pour continuer à en bénéficier, en particulier dans le décile 10. On peut s'interroger sur la réduction du nombre de bénéficiaires dans certains déciles moins élevés (le 5 ou 6) tandis que certains individus du décile le plus riche continuent d'en bénéficier. Cela s'explique par le fait que les crédits d'impôt sont individualisés. Ils sont calculés et remis uniquement à la personne qui perçoit les revenus en question. Il est alors possible qu'un individu, bien que disposant de revenus personnels compatibles avec l'obtention d'un crédit d'impôt, fasse partie d'un ménage dont les membres disposent de ressources plus importantes, plaçant ainsi l'ensemble du ménage dans le haut des déciles de niveau de vie. Au contraire, un individu peut

gagner trop pour être éligible au crédit d'impôt mais vivre avec plusieurs personnes inactives, faisant baisser le niveau de vie du ménage et classant celui-ci dans des déciles intermédiaires. Cependant, ce type de situation ne semble que peu se rencontrer dans les premiers déciles de niveau de vie.

Graphique 8 : Nombre de bénéficiaires d'un crédit d'impôt (CIS, CIP, CII) par décile de niveau de vie

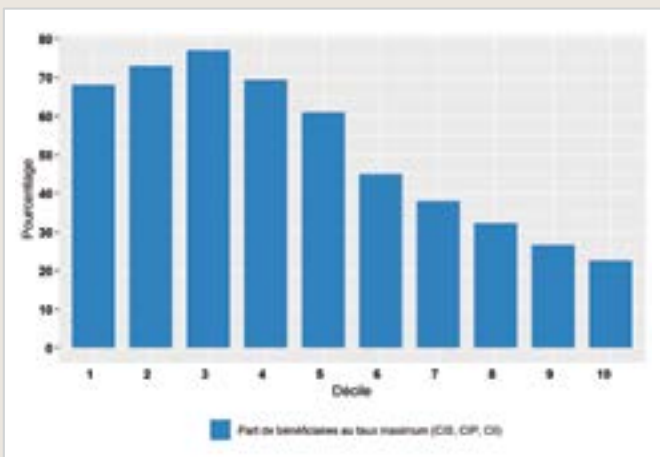


Source : données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2017).

Il est également intéressant d'observer la proportion de bénéficiaires de crédits d'impôt qui sont éligibles au montant maximal de crédit d'impôt (à savoir 600 euros annuels). Pour les crédits d'impôt CIS, CIP et CII, ce sont dans les 5 premiers déciles de niveau de vie que les proportions de bénéficiaires au montant maximal sont les plus élevées, atteignant même 77% dans le décile 3 (graphique 9). Ceci s'explique par le fait que le montant maximum de crédit d'impôt est destiné aux individus dont les ressources ont un niveau intermédiaire (entre 11 266 et 40 000 euros par an). Ces individus ayant une rémunération d'un niveau intermédiaire sont, en effet, plus nombreux dans les premiers déciles de niveau de vie. Par contre, dans les déciles plus élevés, la proportion de bénéficiaires au taux maximal diminue rapidement pour atteindre 23% dans le décile 10.

Redistribution monétaire au Luxembourg : analyse à partir d'un modèle de microsimulation

Graphique 9 : Proportion de bénéficiaires percevant le taux maximal de crédit d'impôt par décile



Source : Données EU-SILC 2016 et simulations EUROMOD pour le Luxembourg (mise à jour de 2017).

La réforme des crédits d'impôt a ainsi permis de cibler d'avantage ces dispositifs sur les déciles de niveau de vie moins élevés, comme le montre d'ailleurs la baisse importante du nombre de bénéficiaires dans le dernier décile. Toutefois, l'exemple actuel ne montre que les effets *directs* de la réforme à un instant *t*. Il y a d'autres effets, qui sont quant à eux indirects, qu'il est possible de modéliser. Par exemple, une variation des crédits d'impôt, en augmentant le niveau de vie de beaucoup de ménages, va vraisemblablement induire une hausse des dépenses de consommation, et donc des taxes indirectes (comme la TVA par exemple) payées par les ménages luxembourgeois, cet aspect étant à couvrir dans le cadre du projet entrepris par la CSL, le LISER et l'Université du Luxembourg. Il est également possible que la hausse du montant du crédit d'impôt sur les salaires crée des variations de l'offre de travail en rendant le travail plus rémunérateur pour les bas salaires et inversement en haut de l'échelle des salaires. À l'aide de techniques plus complexes, qui dépassent le cadre de cet encadré, il est ainsi possible de prendre en compte les changements de comportements (consommation, offre de travail...) induits par des réformes fiscales et sociales.

Déprivation des enfants au Luxembourg

Par Anne-Catherine Guio¹

Les opinions exprimées ainsi que les arguments employés sont ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement ceux de la Chambre des salariés.

1. Introduction

Ce chapitre analyse les déterminants de la déprivation des enfants au Luxembourg, en utilisant le nouvel indicateur de déprivation des enfants adopté en mars 2018 au niveau de l'Union Européenne (UE). Il prolonge les analyses économétriques de Guio, Marlier, Vandembroucke et Verbunt (à paraître), qui ont porté sur l'identification des facteurs de risque micro et macro de la déprivation des enfants dans 31 pays européens².

2. Pauvreté et déprivation des enfants : quel(s) indicateur(s) utiliser ?

Pour mesurer la pauvreté des enfants, on peut tenir compte des revenus : les membres d'un ménage (enfants et adultes) sont « pauvres » si leur revenu est inférieur à un seuil placé à 60% du revenu médian national. Le taux de pauvreté monétaire communément utilisé en Europe dépend donc du niveau de revenu dans chaque pays. Il s'agit d'une mesure relative.

Afin de multiplier les éclairages et d'étudier les différences plus « absolues » entre pays, les indicateurs de déprivation matérielle sont également utilisés au niveau européen. Jusqu'ici, ils étaient basés sur des informations relatives au ménage dans son ensemble ou aux adultes (âgés de 16 ou plus). Pour mesurer les difficultés quotidiennes des enfants, qui peuvent être différentes de celles de leurs parents, des chercheurs ont développé au niveau européen un indicateur complémentaire : **la déprivation spécifique des enfants**³. Cet indicateur mesure **l'accès à un même ensemble de 17 items considéré comme nécessaire pour tout enfant vivant en Europe** : l'enfant mange-t-il des fruits et légumes chaque jour ? Invite-t-il parfois des amis à la maison ? Peut-il participer à des excursions et fêtes scolaires ? Vit-il dans un logement correctement chauffé ? Part-il au moins une semaine par an en vacances ? **On considère qu'un enfant est en situation de déprivation lorsqu'il est privé d'au moins trois des 17 items** (liste complète ci-contre). Plus le nombre d'items manquants est élevé, plus la déprivation est sévère. Seules les déprivations qui sont dues à un problème financier (et non à un choix de vie) sont comptabilisées.

Liste des 17 items utilisés pour mesurer la déprivation des enfants

Enfant :

1. Quelques habits neufs (pas de deuxième main)
2. Deux paires de chaussures de la bonne pointure
3. Fruits et légumes frais chaque jour
4. Viande, poulet, poisson ou équivalent végétarien chaque jour
5. Livres à la maison adaptés à l'âge de l'enfant
6. Équipements de loisirs extérieurs
7. Jeux d'intérieur
8. Loisirs réguliers
9. Célébrations d'occasions spéciales (anniversaire...)
10. Invitation d'amis à venir jouer et manger de temps en temps
11. Participation à des excursions scolaires
12. Vacances (une semaine/an)

Ménage :

13. Remplacement de mobilier usé
14. Absence d'arriérés de paiement
15. Accès à internet
16. Logement adéquatement chauffé
17. Accès à une voiture pour usage privé

¹Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)

²Une analyse similaire de la déprivation en Belgique rédigée par Guio et Vandembroucke (2018) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/20181211NT>

³Cet indicateur a été agréé au niveau européen en mars 2018. Pour de plus amples informations sur cet indicateur, voir Guio, A.-C., Gordon, D., Marlier, E., Najera, H. and Pomati, M. (2017), "Towards an EU measure of child deprivation", *Child indicators research*, <https://doi.org/10.1007/s12187-017-9491-6>.

Déprivation des enfants au Luxembourg

Le tableau 1 présente pour tous les pays de l'UE et pour l'UE-28 la proportion d'enfants dans cette situation pour chaque item. Ces données ont été collectées dans l'Enquête européenne sur le Revenu et les Conditions de vie (EU-SILC) en 2014.

À l'aide d'un jeu de couleurs, ce tableau met en évidence les pays qui présentent des taux de déprivation systématiquement élevés pour différents items (en orange/rouge), comme la Bulgarie et la Roumanie, ou au contraire faibles (en vert : pays nordiques, Autriche, Pays-Bas et Luxembourg). Il montre aussi les pays où l'image est nuancée selon l'item, autrement dit des pays qui souffrent d'un désavantage relatif pour certains items et qui bénéficient d'un avantage relatif pour d'autres.

Malgré des résultats globalement enviables au Luxembourg, la déprivation des enfants n'y est pas inexistante. 9% des enfants vivent dans un ménage qui n'a pas les moyens de leur offrir une semaine de vacances par an. Plus de 20% des enfants luxembourgeois vivent dans un ménage qui ne peut remplacer des meubles usagés. Certains des enfants souffrent de déprivations sévères : 3-4% des enfants ne peuvent pas avoir quelques vêtements neufs ou payer les excursions scolaires.

Ce tableau montre le pourcentage d'enfants privés de chaque item pris séparément. Nous allons à présent examiner dans quelle mesure les enfants cumulent les 17 items. Le graphique 1 présente la distribution des enfants (de 1 à 15 ans) selon le nombre d'items dont ils sont privés, pour le Luxembourg et pour les pays voisins (Pays-Bas, France, Allemagne et Belgique).

	Fruits & légumes	Livres	Chaussures	Jeux d'intérieur	Protéines	Internet
Suède	0,1	0,6	0,3	0,3	0,0	0,4
Finlande	0,3	0,5	0,8	0,2	0,2	0,4
Islande	0,4	0,3	1,9	0,2	0,8	0,5
Danemark	0,5	2,5	2,3	0,8	0,6	0,6
Suisse	0,5	0,4	0,3	0,7	1,3	0,9
Autriche	0,5	1,3	1,1	1,1	1,8	1,0
Pays-Bas	0,6	0,5	3,6	0,4	2,5	0,2
Luxembourg	0,8	0,8	1,0	1,5	1,1	1,4
Slovénie	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3
Espagne	1,7	2,3	3,0	3,5	2,9	13,5
Allemagne	1,8	0,7	2,2	0,6	3,6	0,9
Malte	1,9	2,0	5,9	2,1	6,9	4,4
Chypre	2,1	5,4	1,3	3,6	2,4	8,7
Belgique	2,3	4,4	3,6	2,5	2,7	3,8
Italie	2,6	7,7	2,9	5,6	5,7	10,8
Irlande	2,6	1,0	6,5	1,4	3,1	4,8
France	2,7	1,2	5,2	1,0	2,3	1,8
Portugal	2,9	6,4	3,6	5,4	1,2	11,5
Répub. tchèque	3,0	2,0	3,0	2,8	4,7	4,0
Pologne	3,5	2,9	1,4	2,3	3,0	3,1
Royaume Uni	3,6	1,0	2,2	1,4	3,0	4,7
UE-28	4,1	4,4	4,7	4,7	5,2	6,9
Croatie	4,5	7,2	3,2	5,7	6,2	4,9
Grèce	5,4	7,2	0,6	4,1	9,2	8,9
Estonie	6,7	2,5	1,6	1,6	6,1	0,9
Lituanie	7,8	2,3	0,4	2,8	6,3	5,3
Serbie	9,7	7,9	8,2	6,2	15,1	13,8
Slovaquie	9,8	10,4	6,6	7,6	12,9	9,1
Lettonie	10,0	11,0	11,7	8,7	8,2	8,1
Roumanie	14,8	24,8	28,0	42,4	21,6	36,7
Hongrie	22,8	15,5	7,8	13,7	22,0	18,2
Bulgarie	40,2	43,2	49,0	38,4	42,4	26,9

Source : Guio, Marlier, Vandenbroucke et Verbunt (à paraître).

Ce graphique montre que la position relative du Luxembourg parmi les pays voisins est la meilleure : quel que soit le seuil de déprivation (c'est-à-dire la « gravité » de la déprivation), le

Luxembourg est le pays le mieux placé. Si on utilise un seuil d'au moins trois items manquants (seuil retenu au niveau européen), le Luxembourg a un taux de déprivation des enfants de 8% – contre

Tableau 1 : Heat map indiquant pour chaque item la proportion d'enfants qui en sont déprivés dans le pays ; population d'enfants de 1 à 15 ans ; pays de l'UE couverts par EU-SILC ; 2014 ; en %

Fêtes	Loisirs extérieurs	Habits	Excursions scolaires	Amis	Voiture	Logement chauffé	Loisirs	Arriérés	Vacances	Meubles
1,3	0,8	0,9	0,8	0,7	3,1	0,8	2,5	8,8	5,5	5,6
0,3	0,3	3,5	0,6	0,1	3,6	0,7	1,3	16,5	7,2	11,6
0,3	0,6	0,9	0,6	0,1	2,7	2,2	4,3	24,1	3,6	20,4
1,3	2,2	2,0	1,4	1,5	5,1	2,5	3,3	9,5	9,1	14,6
1,4	0,4	1,6	0,8	0,4	4,5	1,0	5,1	10,8	4,9	12,5
1,8	3,1	1,9	2,5	3,6	7,4	4,3	10,2	10,6	17,8	15,7
1,9	1,6	1,6	1,4	1,2	6,5	2,8	6,4	9,5	16,2	25,2
1,9	2,7	2,9	3,6	2,3	2,1	1,0	2,7	6,3	9,4	20,9
2,5	2,0	5,9	2,3	3,4	3,3	4,0	10,7	28,0	7,2	15,8
11,4	5,8	7,7	10,6	12,8	6,6	12,0	13,1	17,8	34,5	46,4
1,5	1,3	2,1	0,6	1,7	4,4	5,3	6,2	9,7	17,4	17,8
4,9	4,1	6,1	2,7	4,9	4,5	21,6	6,0	22,0	34,9	29,7
10,8	7,7	5,4	2,5	12,3	1,4	25,4	21,2	41,7	40,2	60,9
5,8	4,2	8,2	3,8	6,0	7,4	4,8	9,0	12,1	19,2	18,4
7,1	6,0	8,5	9,5	7,5	2,3	18,4	13,7	20,6	29,5	38,8
3,0	3,2	12,3	3,3	3,2	6,6	9,4	7,3	25,6	53,1	28,6
5,2	1,7	8,9	4,8	2,4	2,8	5,1	6,2	15,0	11,6	28,0
8,3	4,6	14,4	9,1	13,6	9,9	25,2	23,4	17,7	36,7	57,5
3,6	7,8	6,3	5,0	2,4	11,8	6,0	8,5	10,4	8,7	47,8
9,7	4,3	3,2	8,5	8,7	7,5	7,9	18,8	19,3	26,2	31,5
2,3	5,7	3,7	3,3	7,1	10,7	9,4	6,3	18,0	35,3	31,6
7,2	7,1	7,5	7,4	8,2	8,7	10,0	12,6	18,3	26,3	33,8
5,6	5,9	5,3	7,8	7,4	7,0	9,1	8,9	35,9	29,2	32,3
18,9	10,1	1,8	21,2	14,1	8,6	30,5	15,8	54,2	41,3	57,5
3,4	3,7	2,4	3,0	4,9	9,7	1,4	4,1	16,2	10,3	27,4
5,0	6,6	13,0	5,8	9,9	12,0	25,6	18,8	17,8	19,2	50,1
10,6	10,9	13,8	15,0	7,9	20,9	15,6	20,9	48,5	39,7	61,4
12,0	11,0	14,0	9,1	15,3	13,9	7,8	11,0	10,8	15,5	45,3
10,3	16,4	24,5	7,6	11,3	23,4	18,2	16,2	31,6	27,6	57,7
33,2	55,5	26,6	30,3	40,1	45,3	15,4	60,1	29,3	61,4	67,3
15,4	17,0	27,2	15,2	30,6	31,1	12,5	20,9	36,2	51,1	52,9
32,3	52,0	36,2	42,5	41,4	30,2	40,2	52,3	43,9	54,6	72,1

environ 15% en Belgique et en France, 13% aux Pays-Bas et 11% en Allemagne.

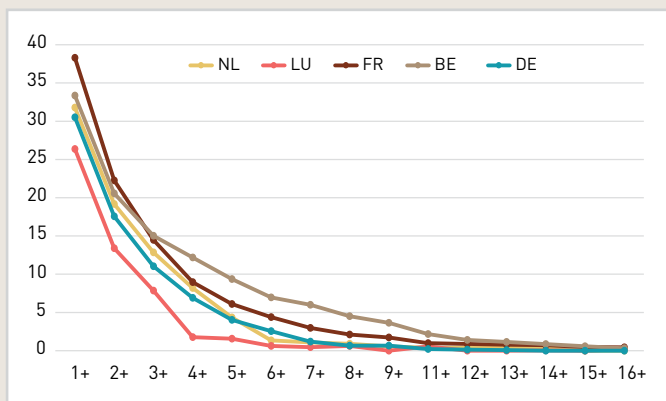
Si le seuil est fixé à au moins quatre items manquants (c'est-à-dire pour des

formes plus sévères de déprivation) : 12% des enfants sont privés d'au moins quatre items en Belgique tandis que cette proportion est extrêmement faible au Luxembourg (2%) et se situe entre

7 et 9% aux Pays-Bas, en Allemagne et en France.

Déprivation des enfants au Luxembourg

Graphique 1 : Distribution des enfants (âgés de 1 à 15 ans) selon le nombre d'items dont ils sont privés ; Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg ; 2014 ; en %



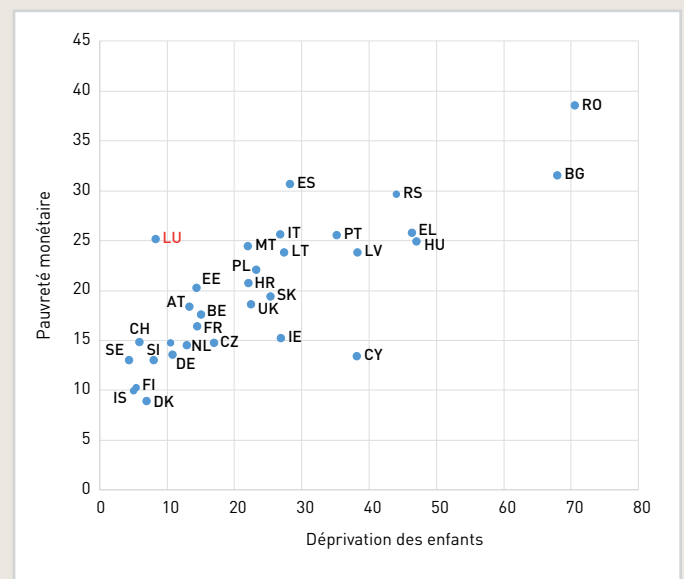
Source : Guio et Vandenbroucke (2018), op.cit.

Ces chiffres illustrent bien que l'indicateur de déprivation spécifique des enfants offre un nouvel éclairage sur la situation des enfants au Luxembourg. Jusqu'ici, on était accoutumé à considérer qu'un quart des enfants vivaient sous le seuil de pauvreté au Luxembourg. Ce nouvel indicateur épingle 8% de la population infantile comme souffrant de déprivation. Le graphique 2 compare le taux de pauvreté des enfants et le taux de déprivation spécifique dans tous les pays de l'UE en utilisant :

- l'indicateur européen de la **pauvreté des enfants** qui est défini comme la proportion d'enfants vivant dans des ménages dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national des ménages⁴. C'est une mesure relative de la pauvreté monétaire (étant donné que le risque de pauvreté varie d'un pays à l'autre).
- le **taux de déprivation des enfants** qui est la proportion d'enfants privés d'au moins trois items parmi les 17 présentés ci-dessus.

Le graphique confirme qu'en comparaison européenne le Luxembourg couple un niveau de pauvreté des enfants élevé (25%) et un faible niveau de déprivation des enfants (8%).

Graphique 2 : Proportion d'enfants (de 1 à 15 ans) privés d'au moins trois items (sur 17) et proportion d'enfants qui souffrent de pauvreté monétaire ; pays européens couverts par l'étude EU-SILC ; 2014 ; en %



Source : Guio, Martier, Vandenbroucke et Verbunt (à paraître), sur la base des données transversales de l'étude EU-SILC 2014.

Ce graphique est basé sur des données agrégées au niveau macro. Il montre la place qu'occupe le Luxembourg dans le classement européen et la grande hétérogénéité des situations nationales au sein de l'UE. Mais quels sont les facteurs de risque de déprivation dans l'UE et au Luxembourg spécifiquement ? Afin de mieux comprendre ces facteurs au niveau des ménages et au niveau institutionnel, les prochaines sections poursuivent l'analyse au niveau individuel (enfant) en ayant recours à l'économétrie pour mettre en évidence les caractéristiques du ménage/des parents qui jouent un rôle significatif dans la déprivation des enfants.

⁴ Le revenu équivalent d'un ménage est le revenu net (disponible). Son calcul se fait en trois étapes : a) tous les revenus monétaires perçus de n'importe quelle source par n'importe quel membre du ménage ou par le ménage lui-même sont additionnés (ceci comprend les revenus du travail et du capital, les aides sociales en espèces ainsi que les transferts d'espèces entre ménages), déduction faite des taxes et des cotisations sociales qui ont été payées ; b) afin de refléter les différences dans la taille et la composition du ménage, le revenu total (net) du ménage est divisé par le nombre "d'équivalents adultes", en utilisant "l'échelle modifiée de l'OCDE" qui donne un poids à tous les membres du ménage (1 au premier adulte, 0,5 au second et à chaque personne suivante âgée de plus de 14 ans et 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans) ; et c) le résultat final, le revenu disponible équivalent, est attribué de manière égale à chaque membre du ménage (adultes et enfants).

3. Facteurs de déprivation des enfants dans les pays de l'UE et au Luxembourg

Cette section résume les principaux constats de Guio, Marlier, Vandembroucke et Verbunt (à paraître), qui ont analysé les facteurs de risque de déprivation des enfants dans l'UE au moyen de différents modèles.

D'un point de vue théorique, les auteurs ont identifié trois ensembles de variables qui peuvent expliquer la probabilité et/ou l'intensité de la déprivation des enfants :

1. la maîtrise à long terme des ressources ;
2. les besoins et les coûts ;
3. la taille et la composition du ménage.

Les relations entre ces différents types de déterminants sont présentées au diagramme 1.

Tout d'abord, les auteurs expliquent que le bien-être matériel des enfants dépend de ce que le ménage peut consommer, ce qui dépend à son tour de sa « **maîtrise à long terme des ressources** ».

Bien que le revenu (disponible) courant du ménage, tel que mesuré dans l'enquête, soit généralement utilisé comme une approximation du niveau de l'ensemble des ressources disponibles, ce n'est qu'un élément dans les ressources du ménage, qui sont également déterminées par les revenus antérieurs, actuels et futurs, ainsi que la prospérité et la capacité d'emprunt. Ces éléments sont toutefois plus difficiles à récolter. L'ensemble de ces ressources est influencé par le niveau de formation, la position sur le marché de l'emploi et l'origine migratoire. Ces facteurs agissent comme suit :

- Le niveau de formation permet une position plus enviable sur le marché de l'emploi et un accès relativement plus aisé aux institutions de crédit pour surmonter d'éventuels problèmes de liquidité. Le niveau de formation est également un indicateur (surtout pour les plus jeunes) du rendement futur en fonction de l'investissement en capital humain. Comme les personnes très qualifiées sont souvent les descendants de personnes elles-mêmes très qualifiées, on peut également présumer qu'elles bénéficient plus souvent d'héritages plus importants, ce qui contribue à leur prospérité.

- *Ceteris paribus*, une origine migratoire hors UE est très souvent corrélée à une position plus vulnérable sur le marché de l'emploi, à moins d'héritages et à un accès plus difficile aux institutions de crédit.
- De même, l'absence d'emploi au niveau du ménage est un indicateur probable d'une position précaire sur le marché de l'emploi pour les membres du ménage en âge de travailler, ce qui est un prédicteur de futurs risques de chômage et qui peut en outre entraver l'accès à des institutions de crédit pour surmonter des problèmes de liquidité. Si l'absence d'emploi est due à un chômage de long terme, elle peut aussi impliquer une érosion de la richesse et de l'épargne et, en fin de compte, entraîner des dettes.

Les ressources disponibles sont également influencées par les transferts sociaux en espèces (ces derniers sont inclus dans la définition du revenu utilisée dans la source de données). Cependant, le type et le design des transferts sociaux peuvent aussi être importants pour lutter contre la déprivation des enfants. Pour des niveaux de transferts agrégés similaires entre deux pays, on peut penser que le pays qui cible le plus ces transferts sur les plus pauvres et où l'adéquation des transferts de remplacement est le plus élevée luttera le mieux contre la déprivation des enfants.

En deuxième lieu, les auteurs défendent l'argument que la déprivation est aussi influencée par **les coûts et les besoins** : des ménages ayant des ressources égales peuvent avoir des besoins différents et être confrontés à des coûts inégaux. Les besoins dépendent notamment de l'état de santé des personnes dans le ménage, de la possession d'un logement, des coûts du logement, etc.

La troisième série de facteurs explicatifs mentionnés ci-dessus (**taille et composition du ménage**) influence à la fois le niveau de ressources, la probabilité d'absence d'emploi et les coûts auxquels le ménage est confronté. Par exemple, des familles monoparentales sont économiquement plus vulnérables (parce qu'elles ont moins de possibilités de mutualisation des risques de chômage entre plusieurs adultes du ménage). Les parents isolés ont aussi plus de mal à concilier vie professionnelle et vie familiale et sont donc plus susceptibles d'opter pour un emploi à temps partiel ou une inactivité. Du point de vue des besoins/coûts, ils font face à des coûts fixes (logement, éducation, etc.) qui représentent généralement une part plus élevée de leurs ressources que dans les ménages avec plus d'un adulte.

Déprivation des enfants au Luxembourg

De plus, des niveaux similaires de ressources et de besoins n'entraînent pas nécessairement des niveaux similaires de déprivation. Les **préférences des individus** interviennent également et influencent la consommation (on peut défendre l'argument que les préférences sont façonnées, dans une certaine mesure, par le niveau de ressources, l'éducation, le milieu culturel, etc.).

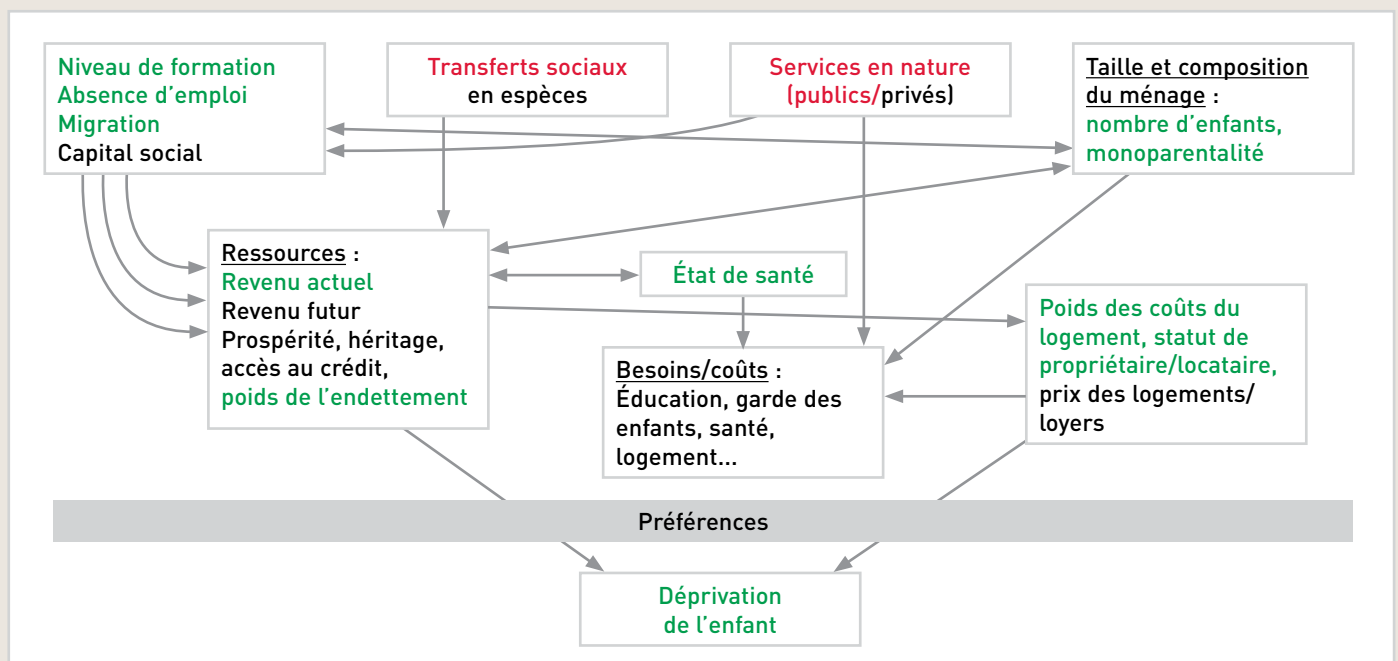
Le diagramme 1 montre que certaines relations vont dans les deux sens. Par exemple, on peut supposer qu'il y a des interactions entre le niveau d'éducation des parents, leur statut professionnel, leur milieu culturel d'un côté et la taille et la composition du ménage de l'autre. La santé influence l'intensité du travail et le niveau des salaires et elle est influencée par le niveau général des ressources.

En appliquant ce modèle aux données disponibles, il est difficile d'analyser l'impact de chaque déterminant, en raison de l'insuffisance des données disponibles. Les variables en vert dans le diagramme 1 sont disponibles au niveau individuel (enfant) dans l'échantillon de données. Des facteurs importants qui influencent tant la maîtrise des ressources du ménage que ses besoins ne sont pas disponibles dans l'échantillon de

données. C'est vrai par exemple pour l'aide en nature fournie par la famille/des amis ainsi que pour une mesure directe du patrimoine. On ne connaît que le montant national de ces dépenses sociales et non la répartition de ces services parmi les enfants (on ignore le volume reçu par chaque ménage dans l'échantillon). Dans le diagramme 1, les variables en rouge sont disponibles au niveau macro. Celles en noir ne sont pas disponibles du tout.

Le diagramme 1 ne comprend pas un élément important qui peut avoir un impact sur les résultats économétriques : la difficulté de mesurer aussi bien le revenu que la déprivation (et éventuellement d'autres variables explicatives). Il est par exemple difficile de mesurer les revenus de l'activité indépendante ou du capital. De même, il n'est pas toujours facile de récolter des informations fiables sur la déprivation des enfants à cause d'un éventuel sentiment de honte des parents d'admettre que leurs enfants sont privés d'items essentiels ou en raison de préférences adaptatives (les personnes vivant longtemps dans la pauvreté peuvent diminuer leurs attentes et prétendre qu'elles n'ont pas besoin d'un item qu'elles ne peuvent pas se payer). Certaines de ces difficultés sont prises en compte dans le modèle empirique.

Diagramme 1 : Déterminants de la déprivation des enfants



Source : Guio and Vandenbroucke, 2018, op.cit.

4. Quels sont les facteurs qui mènent à la déprivation au Luxembourg ?

Pour évaluer les risques spécifiques de déprivation au Luxembourg, nous avons estimé un modèle économétrique qui vise à tester les relations mises en évidence au diagramme 1 en regroupant le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas. De cette manière, nous sommes à même de mettre en lumière si les déterminants sont différents au Luxembourg par rapport aux deux autres pays.

Nous présentons au tableau 2 les résultats d'un modèle (binomial négatif) expliquant le nombre de déprivations (allant de 0 à 17) d'un enfant en fonction des caractéristiques du ménage où il vit. En bref, ce type de modèle aide à comprendre l'impact de chaque caractéristique sur le nombre de déprivations dont souffre l'enfant, une fois que l'impact des autres caractéristiques a été pris en compte (autrement dit « toutes autres choses étant égales par ailleurs »). L'impact de chaque caractéristique est mesuré en comparant la différence de risque de déprivation entre un groupe souffrant d'un facteur de risque (p. ex. ceux qui vivent dans un ménage sans emploi) et un groupe de référence (p. ex. ceux qui vivent dans un ménage en emploi). Les résultats présentés dans la première colonne montrent l'impact des facteurs explicatifs pour les trois pays. On teste alors s'il existe des différences entre la Belgique et le Luxembourg (deuxième colonne), ou les Pays-Bas (troisième colonne).

Les résultats confirment l'impact des variables liées à la « maîtrise à long terme des ressources » et aux « besoins du ménage », comme nous le supposions au diagramme 1. Ils montrent en particulier que :

1. Le revenu du ménage influence significativement la déprivation des enfants dans les trois pays, mais l'impact est encore plus important au Luxembourg.
2. Le fait de vivre dans un ménage (quasi) sans emploi accroît la déprivation des enfants, même quand on tient déjà compte du revenu dans le modèle. Aux Pays-Bas, le fait de vivre dans un ménage sans emploi augmente toutefois moins la déprivation qu'en Belgique ou au Luxembourg.
3. Le niveau de formation des parents influence aussi fortement l'intensité de la déprivation des enfants, même quand les autres caractéristiques du ménage sont déjà prises en compte. Les personnes peu qualifiées sont plus susceptibles de souffrir de déprivation que celles qui ont atteint un

niveau supérieur de formation. Cet effet est toutefois moins négatif au Luxembourg (et aux Pays Bas pour la catégorie intermédiaire), ce qui est sans doute dû au fait qu'il y existe plus de possibilité d'emploi pour les personnes peu qualifiées qu'en Belgique où leur taux de chômage est très élevé.

4. À niveaux de revenu similaires, les ménages dont un ou des membre(s) exercent une activité indépendante ont tendance à souffrir d'un moins grand nombre de déprivations. Comme expliqué plus haut, ceci peut s'expliquer en partie par la difficulté de mesurer correctement les revenus provenant d'une activité indépendante dans des enquêtes telles que EU-SILC ou de faire la distinction entre les avoirs et les coûts personnels et professionnels pour les indépendants.
5. Les variables liées à l'endettement ou aux coûts du logement s'avèrent être d'importants prédicteurs de la déprivation des enfants.
6. Les locataires sont confrontés à un risque de déprivation plus élevé que les propriétaires.
7. Les migrants hors UE risquent de souffrir davantage de déprivation que les personnes d'origine belge ou les migrants UE, une fois que d'autres caractéristiques sont prises en compte.
8. Enfin, vivre dans une famille monoparentale augmente fortement la déprivation des enfants, même après la prise en compte d'autres différences. Vivre seul avec des enfants constitue un facteur de risque en soi. Comme expliqué ci-dessus, ceci peut être dû à des coûts fixes plus élevés (logement, éducation, etc.) qui représentent généralement une part plus grande des ressources du ménage que dans les ménages qui comptent plus d'un adulte. À niveaux de revenu similaires, les ménages monoparentaux peuvent aussi souffrir d'une plus grande volatilité des revenus (parce qu'ils ne peuvent pas compter sur les revenus d'un autre adulte). On notera que ce risque est encore plus élevé au Luxembourg. Le tableau 3 illustre à quel point les familles monoparentales souffrent d'un désavantage relatif très important au Luxembourg. Ce tableau présente le taux de déprivation des enfants dans tous les pays européens, pour la population totale des enfants et pour ceux qui vivent avec un parent isolé. Le ratio de ces deux chiffres est ainsi calculé. Un ratio supérieur à un témoigne d'un risque plus élevé pour les familles monoparentales. On voit dans ce tableau que le Luxembourg est le champion européen en la matière, avec un risque de déprivation trois fois plus élevé pour les enfants qui vivent avec un parent isolé que pour l'ensemble des enfants.

Déprivation des enfants au Luxembourg

Tableau 2 : Résultats du modèle binomial négatif ; Luxembourg, Belgique et Pays-Bas ; 2014

	Coef	Pr > z	Impact	Différent au Luxembourg ?	Différent au Pays-Bas ?
Activité indépendante (référence : aucun membre du ménage travailleur indépendant)	-0,3	<.0001	protecteur	non	non
Revenu	-0,1	<.0001	protecteur	oui, plus protecteur	oui, moins protecteur
Ménage sans emploi (réf : avec emploi)	0,4	<.0001	aggravant	non	oui, moins aggravant
Parent isolé (réf : autres ménages avec enfants)	0,2	0.0001	aggravant	oui, plus aggravant	non
Diplôme ens. primaire, secondaire inférieur (réf : ens. supérieur)	0,7	<.0001	aggravant	oui, moins aggravant	non
Diplôme ens. secondaire supérieur (réf : ens. supérieur)	0,5	<.0001	aggravant	oui, moins aggravant	oui, moins aggravant
Coûts de logement jugés très lourds (réf : pas lourds)	16,8	<.0001	aggravant	non	non
Coûts de logement jugés un peu lourds (réf : pas lourds)	1,0	<.0001	aggravant	non	non
Nombre d'enfants	0,0	0.3937	non	non	non
Migrant hors UE (réf : Lux ou EU)	0,2	<.0001	aggravant	non	non
Locataires (réf : propriétaires ou logement gratuit)	0,7	<.0001	aggravant	non	non
Endettement jugé lourd (réf : endettement léger)	0,4	<.0001	aggravant	non	oui, plus aggravant

NB : coefficient significativement différent de zéro ($p < 0.1$)

Note : Les enfants vivant dans des ménages monoparentaux sont confrontés à un risque plus élevé de déprivation que les autres, ce risque est plus élevé au Luxembourg que dans les deux autres pays.

Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs de l'auteur.

Tableau 3 : Taux de déprivation de tous les enfants comparés à ceux qui vivent en famille monoparentale, et ratio de risque ; Population d'enfants de 1 à 15 ans ; pays de l'UE couverts par EU-SILC ; 2014

Pays	Tous les enfants	Parent isolé	Ratio de risque
IT	27	30	1,1
BG	68	82	1,2
RO	70	89	1,3
ES	29	36	1,3
PT	36	48	1,3
EL	46	64	1,4
LV	38	56	1,5
HU	47	77	1,6
EE	14	24	1,6
HR	21	36	1,7
CY	38	66	1,8
LT	27	49	1,8
DK	7	13	1,9
SK	25	49	1,9
IE	27	52	2,0
PL	23	46	2,0
UK	22	44	2,0
SI	10	21	2,1
FR	14	30	2,1
CZ	17	36	2,1
DE	11	26	2,3
AT	14	32	2,3
FI	6	14	2,4
MT	22	54	2,5
SE	4	11	2,5
BE	15	38	2,5
NL	13	33	2,6
LU	8	30	3,5

Source : Calculs propres sur la base des données transversales de l'enquête EU-SILC 2014.

5. Conclusions

Quels enseignements tirer de cette analyse pour comprendre la déprivation des enfants au Luxembourg ? Notre analyse a montré que les enfants sont mieux protégés de la déprivation au Luxembourg que dans les pays voisins. Ces bonnes performances nationales cachent toutefois de fortes disparités parmi les enfants vivant au Luxembourg. Ceux qui vivent avec un seul parent sont particulièrement à risque : près d'un tiers d'entre eux souffrent de déprivation au quotidien, soit 3,5 fois plus que les autres enfants. D'autres facteurs influencent également le risque de déprivation : l'éducation des parents, leur emploi, leur nationalité et les coûts auxquels ils font face ont également un impact.

II.

CHÔMAGE ET EMPLOI

Remarques liminaires et contexte

Les thèmes du chômage et de l'emploi font régulièrement l'objet de publications contradictoires. C'est parce qu'ils ont de multiples facettes : le nombre, le taux, l'analyse par telle ou telle catégorie, voire la période étudiée qui selon son point d'origine marque une tendance à la hausse ou son contraire. Par ailleurs, tant le chômage que l'emploi font l'objet de mesures objectives mais aussi subjectives, ce qui peut brouiller le débat.

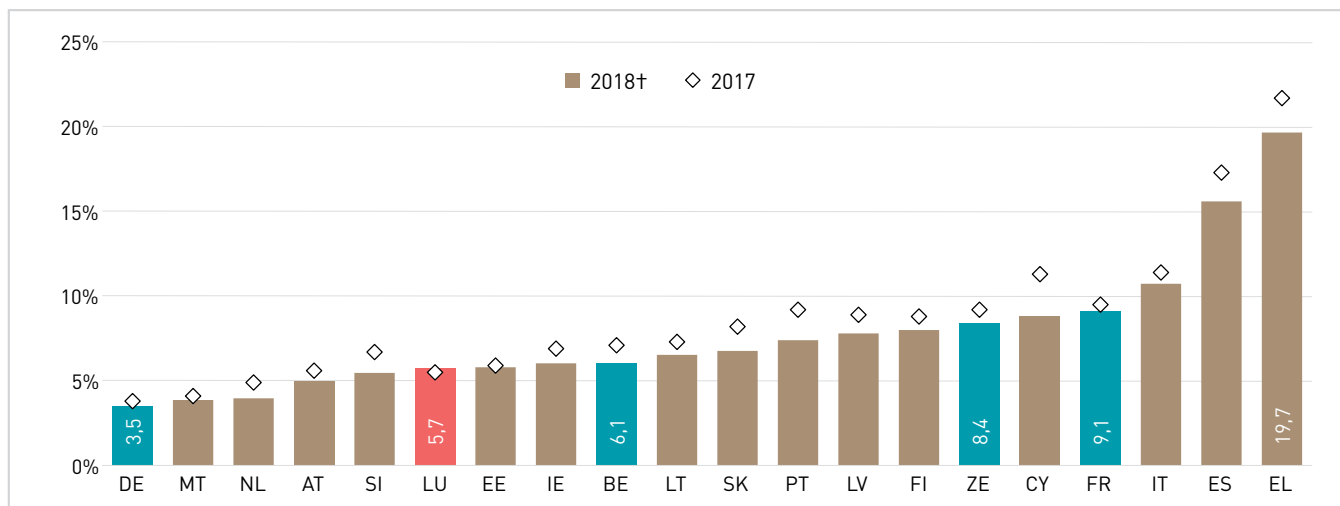
Le présent *Panorama social* a choisi de rendre compte de la situation des salariés ou ex-salariés (chômeurs ou retraités) selon un certain nombre d'indicateurs, et dans un souci de clarté et de simplicité dans la présentation. D'autres indicateurs auraient pu être rajoutés au risque d'avoir une publication confuse.

Ainsi, sera d'abord examinée la situation du chômage et des chômeurs en accordant une importance particulière à certaines populations : les salariés handicapés et/ou à capacité de travail réduite, les jeunes, les chômeurs non indemnisés, ceux de longue durée, etc. La situation du Luxembourg sera aussi relativisée par rapport aux performances des autres membres de la zone euro.

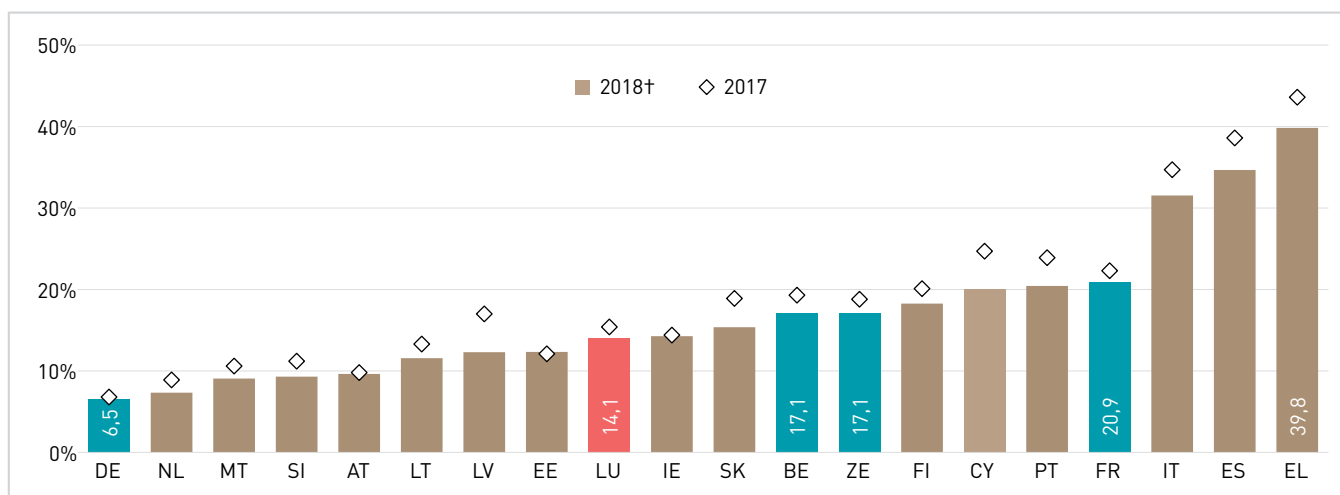
La présentation s'intéressera ensuite à l'emploi et à son évolution comparée. Elle montrera que créer des emplois ne suffit pas pour réduire le chômage. Différentes analyses seront aussi proposées par groupes de population : genre, âge, durée du travail.

Enfin, l'accent sera mis sur les caractéristiques des personnes qualifiées d'inactives (c'est-à-dire celles qui, en âge de travailler, ne sont ni au chômage ni en emploi) et sur les raisons qui justifient cette inactivité.

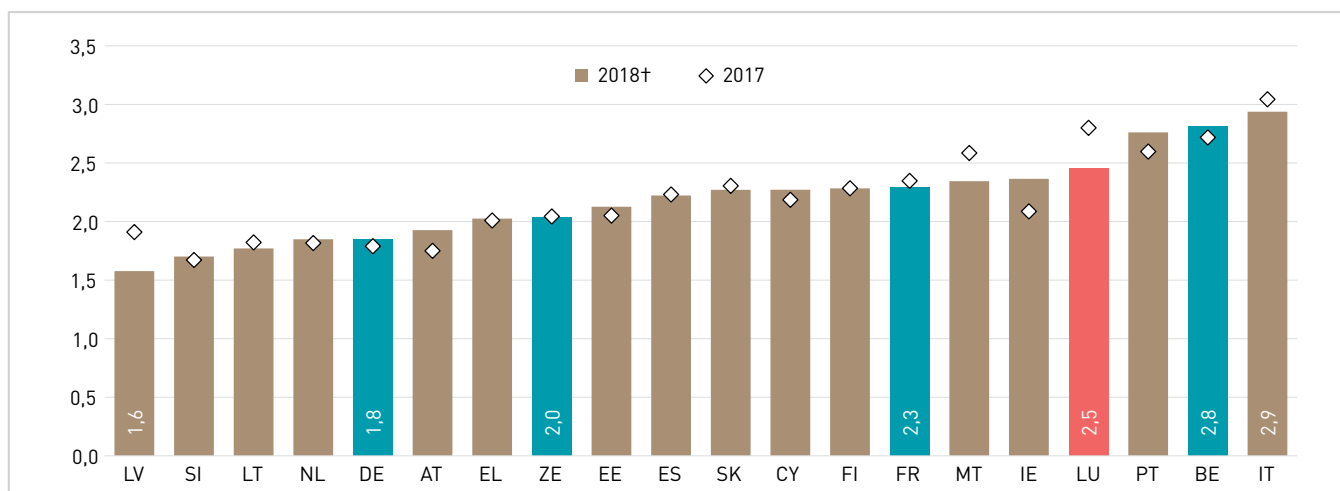
Taux de chômage des 15-64 ans (moyennes annuelles, en pourcentage de la population active)



Taux de chômage des jeunes (< 25 ans, moyennes annuelles, en pourcentage de la population active)



Ratio taux de chômage des jeunes / taux de chômage total



Note : † = moyenne des trois premiers trimestres de l'année; pour Irlande et zone euro : moyenne des deux premiers trimestres de l'année

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

1

1.1

Chômage

Chômage total et chômage des jeunes

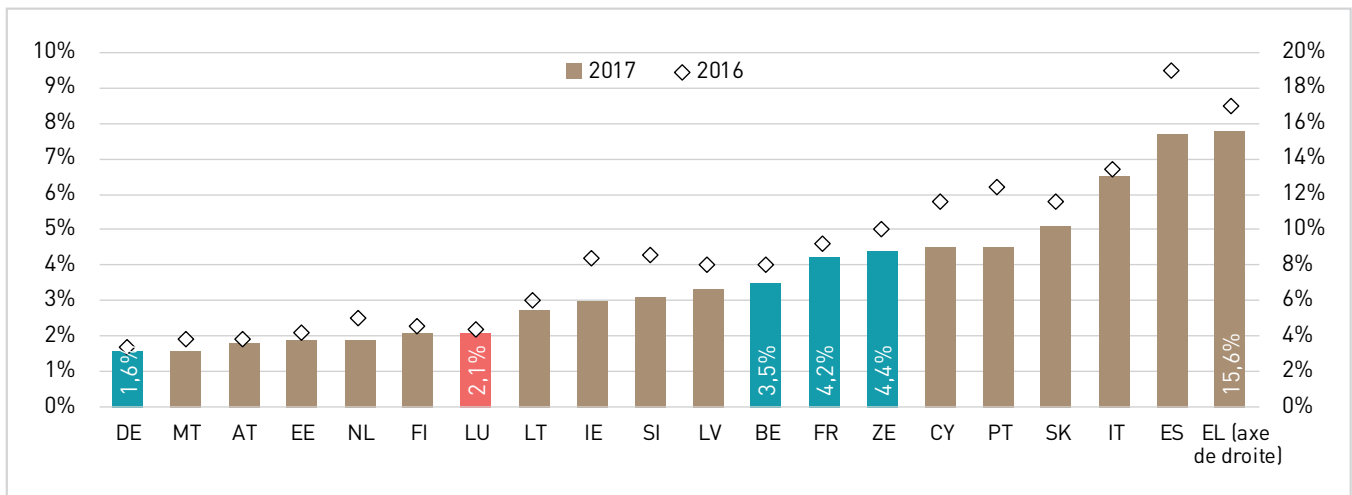
Bien que tendant à diminuer en moyenne annuelle, le taux de chômage luxembourgeois est, au troisième trimestre 2018, légèrement supérieur à celui du même trimestre de l'année précédente (5,7% de la population active au lieu de 5,6%). Cette hausse s'insère dans une contraction généralisée de l'indicateur au sein de la zone euro. Tous les États membres voient leur taux baisser, parfois sensiblement à l'instar des Pays-Bas (-19,1%) et de la Slovénie (-18,4%), à l'exception du Grand-Duché.

Au total, le pays recule de la quatrième place à la sixième au classement des taux de chômage de la zone euro.

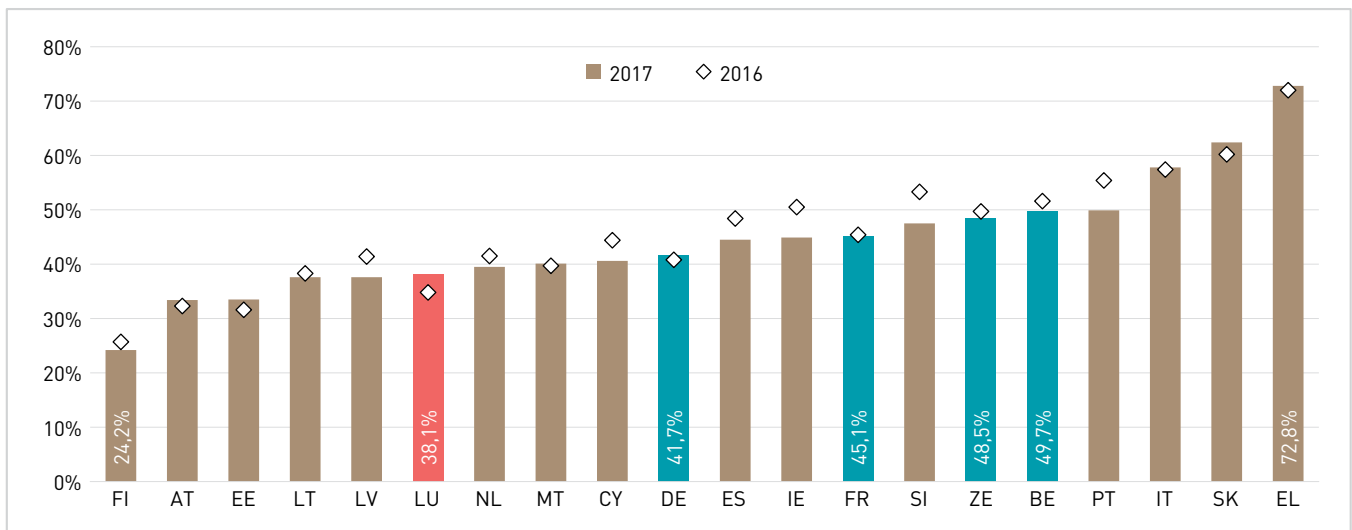
Concernant le taux de chômage des jeunes, le même genre de constat s'impose : une diminution généralisée au sein de la zone euro, à l'exception de l'Estonie, mais un taux encore élevé au Luxembourg (14,1% en moyenne au cours des trois premiers trimestres de 2018), ce qui classe le pays au 9^e rang de la zone euro. De plus, le Grand-Duché recule (avec -8,7%) de la deuxième plus forte baisse au troisième trimestre de 2017 à la dix-septième au même trimestre de 2018.

Finalement, si l'on rapporte le taux de chômage des jeunes à celui de l'ensemble de la population, force est de constater que ceux-ci représentent globalement une part plus faible du chômage, mais qu'ils restent toujours plus exposés à ce risque que la population en général : 2,0 fois plus en moyenne européenne et 2,5 fois plus au Luxembourg. Avec un tel résultat, le pays se place parmi les mauvais élèves de la zone euro (16^e/19), gagnant toutefois une place par rapport à l'année précédente.

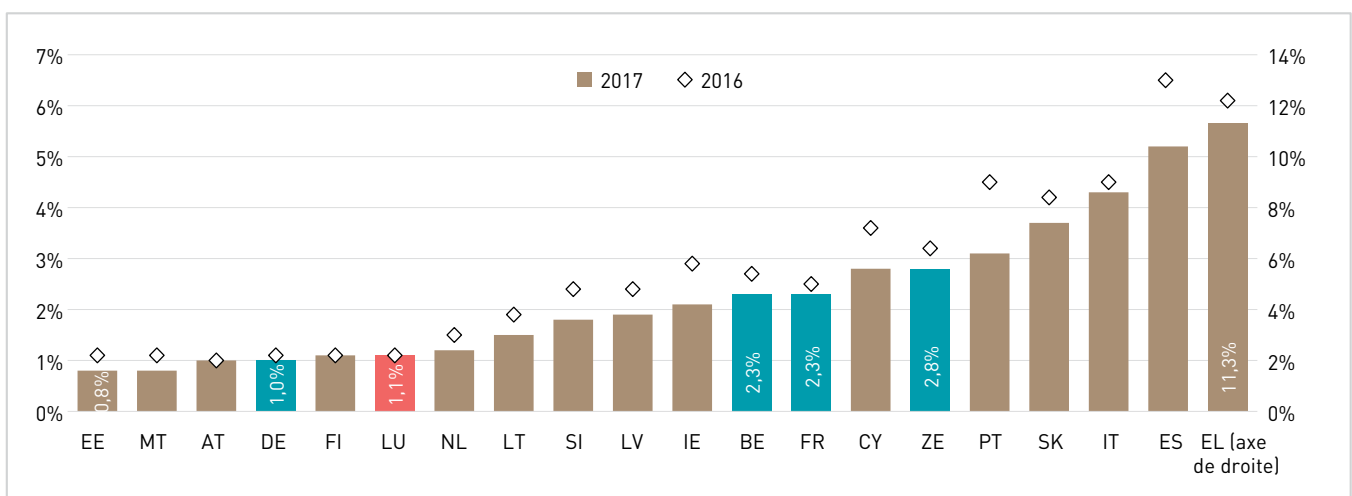
Taux de chômage de longue durée (> 12 mois)



Chômage de longue durée en pourcentage du chômage total



Taux de chômage de très longue durée (> 24 mois)



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Chômage

Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus de 12 mois) est multiplié, comme en Italie, par 1,6 entre 2010 et 2017. Ce taux passe de 1,3% à 2,1%, soit la troisième plus forte hausse parmi les États membres de la zone euro. Les deux pays sont devancés par Chypre et la Grèce.

Toutefois, malgré cette progression alarmante, le taux de chômage de longue durée reste au Grand-Duché à un niveau relativement faible (2,1% en 2017). Le pays recule néanmoins de deux places par rapport à 2016, et se retrouve désormais au 6^e rang de la zone euro, place qu'il partage avec la Finlande.

À noter, de ce point de vue, le niveau toujours inquiétant du taux grec en 2017 (15,6%), malgré une baisse régulière depuis le pic de 2014 (19,5%).

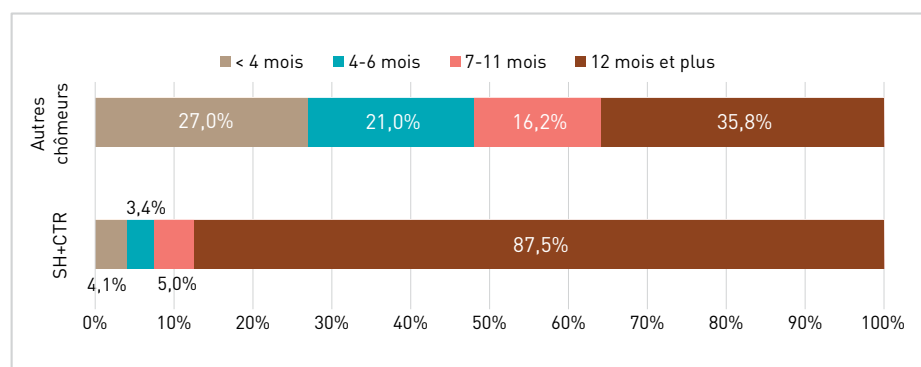
Conséquence de ces considérations, entre 2016 et 2017, la part des chômeurs de longue durée dans le chômage total continue de progresser au Luxembourg (+3,3%), après avoir explosé entre 2015 et 2016 (+22,5%). Cependant, cette part reste, malgré une valeur de 38,1% en 2017, l'une des plus faibles de la zone euro.

Le taux de chômage de très longue durée, tel que défini par Eurostat (au moins 24 mois), classe le Grand-Duché parmi les meilleurs élèves de la zone euro (1,1% en 2017 comme en 2016). Il se retrouve derrière l'Estonie et Malte (0,8%), ainsi que l'Autriche et l'Allemagne (1,0%). Mais il est notable que, si le taux de chômage de longue durée ne progresse pas au Luxembourg, il est en diminution dans l'ensemble des autres pays représentés.

Une fois de plus, les chiffres concernant la Grèce sont particulièrement élevés. En effet, le taux de chômage de très longue durée y atteint encore les 11,3% ; toutefois ce taux est en baisse régulière depuis le niveau record de 2014 (13,0%), alors qu'il n'était qu'à 2,8% en 2010. La très forte dégradation de ce taux débute en 2011 et résulte, très vraisemblablement, des mesures d'austérité imposées à la République hellénique à cette époque et dont les effets néfastes se font toujours sentir.

Selon les données de l'ADEM, près de la moitié du taux de chômage de longue durée s'explique par la présence de chômeurs ayant le statut de salarié handicapé et/ou de personne à capacité de travail réduite (CTR). Alors qu'en décembre 2018, 22,2% des demandeurs d'emploi disponibles ont ce statut, près de 90% de cette catégorie sont au chômage depuis au moins douze mois.

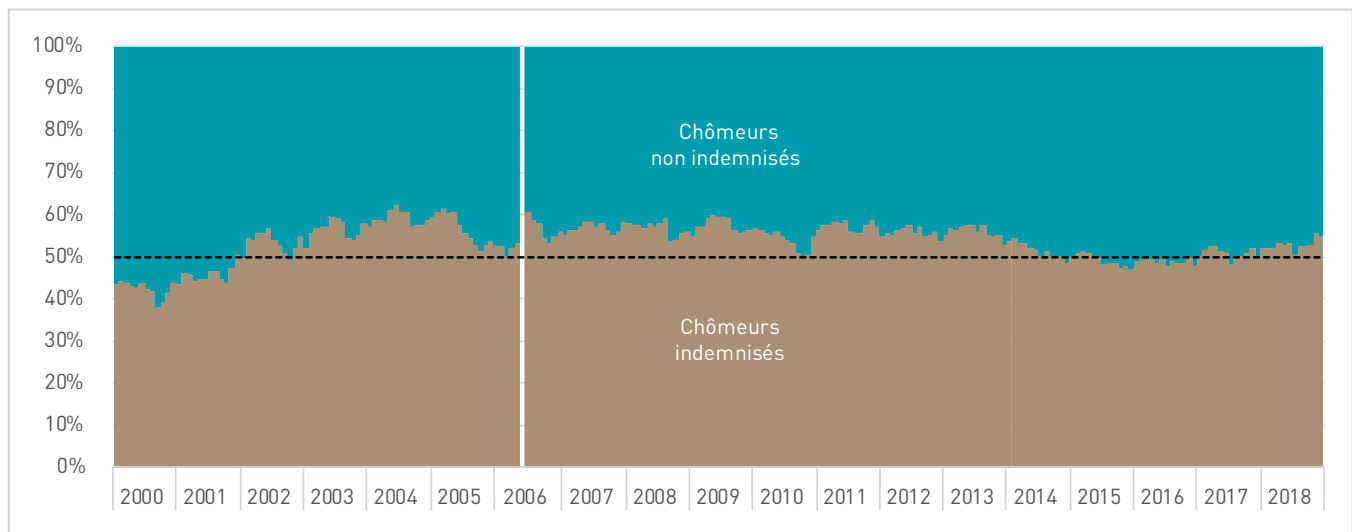
Répartition des chômeurs selon la durée d'inscription auprès de l'ADEM, décembre 2018



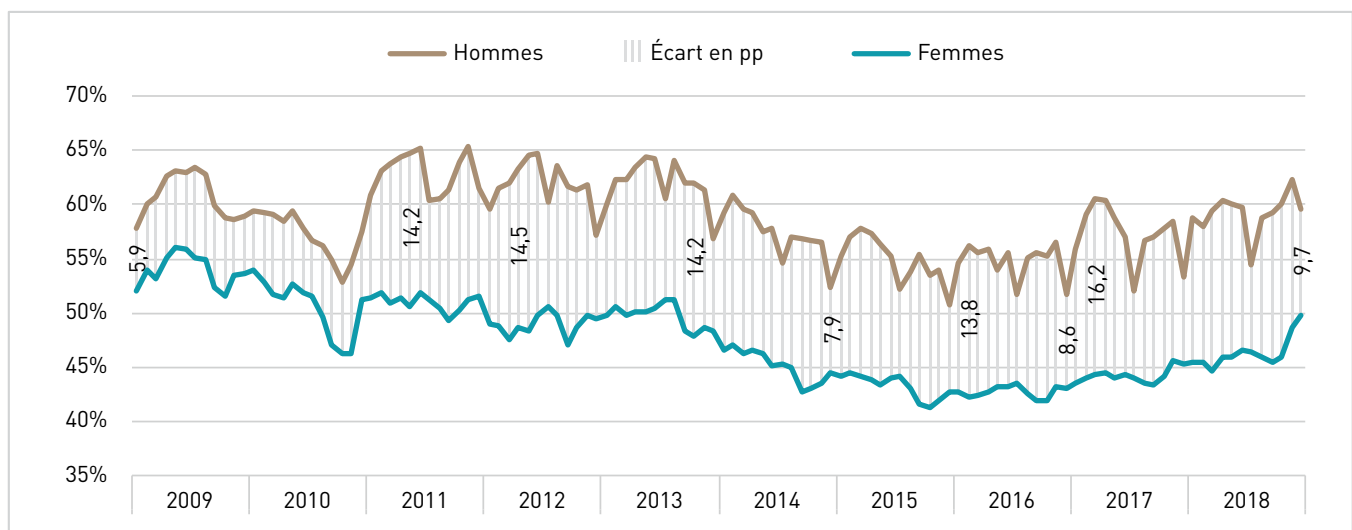
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM ; graphique : CSL

Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés, Luxembourg



Proportion de chômeurs indemnisés selon le genre, Luxembourg



Note: En raison d'une révision méthodologique, les données concernant le chômage indemnisé ne sont plus comparables à celle publiées par le passé. La rupture de série à partir de juin 2006 est marquée par un trait blanc sur le graphique ci-dessus.

Données: ADEM; graphiques: CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Chômage indemnisé et non indemnisé

2.1

Si l'on se réfère aux données publiées par l'ADEM (voir encadré ci-dessous concernant les divergences par rapport aux données publiées par Eurostat), force est de constater que le taux de chômage se situe, avec 5,5% en 2018, toujours au-dessus de sa moyenne historique [4,9% entre 2000 et 2017]. Malgré la régression entamée depuis 2015, le taux de chômage ADEM reste pour l'heure au niveau de 2009 et nettement au-dessus du niveau moyen des années 2000-2009 (3,6%).

La part des chômeurs indemnisés connaît une hausse régulière jusqu'au milieu de l'année 2005, ce qui est le signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail. En effet, ceux-ci ne sont, sans doute, pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

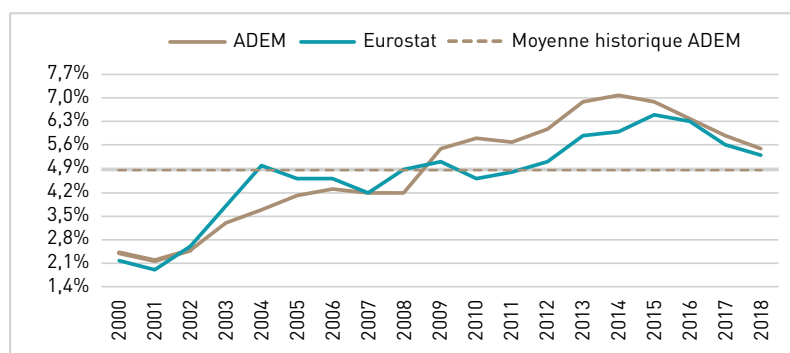
Elle se stabilise ensuite aux alentours de 55% jusqu'au milieu 2014. S'ensuit une nouvelle période qui voit un revirement de tendance. En effet, la part de chômeurs indemnisés diminue peu à peu pour jusqu'à descendre sous la barre des 50%.

Depuis mars 2017, une amélioration se fait ressentir et la proportion des chômeurs indemnisés repart à la hausse et dépasse durablement la barre des 50% en 2018.

À ce propos, la situation des femmes est nettement plus inquiétante que celle des hommes. Indéniablement, les femmes au chômage sont moins souvent indemnisées que la gent masculine. Alors qu'en moyenne seules 47,1% des femmes bénéficient du chômage indemnisé, sur la période 2009-2018, plus d'un homme sur deux est dans ce cas (58,8%).

Note : Divergences entre les taux de chômage Eurostat et ADEM

Évolution du taux de chômage au Luxembourg



Note: Données non corrigées des variations saisonnières

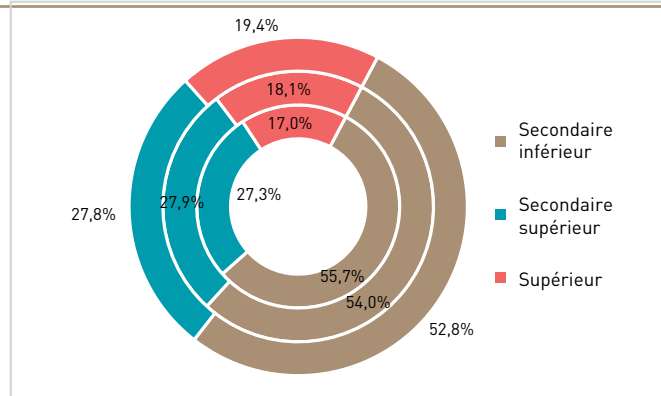
Données: ADEM, Eurostat; graphique: CSL

Le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat repose sur l'Enquête sur les forces de travail (Labor force Survey) menée au niveau européen auprès des ménages des différents pays. Selon la définition utilisée, un chômeur est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, est disponible pour un emploi dans les deux semaines suivantes (ou a déjà retrouvé un emploi commençant dans les trois mois à venir) et a recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La définition retenue s'articule donc autour de la disponibilité du chômeur pour un emploi.

En revanche, le taux de chômage ADEM repose sur une définition administrative. C'est le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi, sans être nécessairement immédiatement disponibles pour un nouvel emploi.

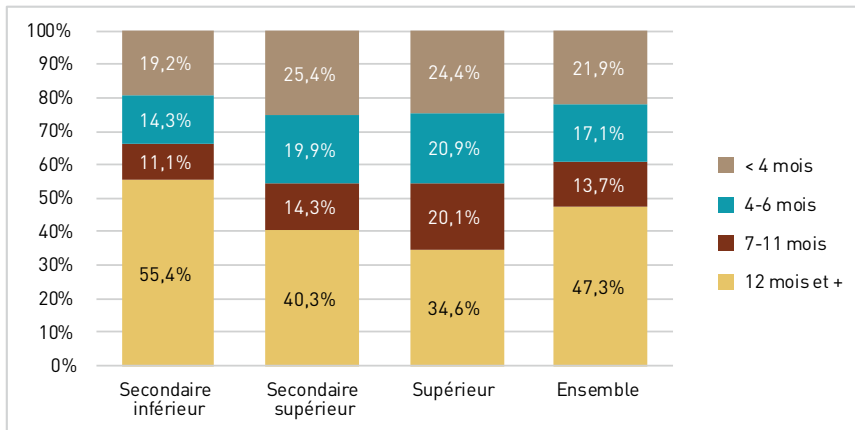
Répartition des chômeurs selon leur niveau de formation, moyennes annuelles, Luxembourg

Année	Total DENS	Niveau de formation		
		Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur
2006	8 825	64,7%	24,1%	11,2%
2007	9 009	67,0%	22,7%	10,3%
2008	9 201	67,4%	22,0%	10,6%
2009	12 406	64,4%	22,5%	13,1%
2010	13 473	64,6%	22,1%	13,3%
2011	13 426	65,6%	21,5%	12,9%
2012	14 889	65,0%	21,9%	13,1%
2013	17 128	63,7%	22,7%	13,6%
2014	18 234	62,9%	23,0%	14,1%
2015	17 767	60,1%	24,8%	15,2%
2016	16 933	55,7%	27,3%	17,0%
2017	16 177	54,0%	27,9%	18,1%
2018	15 250	52,8%	27,8%	19,4%

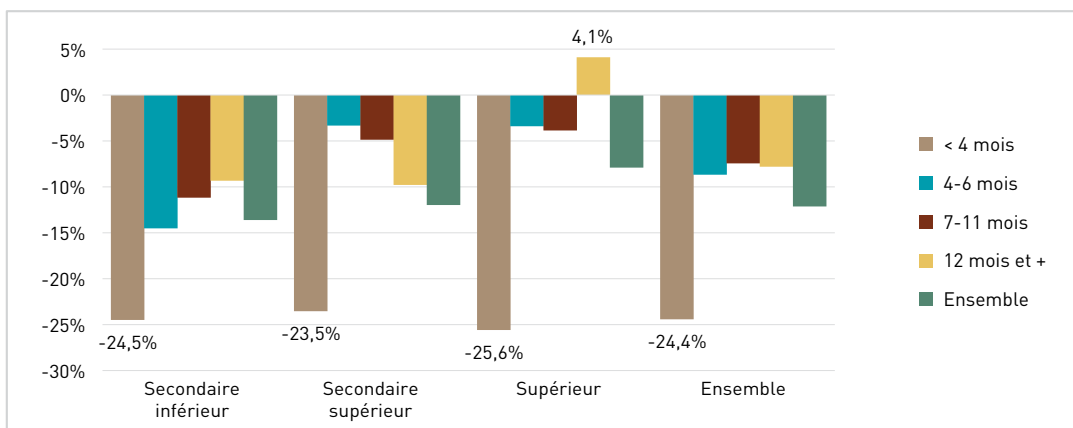


Note de lecture : Le cercle intérieur concerne l'année 2016, le cercle au centre l'année 2017 et celui à l'extérieur l'année 2018.

Répartition des chômeurs selon le niveau d'études et la durée d'inscription auprès de l'ADEM, Luxembourg, décembre 2018



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi, Luxembourg, décembre 2017-décembre 2018



Niveaux de diplôme retenus par l'ADEM :
 Secondaire inférieur : Avoir terminé avec succès au maximum l'équivalent d'une classe de 3^e ou de 11^e
 Secondaire supérieur : Avoir terminé avec succès au maximum l'équivalent d'une classe de 1^e ou de 13^e
 Supérieur : Avoir terminé avec succès des études post-secondaires

Note : En raison d'une révision méthodologique, les données fournies par l'ADEM ne sont plus directement comparables à celles publiées par le passé ; DENS = demandes d'emploi non satisfaites

Données : ADEM ; graphique : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

2.2

L'analyse des données de l'ADEM concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs au Luxembourg est riche d'enseignements.

Les dernières données disponibles confirment globalement l'amélioration des statistiques du chômage. Ainsi, le nombre moyen de chômeurs diminue de 12,1% entre décembre 2017 et décembre 2018, la baisse touchant davantage les hommes (-14,1%) que les femmes (-9,9%). Mais, si l'on raisonne en moyenne annuelle, le nombre de chômeurs ne baisse que de 5,7%, avec toujours un écart entre hommes (-4,6%) et femmes (-6,8%).

Ce sont les chômeurs les moins qualifiés qui bénéficient le plus de cette situation : leur nombre baisse de 7,9% d'une année sur l'autre, alors même que les chômeurs de niveau supérieur voient leur effectif légèrement progresser (+1,1%) en moyennes annuelles.

Il ne faut toutefois pas se cacher derrière ces bons chiffres. En effet, les chômeurs ayant un niveau de formation faible représentent encore près de 50% de l'ensemble des chômeurs, contre 21,9% pour ceux de niveau supérieur. Le risque de se retrouver en situation de chômage reste toujours d'autant plus grand que le niveau de formation est faible.

De plus, les personnes les moins qualifiées sont encore fortement exposées au chômage de longue, voire de très longue durée : plus de 55% d'entre elles sont inscrites auprès de l'ADEM depuis au moins 12 mois (au 31 décembre 2018).

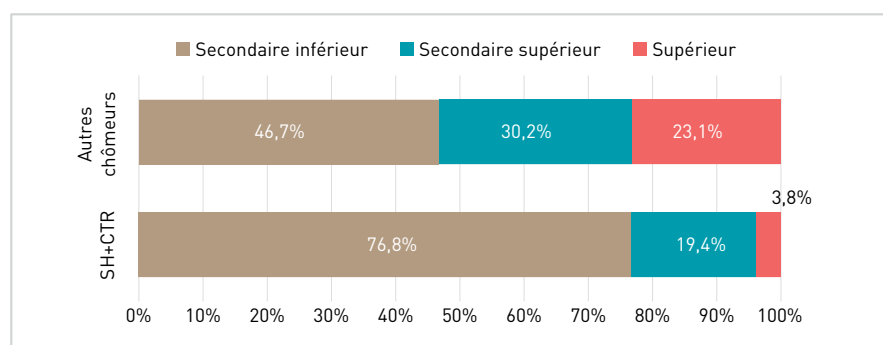
Par ailleurs, depuis 2006, les durées d'inscription au chômage se sont beaucoup modifiées : la proportion de chômeurs de très courte durée (moins de quatre mois) a été divisée par 1,5, tandis que celle des chômeurs de longue durée (c'est-à-dire inscrits depuis un an au moins) a été multipliée par 1,3 (passant de 33,5% en 2006 à 42,9% en 2018).

Cette part importante de chômeurs de longue durée a tendance à croître entre 2009 et 2013, et atteint un pic en 2016. Cela peut traduire une difficulté accrue pour certains chômeurs à réintégrer le marché du travail, phénomène qui peut en partie trouver son explication dans leur faible niveau de formation.

Mais d'autres caractéristiques inhérentes aux personnes se rajoutent pour expliquer la plus grande difficulté à retrouver un emploi, comme l'âge ou le genre, mais aussi le fait d'être handicapé (SH) et/ou à capacité de travail réduite (CTR).

En effet, les chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite se trouvent très nettement surreprésentés dans les niveaux inférieurs de diplôme.

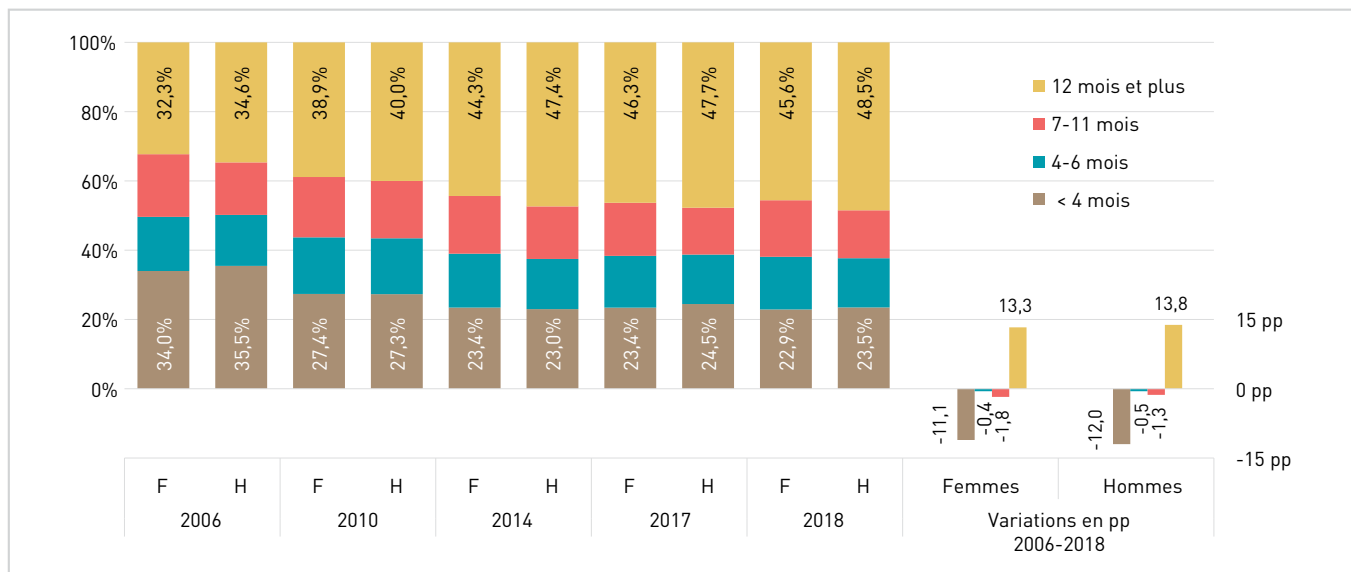
Répartition des chômeurs selon le niveau de diplôme au 31 décembre 2018, Luxembourg



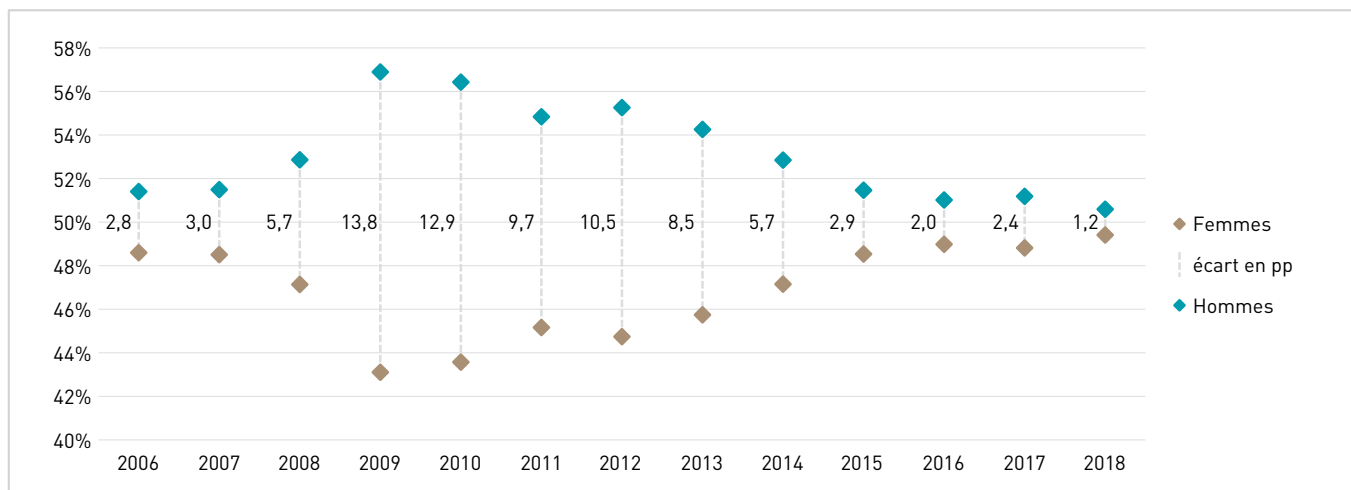
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM ; graphique : CSL

Durée du chômage selon le genre, moyennes annuelles, Luxembourg



Chômage de longue durée (douze mois ou plus) selon le genre, moyennes annuelles, Luxembourg



Note : En raison d'une révision méthodologique, les données fournies par l'ADEM ne sont plus directement comparables à celles publiées par le passé ; pp : points de pourcentage

Données : ADEM ; graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

2.3

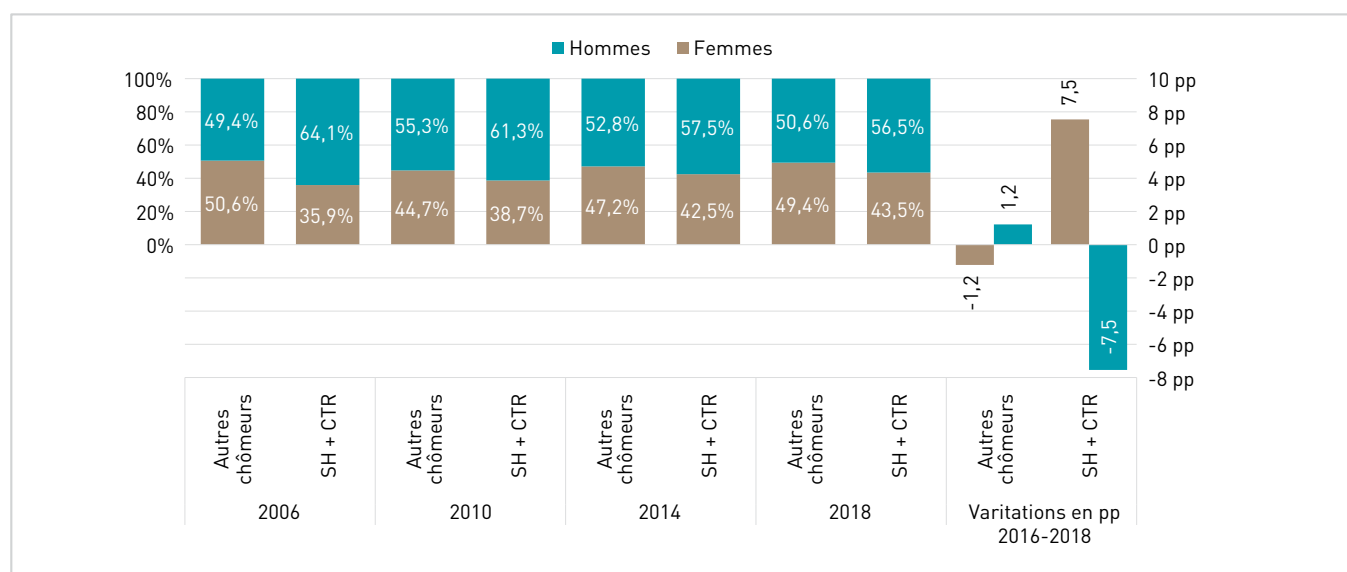
Chômage selon le genre et la durée d'inscription

Depuis 2006, la structure du chômage connaît des évolutions considérables parallèlement à l'accroissement des durées d'inscription. Quel que soit le genre, en douze ans, la proportion de personnes concernées par le chômage de courte durée (moins de quatre mois) diminue sensiblement, et ce, davantage pour les hommes (-12,0 points de pourcentage) que pour les femmes (-11,1 pp). En corollaire, le chômage de longue durée (douze mois et plus) prend de l'ampleur avec un passage de 34,6% à 48,5% pour les hommes et de 32,3% à 45,6% pour les femmes.

Si, historiquement, les femmes sont surtout concernées par des épisodes de chômage de durée intermédiaire (entre 4 et 11 mois), la différence entre genres s'atténue au fil du temps. En 2018, les hommes sont toujours plus fortement représentés que les femmes aux deux extrêmes, avec des durées de chômage soit relativement courtes (moins de quatre mois), soit très longues (plus d'un an).

A contrario, toutes durées confondues, la situation des chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite est plus défavorable que celle des chômeuses. Si dans chaque catégorie, à l'exception de l'année 2016, la part des hommes est supérieure à celle des femmes, la part des chômeurs handicapés est plus importante que celle des chômeurs sans handicap, alors que la situation inverse prévaut pour les chômeuses handicapées.

Répartition du chômage selon le genre et le statut, moyennes annuelles, Luxembourg



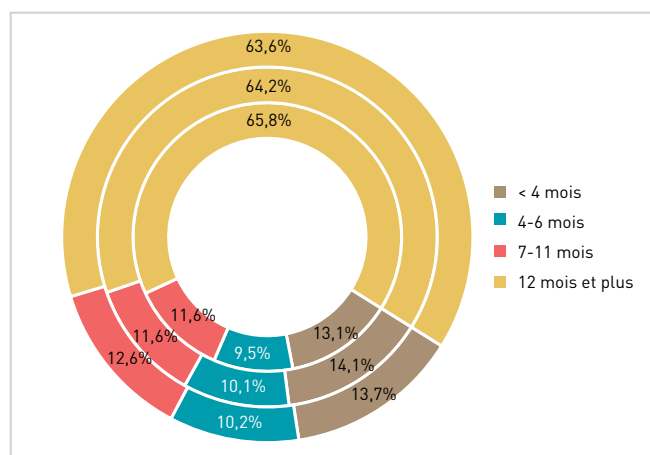
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM ; graphique : CSL

Chômage au Luxembourg selon l'âge (moyennes annuelles)

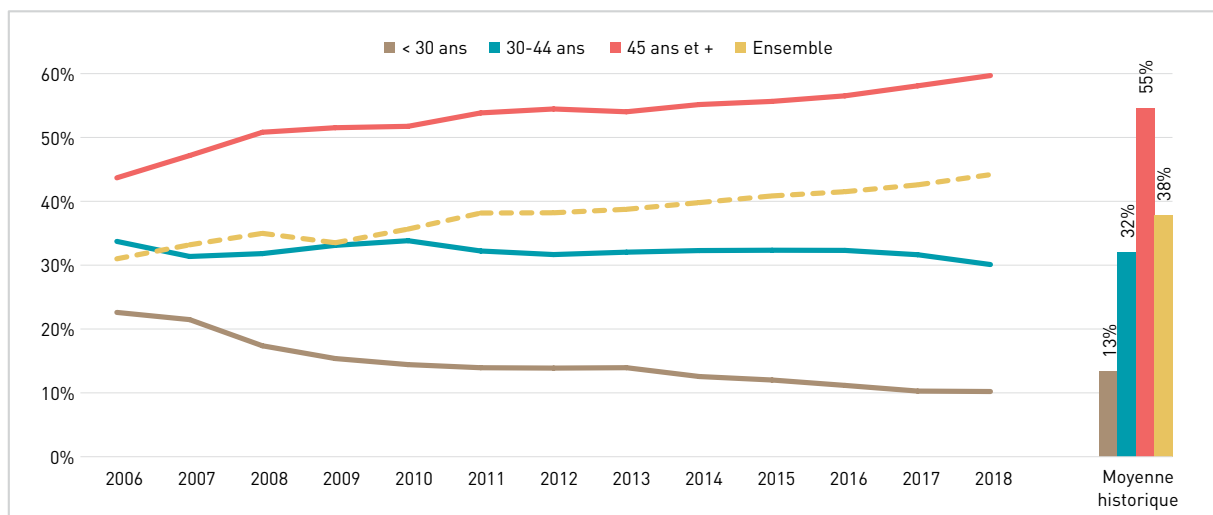
	DENS	< 30 ans	30-44 ans	45 ans et plus
2006	8 825	31,0%	38,0%	31,0%
2007	9 009	29,5%	37,3%	33,2%
2008	9 201	27,6%	37,4%	35,0%
2009	12 406	27,8%	38,7%	33,5%
2010	13 473	26,4%	38,0%	35,7%
2011	13 426	24,8%	37,1%	38,2%
2012	14 889	24,7%	37,1%	38,2%
2013	17 128	24,2%	37,0%	38,7%
2014	18 234	23,4%	36,8%	39,8%
2015	17 767	22,2%	36,9%	40,8%
2016	16 933	21,7%	36,8%	41,5%
2017	16 177	20,8%	36,6%	42,6%
2018	15 520	19,7%	36,1%	44,2%

Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus selon la durée du chômage

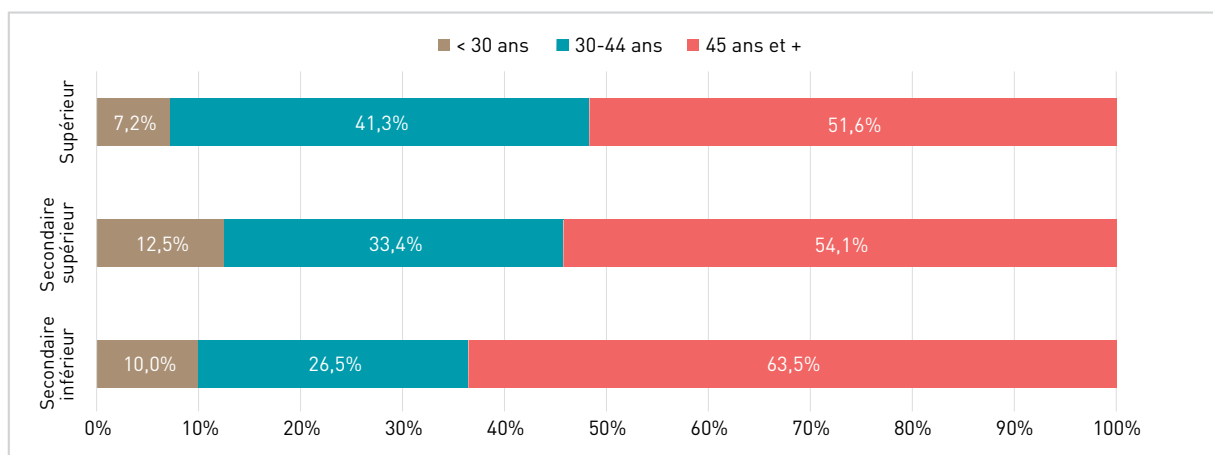


Note de lecture : Le cercle intérieur concerne l'année 2016, le cercle au centre l'année 2017 et celui à l'extérieur l'année 2018.

Proportion du chômage longue durée selon l'âge du demandeur d'emploi, Luxembourg



Niveau d'études et âge des chômeurs de longue durée



Note : En raison d'une révision méthodologique, les données fournies par l'ADEM ne sont plus directement comparables à celles publiées par le passé ; DENS = demandes d'emploi non satisfaites

Données : ADEM ; tableau et graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

2.4

Chômage de longue durée selon l'âge

Parmi les chômeurs résidant au Luxembourg, la part des personnes de plus de 45 ans augmente de 42,5% en douze ans : de 31,0% en 2006 à 44,2% en 2018. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 30 ans au chômage diminue d'environ un tiers en passant de 31,0% à 19,7%.

En outre, à partir de 45 ans, les demandeurs d'emploi subissent en très grande majorité (près des deux tiers en 2018) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période de douze mois voire plus.

Ces quelques chiffres illustrent bien les mutations du marché du travail luxembourgeois au cours des dernières années et la situation particulièrement vulnérable des salariés âgés. Non seulement ils représentent une part croissante des demandeurs d'emploi, mais, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont tendance à y rester pour des périodes de plus en plus longues.

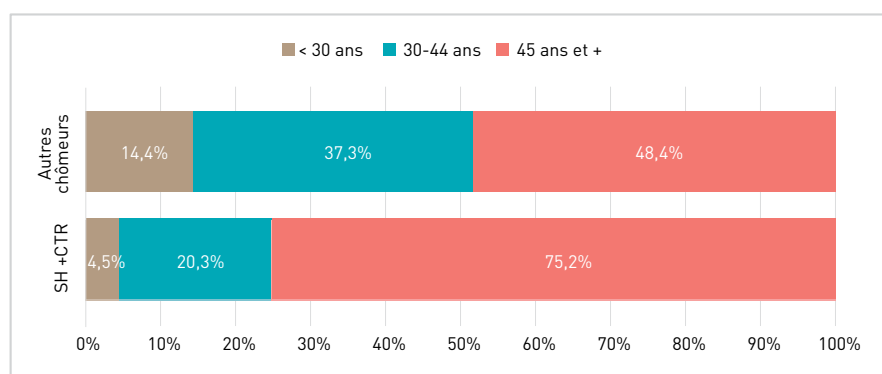
Remarquons toutefois que la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes de 30 à 44 ans s'améliore un peu. Depuis 2006, leur part a diminué de 1,9 point, ce qui correspond à près de 300 chômeurs en moins par an.

Par ailleurs, on constate, dans la section 2.2, que l'ancienneté d'inscription auprès de l'ADEM est d'autant plus importante que le niveau de formation est faible. Cette relation se révèle de façon plus prononcée pour le chômage de longue durée qui affecte plus de deux chômeurs sur trois ayant un faible niveau d'éducation. La plus grande vulnérabilité des personnes les moins formées et leur plus grande difficulté à retrouver un emploi est ainsi mise en évidence, et ce, même dans les secteurs qui traditionnellement ont recours à ce type de main-d'œuvre.

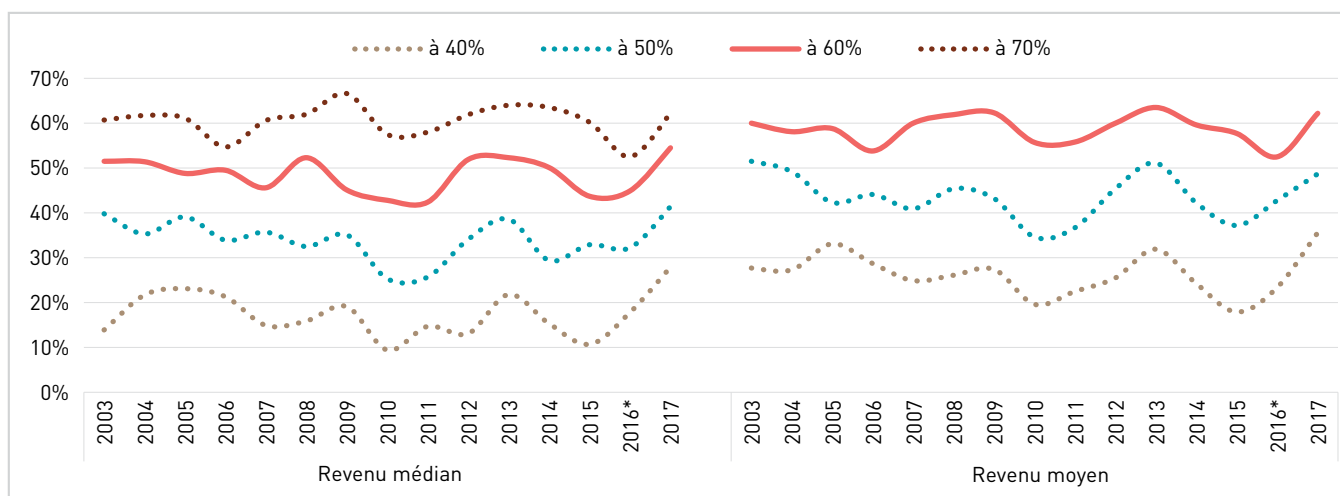
Cependant, la formation à elle seule n'est plus un rempart suffisant contre le risque de chômage, et les durées du chômage entre deux emplois ont tendance à augmenter pour tous les niveaux de diplôme.

La mise en perspective du cas particulier des chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite avec les autres chômeurs donne un nouvel éclairage. Les personnes de plus de 45 ans sont davantage dans la catégorie chômeurs de longue durée quand, en outre, elles sont handicapées ou à capacité de travail réduite.

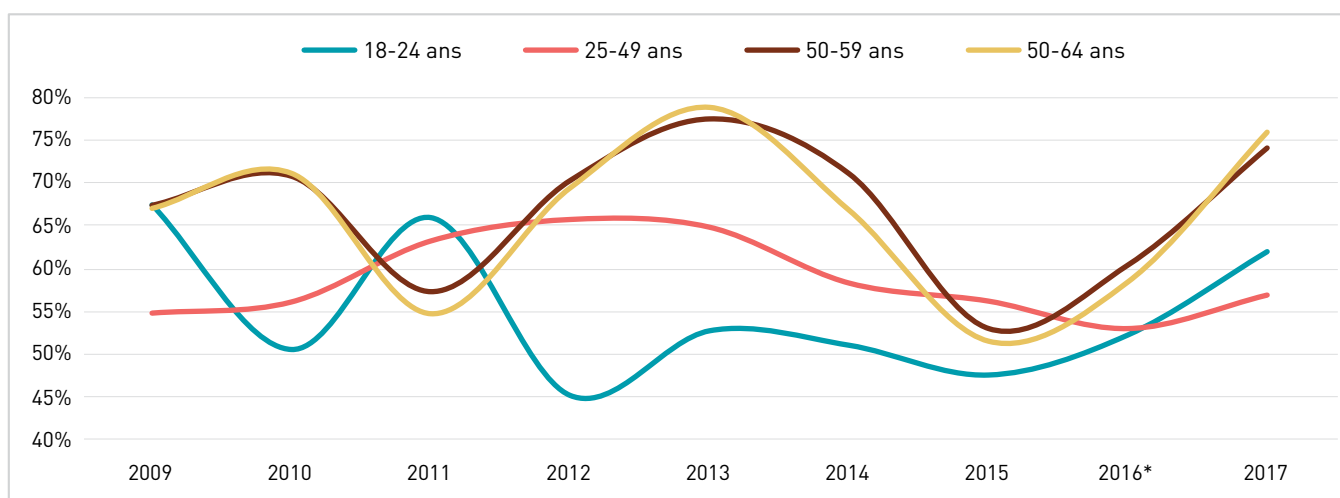
Chômeurs de longue durée selon l'âge, moyenne 2018, Luxembourg



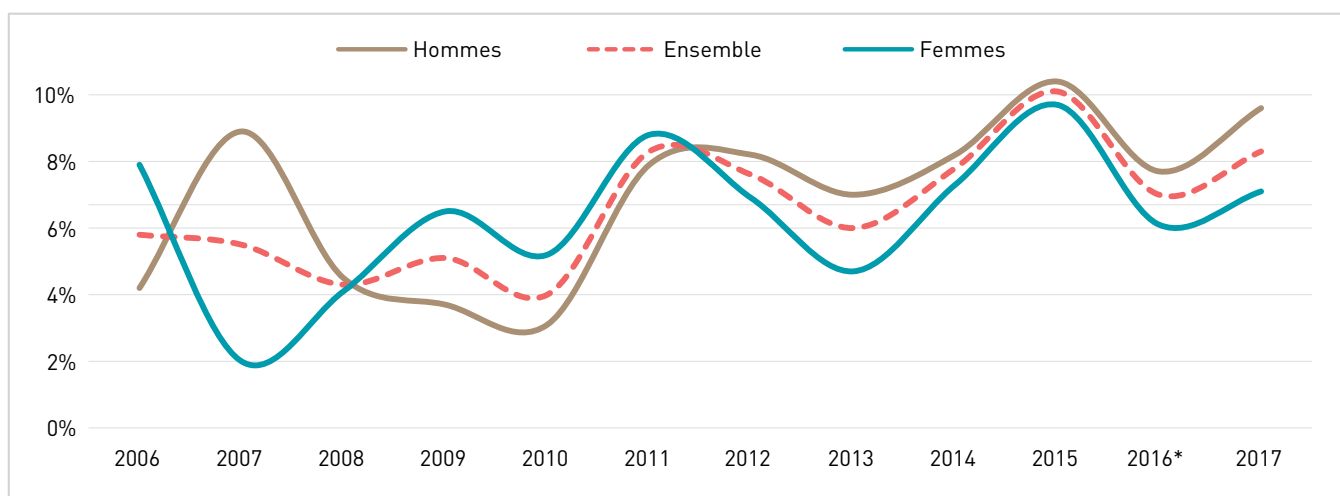
Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté, Luxembourg



Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge, Luxembourg



Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre, Luxembourg



Note : * Rupture de série

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Chômage et pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est une proportion observée à partir du seuil de pauvreté, ce dernier étant une fraction du revenu médian. Quel que soit le seuil retenu, le taux de risque de pauvreté varie au fil du temps ; mais il ne se modifie pas nécessairement de la même façon. Tout dépend en fait de la part de personnes, au-dessus du seuil, qui peuvent basculer sous le seuil (ou inversement) en cas de variation du revenu médian.

Triste record, le taux de risque de pauvreté, au seuil de 60% du revenu médian, des résidents luxembourgeois de 16 à 64 ans, bat, avec 19,1% en 2017¹³, le précédent record (16,5%, en 2016) et s'inscrit dans une tendance croissante visible au fil du temps, malgré quelques brefs épisodes de baisse.

En outre, la situation des chômeurs est nettement plus dramatique que celle de l'ensemble des résidents. De plus, elle tend à s'aggraver. Ainsi, entre 2016 et 2017, le taux de risque de pauvreté de l'ensemble de la population croît de 15,8%, alors que celui des personnes en chômage progresse de 21,4% (de 44,9% à 54,5%). Cette forte progression de la pauvreté parmi les chômeurs n'est sans doute pas sans lien avec leurs caractéristiques personnelles vues dans les pages précédentes.

Par ailleurs, l'aggravation du risque de pauvreté ne concerne pas uniquement la pauvreté monétaire, mais également d'autres aspects de l'inclusion sociale. Si l'on se réfère au concept de risque de pauvreté et d'exclusion sociale¹⁴, la situation des chômeurs est peu enviable, et ce, d'autant qu'ils sont plus âgés.

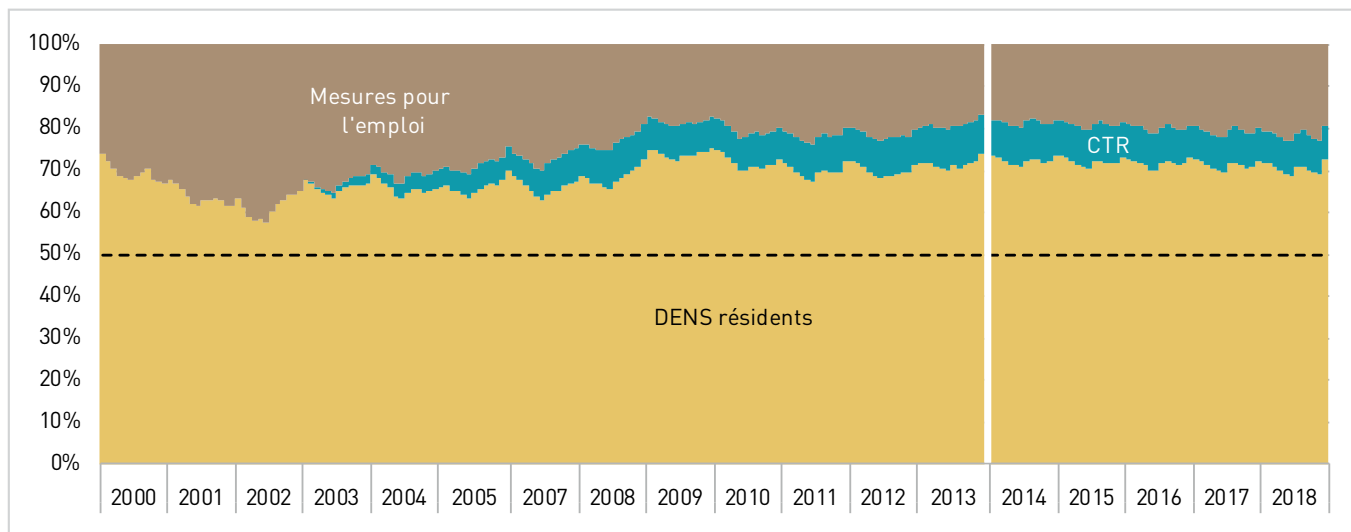
Ainsi, sur le graphique central ci-contre, les divergences entre les catégories d'âge sont immédiatement perceptibles. En effet, trois groupes de chômeurs se différencient : les plus âgés (50 ans et plus) ont la plus forte croissance du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, suivie de près par les jeunes (18-24 ans) dont le taux dépasse pour la première fois depuis 2011 celui des chômeurs d'âge intermédiaire (25-49 ans).

Le fort risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des chômeurs vient, en partie, de ce qu'ils sont contraints de se priver d'éléments essentiels de vie. En effet, alors que le taux de privation matérielle sévère de la population se situe à 1,3% en 2017, il est au moins six fois plus élevé pour les personnes en recherche d'emploi. À ce propos, l'écart entre hommes et femmes au chômage, qui était à la baisse entre 2013 et 2015, reprend de la vigueur depuis, et s'établit en 2017 à 2,5 points de pourcentage, signalant un taux de privation matérielle sévère plus élevé chez les chômeurs que chez les chômeuses.

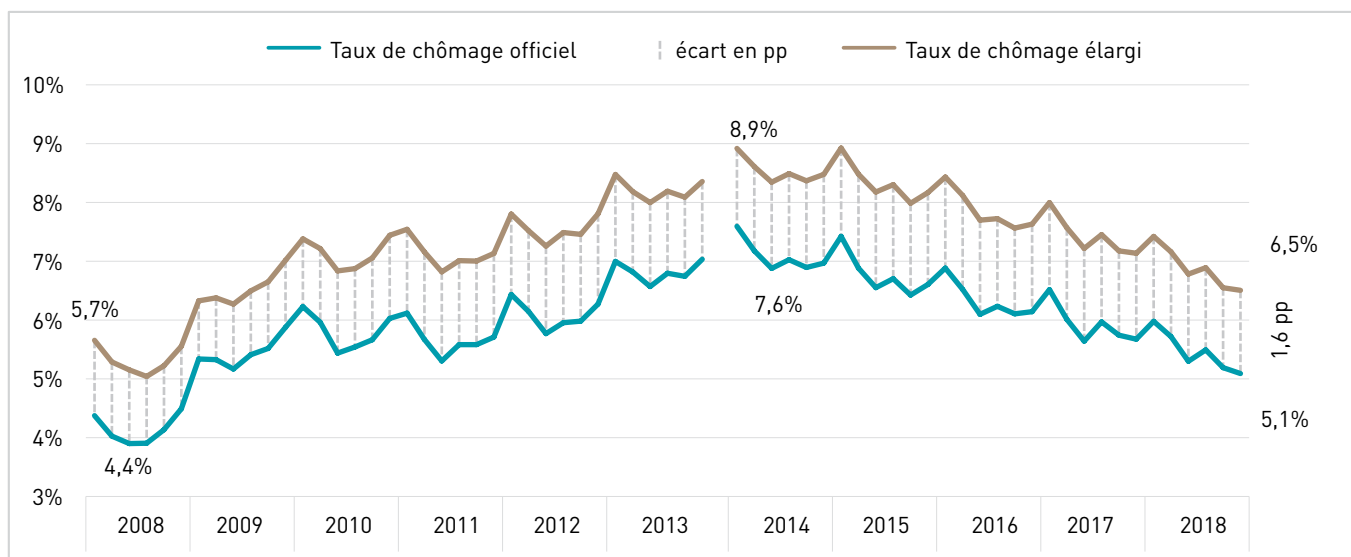
13 Cf. partie I, chapitre 5.

14 Une personne est considérée comme étant en risque de pauvreté et d'exclusion sociale dès que son revenu disponible se situe sous le seuil de pauvreté, que ses conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources (privation matérielle) ou qu'elle fait partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Pour plus d'explications à ce sujet, voir *Panorama social 2012*, pp. 44 et suivantes.

Chômeurs en mesure pour l'emploi et travailleurs à capacité de travail réduite dans le chômage total



Taux de chômage officiel et taux de chômage élargi



Note: En raison d'une révision méthodologique, les données fournies par l'ADEM ne sont plus directement comparables à celles publiées par le passé. La rupture de série (entre 2013 et 2014) est marquée par un trait blanc sur les graphiques ci-dessus.

Données : ADEM ; graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Mesures pour l'emploi

2.6

Les personnes en mesure pour l'emploi sont des demandeurs d'emploi exclus des statistiques officielles du chômage. En les rajoutant à ces statistiques, on obtient trois groupes de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM :

- 1) ceux affectés à une mesure pour l'emploi ;
- 2) ceux à capacité de travail réduite (CTR)¹⁵ ;
- 3) les autres demandeurs d'emploi.

Au fil du temps, la part de ce troisième groupe dans les demandeurs d'emploi pris au sens large croît, pour atteindre près de 70% en 2014. Elle diminue graduellement ensuite, et s'établit aux environs de 68% en 2018.

En revanche, la part des CTR connaît une augmentation considérable de la création du statut en 2003 jusqu'en 2014 où elle dépasse les 10%. Elle diminue graduellement et descend sous la barre des 9% du nombre de chômeurs au sens large depuis 2017. Le maximum historique est atteint en août 2013, mois où ce taux dépasse les 11%.

En raison de ces évolutions, le poids dans le chômage élargi des personnes affectées à des mesures pour l'emploi connaît un déclin relatif à partir de 2002 jusqu'en 2014. Elle reprend alors sa trajectoire ascendante pour dépasser les 23% en 2018.

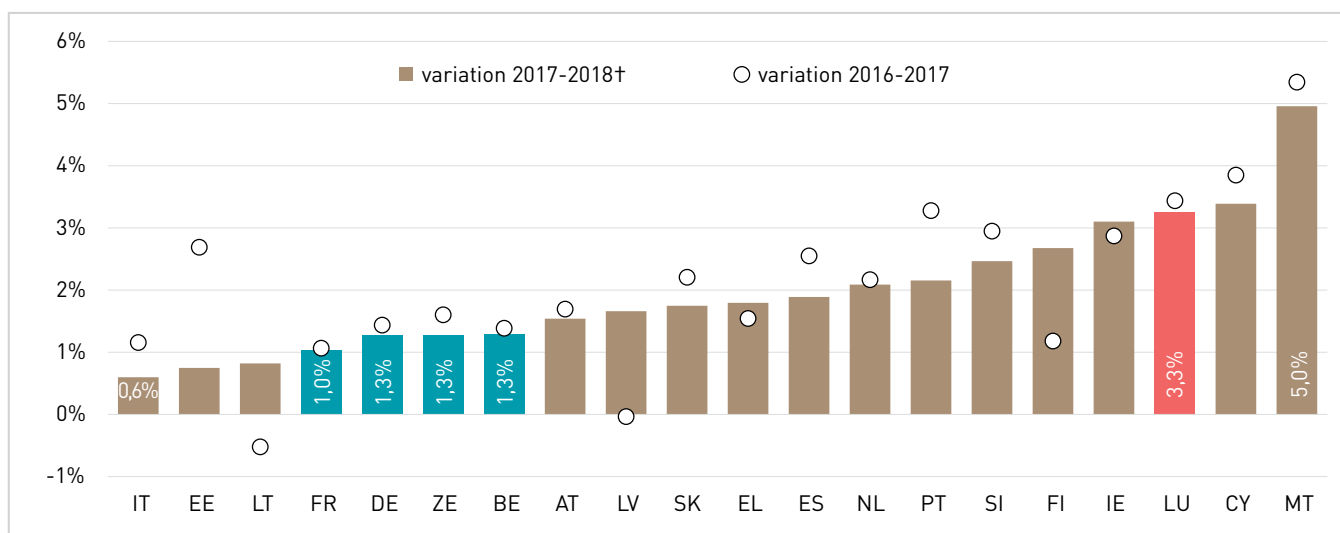
Dès lors, il est tentant de comparer l'évolution du taux de chômage officiel à celle du taux de chômage élargi. En effet, le premier taux perd un quart depuis janvier 2016 (passant de 6,9% à 5,1%), alors que le second ne diminue que de 22,8% ; mettant en exergue un rôle potentiellement significatif des mesures pour l'emploi dans la baisse du taux de chômage officiel.

¹⁵ Ce sont des bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

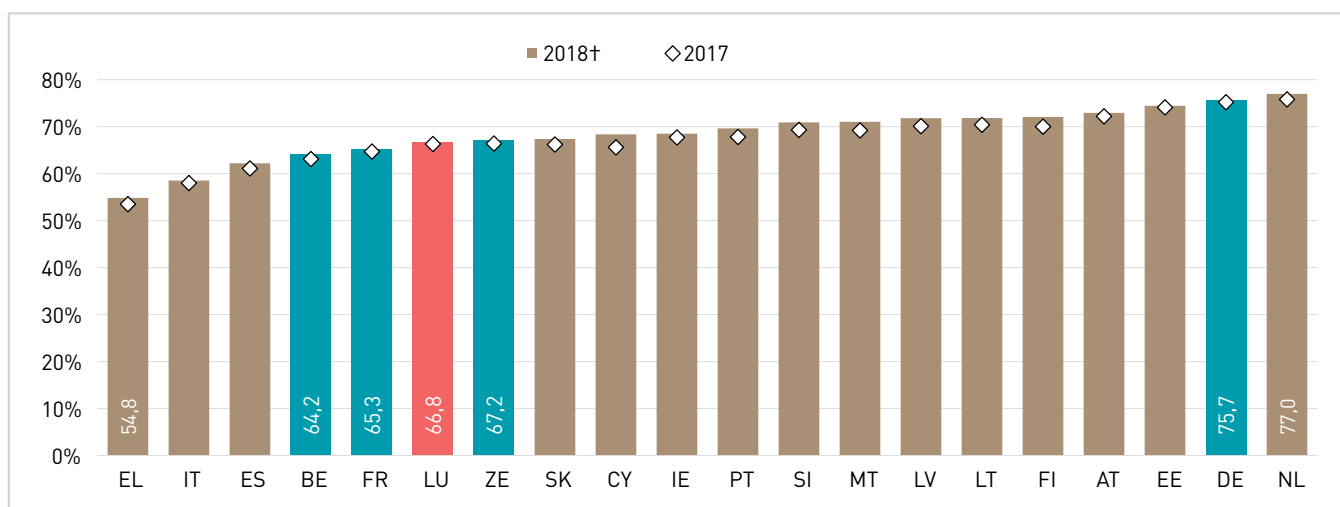
Évolution de l'emploi total intérieur (2000 = 100)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018†
AT	100,0	103,1	104,9	106,8	108,9	108,4	109,2	110,9	112,1	112,4	113,5	114,2	115,6	117,5	119,3
BE	100,0	103,6	104,7	106,4	108,4	108,2	108,9	110,4	110,9	110,5	111,0	112,0	113,4	115,0	116,5
CY	100,0	116,4	118,6	123,8	128,2	128,2	128,9	128,9	124,8	117,4	115,1	116,0	122,3	127,0	131,3
DE	100,0	98,5	99,3	101,0	102,4	102,4	102,8	104,2	105,4	106,0	106,9	107,9	109,3	110,9	112,3
ZE	100,0	104,3	106,1	108,1	109,0	107,0	106,4	106,5	106,1	105,4	106,0	107,1	108,6	110,4	111,8
EE	100,0	104,6	109,7	109,9	109,7	98,5	93,6	99,8	101,4	102,7	103,5	106,4	106,7	109,6	110,4
EL	100,0	107,7	109,7	111,2	112,6	112,0	109,1	101,6	95,2	92,7	92,7	93,2	94,7	96,1	97,9
ES	100,0	118,5	123,5	127,5	127,8	119,7	117,7	114,5	109,9	107,0	108,0	110,7	114,0	116,9	119,1
FI	100,0	104,9	106,8	109,1	111,5	108,8	108,1	109,5	110,4	109,6	109,1	108,7	109,5	110,7	113,7
FR	100,0	102,8	103,9	105,3	105,8	104,6	104,8	105,6	105,9	106,2	106,7	107,2	107,5	108,6	109,7
IE	100,0	115,7	121,1	126,4	125,6	115,7	111,0	110,4	109,8	112,5	114,4	117,3	122,5	126,0	129,9
IT	100,0	106,4	108,5	109,9	110,1	108,3	107,6	107,9	107,6	105,7	105,7	106,3	107,8	109,1	109,7
LT	100,0	101,5	101,2	103,3	101,9	94,1	89,1	89,5	91,1	92,3	94,2	95,4	97,3	96,8	97,6
LU	100,0	116,5	121,0	126,3	132,3	133,7	136,1	140,1	143,5	146,1	150,0	153,9	158,5	163,9	169,2
LV	100,0	104,9	111,0	115,2	114,2	97,8	91,3	92,7	94,0	96,2	94,9	96,1	96,0	95,9	97,5
MT	100,0	103,3	104,9	107,2	109,9	110,0	111,9	115,2	118,1	122,5	128,8	133,3	139,4	146,9	154,2
NL	100,0	101,6	103,8	106,8	108,6	107,6	106,9	107,8	107,6	106,4	106,1	107,1	108,5	110,8	113,1
PT	100,0	100,0	100,4	100,4	100,8	98,0	96,6	94,7	90,9	88,3	89,5	90,8	92,2	95,2	97,3
SI	100,0	101,6	103,3	106,7	109,4	107,5	105,2	103,5	102,5	101,4	101,8	103,0	104,9	108,0	110,7
SK	100,0	103,2	105,3	107,5	111,0	108,8	107,2	109,1	109,1	108,3	109,8	112,0	114,6	117,2	119,2

Évolution de l'emploi intérieur par rapport à l'année précédente



Taux d'emploi (15-64 ans), en pourcentage



Note : † = moyennes des trois premiers trimestres

Données : Eurostat ; tableau et graphiques : CSL

3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

Malgré la crise et le ralentissement de la conjoncture en Europe, l'économie luxembourgeoise ne cesse de créer des emplois. Et depuis 2000, le pays connaît non seulement une croissance ininterrompue de l'emploi, mais aussi la plus forte croissance de l'emploi au sein de la zone euro. Alors que l'emploi intérieur (y compris les emplois occupés par les travailleurs frontaliers) augmente d'environ 3,0% par an en moyenne entre 2000 et 2018¹⁶, celui de la zone euro ne croît que de 0,6% par an.

Si l'Irlande a connu un dynamisme du marché du travail similaire à celui du Luxembourg entre 1995 et 2008, ce développement est effacé par la crise économique, et le marché de l'emploi irlandais se trouve actuellement à un niveau proche de celui de 2005. En revanche, sur la période récente, d'autres pays ont pris leur envol, à l'instar de Malte et de Chypre.

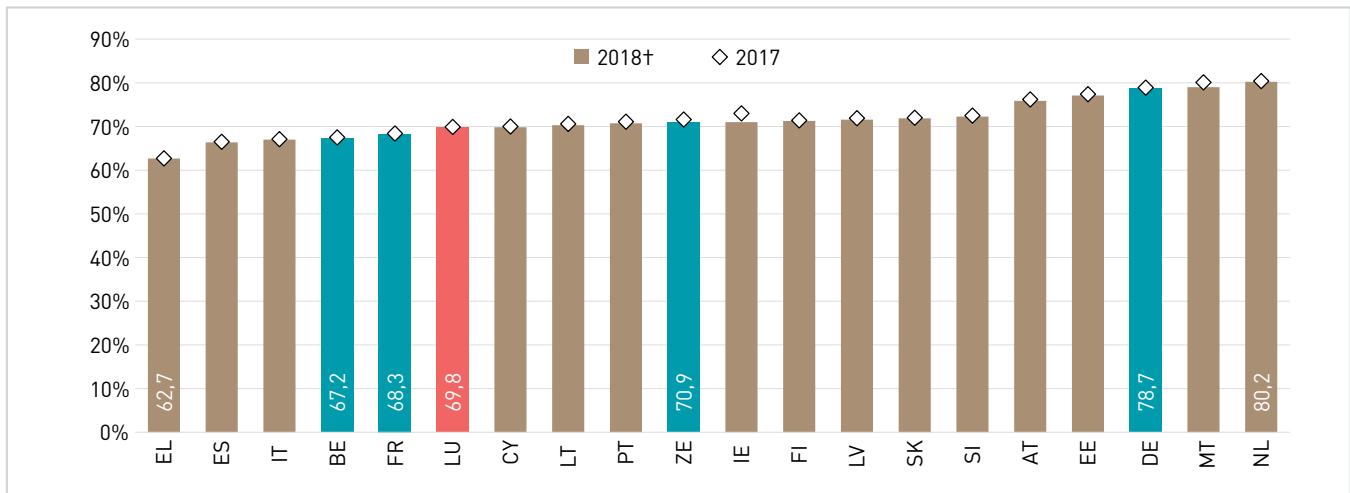
Toutefois, les évolutions du marché de l'emploi luxembourgeois donnent lieu à un paradoxe puisque parallèlement au développement inégalé de celui-ci, le chômage ne cesse de croître jusqu'en 2016.

Un autre bémol atténue l'évolution favorable du marché du travail au Grand-Duché sur la période 2000-2018¹⁶. En effet, la hausse observée de 4,1 points de pourcentage du taux d'emploi des 15-64 ans est nettement inférieure à la moyenne de la zone euro (6,1 points) : la hausse de près de 27% du taux d'emploi des femmes n'arrive pas à compenser la baisse de 7,0% du taux d'emploi des hommes (voir section suivante). Le Luxembourg recule ainsi du 13^e rang en 2017 au 15^e rang en 2018, loin derrière les Pays-Bas.

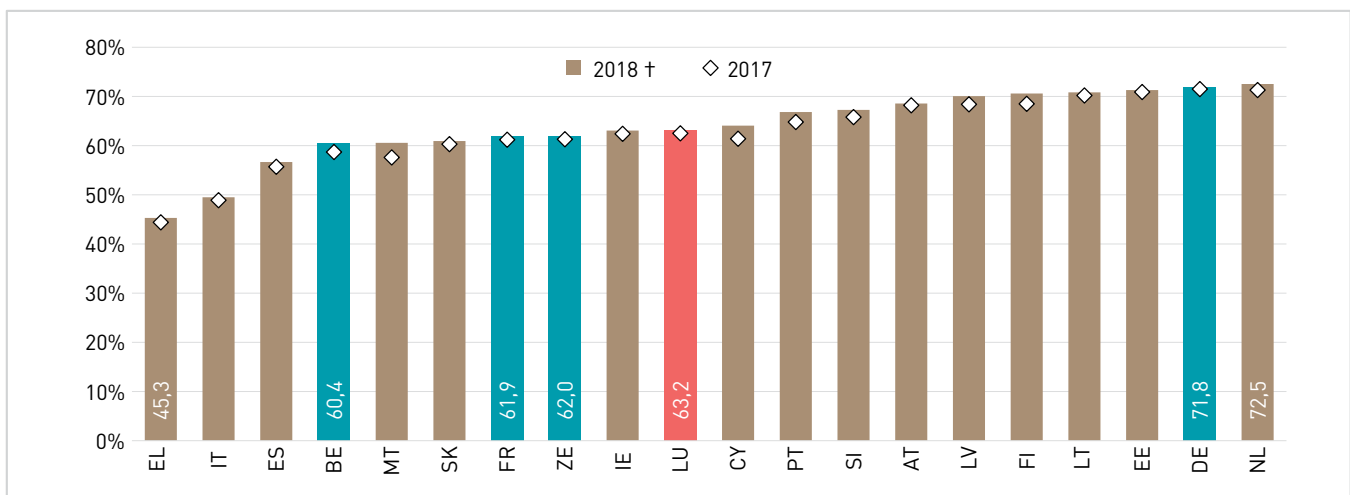
Notons que l'indicateur ne tient compte que du nombre d'emplois rapporté à une population en âge de travailler (15-64 ans), et que d'autres indicateurs, présentés dans la suite de la publication, sont nécessaires pour porter un jugement éclairé sur l'emploi luxembourgeois.

¹⁶ Valeur moyenne sur les trois premiers trimestres de l'année 2018.

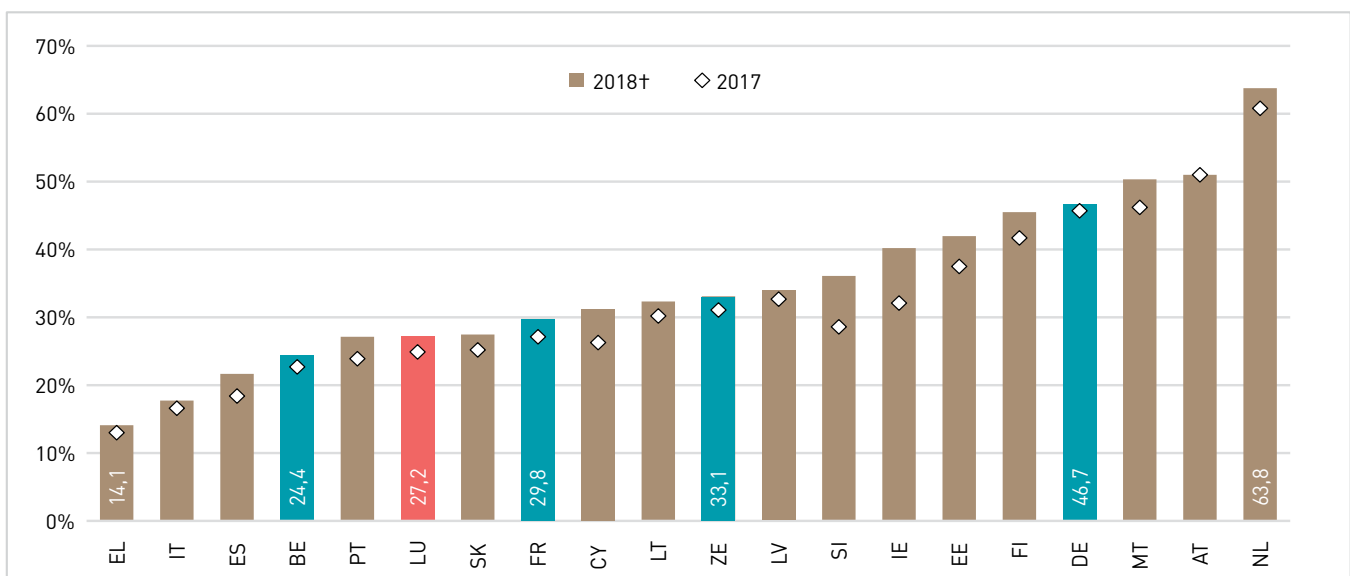
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)



Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)



Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)



Note : † = moyennes des trois premiers trimestres ; pour Irlande et zone euro : moyenne des deux premiers trimestres

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Dans l'ensemble des pays européens, le taux d'emploi selon le genre révèle toujours de fortes disparités quant à l'intégration des femmes et des hommes sur le marché du travail. Le Luxembourg n'échappe pas à ce constat. Le taux d'emploi des hommes est toujours sur une pente décroissante passant de 75,5% en 2002 (un maximum observé) à 69,8% en 2018¹⁷. En revanche, le taux d'emploi des femmes connaît une forte progression, allant sur la même période de 51,52% à 63,2%.

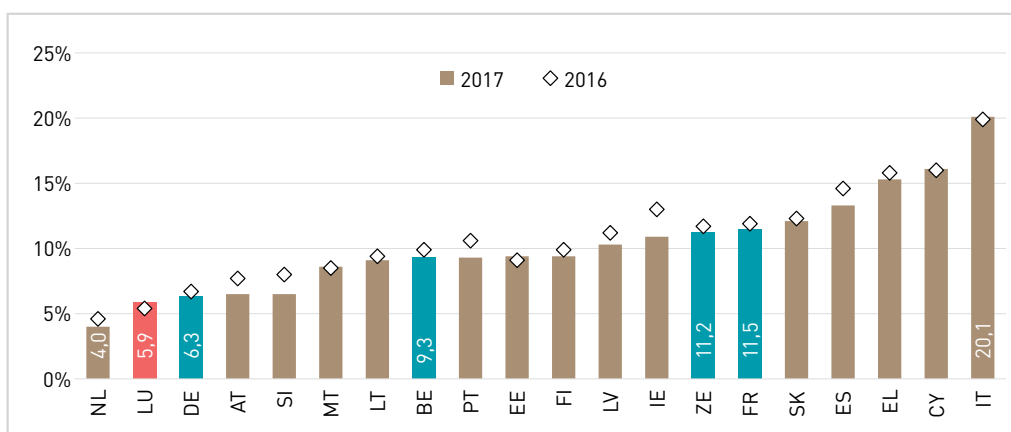
Par ailleurs, force est de constater que le taux d'emploi des hommes luxembourgeois est sous la barre de la moyenne de la zone euro depuis 2016. *A contrario*, celui des femmes progresse depuis 2012, tout en restant encore loin des performances atteintes par nombre de pays, à l'instar de l'Allemagne (71,8%) et des Pays-Bas (72,5%).

Conséquences de ces évolutions contradictoires : le taux d'emploi des hommes se rapproche de celui des femmes, l'écart entre les deux genres passant de 24,0 points de pourcentage en 2002 à 6,5 points en 2018^{17 18}.

En revanche, le taux d'emploi des jeunes, qui évoluait historiquement à la baisse, se redresse depuis 2016 pour atteindre 27,2% en 2018¹⁷.

La faiblesse du taux d'emploi des jeunes luxembourgeois (moins de 25 ans) s'explique en grande partie. En effet, près de deux tiers poursuivent des études et ne sont pas encore disponibles pour travailler. Aussi, si l'on considère le taux NEET (*not in employment, education or training*), ne retenant que les jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation, le Luxembourg se classe en deuxième position entre les Pays-Bas et l'Allemagne : la quasi-totalité des jeunes au Luxembourg participe soit au marché du travail, soit aux systèmes d'éducation et de formation.

Taux NEET (*not in employment, education or training*) des 15-24 ans



Données : Eurostat ; graphique : CSL

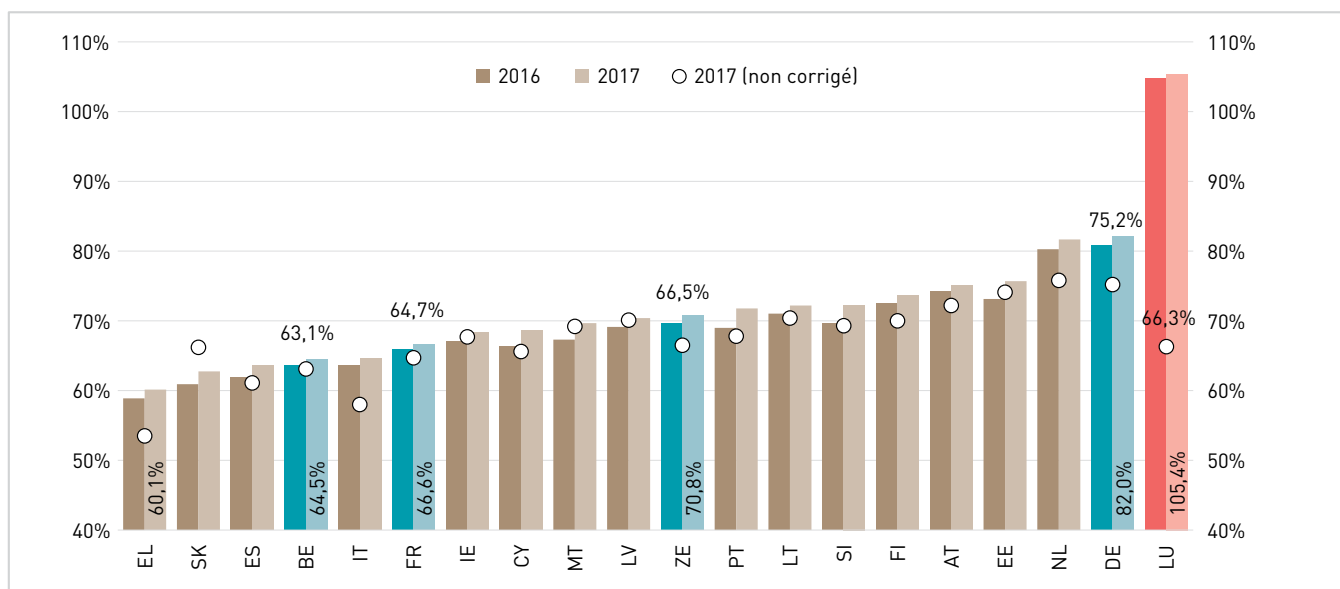
¹⁷ Valeur moyenne sur les trois premiers trimestres 2018.

¹⁸ L'année 2015 fait montre, avec 29,1%, d'un taux d'emploi des jeunes exceptionnellement élevé.

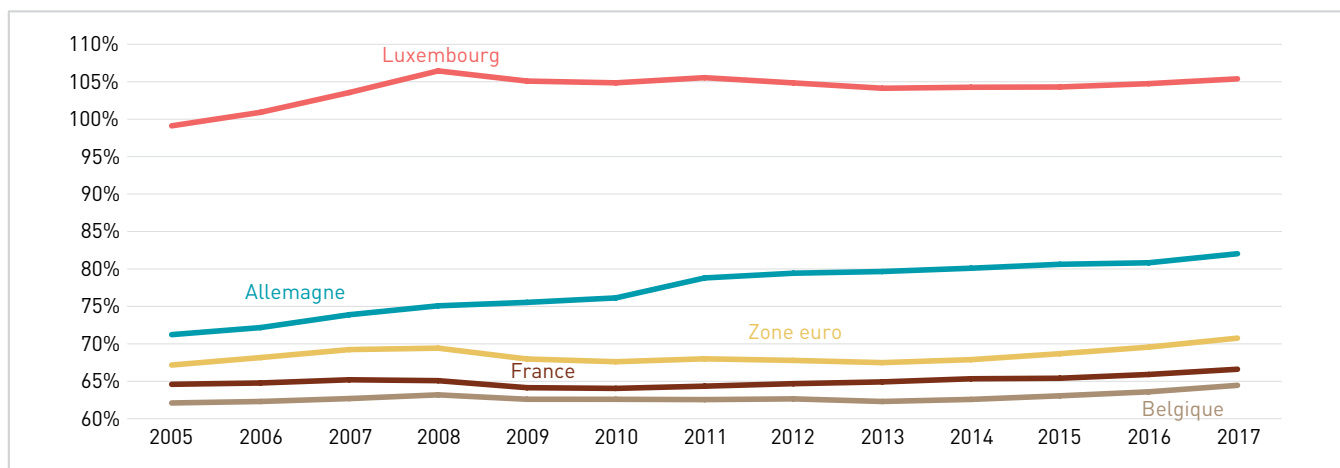
Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

Pays	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
AT	69,6	69,5	70,6	71,8	72,9	72,3	72,8	73,5	73,9	74,0	74,3	74,3	74,3	75,0
BE	61,2	62,1	62,3	62,7	63,2	62,6	62,6	62,6	62,7	62,3	62,6	63,1	63,6	64,5
CY	69,1	73,5	73,3	74,8	74,9	72,5	70,5	68,5	64,5	60,6	60,6	63,1	65,4	68,6
DE	71,4	71,2	72,2	73,9	75,1	75,5	76,1	78,8	79,4	79,7	80,1	80,6	80,8	82,0
EE	62,1	66,2	69,8	70,6	70,8	63,8	61,0	65,4	67,1	68,7	69,9	72,6	73,1	75,7
EL	58,9	63,6	64,5	65,2	65,8	65,4	63,7	59,6	56,4	55,7	56,9	58,0	58,9	60,1
ES	60,1	66,2	68,0	69,0	67,7	63,0	61,9	60,3	58,0	56,9	58,2	60,1	61,8	63,6
FI	66,4	69,0	70,0	71,5	72,6	70,6	69,9	70,9	71,8	71,6	71,6	71,9	72,6	73,6
FR	65,2	64,6	64,8	65,2	65,2	64,2	64,2	64,5	64,8	65,1	65,4	65,5	65,9	66,6
IE	67,2	70,0	71,2	71,6	69,4	63,4	61,0	61,0	61,1	63,1	64,4	66,2	66,8	68,3
IT	59,8	63,8	65,2	66,0	65,8	64,4	63,9	64,0	64,0	62,9	61,9	62,5	63,6	64,6
LT	60,3	63,1	64,1	66,0	65,7	61,1	58,6	61,0	63,2	64,8	66,9	68,5	71,0	72,2
LU	91,2	99,1	100,9	103,5	106,4	105,1	104,9	105,5	104,8	104,1	104,3	104,3	104,8	105,4
LV	57,7	63,0	67,2	70,4	70,4	61,4	58,7	61,2	63,3	65,7	66,1	68,2	69,1	70,4
MT	57,0	54,4	54,8	55,6	56,4	55,9	56,7	58,6	60,2	62,3	65,4	67,9	70,1	69,7
NL	76,3	75,8	77,3	79,5	80,6	79,7	78,9	79,4	79,5	78,8	78,9	79,6	80,2	81,7
PT	72,9	71,9	72,1	72,0	72,2	70,3	69,3	68,2	65,8	64,5	66,0	67,5	69,0	71,8
SI	65,7	66,2	67,1	69,2	71,3	69,5	67,7	66,6	66,2	65,8	66,4	67,8	69,7	72,3
SK	54,5	54,6	55,5	56,4	58,0	56,7	55,9	56,9	56,9	56,6	57,7	59,1	60,9	62,8
ZE	65,5	67,2	68,2	69,2	69,4	68,0	67,6	68,0	67,8	67,5	67,9	68,7	69,5	70,8

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Données : Eurostat ; tableau et graphiques : CSL

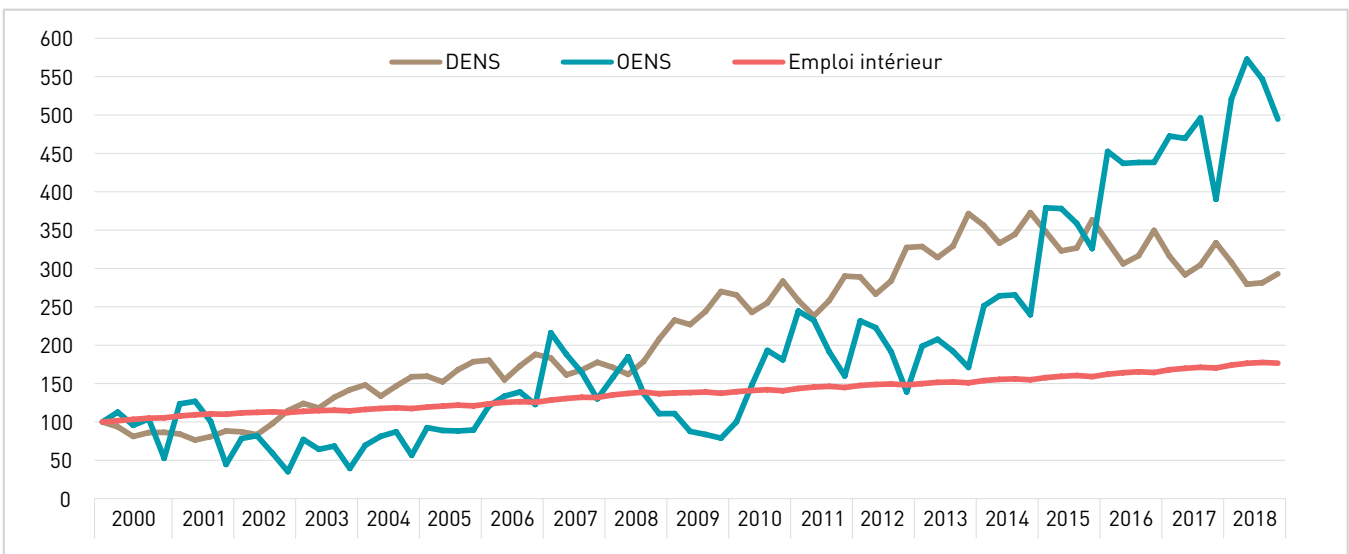
Plutôt que de mesurer le taux d'emploi en rapportant le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays donné à la population en âge de travailler, il est possible de le calculer en prenant en compte le nombre d'emplois occupés par rapport aux personnes en âge de travailler; on obtient ainsi le taux d'emploi corrigé.

En procédant de la sorte, le Grand-Duché est le seul pays de la zone euro à avoir un taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans supérieur à l'unité et ce, depuis 2006 : pour chaque résident en âge de travailler, il y existe *a priori* plus d'un poste de travail.

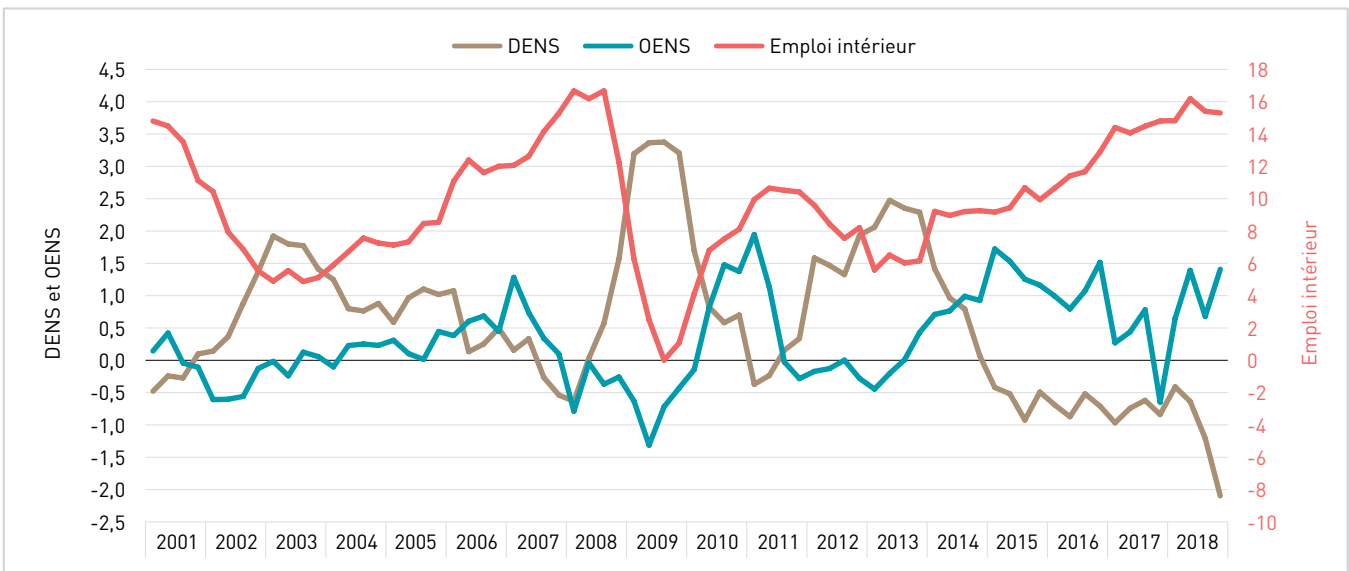
Cette situation particulière s'explique par le fort recours du marché du travail luxembourgeois aux viviers transfrontaliers de main-d'œuvre. En effet, certains marchés du travail des régions concernées sont plutôt moroses avec des taux de chômage plus ou moins élevés; ils offrent aussi des rémunérations nettement plus faibles que celles reçues au Grand-Duché.

Toutefois, douze membres de la zone euro n'ont jamais eu de taux d'emploi corrigé aussi élevé qu'en 2017. Il en est ainsi notamment des voisins du Grand-Duché. Dans les autres pays, le taux maximal se retrouve loin dans le passé, à l'exemple du Luxembourg où il se situe en 2008 et du Portugal où il remonte à 2000.

Emploi total intérieur, demandes et offres d'emploi non satisfaites (indice janvier 2000=100), Luxembourg



Évolutions sur un an de l'emploi salarié intérieur et des demandes et offres d'emploi non satisfaites, milliers, Luxembourg



Note : DENS = Demandes d'emploi non satisfaites ; OENS = Offres d'emploi non satisfaites

Données : Statec ; graphiques : CSL

4

**Emploi :
zoom sur le Luxembourg**

4.1

Emploi et chômage

Depuis le début des années 2000, l'emploi intérieur augmente de façon très régulière. De près d'un point d'indice par trimestre, cette hausse périodique correspond à une création moyenne d'emplois de l'ordre de 3 000 postes par mois.

En revanche, l'évolution du chômage semble plus chaotique. En effet, les variations sur un an des demandes d'emploi non satisfaites (DENS) font un bond en 2008 et 2009. Elles continuent ensuite leur progression, mais à un rythme moins soutenu, jusque fin 2014. Depuis, les DENS tendent à diminuer et leur baisse n'a jamais été aussi forte qu'en décembre 2018, avec 2 097 demandes en moins par rapport à décembre 2017.

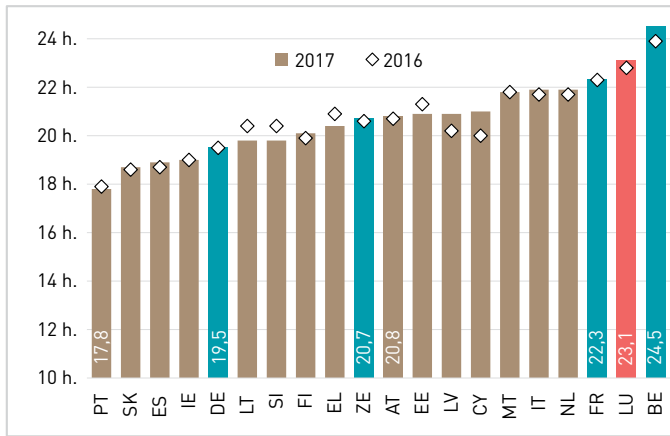
À y regarder de plus près, il y a une relation statistique claire entre l'évolution sur un an de l'emploi total intérieur et celle du chômage. En moyenne, sur la période 2001-2017, quand le premier augmente de 100 unités, le second diminue d'environ 24 personnes.

Après un ralentissement en 2003, et un coup d'arrêt à la création d'emplois en 2009, le nombre d'emplois intérieurs reprend, bon an mal an, sa progression les années suivantes. Depuis 2015, l'emploi s'est repositionné sur un sentier de croissance, et en 2018, la création d'emploi n'a jamais été aussi forte depuis 2008.

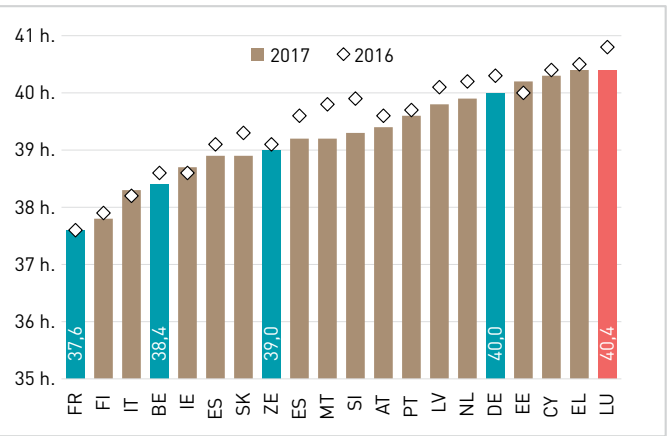
Par ailleurs, les offres d'emplois non satisfaites (OENS) sont, comme l'emploi, en forte augmentation, malgré une baisse récurrente des postes vacants en décembre. De plus, sur la période 2000-2018, elles ne semblent pas directement liées à l'évolution de l'emploi. En revanche, elles ont une influence statistique certaine sur celle du chômage, avec un décalage de neuf mois. En moyenne, quand les offres d'emploi non satisfaites augmentent un mois donné, le chômage diminue neuf mois plus tard, et inversement.

Durée hebdomadaire moyenne du travail salarié

Temps partiel

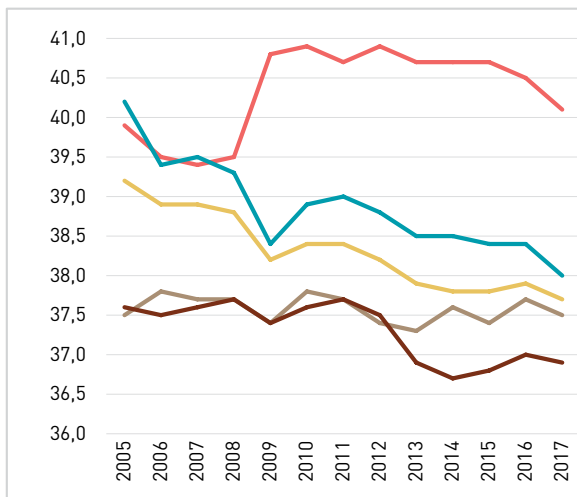


Temps complet

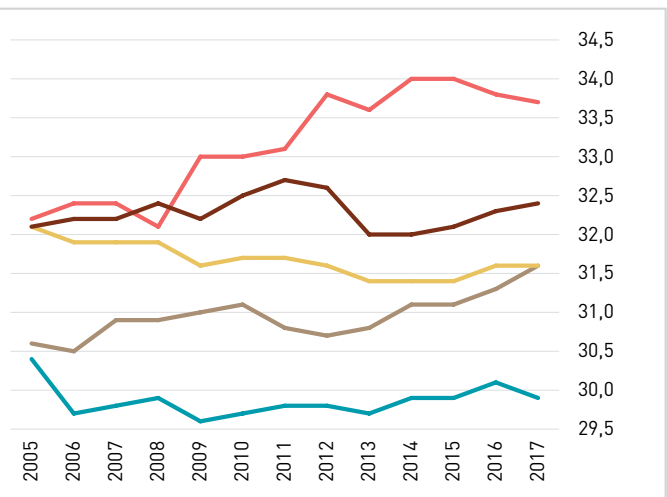


Durée hebdomadaire moyenne du travail salarié selon le genre

Hommes



Femmes



Écart en heures dans les durées hebdomadaires de travail selon le genre et le type de contrat, 2005-2017, Luxembourg

2005-17	Femmes						Hommes					
	BE	DE	ZE	FR	LU	NL	BE	DE	ZE	FR	LU	NL
ensemble	1,0 h.	- 0,5 h.	- 0,5 h.	0,3 h.	1,5 h.	1,3 h.	0,0 h.	- 2,2 h.	- 1,5 h.	- 0,7 h.	0,2 h.	- 0,3 h.
temps partiel	1,9 h.	1,4 h.	0,7 h.	- 0,2 h.	2,3 h.	1,8 h.	1,7 h.	0,5 h.	0,2 h.	- 1,0 h.	- 1,5 h.	0,9 h.
temps complet	0,6 h.	- 0,8 h.	- 0,4 h.	0,4 h.	0,0 h.	1,1 h.	0,2 h.	- 1,4 h.	- 0,9 h.	- 0,3 h.	0,7 h.	0,7 h.

■ maximum par genre par ligne

■ minimum par genre par ligne

Emploi : zoom sur le Luxembourg

4.2

Durée du travail

Avec 37,2 heures en moyenne, le Luxembourg n'est pas le pays de la zone euro où la durée hebdomadaire du travail est la plus longue en 2017. C'est Chypre qui prend la première place (38,5 heures). Néanmoins, le Grand-Duché est au 2^e rang derrière la Belgique pour les temps partiels (respectivement 23,1 et 24,5 heures), et en première place, à égalité avec la Grèce, pour les temps complets avec 40,4 heures.

Dans plus d'un État membre de la zone euro sur deux, la durée moyenne des temps partiels augmente entre 2007 et 2017. Avec +6,0%, le Luxembourg affiche la cinquième plus forte hausse, derrière notamment la Slovénie (+8,2%) et l'Allemagne (+7,1%). À titre de comparaison, la progression moyenne des 19 pays se situe à 3,0%.

Pour les temps complets, la hausse de la durée du travail ne se présente que dans cinq pays, dont le Luxembourg, qui se situe au 2^e rang (+2,3%), après Chypre (+3,3%).

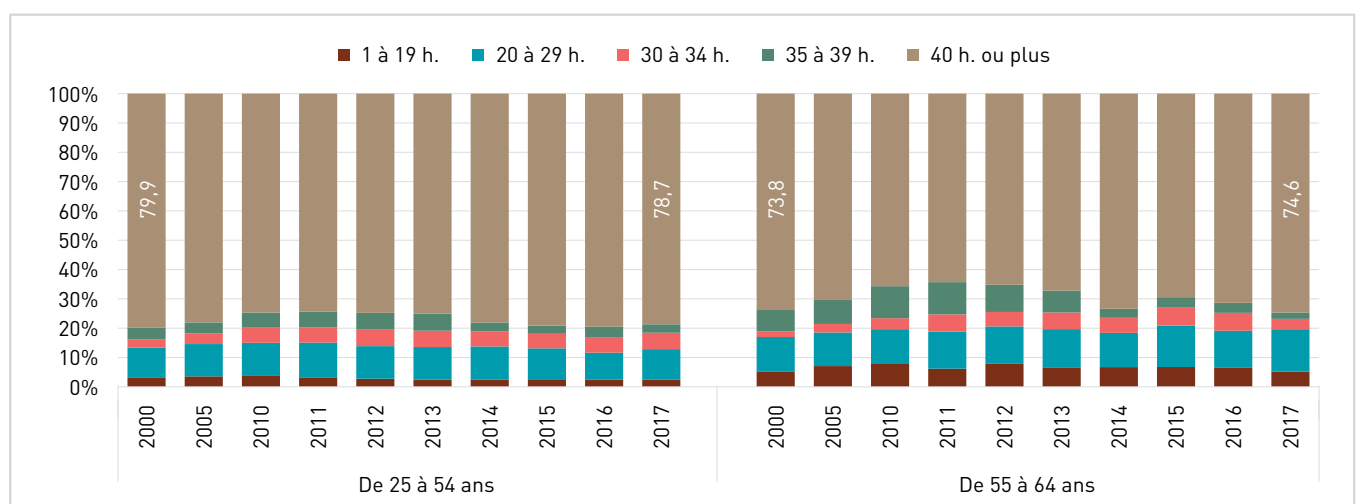
Tous temps de travail confondus, les hommes enregistrent une durée du travail nettement plus élevée que les femmes. Par ailleurs, entre 2007 et 2017, cette durée est en augmentation au Luxembourg (+1,8%), alors qu'elle diminue dans les pays voisins, parfois fortement comme en Allemagne (-3,8%).

Du côté des femmes, force est de constater qu'il existe une plus grande amplitude dans les durées. Le Grand-Duché se singularise par l'une des plus fortes progressions au sein de la zone euro depuis 2007 (de 32,4 à 33,7 heures hebdomadaires). Dans les pays voisins, la tendance est aussi à la hausse sur la même période, mais l'ampleur est moindre.

L'analyse précédente peut être affinée en présentant simultanément le genre et le type de contrat de travail. Dès lors, parmi les zones géographiques représentées ci-contre, il apparaît que c'est au Luxembourg que le temps de travail hebdomadaire des femmes a le plus augmenté (+2,3 heures) et plus particulièrement pour celles à temps partiel (+2,3 heures). Si, pour les hommes, c'est aussi au Luxembourg que le temps de travail s'est le plus élevé, c'est sous l'influence combinée d'une baisse des horaires à temps partiel (-1,5 heures) et d'une hausse de ceux à temps complet (+0,7 heures).

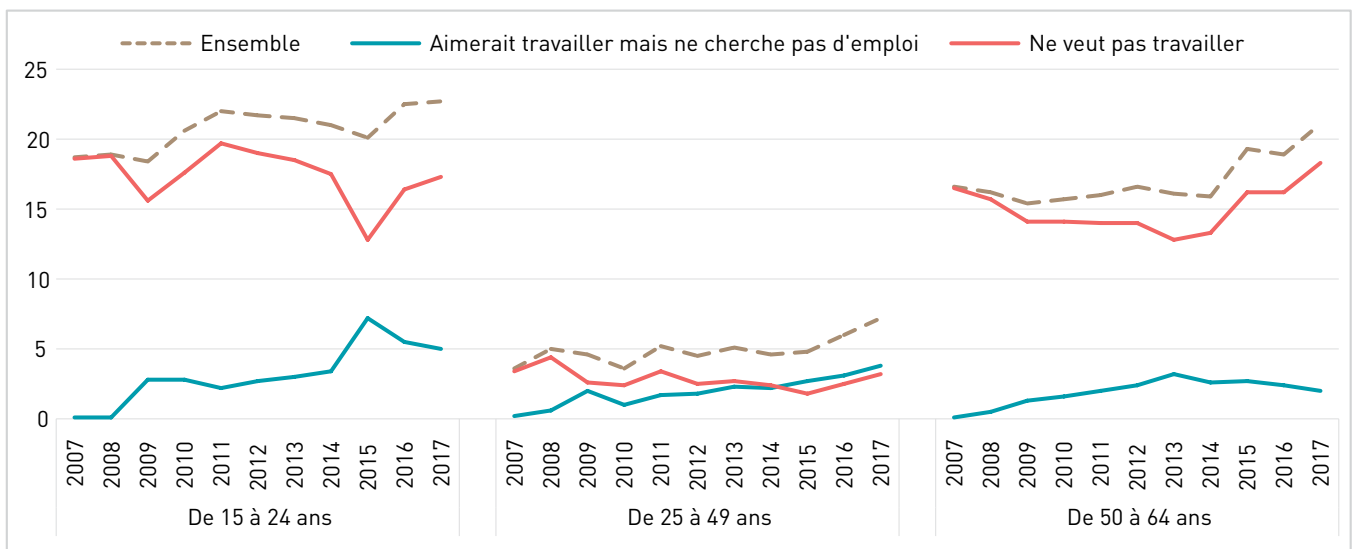
Au Grand-Duché, plus de trois-quarts des salariés (de 25 ans ou plus) travaillent au moins 40 heures par semaine. Toutefois, les temps partiels qui avaient pris de l'importance au début des années 2010, surtout pour les 55 à 64 ans, sont revenus en 2017 à une proportion comparable à celle de l'année 2000.

Durée hebdomadaire du travail selon l'âge, Luxembourg

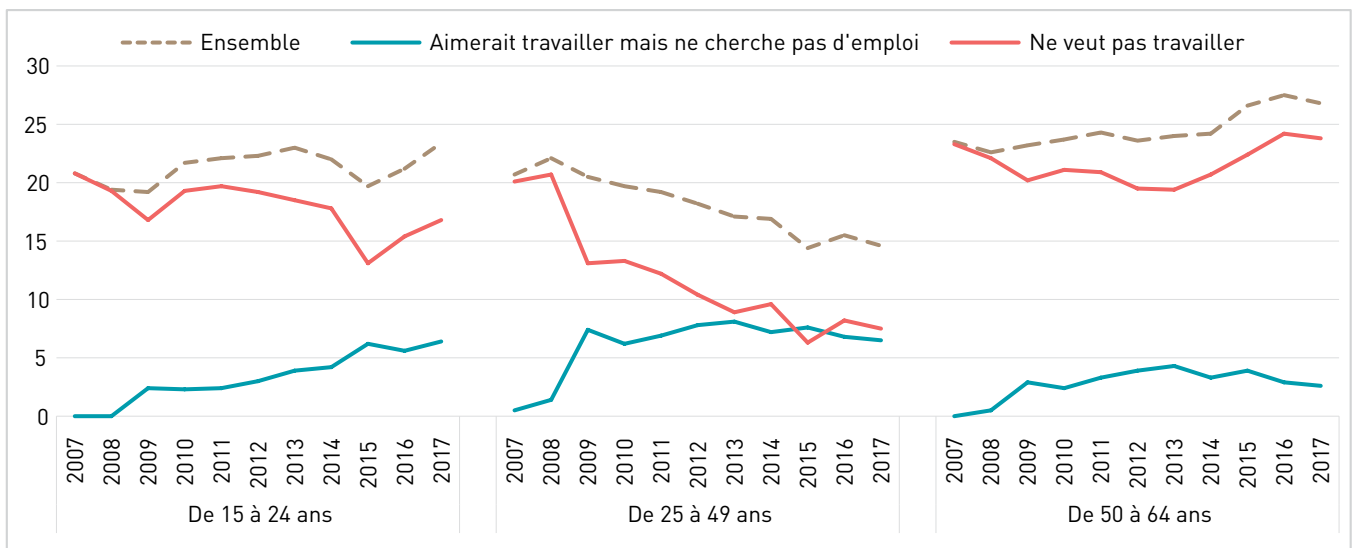


Disposition à travailler au sein de la population inactive, Luxembourg, milliers de personnes

Hommes



Femmes



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Non emploi : zoom sur le Luxembourg

5.1

Disposition à travailler

Au Luxembourg, entre 2000 et 2008, la quasi-totalité de la population inactive âgée de 15 à 64 ans, soit en moyenne 103 000 personnes¹⁹ (dont 37 000 hommes et 66 000 femmes), déclare ne pas vouloir travailler, et ce, quel que soit le genre.

Par ailleurs, entre 2008 et 2017, la population inactive en âge de travailler évolue assez peu chez les femmes (+0,1% par an), mais davantage chez les hommes (+2,7%). Cependant, les raisons de l'inactivité changent peu à peu. En effet, un nombre croissant d'inactifs affirme vouloir travailler sans toutefois rechercher activement un emploi (leur nombre est multiplié par 8,0 sur la période).

Malgré tout, sur l'ensemble de la période, les inactifs ne souhaitant pas travailler forment toujours la très grande majorité des personnes interrogées. En 2017, c'est le cas d'environ trois quarts des inactifs, en baisse sensible sur la période (-14,0%), mais en hausse par rapport à l'année précédente. En 2017, ce taux est dorénavant un peu plus élevé chez les hommes (76,3%) que chez les femmes (74,2%).

Si l'objectif européen à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020²⁰ est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge de travailler, il faut alors s'interroger sur les incitations à mettre en place afin de faire participer les inactifs au marché du travail : salaires plus attractifs, politiques de formation (continue) plus accessibles aux inactifs et aux chômeurs, conditions de travail permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle...

Pour ce faire, l'analyse par âge et par genre éclaire le débat.

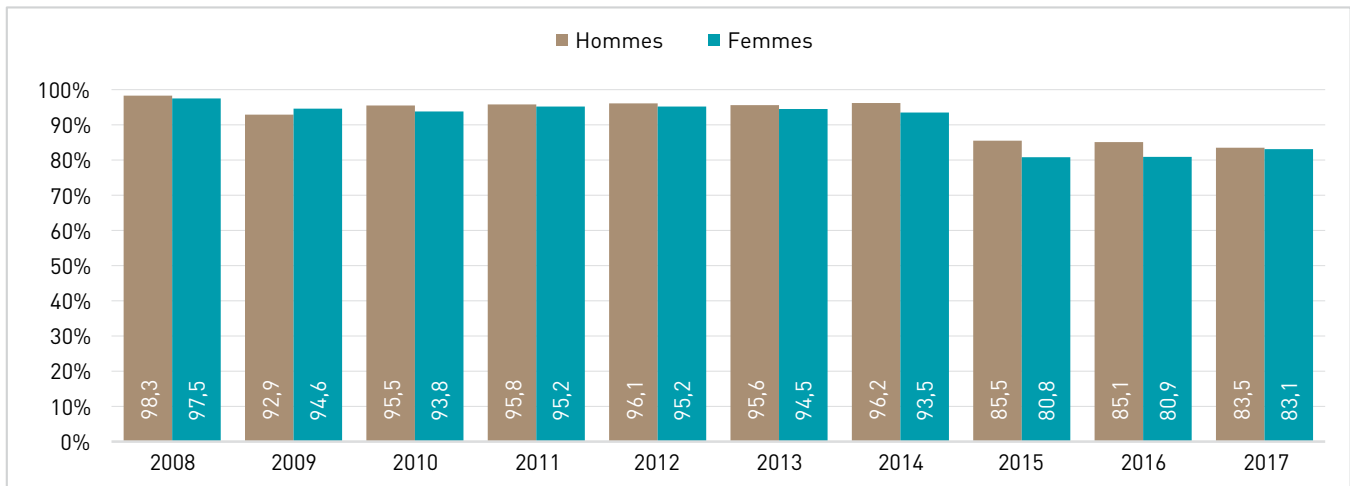
Ainsi, il y a très peu d'hommes inactifs de 25 à 49 ans au sein de la population analysée, même si leur nombre prend de l'ampleur depuis 2015. En revanche, les femmes de cette classe d'âge sont de moins en moins inactives (leur nombre chute de 6 100 personnes entre 2008 et 2017) et elles manifestent de moins en moins leur volonté de ne pas travailler.

Pour les classes d'âge extrêmes, la disposition à travailler paraît nettement plus faible que pour celles de la classe centrale. Mais la présentation faite à la page suivante limite la portée des apparences.

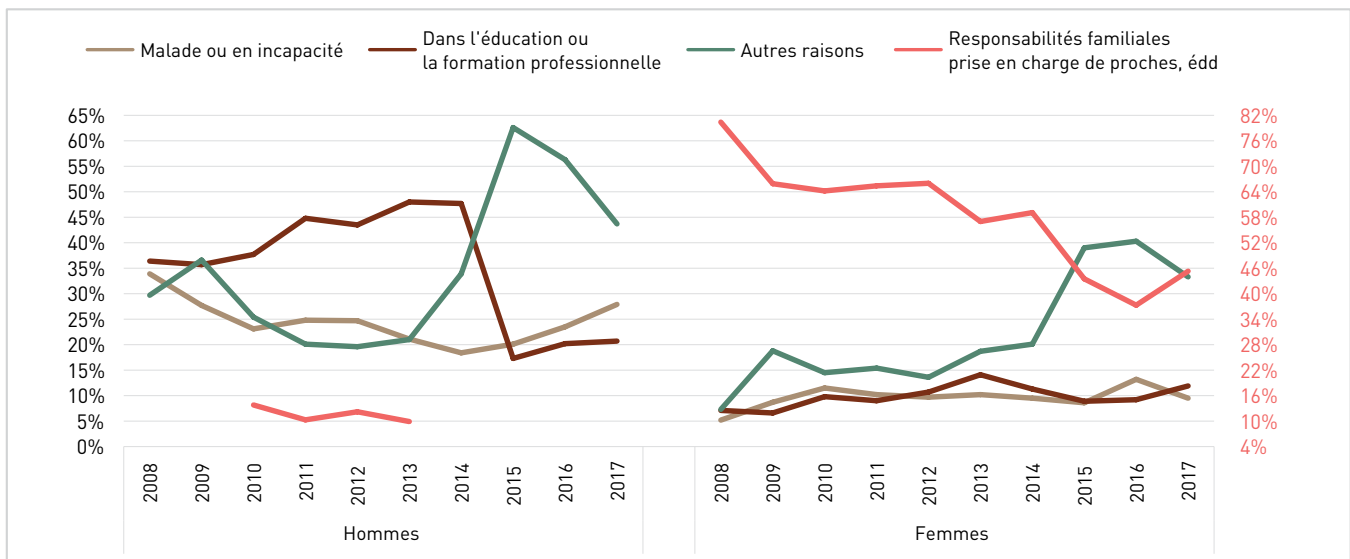
¹⁹ En 2008, dans la tranche d'âge 25-64 ans, 65 900 personnes sont inactives (21 200 hommes et 44 700 femmes). En 2017, le nombre des inactifs est aussi à 65 900 personnes, mais en baisse de 3,1% par rapport à 2016. Plus encore, entre 2008 et 2017, la répartition par genre ne change pas (32% d'hommes et 68% de femmes).

²⁰ Voir : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr

Proportion de 15-24 ans en études ou en formation professionnelle parmi les inactifs, Luxembourg

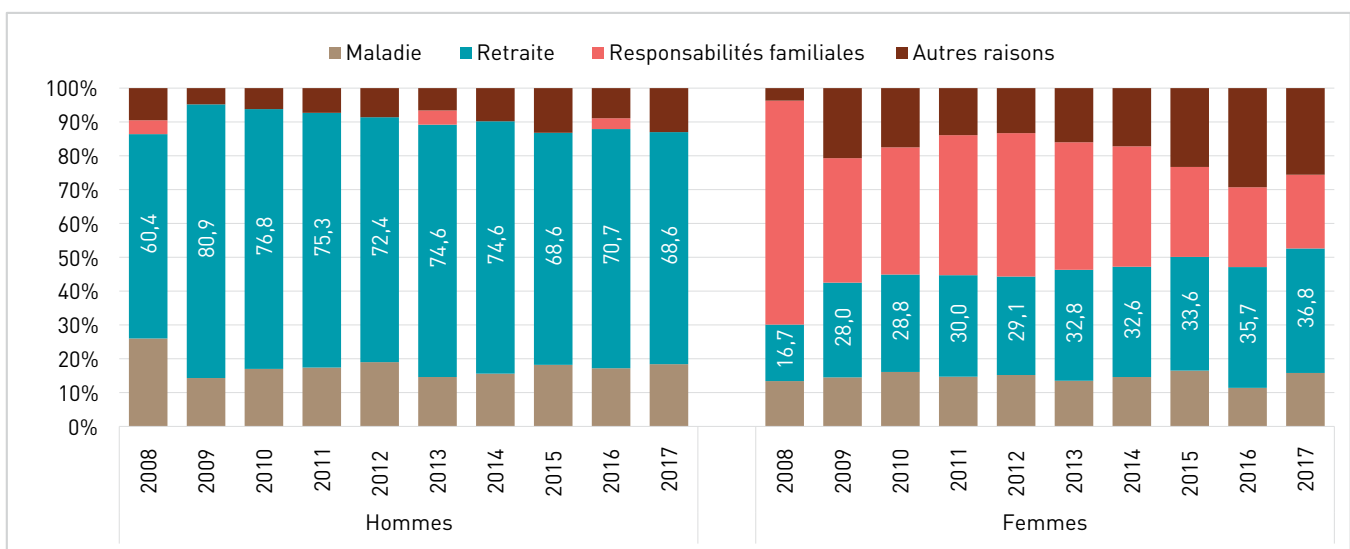


Raisons principales pour ne pas rechercher un emploi parmi les inactifs de 25 à 49 ans, Luxembourg



Note : édd = échelle de droite

Raisons principales pour ne pas rechercher un emploi parmi les inactifs de 50 à 64 ans, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Non emploi : zoom sur le Luxembourg

5.2

Raison du non emploi

Comme indiqué précédemment, si l'objectif européen à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020²¹ est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge de travailler, il faut alors s'interroger sur les raisons de l'inactivité des individus. Rappelons brièvement qu'un inactif est une personne qui n'a pas d'emploi et qui n'en recherche pas, et ce, quelle qu'en soit la raison. Encore faut-il qu'elle soit disponible pour en occuper un !

Force est de constater que les jeunes inactifs (15-24 ans), tant hommes que femmes, ne travaillent pas parce qu'ils sont à plus de 80% en études ou en formation professionnelle. Toutefois, ce taux a tendance à s'étioler au fil du temps sans que les raisons en soient vraiment connues.

Pour les hommes de 25 à 49 ans, deux motifs identifiés sont invoqués pour le non-emploi : « en maladie ou en incapacité de travail » et « dans l'éducation ou en formation ». Si la proportion du premier motif a tendance à diminuer régulièrement au fil du temps (-6,0 points sur la période 2008-2017), en revanche, pour le deuxième (la formation), l'évolution est plus chaotique tout en étant fortement en baisse (-15,7 points). Ainsi, ces deux motifs, qui concernent près de 50% des hommes inactifs en 2017, montrent bien qu'ils ne sont pas disponibles pour le marché du travail.

Du côté des femmes, il existe une plus grande diversité des motifs et de fortes évolutions dans les raisons de ne pas travailler. Si, en 2008, 80,4% des femmes inactives invoquent des responsabilités familiales ou la prise en charge de proches, dix ans plus tard, la proportion est presque divisée par deux. En tout, près de 60% des femmes inactives sont scolarisées, malades ou « bloquées » au domicile, ce qui les rend, elles aussi, indisponibles pour le marché du travail.

Enfin, pour les personnes d'au moins 50 ans, la raison principale du non-travail est clairement la retraite pour les hommes. En revanche, pour les femmes, les raisons sont plus diverses, même si le motif de la retraite devient de plus en plus présent.

²¹ Voir : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr

Les grandes tendances

Du chômage et des chômeurs

Malgré une position favorable au sein de la zone euro, le taux de chômage luxembourgeois reste, depuis la crise financière, relativement élevé par rapport aux niveaux historiques. Il tend néanmoins à baisser depuis 2016.

Toutefois, il faut aussi noter que certaines catégories de chômeurs peuvent paraître dans une situation moins réjouissante que d'autres. Ainsi, près de la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés ; pour eux, chômage et pauvreté vont de pair. Cette situation va à l'encontre d'une présumée trappe à inactivité liée à la générosité des prestations en la matière.

Par ailleurs, les jeunes apparaissent aussi fortement touchés par le chômage, mais c'est un effet-loupe trompeur, la population active jeune étant réduite par l'allongement des durées d'études.

En outre, le taux de chômage de longue durée est surtout important pour les personnes handicapées et/ou à capacité de travail réduite. Ces dernières, au chômage, ont très souvent un niveau d'études faible. Cependant, même s'ils restent encore nombreux, ce sont les chômeurs les moins diplômés qui bénéficient le plus de la baisse du chômage.

Enfin l'âge et le genre sont aussi des critères discriminants en matière de chômage : pour ne pas être affecté, mieux vaut ne pas être une femme ou une personne âgée. En outre, les femmes en recherche d'emploi sont moins souvent indemnisées que leurs homologues masculins.

De l'emploi et des travailleurs

Malgré la crise et le ralentissement de la conjoncture, l'économie luxembourgeoise n'a cessé de créer des emplois et beaucoup plus que les autres pays de la zone euro. Et si la création d'emplois profite grandement aux frontaliers, ce n'est pas exclusivement parce que la main d'œuvre indigène n'est pas qualifiée, c'est surtout parce qu'il n'y a pas assez d'habitants en âge de travailler qui soient disponibles pour le marché de l'emploi. Il suffit d'analyser le taux NEET pour s'en convaincre en ce qui concerne les jeunes : la quasi-totalité travaille ou étudie. Rajoutons que, qu'il soit à temps partiel ou à temps plein, le travailleur au Luxembourg est fortement occupé, le pays se situant au 1^{er} rang en tête du classement de la zone euro pour la durée du travail. Et alors que certains pays ont privilégié les contrats de courte voire de très courte durée pour améliorer leur taux d'emploi, ce n'est pas le cas du Grand-Duché.

Des inactifs

Tous des fainéants diront certains ! *Quenenni*.

L'analyse de la disposition à travailler au sein de la population inactive est riche d'enseignements. D'abord elle sépare clairement les individus selon le genre et/ou selon l'âge. Les jeunes sont en études, les anciens sont en retraite ou en maladie. Entre les deux, les hommes sont quasiment tous au travail alors que les femmes s'occupent de leurs proches (enfants ou adultes).

III.

CONDITIONS ET QUALITÉ DE L'EMPLOI

Remarques liminaires et contexte

Les notions de conditions et de qualité de l'emploi peuvent être appréhendées par de multiples indicateurs.

Par définition, ces notions reposent tout autant sur des mesures objectives que subjectives. Le présent *Panorama social* a fait le choix de rendre compte de la situation des salariés selon différents thèmes qui intègrent cette dualité.

Ainsi, sera d'abord examinée la situation de l'emploi dit atypique ou asocial, c'est-à-dire qui s'écarte de la norme du travail à temps complet, de jour, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Cet

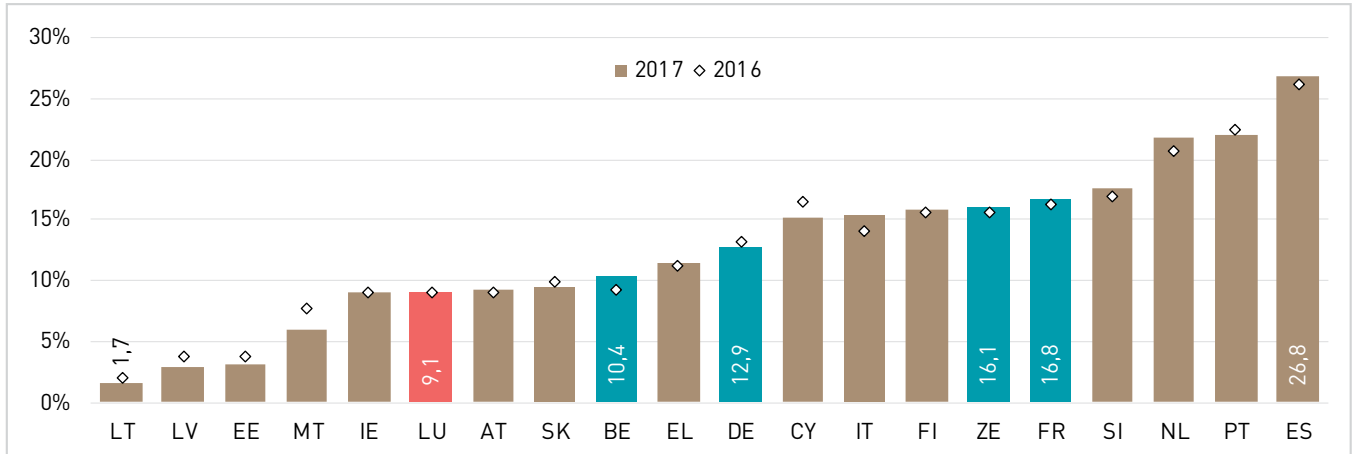
aspect est important car le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit sont autant d'éléments qui viennent détériorer les conditions de travail et de vie des salariés.

Ensuite, le risque de pauvreté laborieuse sera étudié. En effet, à l'heure actuelle, le fait de travailler ne protège pas toujours de la pauvreté. Les résultats en ce domaine seront ventilés selon le type d'occupation (salarié ou indépendant) ainsi que le niveau du seuil de pauvreté considéré.

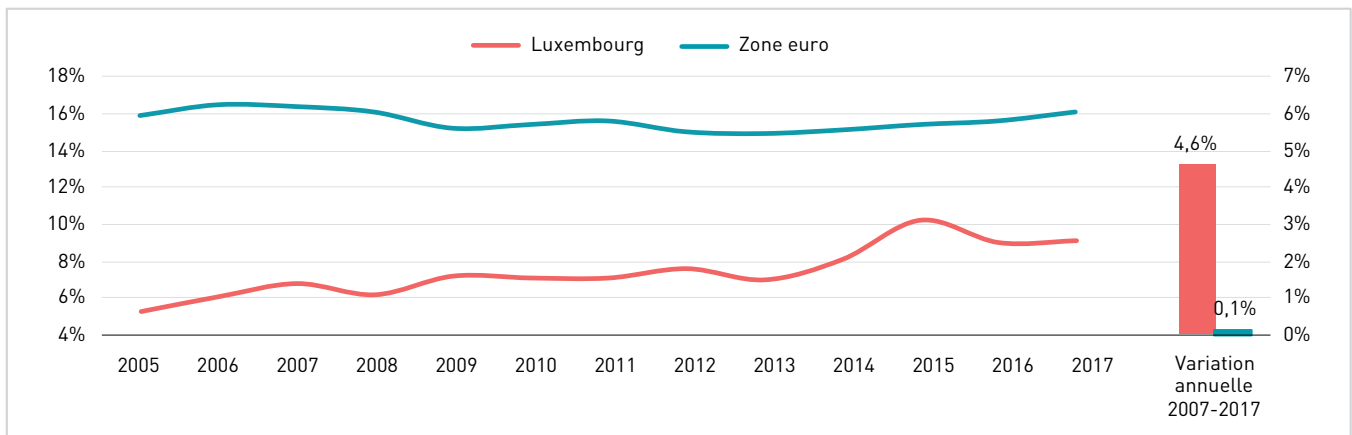
En troisième lieu, les accidents du travail seront analysés selon leurs types, leurs fréquences, ainsi que leur taux de reconnaissance.

Pour clôturer ce chapitre, le *Quality of Work Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, nous permettra d'évaluer la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché.

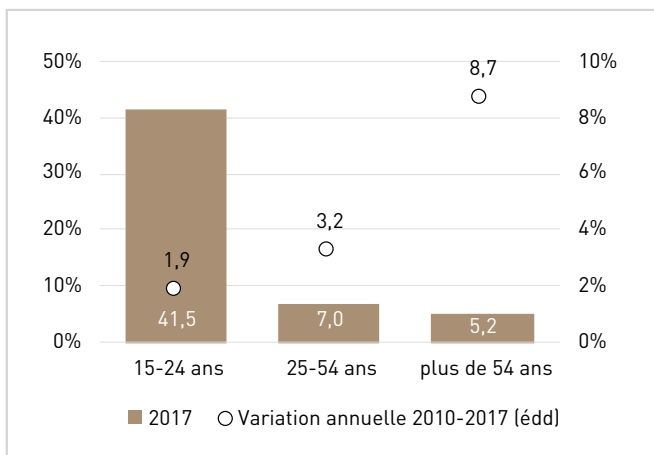
Part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire



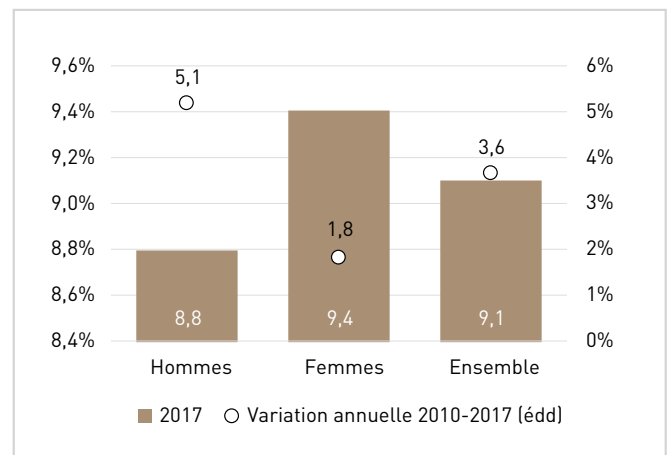
Part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire, Luxembourg



Selon l'âge



Selon le genre



Note : édd = échelle de droite

Données : Eurostat, rupture de série pour le LU en 2007, 2009 et 2015 ; graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi temporaire

1.1

Les travailleurs en emploi temporaire sont définis par Eurostat comme ayant un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée²².

L'emploi temporaire est généralement utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Ce type d'emploi est encore relativement limité au Luxembourg puisque l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme parmi les salariés résidents, avec, en 2017, une part représentant 91% de l'emploi total.

Toutefois, le Grand-Duché semble en phase de rattrapage, si l'on peut dire, par rapport aux autres pays de la zone euro dont les marchés de l'emploi sont déjà bien plus « flexibles ». En effet, le pays connaît la troisième plus forte hausse de la part des salariés en emploi temporaire, avec une augmentation de 33,8% entre 2007 (6,8%) et 2017 (9,1%).

S'il faut préciser que des ruptures de série sont intervenues pour le Luxembourg au cours de la période, la tendance à la hausse du travail temporaire est toutefois manifeste depuis une dizaine d'années. Ce type d'emploi connaît, entre 2007 et 2017, une variation moyenne de +4,6% par année, alors qu'il n'augmente que de 0,1% dans la zone euro. Pour la première fois, le taux de 10% d'emplois temporaires est dépassé en 2015 au Luxembourg. En 2017, les 9,1% atteints constituent le deuxième plus haut résultat depuis 2000.

Il faut rappeler que l'emploi temporaire est une forme de précarité. Et toute augmentation de la précarité conduit à intensifier les flux d'entrée et de sortie du chômage et, par conséquent, à sous-estimer le stock de chômeurs à un moment donné.

Par ailleurs, 41,5% des jeunes (15-24 ans) sont concernés par l'emploi temporaire en 2017. Cette part s'élève de 13,7% en sept ans, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,9%. L'évolution des emplois temporaires est encore plus manifeste chez les 25-54 ans, avec une augmentation de 25,0% sur la même

période, soit +3,2% en moyenne par an. Le constat s'aggrave encore pour les plus de 54 ans. Si leur taux est relativement faible en 2017 (5,2%), il n'en demeure pas moins qu'il a augmenté en flèche depuis 2010 (+79,3%, soit +8,7% par an en moyenne).

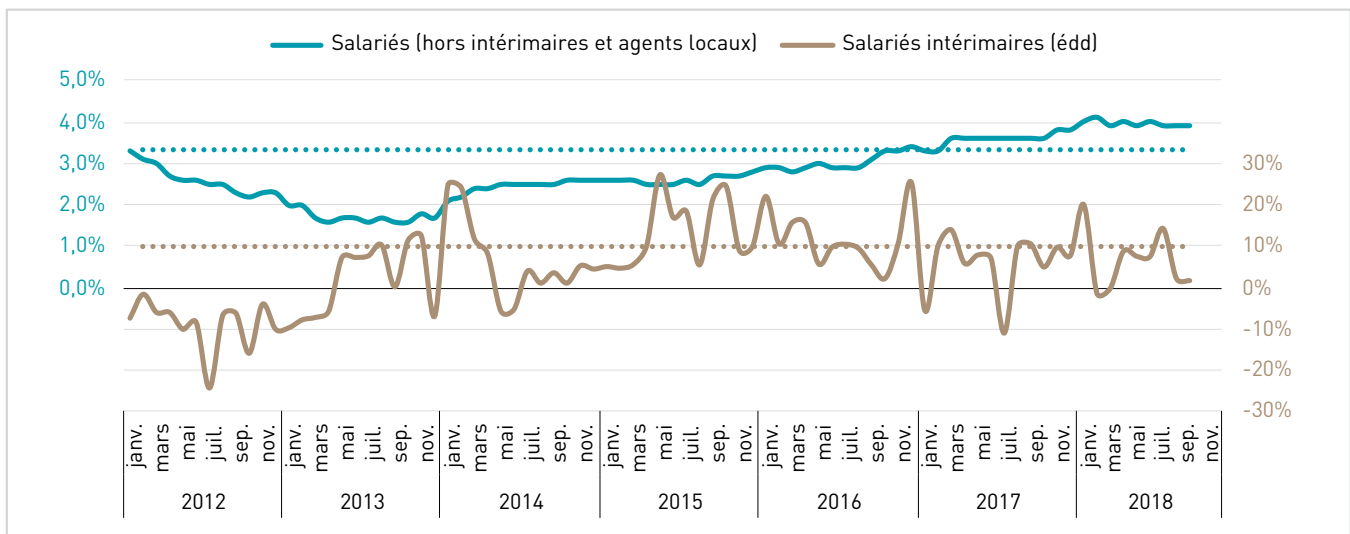
Autre constat inquiétant : les femmes sont, en proportion, plus touchées que les hommes par l'emploi temporaire : 9,4% contre 8,8%. Ces derniers chiffres rejoignent ceux établis depuis nombre d'années. Toutefois, il reste qu'entre 2010 et 2017 la part féminine progresse plus lentement que la masculine : les femmes connaissent une hausse annuelle moyenne de l'emploi temporaire de 1,8%, tandis que l'augmentation pour les hommes atteint 5,1%.

À noter que les personnes en emploi temporaire peuvent être considérées comme les plus précarisées, car exerçant davantage des « petits boulots » ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de services directs aux particuliers »²³.

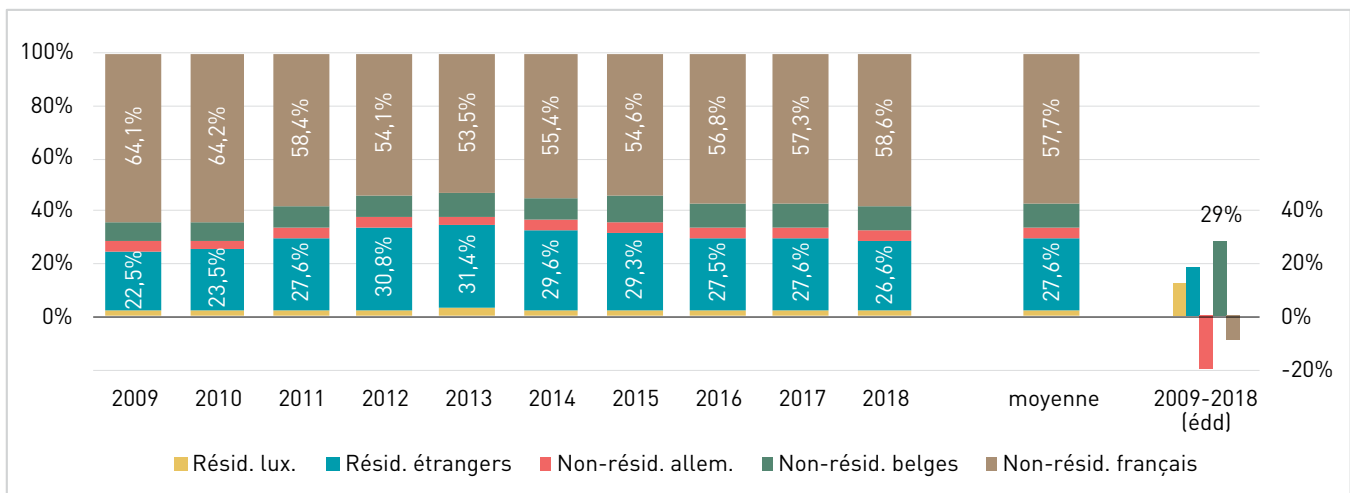
22 Les salariés durant la période d'essai d'un CDI ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, en 2016, l'intérim frontalier représente 3,27% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pèse que 0,90% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 1,85% (IGSS). Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

23 Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers dans les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé (INSEE).

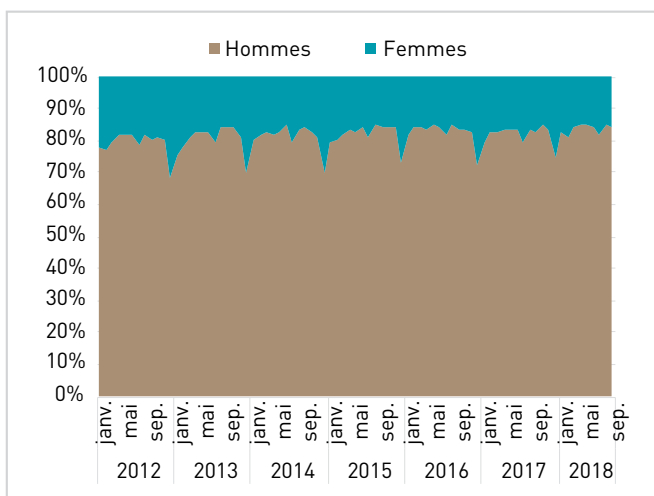
Variation de l'emploi salarié et de l'emploi salarié intérimaire par rapport au même mois de l'année précédente, Luxembourg



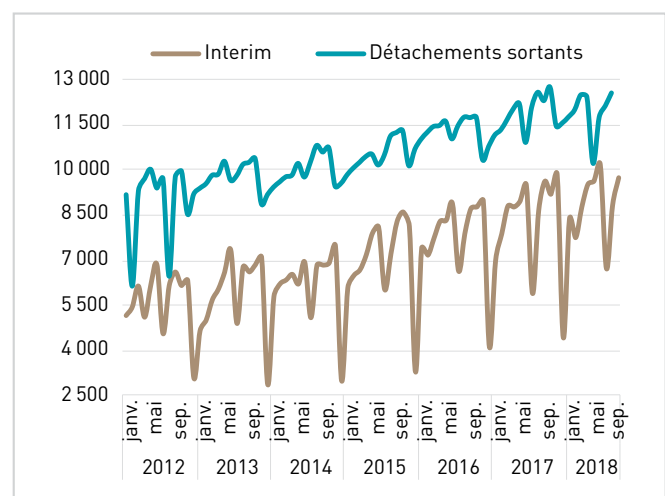
Emploi salarié intérimaire selon la résidence



L'emploi intérimaire selon le genre, Luxembourg



Salariés intérimaires et en détachement, Luxembourg



Note : édd = échelle de droite

Données : IGSS (non corrigées des variations saisonnières); graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

1.2 Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont liées à la conjoncture²⁴. Malgré ces oscillations, il existe bel et bien un recours à ce type d'emploi.

Les salariés intérimaires sont en majorité des travailleurs non-résidents (aux alentours de 70% en moyenne sur la période 2009-2018) et des étrangers (97%). Toutefois, la proportion de Luxembourgeois non-résidents s'accroît fortement, même si elle reste très faible : sur la période analysée, elle est multipliée par 4,3.

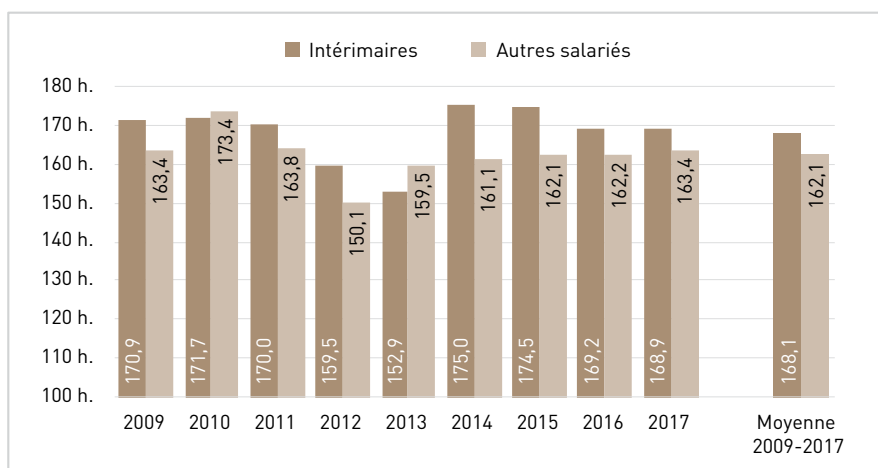
Par ailleurs, le poids des non-résidents français ou allemands diminue régulièrement au sein des travailleurs intérimaires (respectivement -1,0% et -2,5% en moyenne annuelle), au profit des non-résidents belges (+2,8%), des résidents étrangers (+1,9%) et des résidents luxembourgeois (+1,3%).

Si l'on différencie le travail intérimaire selon le genre, il est surtout le fait des hommes (à hauteur de 75% en moyenne), et leur part tend à croître.

Le nombre de salariés en détachement²⁵ connaît une évolution semblable à celle des salariés intérimaires. Chaque fin d'année est marquée par une chute de l'emploi et une reprise dès le début de l'année suivante. Cependant, malgré un fléchissement du recours aux détachements en mars et septembre 2012, le nombre de travailleurs concernés retrouve en juin 2013 son niveau d'avril 2010, dépassant les 10 000 individus. Cette tendance haussière va croître pour franchir, pour la première fois sur la période, la barre des 12 000 personnes en juin 2017 et, en septembre de la même année, elle dépasse même les 12 500 personnes.

De plus, sur la période considérée, force est de constater que les intérimaires travaillent en moyenne davantage que les autres travailleurs (+4 heures par mois). Toutefois, leur temps de travail diminue régulièrement depuis 2014, alors que celui des autres salariés progresse peu à peu pour se retrouver en 2017 au niveau de 2009 (163,4 heures mensuelles).

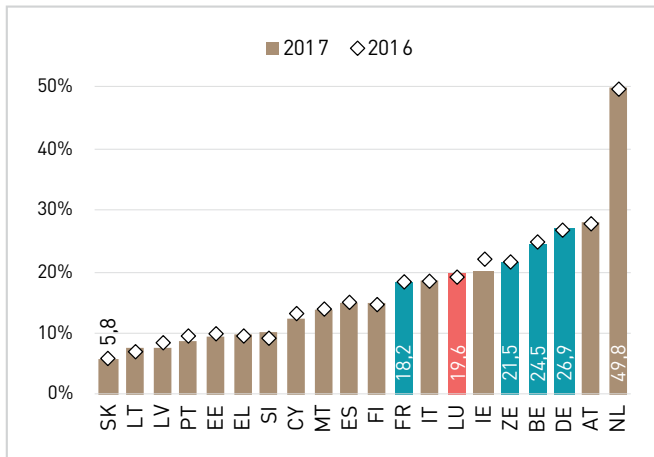
Heures travaillées par salarié, en moyenne, au mois de mars, Luxembourg



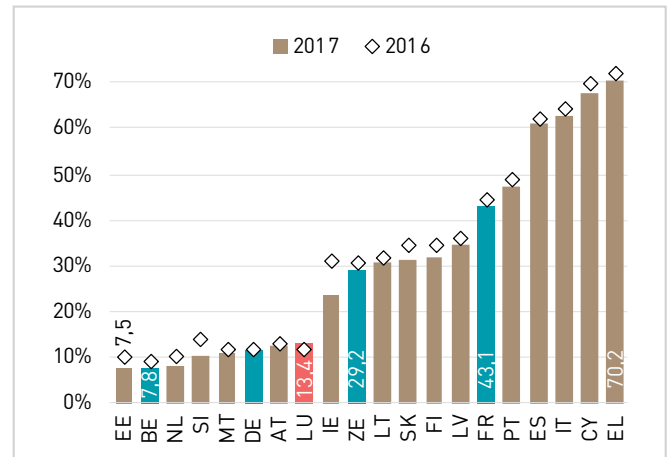
²⁴ Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

²⁵ Un salarié en détachement a un contrat de travail avec un employeur établi au Luxembourg. Il y travaille habituellement, mais il exécute son travail hors du Grand-Duché pendant une durée limitée déterminée par le contrat de prestations de services (IGSS).

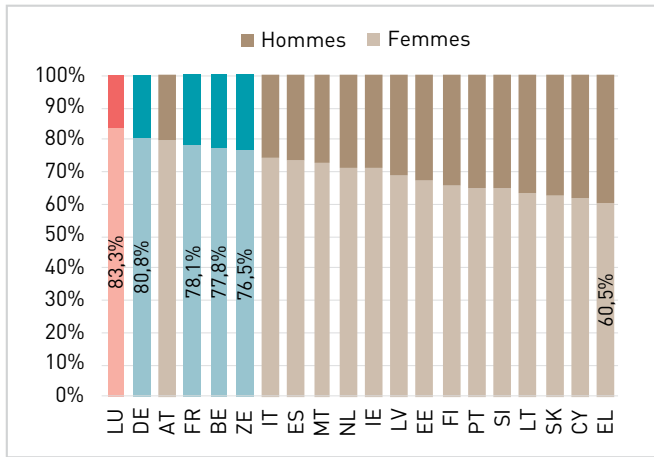
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total



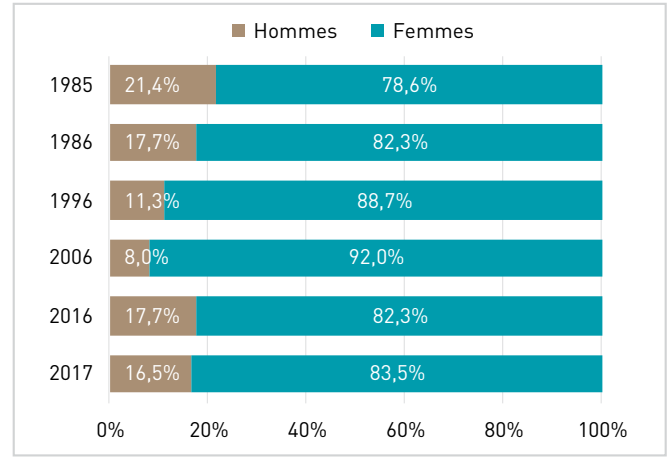
Part de l'emploi à temps partiel involontaire



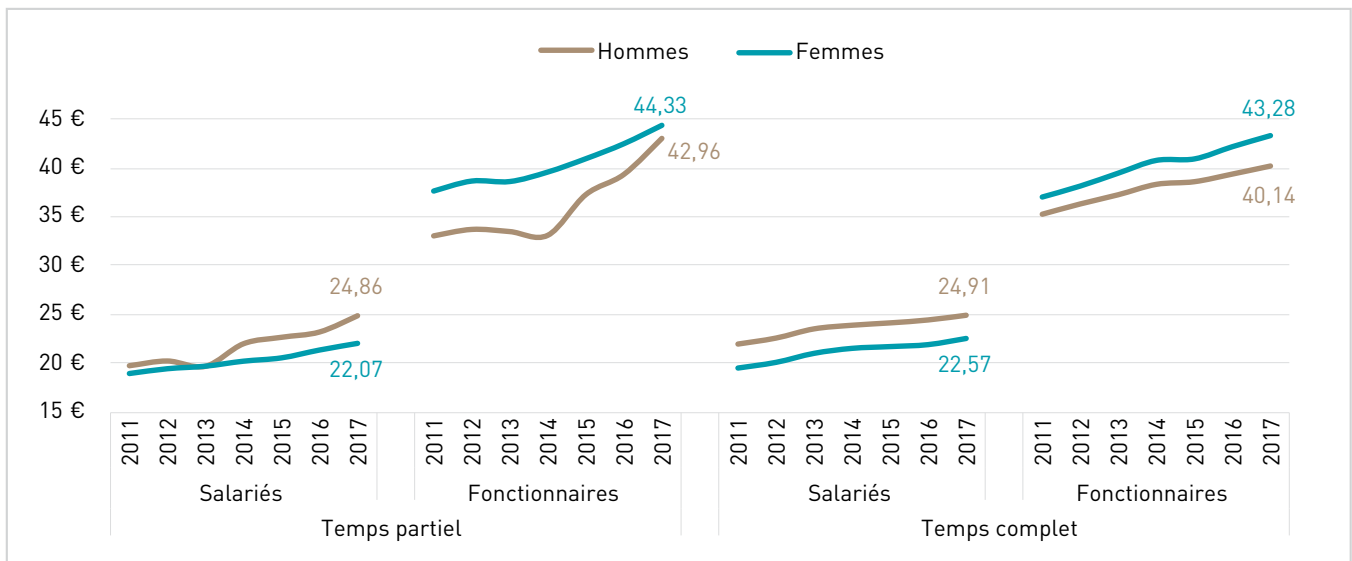
Part de l'emploi à temps partiel selon le genre, 2017



Part de l'emploi à temps partiel selon le genre, Luxembourg



Salaire horaire moyen selon le statut, le genre et le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat, IGSS ; graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

1.3

Emploi à temps partiel

Au Grand-Duché, est considéré comme étant à temps partiel le salarié qui convient avec un employeur, dans le cadre d'une activité régulière, d'un horaire de travail dont la durée hebdomadaire est inférieure à la durée normale applicable en vertu de la loi ou de la convention collective de travail.

Concernant la part de personnes travaillant à temps partiel, qu'il soit volontaire ou involontaire, le Luxembourg se place, avec un taux de 19,6% en 2017, en dessous de la moyenne de la zone euro. Son classement au 14^e rang sur dix-neuf est identique à ceux de 2016 et 2015. Il se situe ainsi à 13,8 points au-dessus de la plus faible part de temps partiels (Slovaquie) et à 30,2 points en dessous de la plus forte (Pays-Bas).

Là où le Grand-Duché se démarque nettement de ses partenaires de la zone euro, c'est par l'importance des femmes à cet égard. En 2017, la gent féminine représente 83,3% du total de l'emploi à temps partiel (82,3% en 2016), soit 9,8 points de plus que la moyenne des pays partageant la monnaie commune européenne (contre 5,8 points un an auparavant). Ce faisant, c'est au Grand-Duché que l'on constate le plus fort écart entre les genres. Il est d'ailleurs intéressant

de souligner qu'en 1985, les femmes ne représentaient «que» 78,6% de l'emploi à temps partiel. Ce taux a ensuite augmenté au fil du temps, mais il est cocasse d'observer que les hommes de la seconde moitié des années 1980 étaient, en quelque sorte, des précurseurs du temps partiel.

Pour les personnes travaillant à temps partiel, la raison principale invoquée pour ce «choix» découle d'une responsabilité familiale au sens large (assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler, autres responsabilités familiales ou personnelles). Au total, en 2016, 50,1% des temps partiels sont liés à une telle responsabilité. Ce sont surtout les femmes qui invoquent cette raison (56,1%), alors que pour les hommes c'est l'absence d'emploi à temps plein qui les contraint au travail à temps partiel.

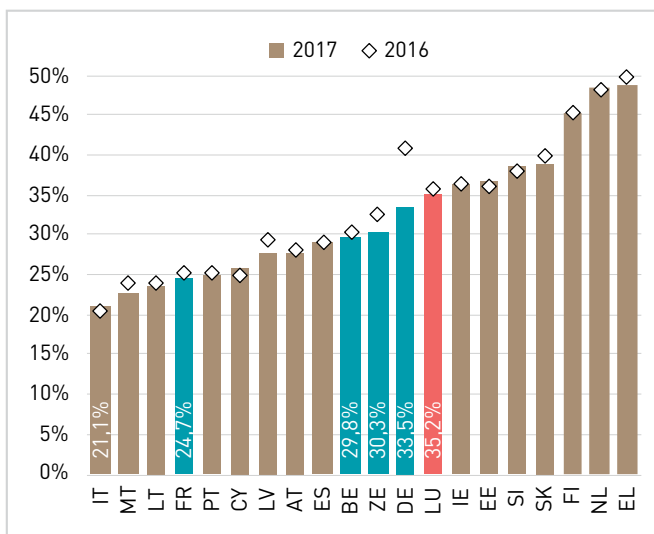
Évoluant autour de 8,5% entre 2000 et 2010, le temps partiel involontaire au Luxembourg a brusquement augmenté en 2012 pour égaler 13,7%. Ensuite, il n'est plus redescendu en dessous de la barre symbolique des 10%. En 2015, il a atteint le chiffre record de 14,8%, mais redescend à 11,6% en 2016 pour repartir à 13,4% en 2017.

Quant au salaire horaire moyen, il évolue de façon un peu plus dynamique pour les salariés à temps complet que pour ceux à temps partiel.

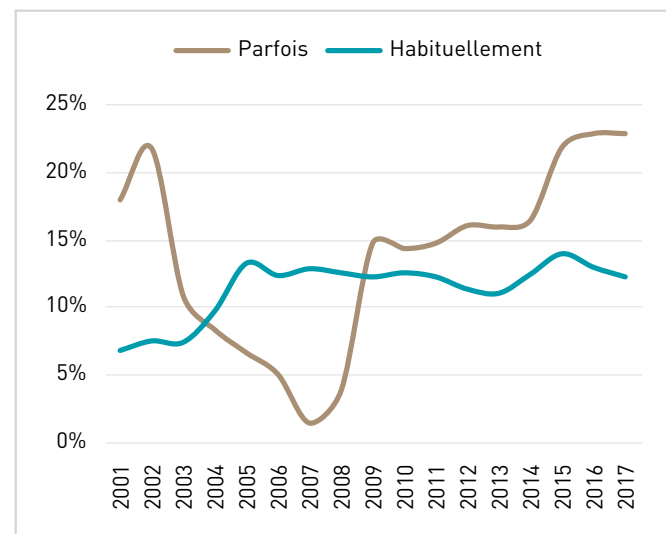
Une distinction selon le genre montre des différences un peu plus marquées. Le salaire horaire moyen des salariées est inférieur à celui des hommes. En revanche, cette inégalité s'inverse chez les fonctionnaires. Pour les deux types de temps de travail, les femmes fonctionnaires gagnent en moyenne plus que les hommes.

Les différences de salaire horaire selon le genre connaissent, au fil du temps, des changements d'écarts plus importants pour les personnes à temps partiel par rapport à leurs collègues à temps complet. Pour les temps partiels, ces différences, relativement ténues par le passé chez les salariés, ont tendance à se développer alors que l'inverse se produit dans la fonction publique. En revanche, les écarts constatés pour les temps complets, en faveur des hommes pour les salariés (autour de 11%) restent de même ampleur au fil du temps, alors que ceux constatés à l'avantage des femmes fonctionnaires se creusent (passant de 4,8% en 2011 à 7,3% en 2017).

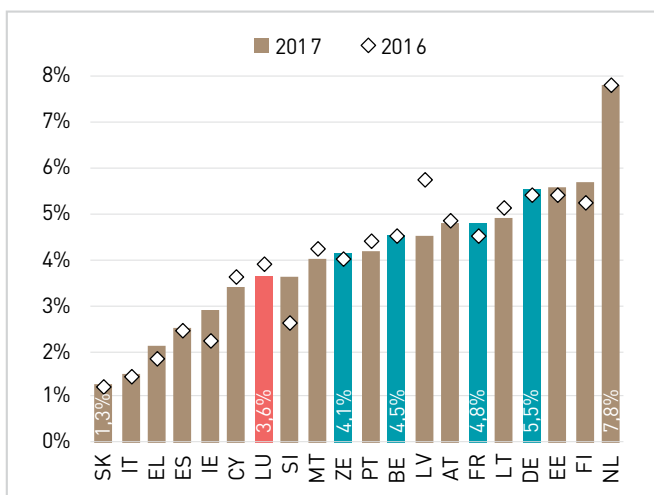
Part des salariés travaillant le soir



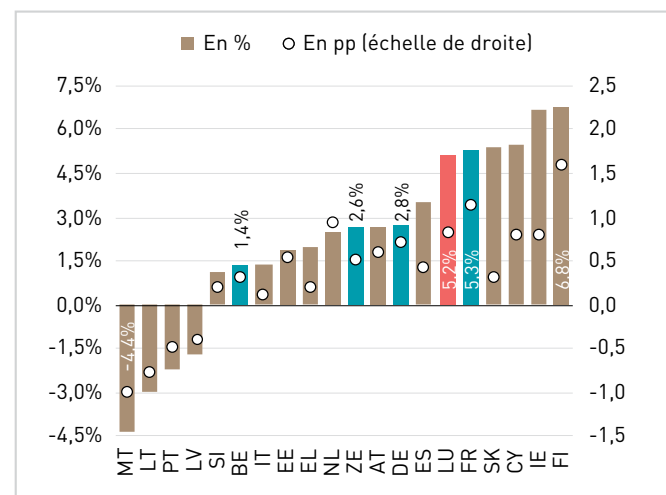
Part des salariés travaillant le soir selon la fréquence, Luxembourg



Part de la population ayant un deuxième emploi



Variation annuelle moyenne de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2012-2017



Note : pp = points de pourcentage

Données : Eurostat, rupture de série pour le LU en 2003, 2005, 2007 et 2009 ; graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

1.4

Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois

Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle pendant les heures habituelles de sommeil et ayant, en conséquence, des périodes de sommeil inhabituelles.

Cet indicateur concerne les personnes dont au moins la moitié du temps de travail se déroule le soir. Ainsi, en 2016, 35,2% des salariés du Grand-Duché travaillent en soirée, que ce soit de façon occasionnelle ou habituelle. Le Luxembourg se place juste au-dessus de l'Allemagne (33,5%) et de la moyenne de la zone euro (30,3%).

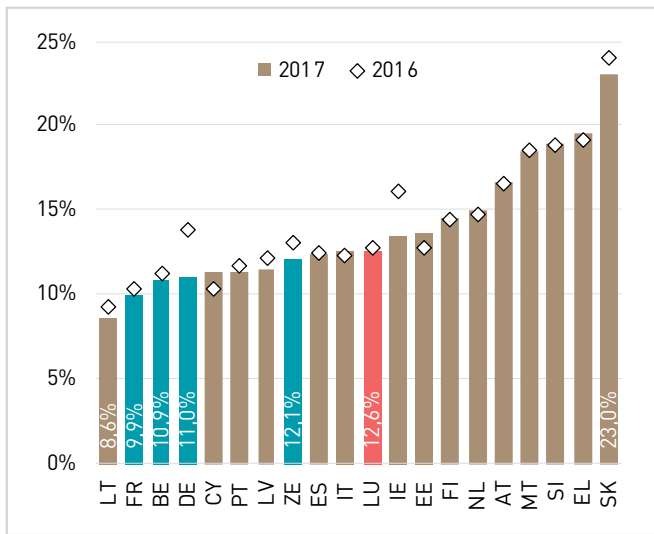
Plus précisément, la proportion de salariés travaillant habituellement le soir connaît une hausse dès le début du siècle, pour osciller autour de 12,5% depuis 2005. L'année 2017 enregistre, elle, un taux de 12,3%, en baisse régulière depuis le maximum (14,0%) atteint en 2015.

En revanche, la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle est plus volatile. Après avoir chuté de 18,0% en 2001 à 1,5% en 2007, elle augmente en tendance par la suite, avec un bond spectaculaire entre 2008 et 2009 (de 3,9% à 14,8%) et une hausse

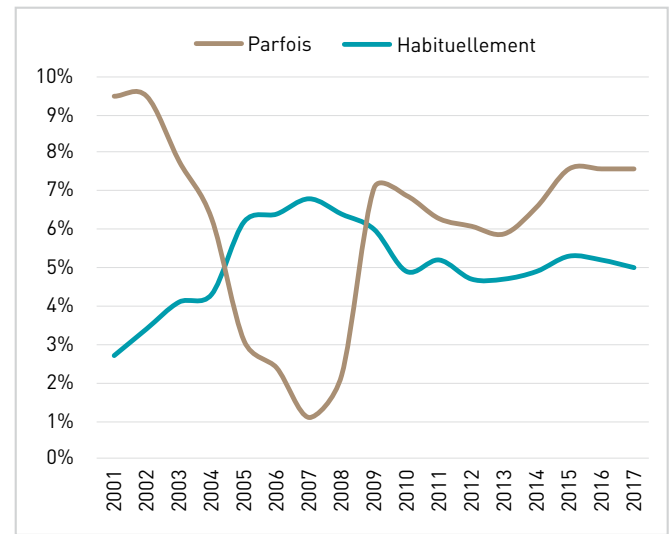
conséquente entre 2014 et 2015 (de 16,5% à 21,9%). Les années 2016 et 2017 affichent, avec 22,9%, les valeurs les plus élevées de la période.

En 2017, 3,6% de la population occupée cumulent deux emplois. Le Luxembourg fait partie des pays où cette situation est plutôt inhabituelle. Cependant, sur la période 2012-2017, le phénomène est beaucoup plus remarquable, la proportion de personnes ayant deux emplois s'accroissant en moyenne de 5,2% par an.

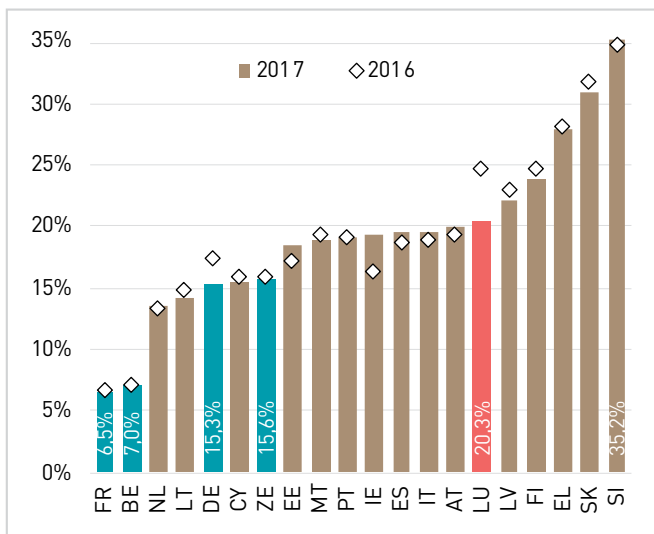
Part des salariés travaillant de nuit



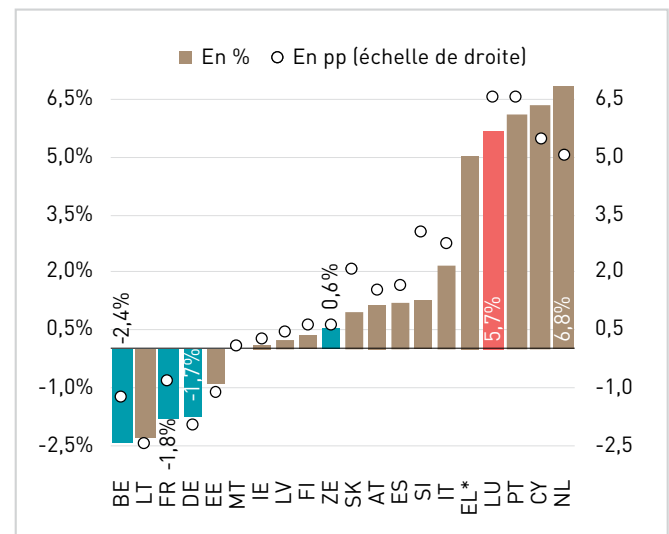
Part des salariés travaillant de nuit selon la fréquence, Luxembourg



Part des salariés en travail posté



Variation annuelle moyenne de la part des salariés en travail posté, 2010-2017



Note : pp = points de pourcentage ; * pour la Grèce, la variation en pp est de 8,1.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

1

Emploi atypique et/ou asocial

1.5

Emploi salarié de nuit et travail posté

En 2017, le travail de nuit (entre 23h00 et 6h00), habituel ou occasionnel, touche 12,6% des salariés au Luxembourg. Cette part place le Grand-Duché dans la moyenne de la zone euro, cette dernière n'affichant que 0,5 point de pourcentage en moins. En revanche, les pays frontaliers forment un groupe autour de 10%.

Si le travail nocturne reste un phénomène relativement peu répandu en Lituanie (8,6%), il concerne près d'un salarié sur quatre en Slovaquie (23,0%) !

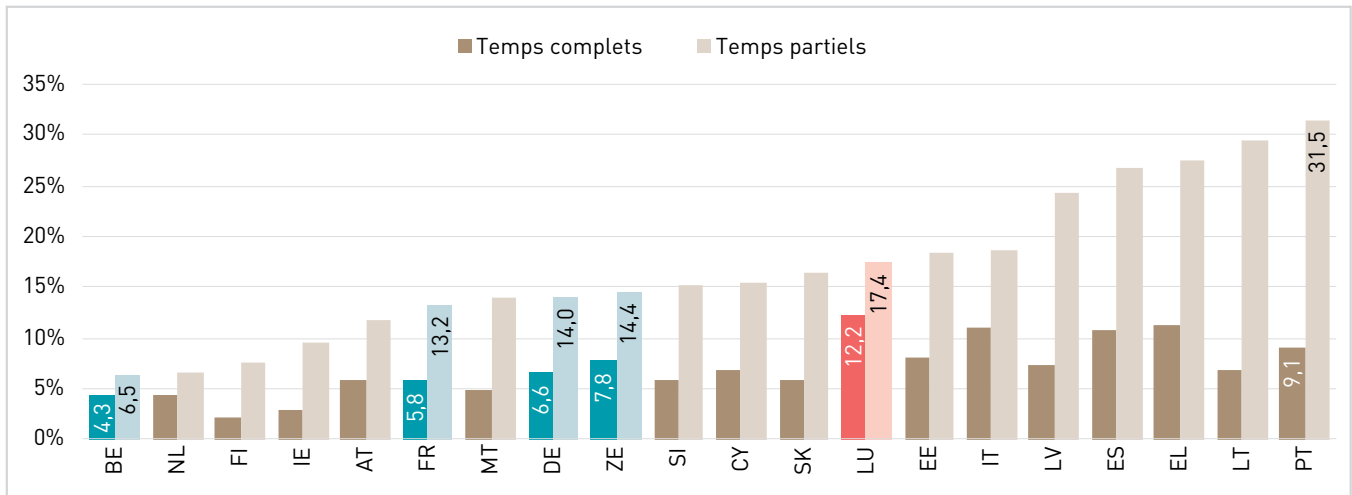
La part de l'emploi salarié de nuit diminue globalement dans la zone euro entre 2011 (14,1%) et 2017 (12,1%), alors que le Luxembourg connaît une tendance inverse : de 11,5%, ce taux est passé à 12,6% en à peine plus d'un lustre.

Il convient cependant de noter qu'au Grand-Duché, l'évolution du travail de nuit occasionnel est relativement volatile, avec une forte diminution observée en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail nocturne effectué de façon habituelle connaît des variations de moindre ampleur, évoluant depuis 2010 autour de 5% de l'emploi salarié total.

La part des salariés ayant un travail posté, c'est-à-dire un travail organisé en équipes successives qui se relaient en permanence, est de 15,5% en 2014 au Luxembourg. Elle passe brusquement à 30,9% en 2015 suite à une rupture de série, et redescend ensuite pour afficher un taux de 20,3% en 2017.

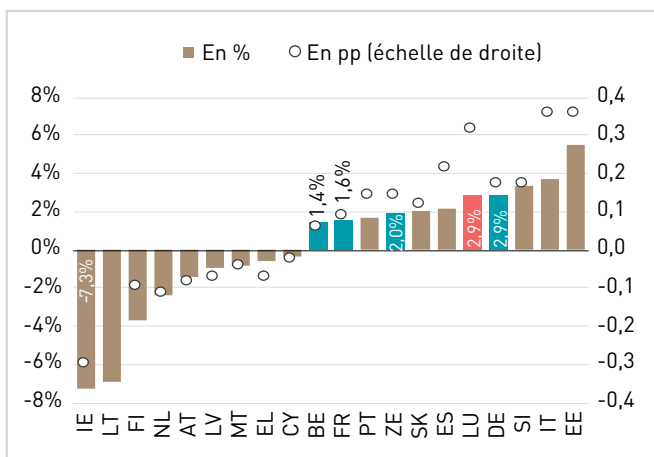
Ainsi, le Grand-Duché ne fait plus partie des pays de la zone euro où le travail posté est peu répandu. Et il se classe, en 2017, au 6^e rang des pays recourant le plus à cette forme d'organisation du travail, gagnant toutefois deux places par rapport à l'année précédente ! En moyenne, le travail posté a augmenté de 5,7% par an au Luxembourg entre 2010 et 2017, ce qui constitue la quatrième plus forte hausse observée au sein de la zone euro.

Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le temps de travail, 2017

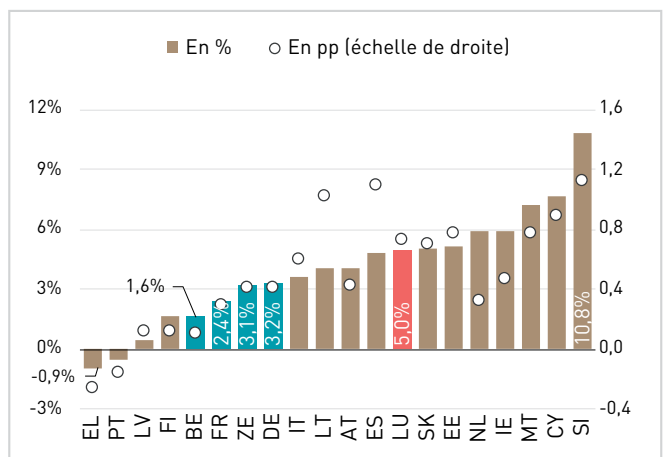


Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs, 2010-2017

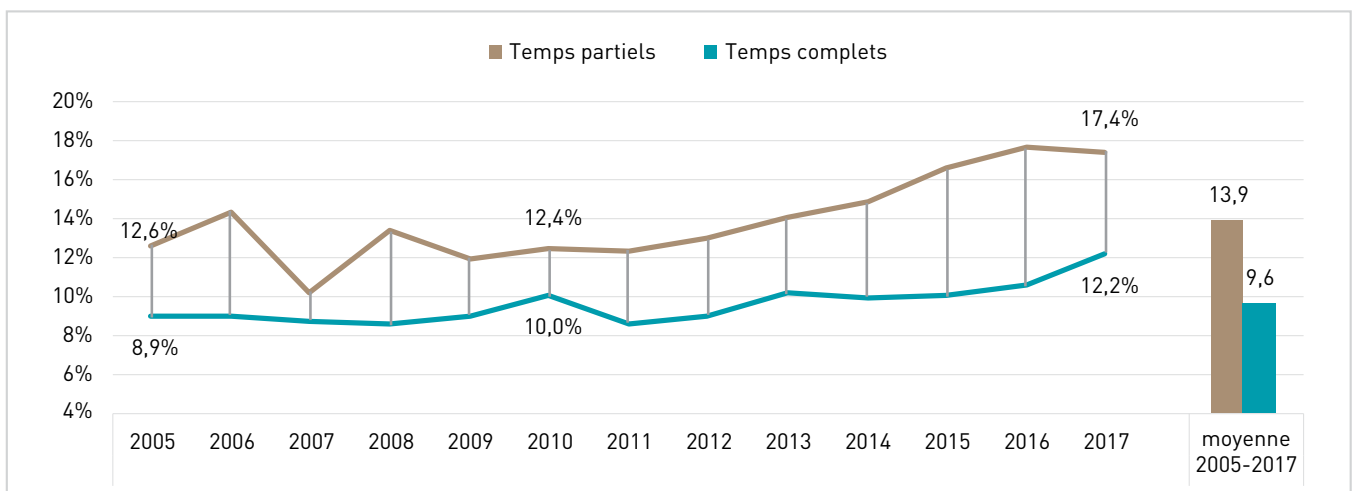
À temps complet



À temps partiel



Évolution du taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le temps de travail, Luxembourg



Note : pp = points de pourcentage

Données : Eurostat, IGSS ; graphiques : CSL

2

2.1

Pauvreté laborieuse

Risque de pauvreté et temps de travail

La pauvreté laborieuse, phénomène initialement apparu outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations *a priori* contradictoires : travailler et appartenir en même temps à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté que l'on trouve également au Luxembourg. Là aussi, l'emploi ne protège pas toujours de la pauvreté. Ainsi, en 2017, ce sont 17,4% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 12,2% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg au 1^{er} rang de la zone euro pour le risque de pauvreté des travailleurs à temps complet et au 8^e rang pour ceux à temps partiel.

Toujours pour le Luxembourg, entre 2010 et 2017, aucun des deux groupes de travailleurs n'affiche d'amélioration de sa situation. Pour les travailleurs à temps complet, le taux de 2017 est deux points supérieurs à celui de 2010, soit une hausse annuelle de près de 3,0%. En revanche, pour les travailleurs à temps partiel, le taux de risque de pauvreté s'élève de 5 points, ce qui représente, avec 5,0%, l'une des plus fortes hausses annuelles de la zone euro !

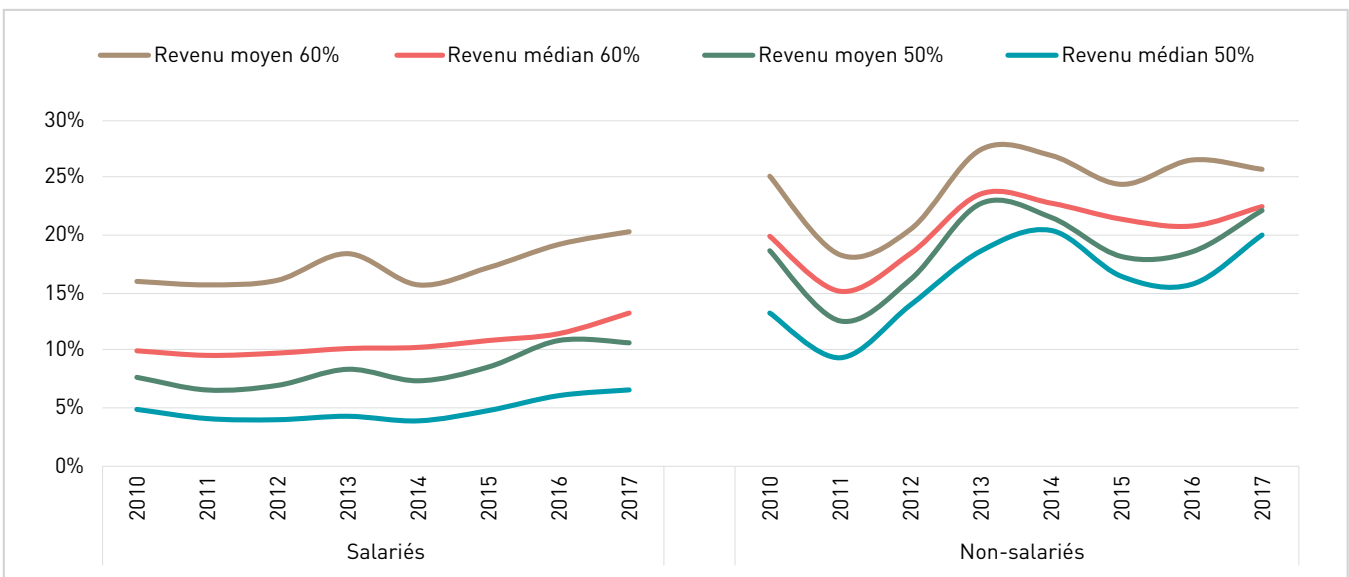
À titre de comparaison, le taux de risque de pauvreté tant des temps complets que des temps partiels s'accroît moitié moins vite en Belgique et en France. *A contrario*, l'Allemagne est proche du Luxembourg pour les temps complets et de ses voisins pour les temps partiels.

Sur le plus long terme, l'on constate au Grand-Duché une forte tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté depuis 2011. Ce constat est valable pour les deux types de temps de travail, même si la hausse la plus inquiétante concerne les travailleurs à temps partiel. De fait, l'écart se creuse au fil du temps, entre temps partiels et complets, en termes de risque de pauvreté : partant d'une différence de 3,7 points de pourcentage en 2005, celle-ci atteint 7,1 points en 2016, mais retombe toutefois à 5,2 points en 2017.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants), 2017



Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

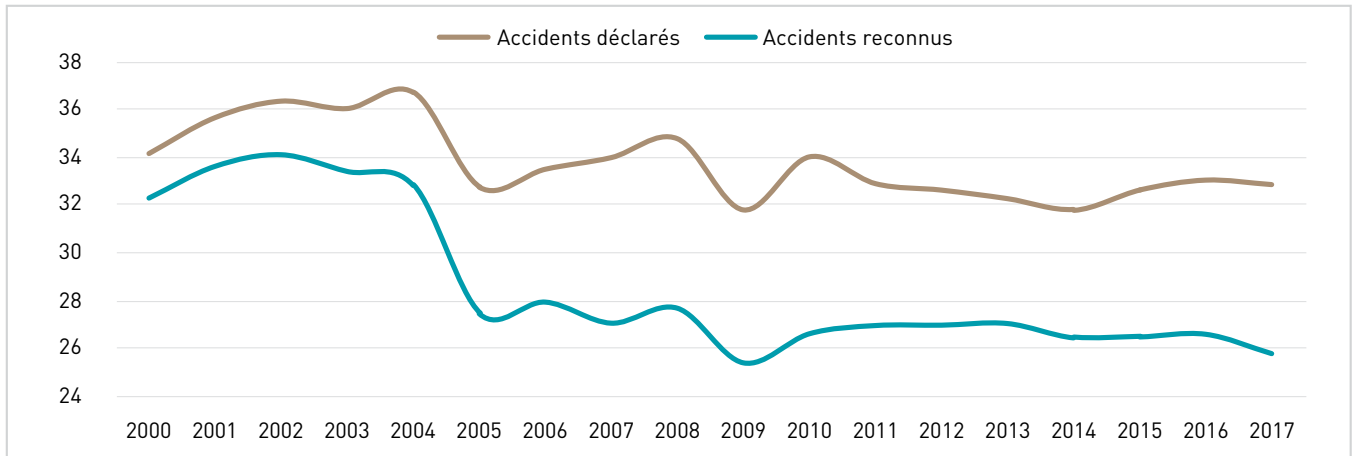
Comme vu précédemment, le fait de travailler ne protège pas forcément de la pauvreté (60% du revenu équivalent médian). Cependant, tous les travailleurs n'y sont pas exposés de la même façon. En général, les travailleurs salariés font face à un risque de pauvreté moindre que les travailleurs non salariés (indépendants). Cela est valable pour tous les membres de la zone euro, à la seule exception de Chypre où cette différence est quasi inexistante. Quant au Luxembourg, il se classe dans le premier tiers de pays, celui où la différence en défaveur des non-salariés est relativement réduite.

En revanche, si l'on considère le risque de pauvreté des seuls salariés, le Grand-Duché affiche le taux le plus important de la zone euro avec 13,2% en 2017. De plus, celui-ci croît légèrement, en tendance, au fil des années.

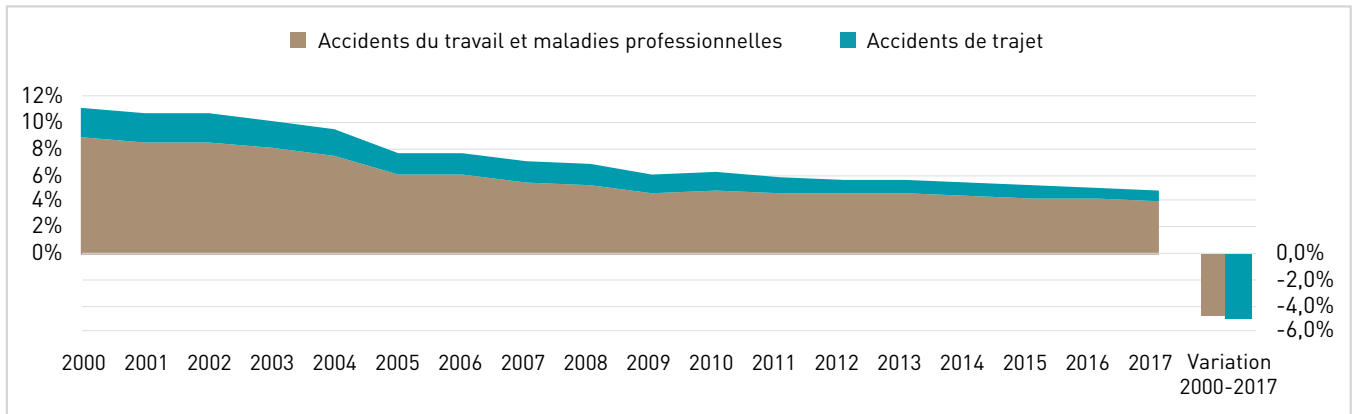
Pour les travailleurs indépendants, le taux de risque de pauvreté correspondant est près de deux fois plus élevé et s'établit à 22,5%. Cela représente une légère dégradation par rapport à l'année précédente, mais une nette dégradation par rapport à 2011 où ce taux ne s'élève qu'à 15,1%.

Le calcul du taux de risque de pauvreté à différents seuils de revenus équivalents médians et moyens montre qu'environ la moitié des salariés en risque de pauvreté se situe juste en-dessous du seuil de risque de pauvreté officiel de 60% du revenu équivalent médian. Pour le dire autrement, la moitié des salariés pauvres dispose de revenus relativement proches de la ligne de démarcation entre pauvres et non-pauvres, c'est-à-dire se situant entre 50% et 60% du seuil de pauvreté. Une partie de cette pauvreté laborieuse aurait aisément pu être résorbée par une hausse du salaire social minimum, celui-ci étant, en montant net, inférieur au seuil de risque de pauvreté (voir partie I, chapitre 3, section 3), mais la hausse s'étant fait attendre, l'écart s'est encore creusé en 2017.

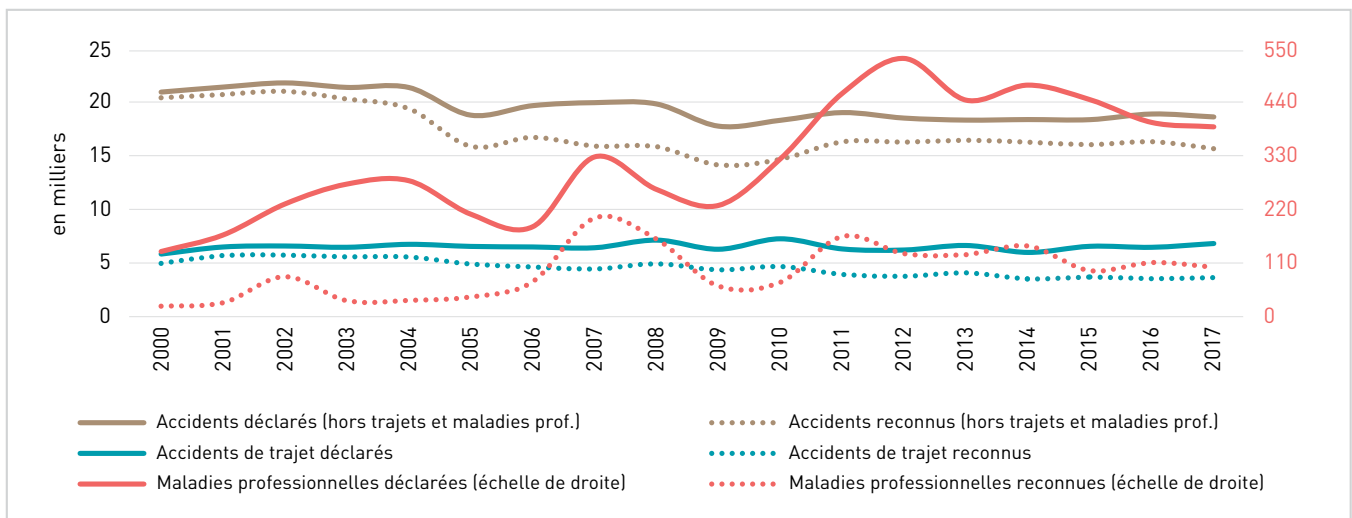
Nombre d'accidents du travail, en milliers, Luxembourg



Fréquence des accidents du travail, régime général, Luxembourg



Accidents professionnels déclarés et reconnus, régime général, Luxembourg



Note: Rupture de série en 2005

Données : Association d'assurance accident ; graphiques : CSL

Accidents du travail

3.1

Fréquence des accidents

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs voire de l'employeur. Les statistiques de l'Association d'assurance accidents (AAA) renseignent sur l'ampleur des différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés a crû entre 2000 et 2004, ce qui n'est pas sans lien avec la croissance de la population ayant un emploi. La diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Si l'on considère les chiffres à partir de 2005, l'évolution du nombre d'accidents est plus volatile, sans toutefois descendre en dessous du seuil des 32 000 cas, exception faite des années 2009 et 2014. À noter également que l'année 2014 est,

comme les quatre années précédentes, marquée par une légère baisse des accidents, liée vraisemblablement au ralentissement de l'activité suite à la crise économique. À l'inverse, la hausse des accidents constatée en 2015 et 2016 pourrait notamment s'expliquer par l'embellie économique des dernières années.

Le taux de fréquence des accidents au sein du régime général, qui couvre tous les salariés de droit privé, est en diminution depuis 2000. Cela traduit une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que celle des heures prestées.

Sans doute plus inquiétant sur la période est l'écart grandissant entre les nombres d'accidents déclarés et reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents est bien plus élevé avant

cette date. En effet, alors que le taux de reconnaissance des accidents professionnels est de 94,4% en 2000, il atteint 81,6% en 2005, baisse à 79,4% en 2011 et descend jusqu'à 75,4% en 2017.

Par ailleurs, la part des accidents survenus sur le lieu de travail tend à diminuer depuis 2000, alors que celle des accidents de trajet suit l'évolution inverse, ce qui est probablement lié à la progression de l'emploi frontalier.

Dans le régime général, les maladies professionnelles sont rares (0,5% des accidents reconnus en 2017). De ce fait, la variation de leur part dans l'ensemble des données est peu significative. Il en est de même des accidents mortels : 21 personnes sont décédées en 2017, dont 7 suite à un accident de trajet, ce qui correspond à la moyenne de la période 2000-2017, alors que le trafic est en croissance constante.

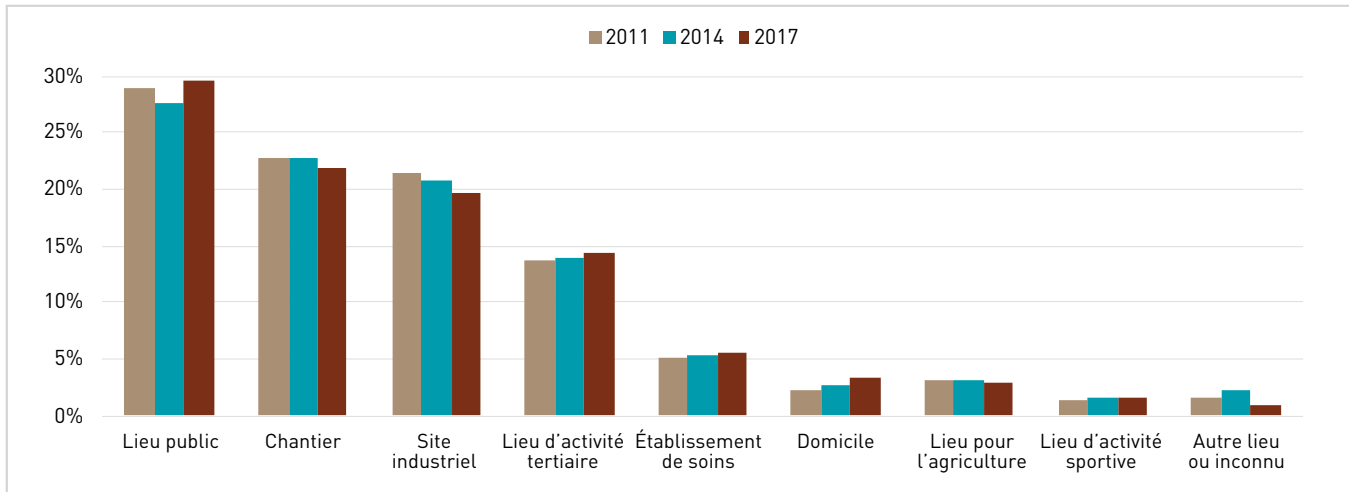
Notes :

Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars.

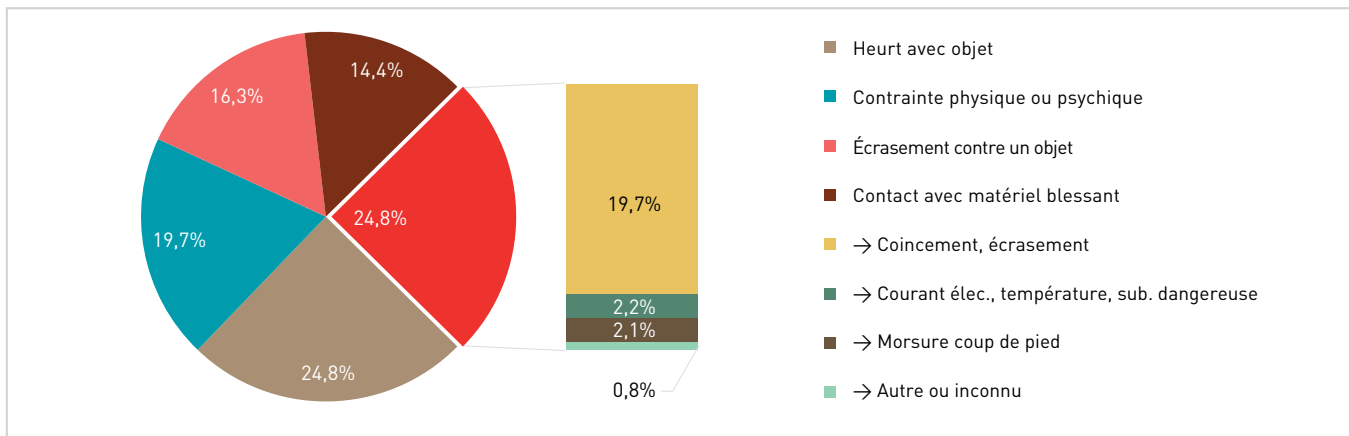
Taux de fréquence AAA : nombre d'accidents reconnus \times 100 / nombre de travailleurs-unité

Travailleurs-unité : le total des heures de travail déclarées divisé par 2 080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an)

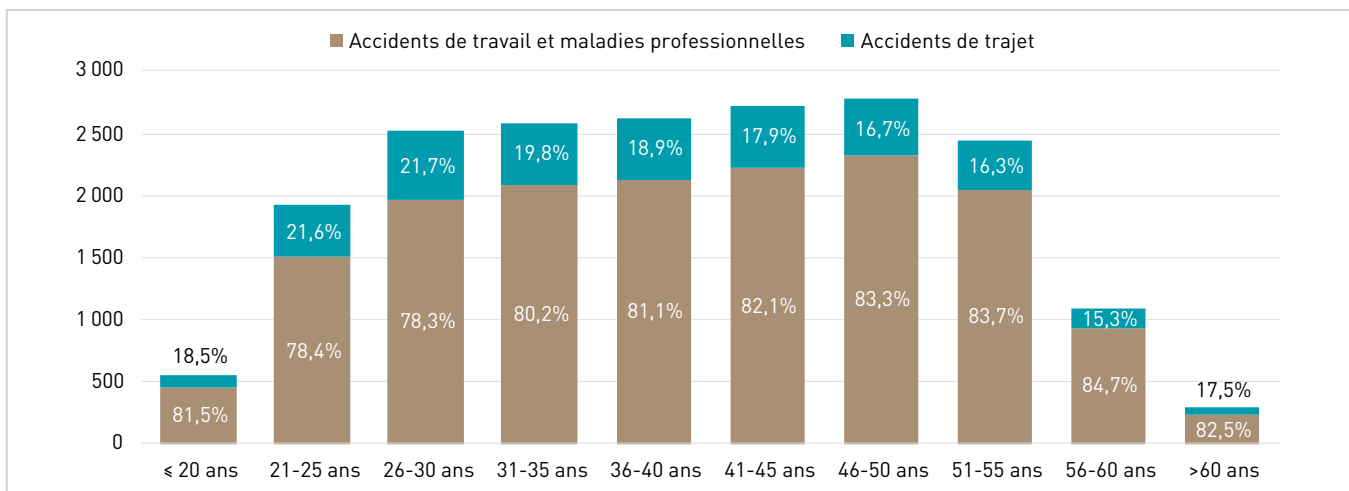
Accidents reconnus selon le lieu de travail, régime général, Luxembourg



Répartition des accidents reconnus selon la modalité de la blessure, régime général, Luxembourg, 2017



Accidents reconnus selon l'âge de la victime, régime général, Luxembourg, 2017



Données : Association d'assurance accident; graphiques : CSL

Accidents du travail

Caractéristiques des accidents reconnus

Hormis ceux qui surviennent dans un lieu public (accidents de trajet pour la plupart) et qui comptent pour environ 30%, les lieux les plus touchés par les accidents sont les chantiers d'une part, et les sites industriels d'autre part (chacun représentant entre 20 et 23% selon les années). Viennent ensuite les lieux d'activité tertiaire, en dessous de la barre des 15%, et les établissements de soins, aux alentours de 5,5%.

En 2017, comme en 2016, la plupart des accidents sont dus à un heurt contre un objet en mouvement (respectivement 24,8% et 28,3%). Suivent les contraintes physiques du corps ou les contraintes psychiques (19,7%), les écrasements

contre un objet immobile alors que la victime est en mouvement (16,3%) et les contacts avec du matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (14,4%).

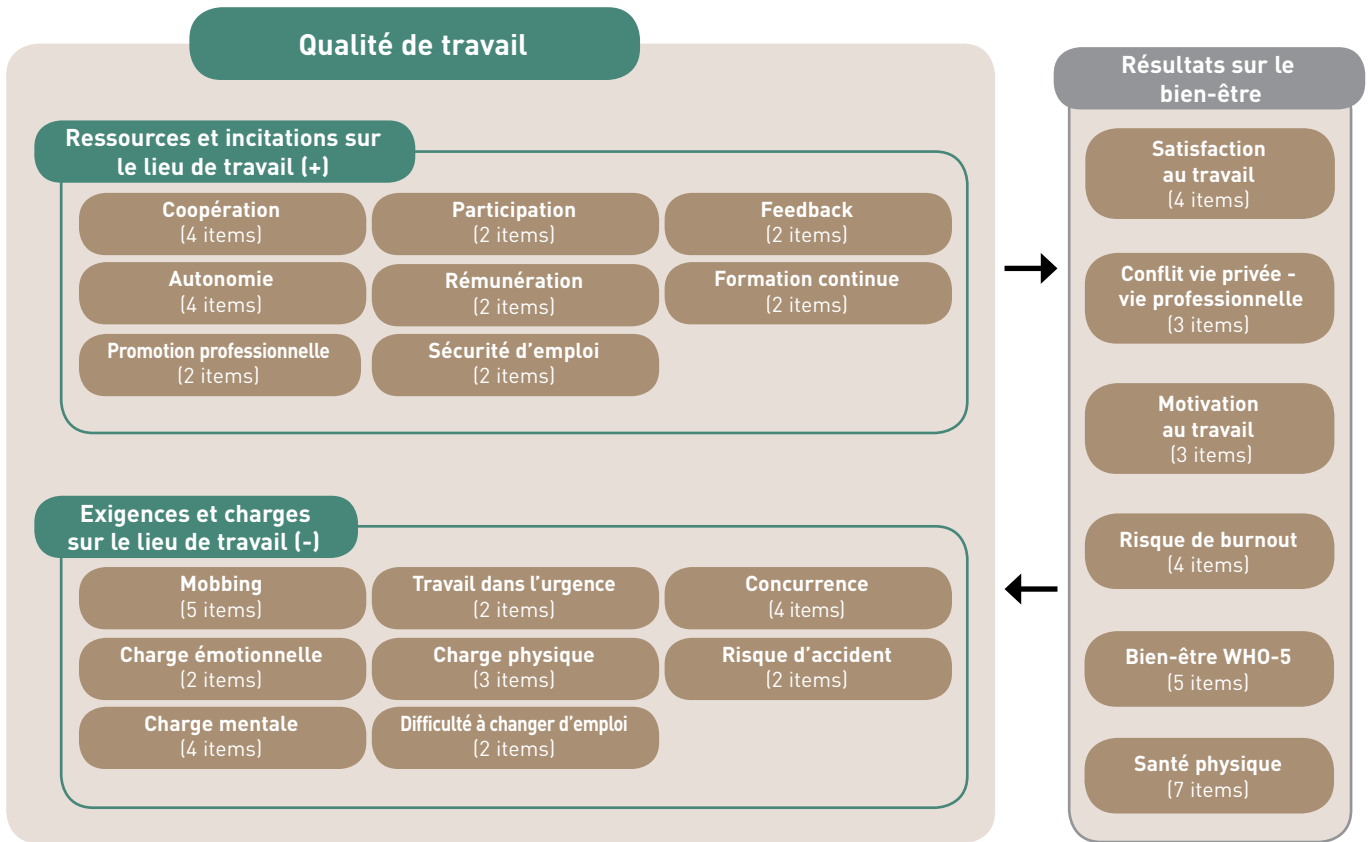
La prise en compte de la nature des lésions indique qu'un peu plus de la moitié de celles-ci sont des plaies et blessures superficielles (50,9%). L'autre grande catégorie concerne les luxations, entorses et foulures (30,7%).

Quant à l'âge des personnes touchées, celui-ci est riche d'enseignement. En 2017, comme les années précédentes, la quarantaine semble être une période charnière. Les accidents de trajet sont surreprésentés parmi les plus jeunes,

à l'exception notable des moins de 21 ans. Les autres types d'accident sont, quant à eux, surreprésentés parmi les plus âgés.

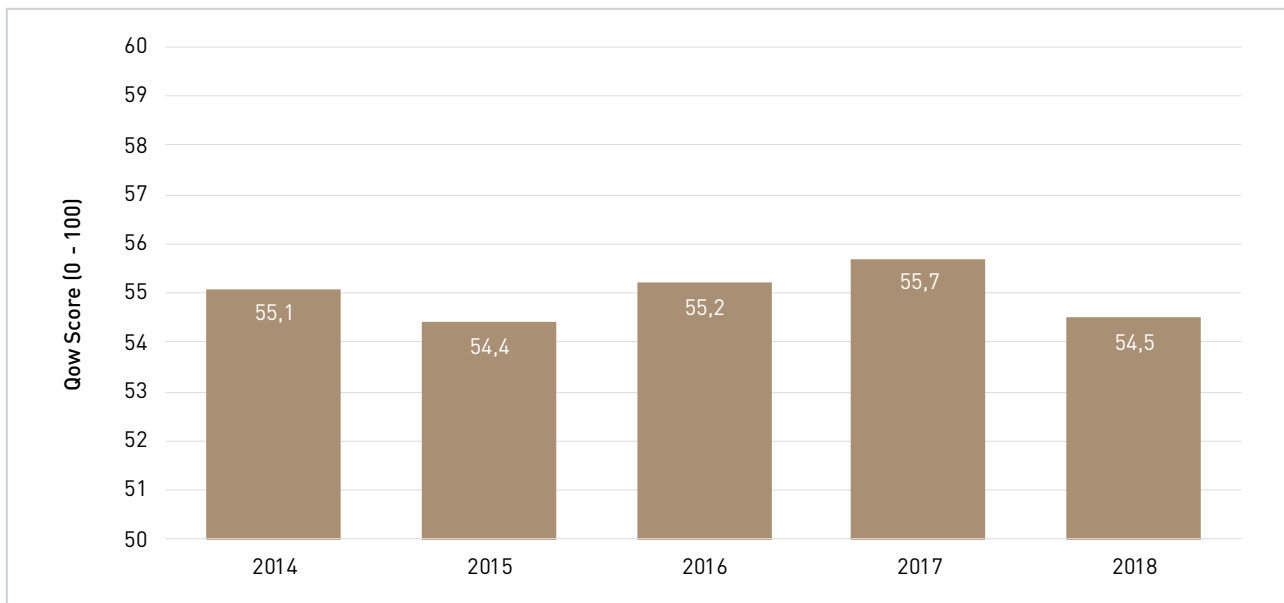
Si l'on se concentre uniquement sur les accidents de trajet, les moins de 41 ans représentent plus de la moitié des victimes (57,0%). Et plus précisément, ce sont les 21-30 ans qui sont, proportionnellement, les plus touchés (35,6%).

Le modèle du *Quality of Work Index*



Source : CSL et Université du Luxembourg

QoW Score (entre 0 et 100) selon les années



Échantillon : n=1 689 en 2018 ; n=1 522 en 2017 ; n=1 506 en 2016 ; n=1 526 en 2015 ; n=1 532 en 2014

Données : *Quality of Work Index*; graphique: CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.1

Évolution du *Quality of Work Index*

Le projet *Quality of Work Index* a été lancé en 2012 par la Chambre des salariés (CSL) en collaboration avec l'unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg. Depuis 2013, un institut de sondage réalise annuellement une enquête à partir d'un échantillon représentatif de plus de 1 500 personnes faisant partie de la population active au Grand-Duché parmi laquelle figurent des résidents et des frontaliers. Les personnes choisies selon un procédé

aléatoire sont contactées par téléphone pour répondre à une centaine de questions sur les conditions de travail et le bien-être liés à l'activité professionnelle.

L'évolution de l'indice QoW entre 2014 et 2018 est présentée sur une échelle entre 0 et 100. Le score issu de l'étude-pilote de 2013 n'est pas repris dans le graphique. L'indice global du *Quality of Work Index* est en diminution par rapport à l'année 2017 (54,5 points par

rapport à 55,7). Si entre les années 2014 et 2018 il y a des variations, le changement par rapport à l'année de départ (2014) est mineur et se situe à l'intérieur de la marge d'erreur. Globalement, la qualité subjectivement perçue du travail reste à un niveau relativement constant entre 2014 et 2018 (dans la fourchette moyenne). Toutefois, certaines des dimensions individuelles présentent des fluctuations plus importantes.

Note méthodologique

La qualité de travail est mesurée par le biais de seize sous-échelles (dimensions) dont chacune est composée de plusieurs questions.

Les aspects positifs du travail sous forme de ressources et incitations au travail sont recensés moyennant huit échelles :

- | | |
|--|--|
| 1. coopération (avec les collègues de travail) | 5. satisfaction avec la rémunération |
| 2. participation (au processus décisionnel) | 6. possibilités de formation continue |
| 3. feed-back (par le supérieur et les collègues) | 7. opportunités de promotion professionnelle |
| 4. autonomie (dans le travail) | 8. sécurité d'emploi. |

Huit dimensions mesurent les charges et exigences au travail pour le salarié qui ont un impact négatif sur la qualité de travail :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. mobbing (par le supérieur et/ou des collègues) | 5. charge émotionnelle |
| 2. charge mentale (du travail) | 6. risque d'accident |
| 3. travail dans l'urgence | 7. charge physique |
| 4. concurrence au travail | 8. difficulté à changer d'emploi. |

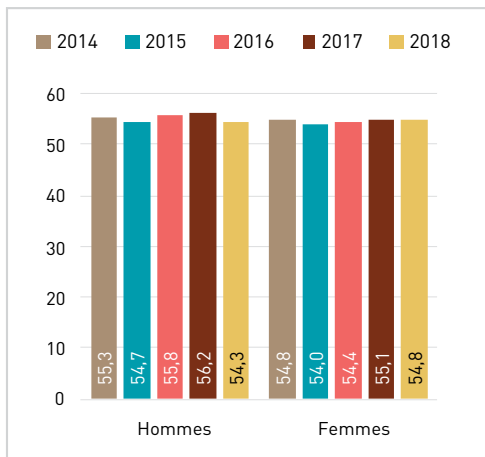
Le Quality of Work Index se compose d'une sélection représentative de 22 items (les mêmes depuis 2014) issus de ces dimensions. Il est constitué par la moyenne non pondérée des réponses à ces questions (les scores pour les ressources et récompenses sont positivement pris en compte et les scores pour les contraintes et risques ont un impact négatif sur la moyenne).

À côté des échelles consacrées à la description de la qualité de travail d'autres questions font partie de l'outil pour recueillir des informations sur l'effet que la qualité de travail a sur le bien-être du salarié :

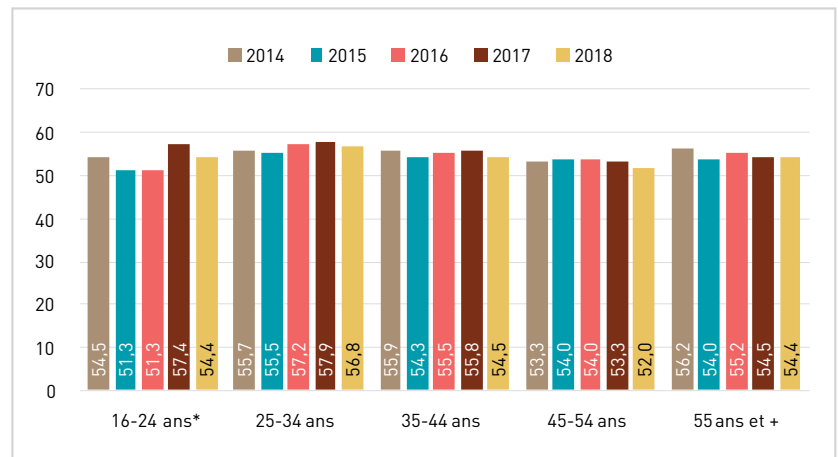
- | | |
|--|--|
| 1. risque de burnout (épuiement professionnel) | 4. conflits vie privée - vie professionnelle |
| 2. santé physique | 5. motivation au travail |
| 3. satisfaction au travail | 6. bien-être WHO-5. |

Évolution du *Quality of Work Index*

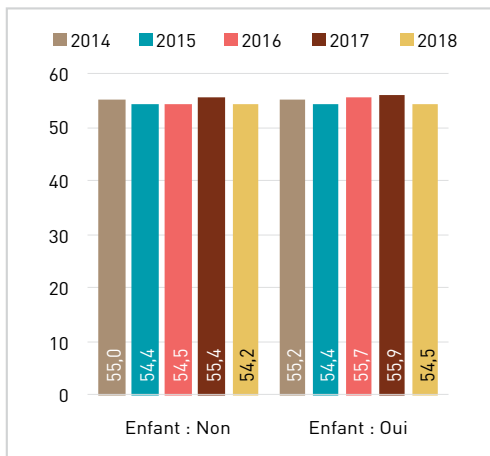
Selon le genre



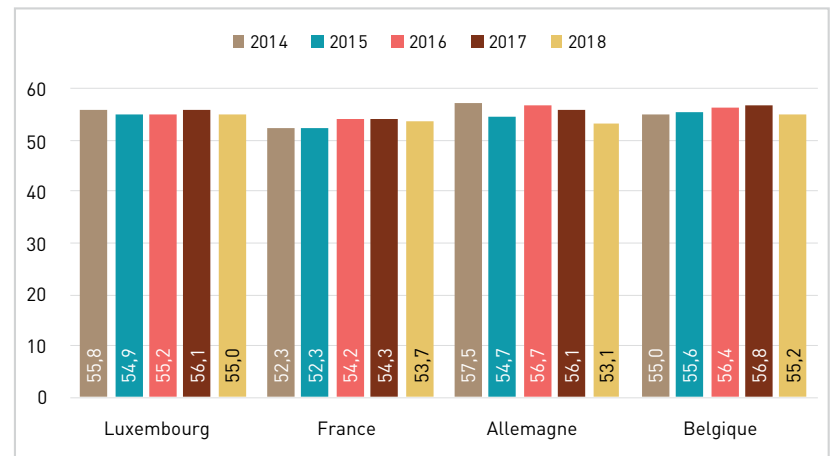
Selon l'âge



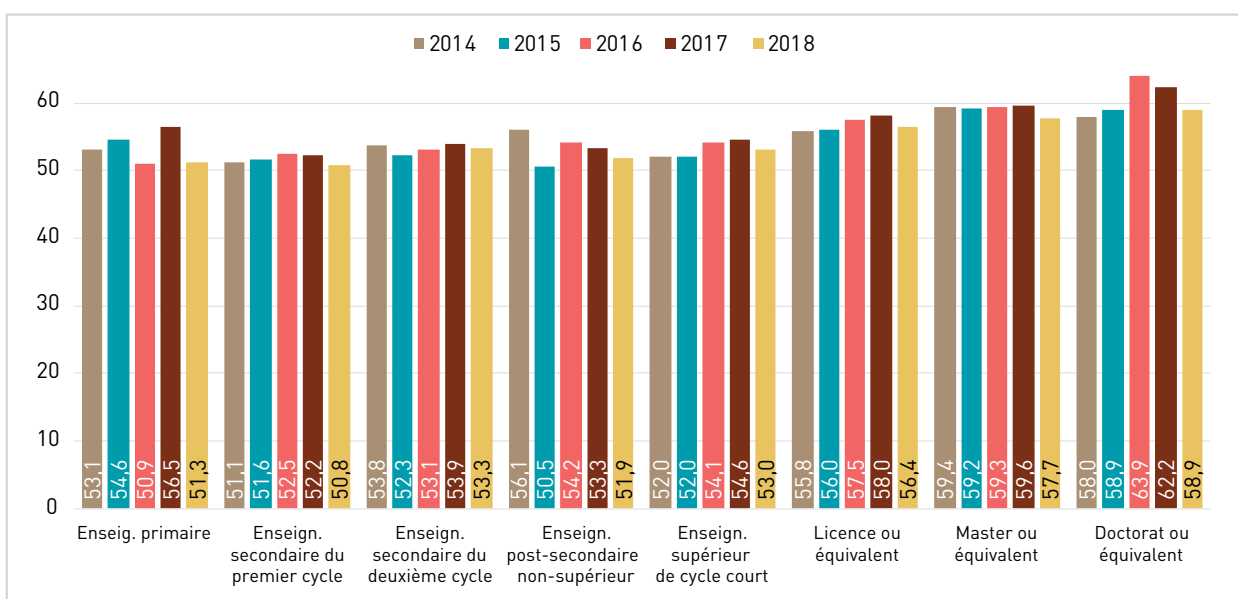
Selon la présence d'enfant(s) au sein du ménage



Selon le pays de résidence



Selon le niveau de formation



Note : Scores de 0 à 100 ; *Les données du groupe « 16 - 24 ans » sont à interpréter avec prudence car n<50.

Données : *Quality of Work Index* ; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Évolution du *Quality of Work Index*

4.1

a. En fonction des données démographiques

Si en 2017, les hommes avaient une opinion légèrement plus favorable de la qualité de travail (56,2) que les femmes (55,1), cet écart se situait dans la marge d'erreur. La preuve en est que le score des femmes est à nouveau égal à celui des hommes, voire légèrement supérieur.

On constatait un sursaut de l'évaluation de la qualité de travail par les 16-24 ans en 2017, suivi par une diminution en 2018. Néanmoins, les données de ce groupe sont à interpréter avec prudence vu que leur nombre dans l'échantillon est en dessous de 50. Depuis 2015, les 25-34 ans devancent les autres classes d'âge.

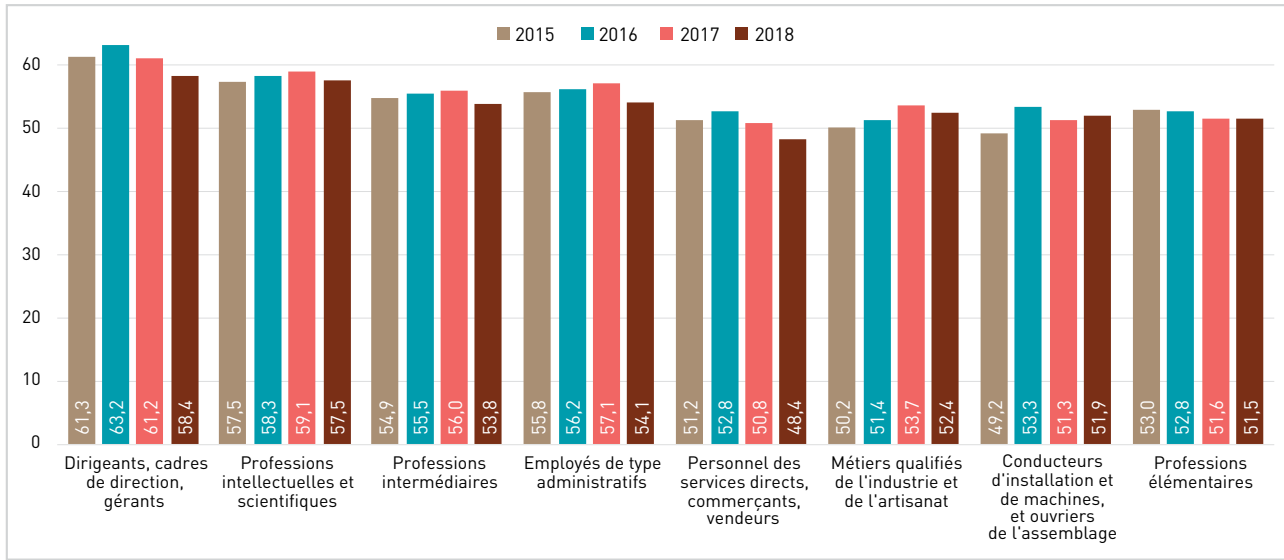
La présence d'enfant(s) au sein du ménage n'a pas d'influence sur l'évaluation de la qualité de travail.

En 2018, les frontaliers français sont dépassés par les navetteurs allemands en termes de degré d'insatisfaction. Les résidents luxembourgeois et belges se montrent les plus satisfaits de leur qualité de travail. Globalement sur cinq ans, les frontaliers français font état d'une tendance à la hausse, tandis que leurs collègues allemands constatent une baisse de leur qualité de travail.

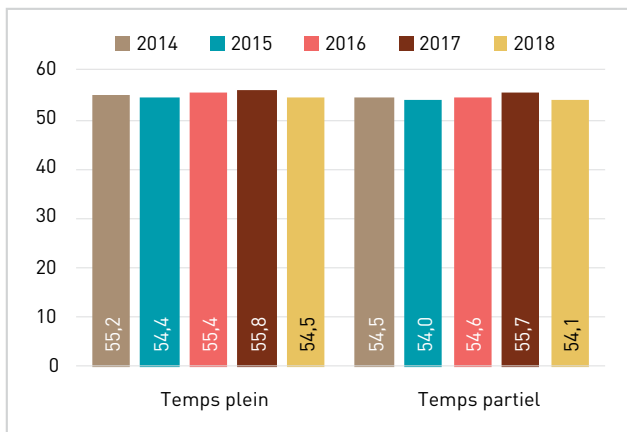
Par ailleurs, niveaux de qualification et de qualité de travail évoluent de concert. Néanmoins, force est de constater que les travailleurs au niveau de qualification d'un doctorat ou équivalent affichent une tendance à la baisse de leur qualité de travail après un pic en 2016.

Évolution du *Quality of Work Index*

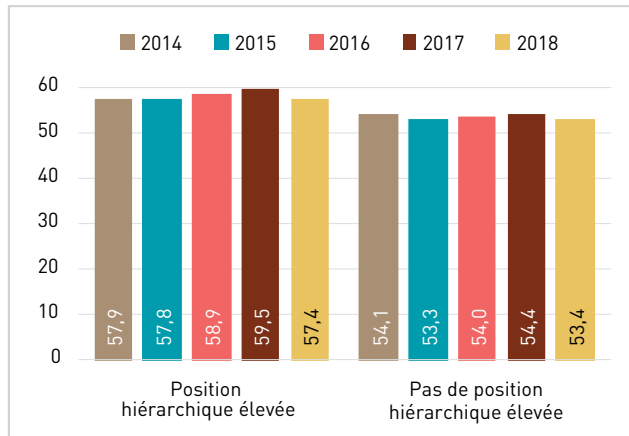
Selon le type de métier



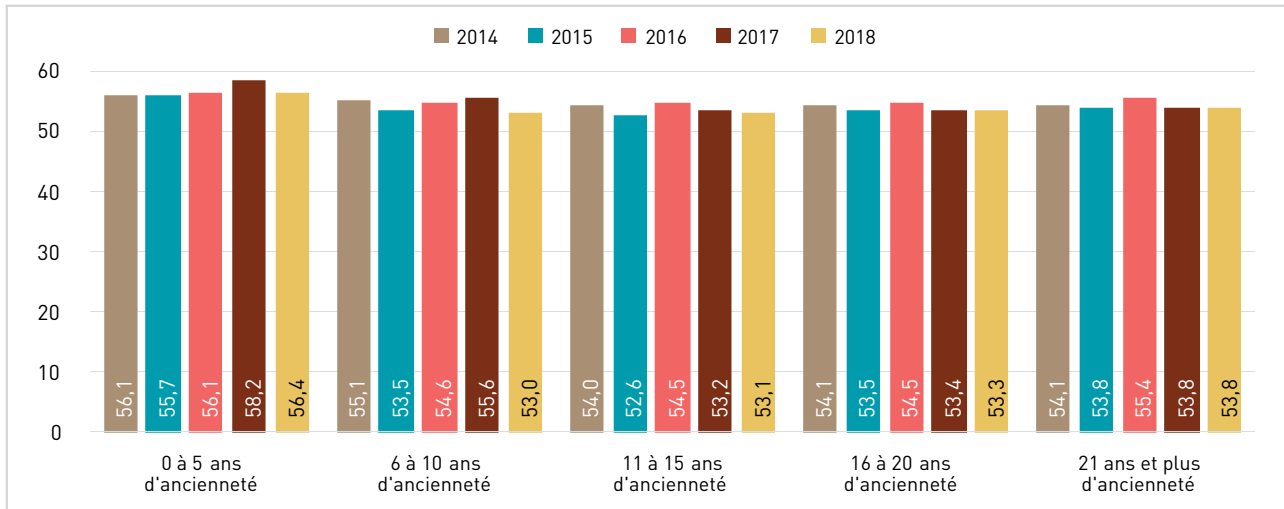
Selon le type du contrat de travail



Selon la position hiérarchique



Selon l'ancienneté dans l'entreprise



Note : Scores de 0 à 100

Données : *Quality of Work Index*; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Évolution du *Quality of Work Index*

4.1

b. Selon les caractéristiques du poste de travail

La classification des salariés selon des critères liés au travail montre également quelques différences au niveau des scores du *Quality of Work Index*.

Ainsi, le métier exercé a une grande importance : les scores les plus bas sont observés dans le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (2018 : 48,4 ; en diminution depuis 2016), les professions élémentaires (2018 : 51,5 ; en diminution depuis 2015), les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (en 2018 stable avec 51,9 points par rapport à l'année pré-

cedente avec 51,3 points). En revanche, les employés de type administratif (2018 en baisse avec 54,1 points par rapport à 57,1 points l'année passée), les professions intellectuelles et scientifiques (2018 en baisse avec 57,5 points par rapport à l'année précédente avec 59,1 points) et surtout les directeurs, cadres de direction et gérants (2018 : 58,4 ; en diminution depuis 2016) ressentent une meilleure qualité de travail.

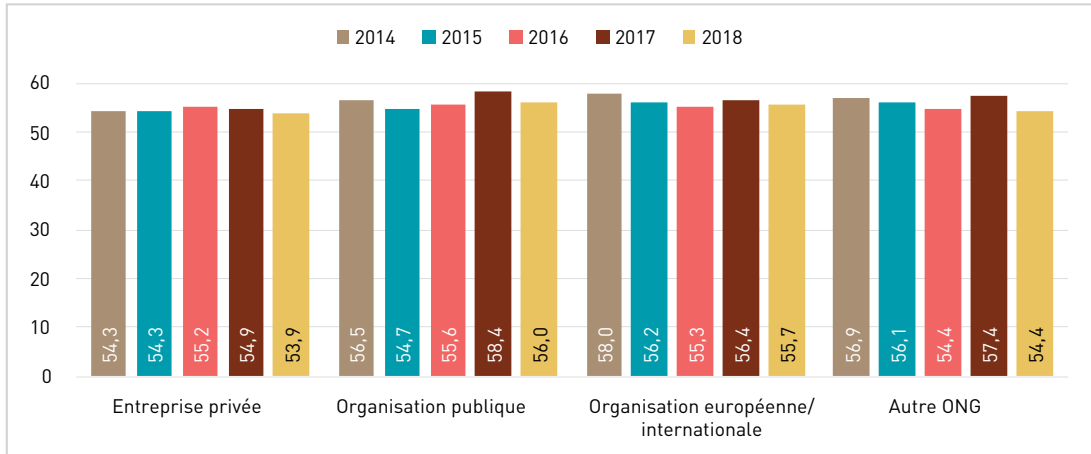
Les salariés travaillant à temps partiel n'ont pas un score de qualité de travail qui diffère de ceux qui travaillent à temps plein.

Or, le fait d'occuper une position de supérieur hiérarchique joue un rôle. Les travailleurs qui ont une fonction de supérieur hiérarchique ont une attitude beaucoup plus positive par rapport à la qualité de leur travail.

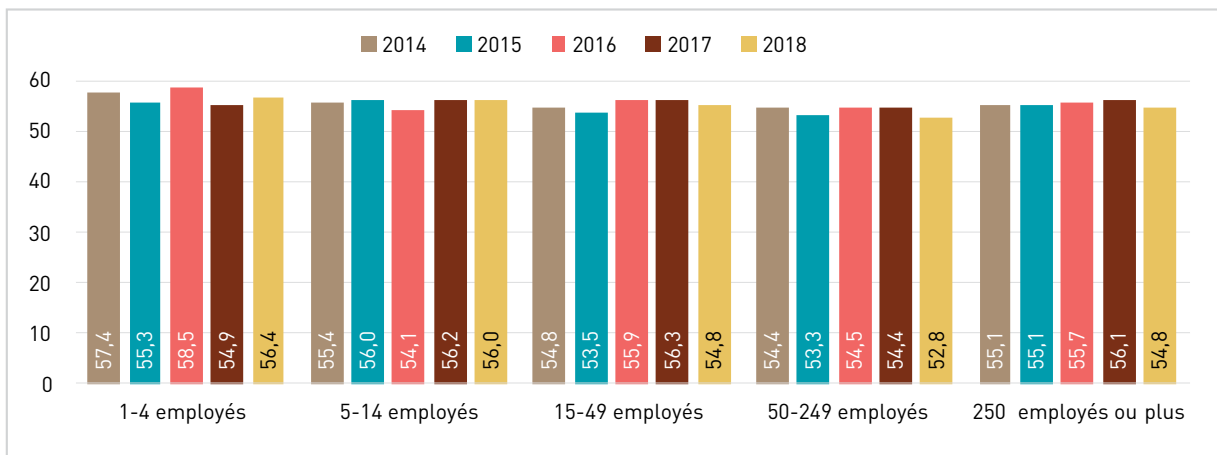
Enfin, les travailleurs ayant une ancienneté de 0 à 5 ans se démarquent des autres par des scores de qualité de travail supérieurs aux autres catégories d'ancienneté.

Évolution du *Quality of Work Index*

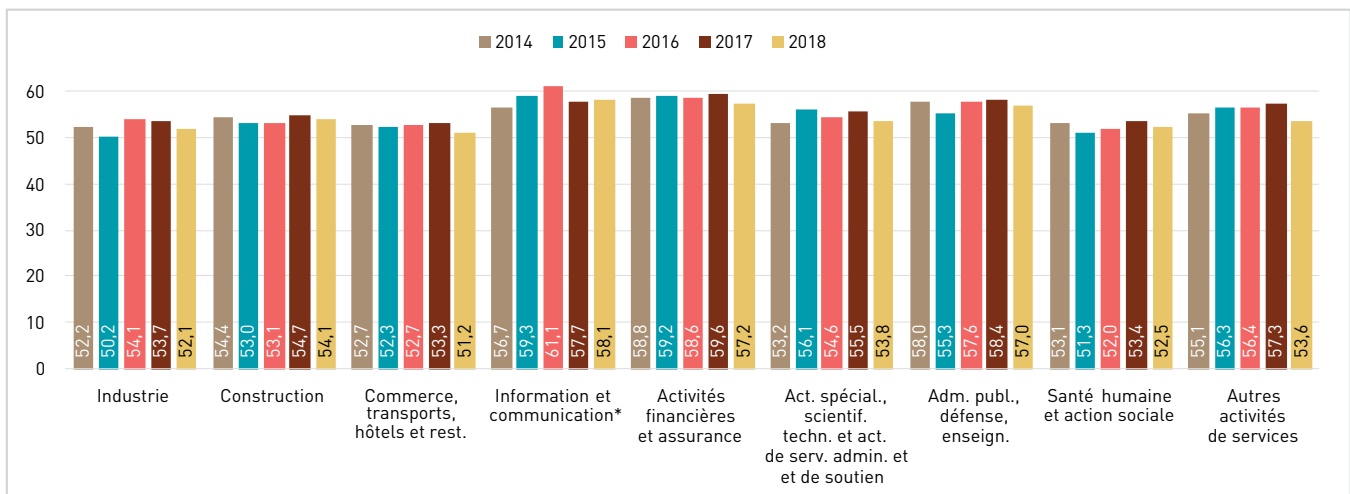
Selon le type d'entreprise



Selon la taille d'entreprise



Selon le secteur d'activité



Note : Scores de 0 à 100 ; *En 2015 et 2016 les données du groupe « Information et communication » sont à interpréter avec prudence car n<50.

Données : *Quality of Work Index*; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Évolution du *Quality of Work Index*

4.1

c. Selon les caractéristiques de l'organisation

Les caractéristiques de l'organisation ont également un effet sur les scores du *Quality of Work Index*. Ainsi, ceux qui travaillent dans les organisations ou institutions européennes ou internationales voient une diminution de leur score par rapport à 2017, de manière similaire aux salariés des organisations non gouvernementales (ONG). Ces derniers tombent même de 3 points (de 57,4 en 2017 à 54,4 en 2018). Si les employés du secteur public présentent un score en diminution entre 2014 et 2015 et qui plus est se situe en dessous de ceux travaillant pour une organisation européenne/internationale ou une ONG, ils se retrouvent en 2018, pour la troisième année consécutive, avec le score le plus élevé (avec néanmoins une diminution entre 2017 et 2018). En 2014 et en 2015, les salariés du secteur privé sont les plus insatisfaits. Après une amélioration de leur situation en 2016 où ils ont

dépassé celle des salariés des ONG, ils se retrouvent en 2017 et en 2018 avec les scores les plus bas (2017 : 54,9 et 2018 : 53,9).

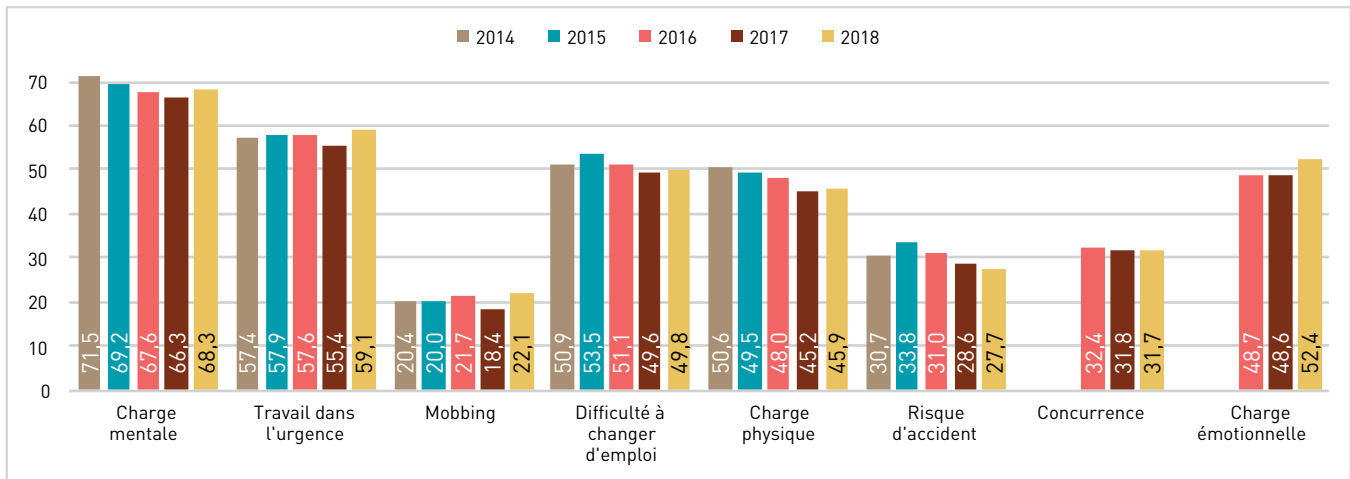
Le nombre d'employés dans l'entreprise joue aussi un rôle dans le sens qu'on observe des scores meilleurs pour les travailleurs des plus petites entreprises par rapport aux plus grandes.

Des différences plus remarquables encore sont constatées dans la comparaison entre les secteurs d'activités. En 2018, les secteurs qui présentent les scores les plus bas sont le commerce de gros et de détails, transports, hôtels et restaurants (51,2), l'industrie (manufacturière, industries extractives et autres) (52,1) ainsi que « Santé humaine et action sociale » (52,5). Les appréciations les plus positives de la qualité de travail ont été données dans

le secteur « Information et communication » (58,1), dans les « Activités financières et d'assurance » (57,2) et dans « Administration publique, défense, enseignement » (57,0).

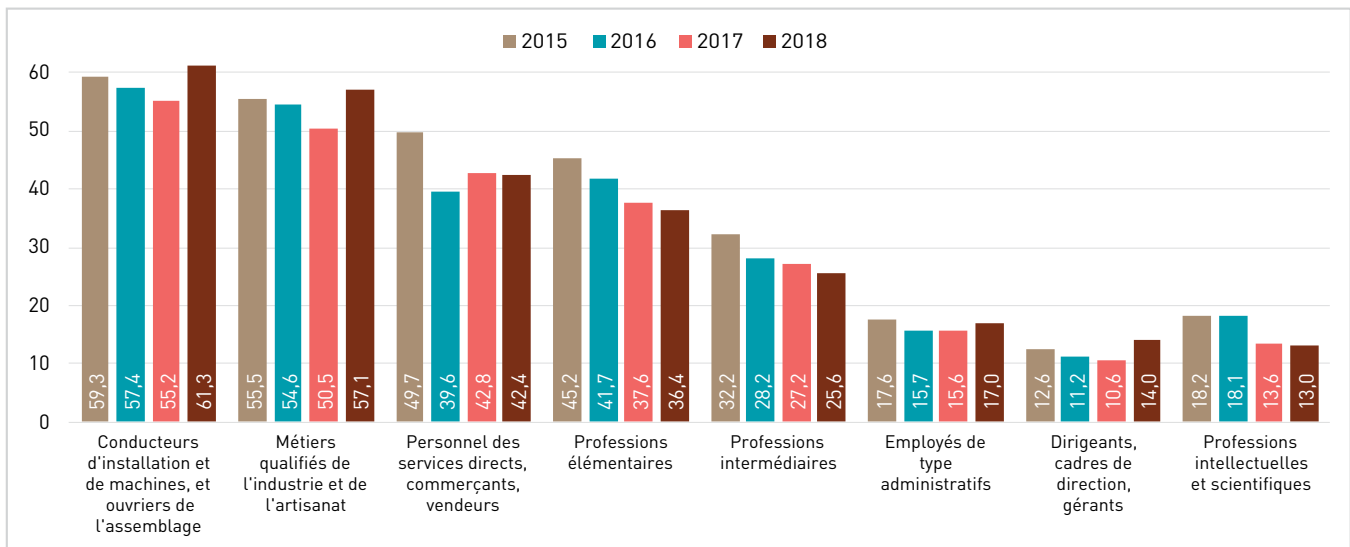
Concernant les tendances, dans « Autres activités de services » les scores étaient à la hausse jusqu'en 2017 (de 55,1 en 2014 à 57,3 en 2017), pour diminuer en 2018 (53,6); dans « Activités financières et d'assurance » on observe le score le plus bas en 2018 après une valeur record en 2017 (59,6). De manière générale, les valeurs ont connu une baisse en 2018, après une tendance à la hausse depuis 2015 pour beaucoup de secteurs (p.ex. « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants », « Construction », « Administration publique, défense, enseignement », « Santé humaine et action sociale », « Autres activités de service »).

Évolution des dimensions relevant des exigences et charges sur le lieu de travail



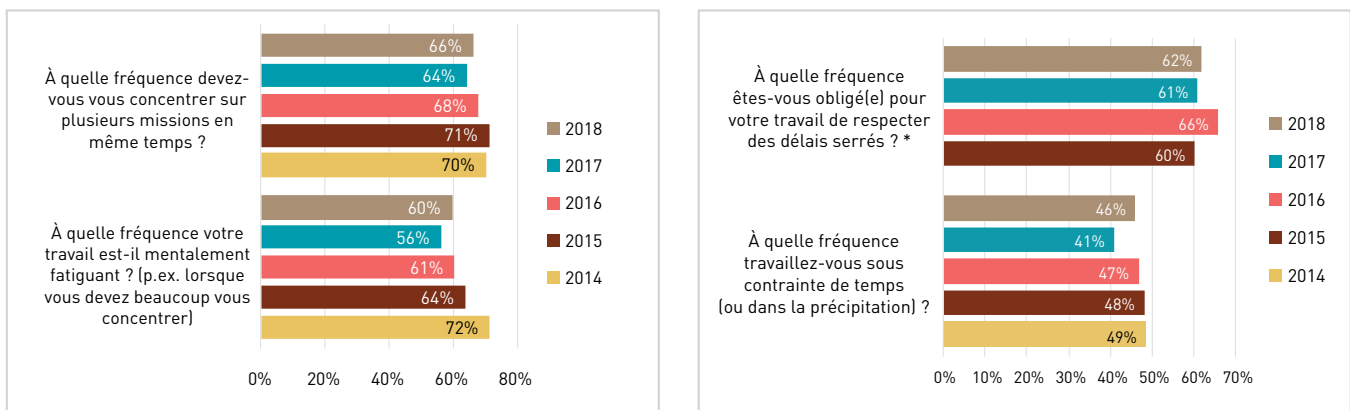
Note : Scores de 0 à 100

Évolution du risque d'accident selon le groupe de métier



Note : Scores de 0 à 100

Évolution de la prévalence des différentes facettes de la charge mentale et du travail dans l'urgence



Note : Réponses « Souvent » et « (Presque) tout le temps » ; * Absences de données pour 2014

Données : Quality of Work Index ; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Évolution des conditions de travail

a. Les exigences et charges sur le lieu de travail

Les évolutions diffèrent selon les dimensions qui composent le *Quality of Work Index*. Ainsi, du côté des exigences et charges sur le lieu de travail (dimensions de la qualité de travail ressenties négativement), on peut faire plusieurs constats.

Premièrement, la charge mentale du travail, en baisse depuis 2014, a encore augmenté.

Ensuite, après des valeurs relativement constantes jusqu'en 2016 et une baisse en 2017, le travail dans l'urgence est à son plus haut niveau en passant de 55,4 à 59,1.

Une autre composante qui a un fort impact négatif sur la perception de la qualité du travail, à savoir le *mobbing*, affiche les valeurs les plus élevées depuis le début des mesures, après le creux atteint en 2017.

En outre, on observe un pic au niveau de la valeur pour la charge émotionnelle, après une situation constante sur deux ans.

Néanmoins, le constat n'est pas le même pour l'évaluation de la difficulté à changer d'emploi : après une hausse en 2015 (53,5), la situation s'est détendue progressivement depuis et se trouve quasiment au niveau de l'année précédente avec 49,8 points.

L'indice de la charge physique a diminué nettement et constamment depuis le début de l'enquête, ce qui est plutôt une bonne chose pour le *QoW Index*. En effet, c'est un facteur important dans l'évaluation de la qualité globale de travail. Pour 2018, on découvre une situation stable par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, l'évaluation du risque d'accident au travail continue sa tendance à la baisse entamée en 2016.

La seule dimension restée stable depuis le début des mesures, est le sentiment de concurrence entre collègues de travail (des valeurs entre 31,7 et 32,4 points).

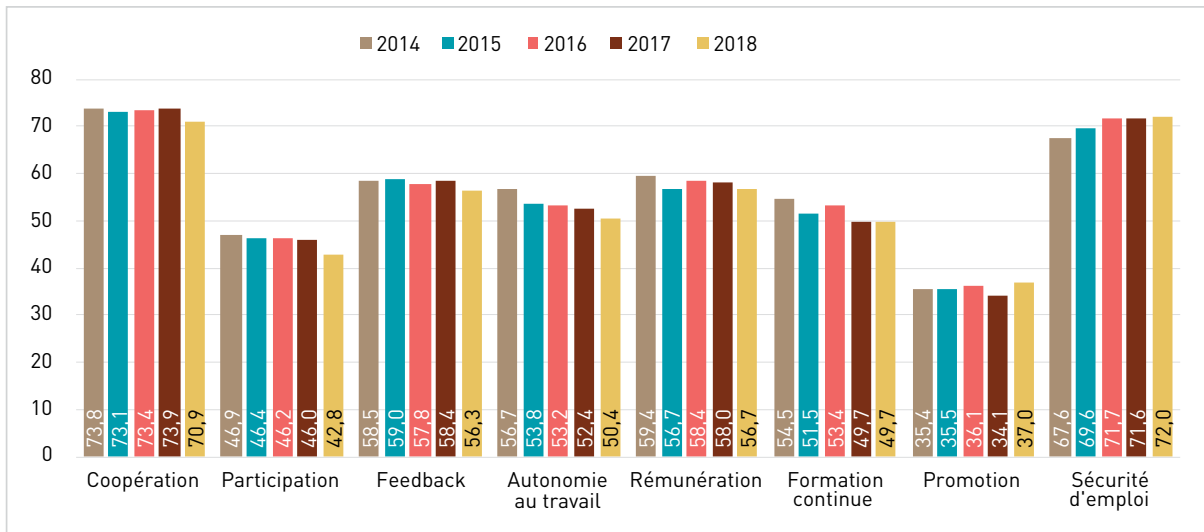
Globalement donc, surtout les aspects dits psychosociaux, comme la charge mentale du travail, le travail dans l'urgence, la charge émotionnelle et le harcèlement moral, montrent un regain en intensité prononcé en 2018. Pour des aspects plus liés aux conditions-cadre du travail, comme la difficulté à changer d'emploi, la charge physique et le risque d'accident, les résultats ne peuvent pas être interprétés comme un changement par rapport à l'année précédente.

Néanmoins, la perception des risques d'accident au travail diffère selon les groupes de métiers. En analysant les scores de l'indice sur les risques d'accident, les conducteurs d'installations et de machines (61,3), les métiers qualifiés de l'artisanat et de l'industrie (57,1) et le personnel des services directs, les vendeurs et commerçants (42,4) constatent plus souvent des risques d'accident ou de blessures dans leur travail que la moyenne (27,7). La tendance est à la baisse depuis 2015 pour les professions élémentaires, les professions intermédiaires, et les professions intellectuelles et scientifiques. Néanmoins, cette tendance s'est à nouveau inversée pour les conducteurs d'installations et de machines, les métiers qualifiés de l'artisanat et de l'industrie, les employés administratifs et les dirigeants, cadres de direction et gérants en 2018.

En analysant les différentes facettes de la charge mentale au travail, la contrainte de la densification du travail (multiplication et diversification des tâches à effectuer) (66% de réponses « Souvent » et « (Presque) tout le temps ») est relativement élevée dans la population active. Cela explique également pourquoi 60% des personnes interrogées disent que leur travail est souvent ou presque tout le temps mentalement fatiguant. Alors que la fréquence des situations de travail multitâches et mentalement fatigantes n'a cessé de diminuer depuis 2014, elle a encore augmenté en 2018.

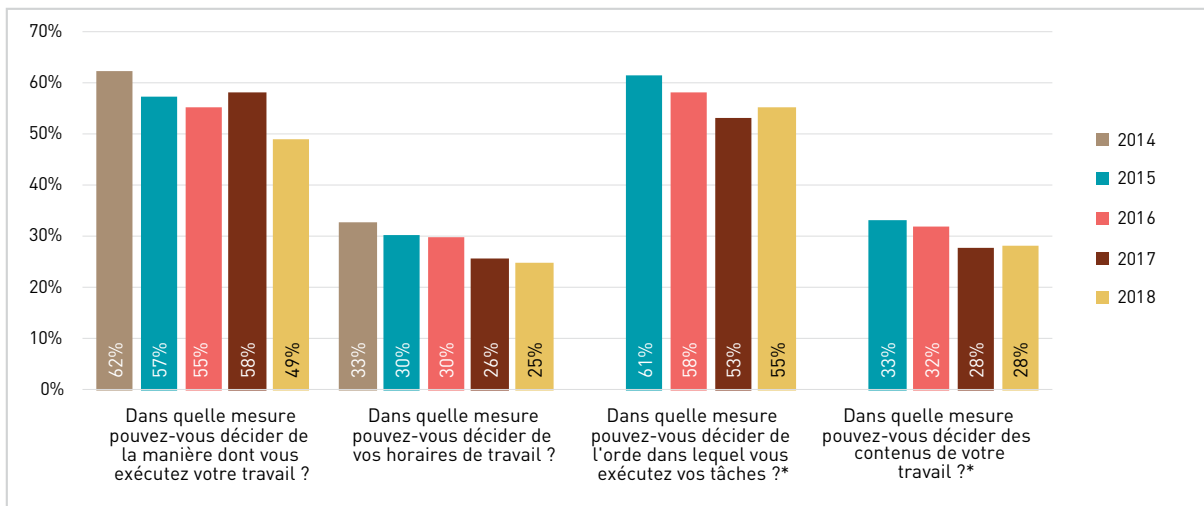
En analysant de plus près les items qui composent la dimension « Travail dans l'urgence », on constate que 62% des participants disent devoir travailler en respectant des délais serrés et 46% des travailleurs estiment devoir travailler dans la précipitation. Cependant, le constat de situations de travail imposant des délais serrés reste au niveau de 2017 (61% par rapport à 62% en 2018). De plus, si les constats du travail dans la précipitation ont diminué depuis 2014 (de 49% à 41%), cette tendance s'est à nouveau inversée en 2018 (46%).

Évolution des principales dimensions relevant des ressources et incitations sur le lieu de travail



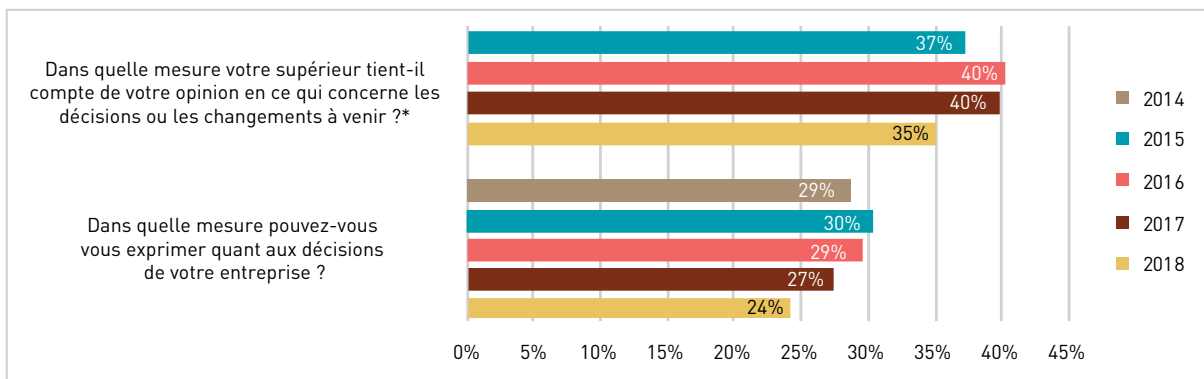
Note : Scores de 0 à 100

Évolution des facettes de l'autonomie au travail



Note : Réponses « Dans une très grande mesure » et « Dans une grande mesure » ; * pas de données disponibles en 2014

Évolution des facettes de la participation aux décisions



Note : Réponses « Dans une très grande mesure » et « Dans une grande mesure » ; * pas de données disponibles en 2014

Données : Quality of Work Index ; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Évolution des conditions de travail

b. Les ressources et incitations sur le lieu de travail

Les ressources et récompenses sur lesquelles peuvent compter les salariés dans l'exécution de leur travail constituent des dimensions positives de la qualité de travail.

La baisse du score au niveau des possibilités de promotion professionnelle est suivie en 2018 par un score en hausse (passant de 34,1 en 2017 à 37).

Les possibilités de formation dans l'entreprise restent stables en 2018 (49,7 par rapport à la même valeur en 2017) mais sont généralement dans une situation de déclin depuis 2014 (où le score était encore de 54,5 points).

La satisfaction en matière de la rémunération est légèrement à la baisse (56,7) par rapport à l'année précédente (58).

Par ailleurs, le sentiment de sécurité d'emploi est resté stable à un niveau élevé depuis 2016 ce qui a un impact positif sur la qualité de travail.

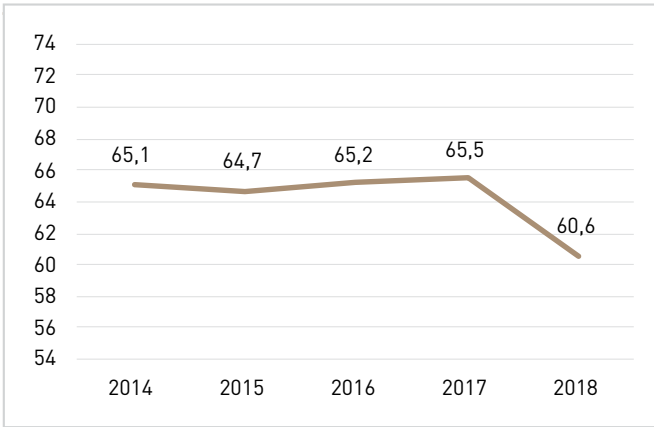
La coopération entre collègues est un aspect à la baisse suite à 4 années de stabilité.

Parmi les dimensions propices à une bonne qualité du travail, la liberté de décision dans le travail (autonomie) et la participation aux prises de décisions dans l'entreprise sont deux dimensions primordiales. Or, toutes les facettes de l'autonomie au travail sont en recul. La liberté de décision sur l'ordre d'exécution des tâches résiste encore le mieux contre la tendance à la baisse : entre 53% (2017) et 61% de réponses « Dans une grande mesure » et « Dans une très grande mesure » depuis 2014. L'évaluation de la flexibilité qu'ont les travailleurs au niveau des horaires de travail, déjà relativement négative en 2014, s'est continuellement dégradée ces dernières années (de 33% en 2014 à 25% en 2018 de réponses « Dans une grande mesure » et « Dans une très grande mesure »). Parallèlement, la liberté de décision sur la manière

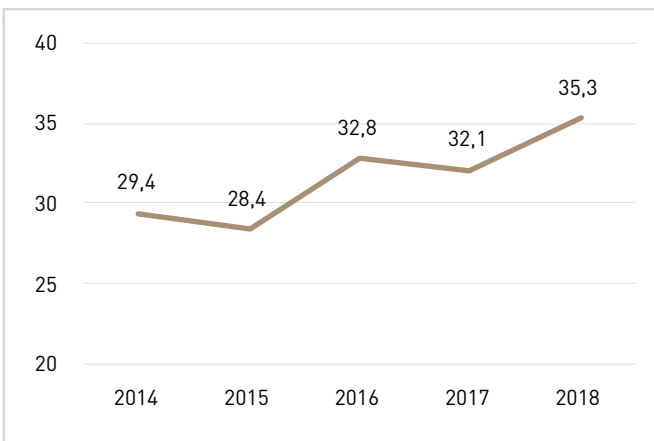
d'exécuter le travail diminue nettement depuis 2014 (de 62% à 49% de réponses « Dans une grande mesure » et « Dans une très grande mesure »), ce qui peut être lié à des méthodes et organisations du travail rigide. En outre, le pouvoir de décision sur le contenu du travail, relativement petit pour les salariés, a diminué depuis 2015 (de 33% à 28%).

Les tendances au niveau de la codécision (sentiment de participation aux prises de décision) sont moins claires. L'opinion du salarié semble être prise en considération par leur responsable hiérarchique direct pour 35% des questionnés, pourcentage en baisse par rapport à 2017 (40%). En ce qui concerne les possibilités de s'exprimer par rapport aux décisions de l'entreprise, le pessimisme l'emporte et se développe (de 30% à 24% de réponses « Dans une grande mesure » et « Dans une très grande mesure ») entre 2015 et 2018.

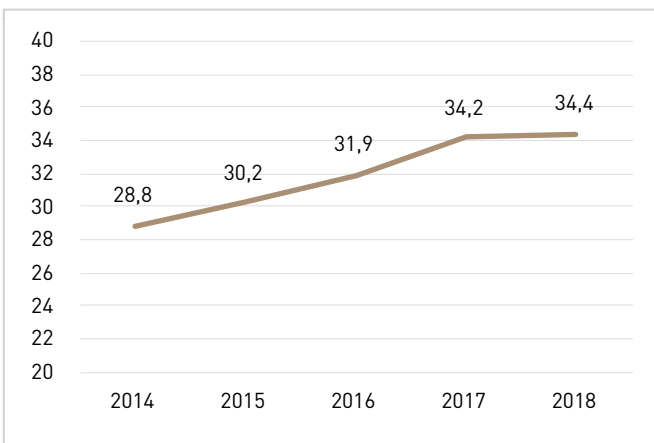
Évolution de la satisfaction au travail



Évolution du burnout au travail



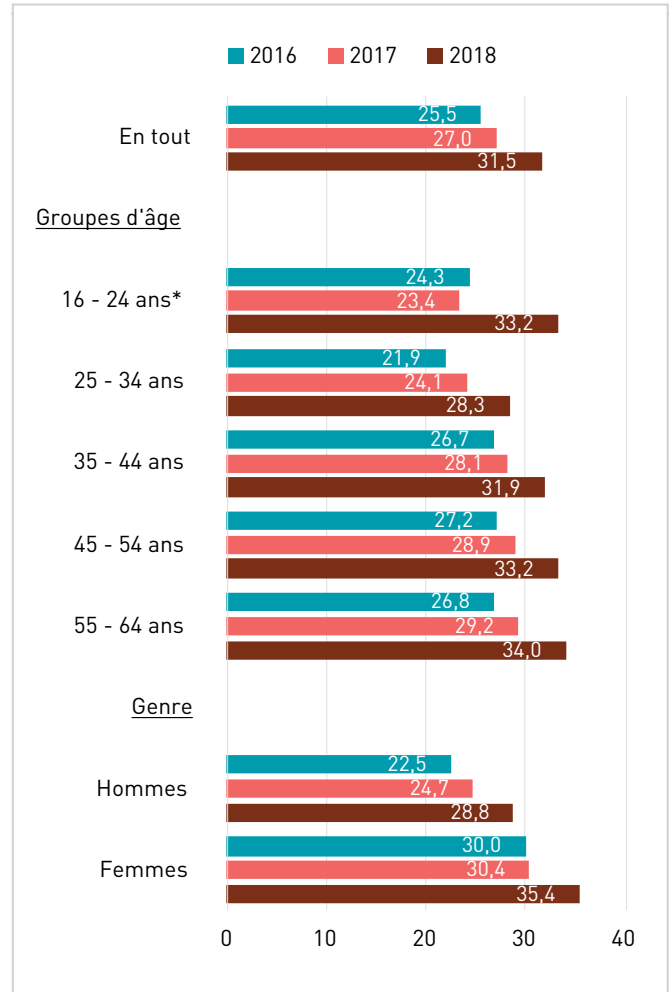
Évolution des conflits entre la vie privée et la vie professionnelle



Note : Scores de 0 à 100

Données : Quality of Work Index; graphiques : CSL

Évolution des problèmes de santé (au cours des 12 derniers mois)



Note : Les données du groupe « 16 - 24 ans » sont à interpréter avec prudence car n<50.

4

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.3

Problèmes liés au bien-être et à la santé des salariés

a. Les résultats sur le bien-être

Tandis que le niveau de satisfaction au travail était stable depuis 2014 (entre 64,7 et 65,5 points), il a significativement diminué en 2018 (60,6).

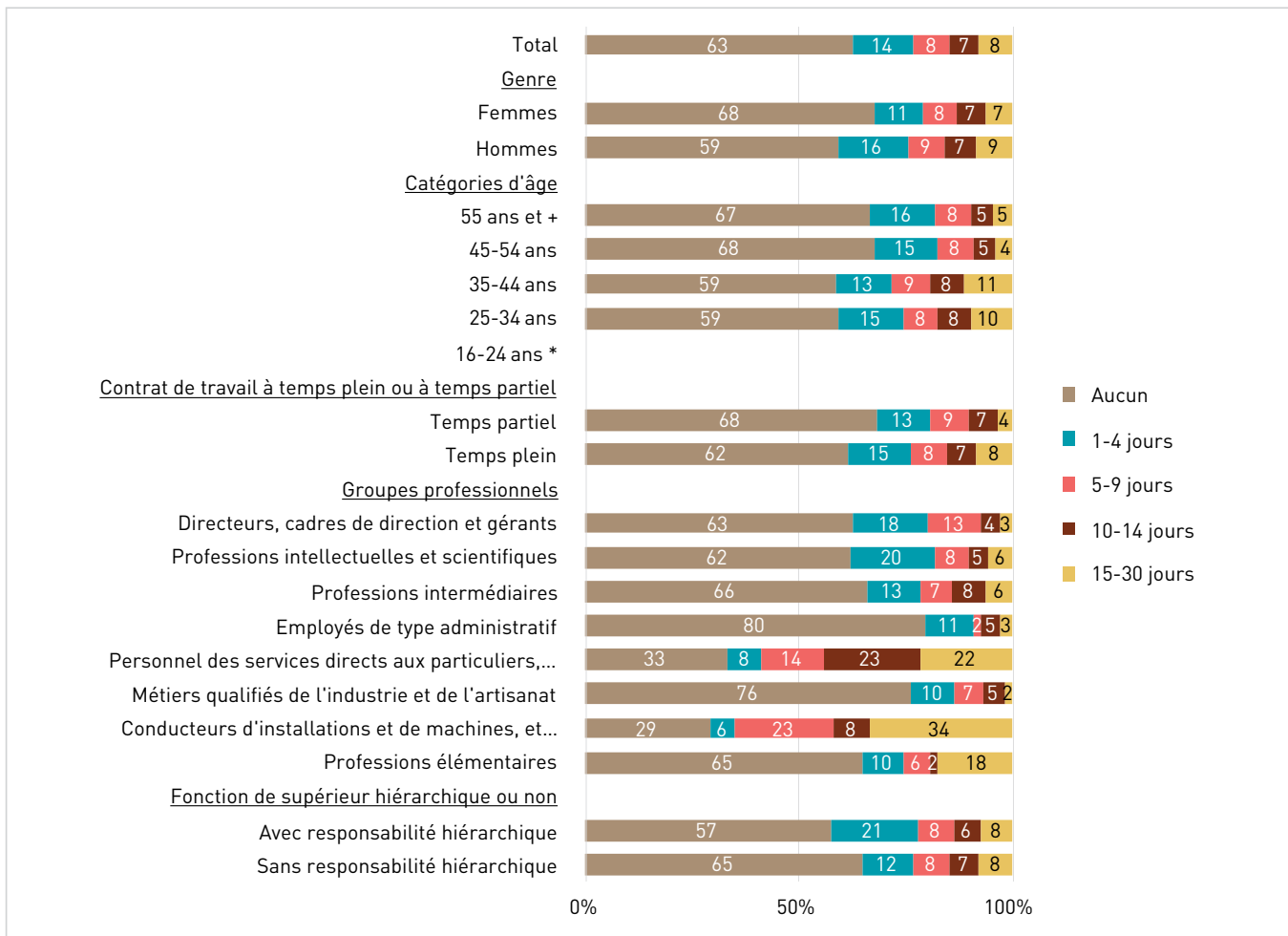
En outre, l'appréciation des déséquilibres entre la vie professionnelle et la vie privée qui est en constante augmentation depuis 2014 (de 28,8 à 34,2 points en 2017), s'est stabilisée à un niveau élevé (34,4 points).

L'évolution du niveau de burnout (sentiment d'épuisement lié au travail) est montrée sur le graphique au milieu. Après une légère tendance à la baisse

entre 2014 et 2015, le niveau de burnout connaît une forte hausse en 2016, puis reste à ce niveau élevé en 2017, pour s'envoler vers un niveau record en 2018 (35,3 points).

De plus, les problèmes de santé physique au travail ont de nouveau augmenté par rapport à 2017. Globalement, les femmes font état de plus de problèmes de santé physique que les hommes, et le niveau de santé physique diminue avec l'âge.

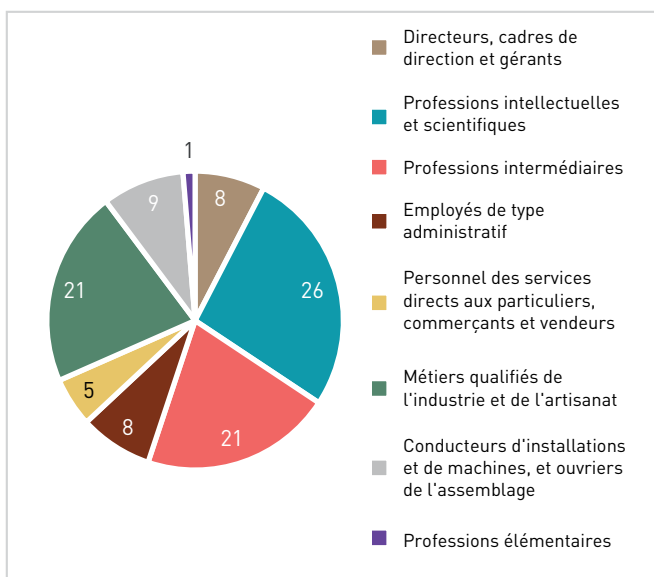
Nombre moyen de jours par mois avec des horaires de travail atypiques (travail le soir, la nuit, ou le weekend) en % des réponses



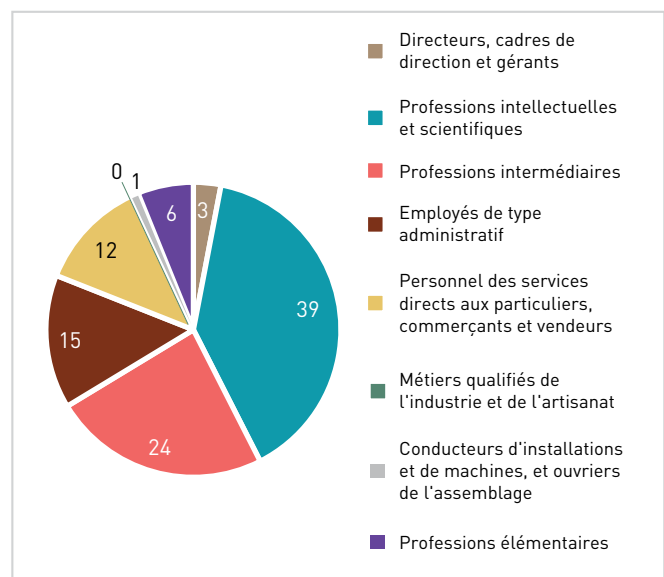
Note : * Manque : 16-24 ans avec n<50

Structure professionnelle des hommes et des femmes

Hommes



Femmes



Données : Quality of Work Index; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.4

Autres caractéristiques du travail au Luxembourg

De manière générale, 63% des travailleurs indiquent ne pas travailler en soirée, la nuit ou pendant les week-ends, 14% le font un à quatre jours par mois, 8% cinq à neuf jours par mois, 7% entre 10 et 14 jours, et 8% travaillent dans ces conditions entre 15 jours et tous les jours ouvrables du mois. Or, l'importance des horaires de travail atypiques (travail le soir (après 19h00), de nuit (après 22h00) ou le week-end) diffère en fonction des catégories de travailleurs.

Ainsi, les hommes sont plus présents parmi ceux qui font 1 à 4 jours par mois avec des horaires de travail atypiques (16% contre 11% chez les femmes) tandis que les femmes sont plus nombreuses parmi ceux qui ne travaillent aucun jour par mois avec des horaires atypiques (68% contre 59% chez les hommes).

Par ailleurs, exception faite des 16-24 ans, plus l'âge augmente, moins les horaires atypiques sont fréquents. En revanche, les travailleurs à temps plein travaillent plus souvent dans des situations avec

des horaires de travail atypiques que les travailleurs à temps partiel.

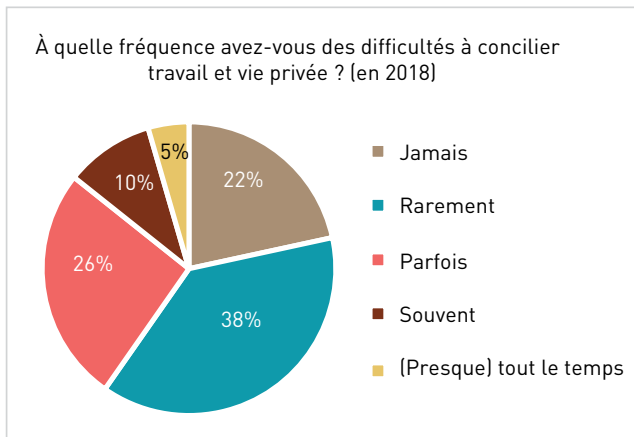
Par ailleurs, le graphique (en haut, page de gauche) montre que les employés administratifs (80%) et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (76%) sont les groupes de métiers où les pourcentages de ceux qui ne travaillent aucun jour par mois avec des horaires atypiques sont les plus élevés. *A contrario*, les conducteurs d'installations et de machines, ouvriers de l'assemblage, mais aussi les employés des services directs aux particuliers, du commerce et de la vente sont majoritairement concernés par des horaires de travail atypiques (respectivement : 29% et 33% qui ne travaillent aucun jour par mois avec des horaires atypiques).

Concernant la structure professionnelle de l'ensemble des salariés selon le genre (graphiques du bas, page de gauche), quelques différences significatives apparaissent. Ainsi, la proportion de cadres et de dirigeants parmi les hommes est plus du double de

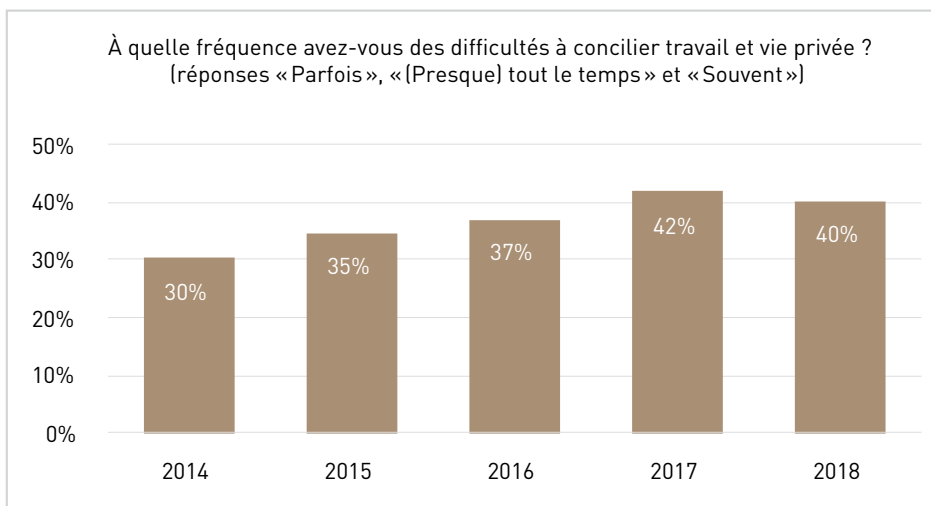
celle parmi les femmes. *A contrario*, les femmes travaillent plus que deux fois plus souvent que leurs collègues masculins dans les métiers des services directs aux particuliers, du commerce et de la vente (avec une part d'environ 12%) et les professions élémentaires (6%). Les femmes exercent également nettement plus souvent que leurs collègues masculins des emplois administratifs ainsi que des professions intellectuelles et scientifiques.

Les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat sont en revanche essentiellement du domaine masculin : seul 0,1% des femmes les exercent contre 21,1% des hommes. De même pour les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage : 0,7% de femmes et 8,9% d'hommes.

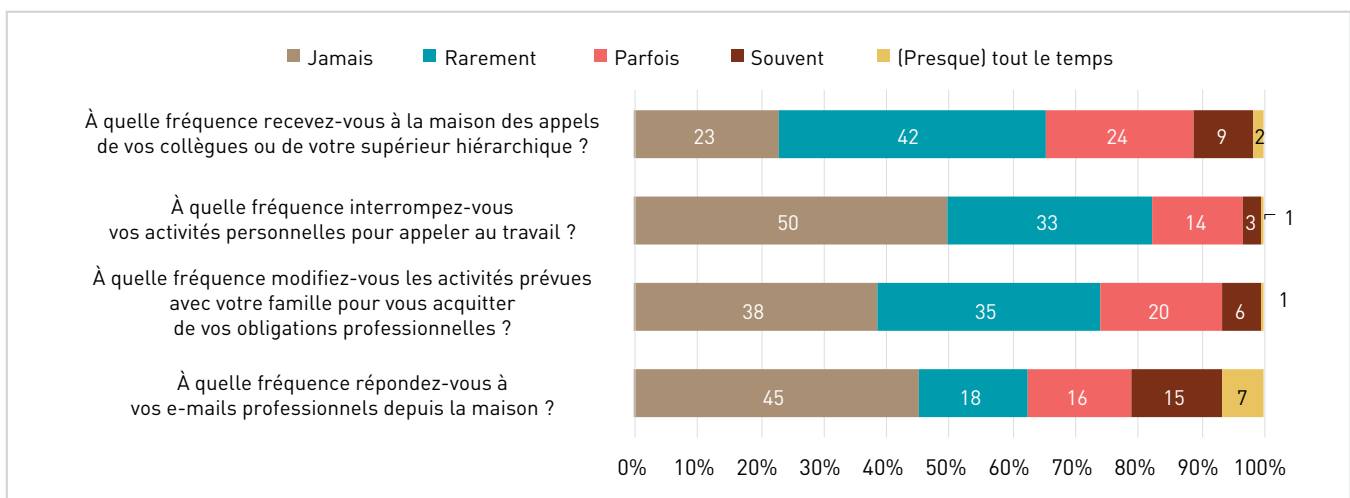
Fréquences des difficultés à concilier travail et vie privée, 2018



Évolution des difficultés à concilier travail et vie privée entre 2014 et 2018



Accessibilité et activité professionnelle pendant les loisirs



Échantillon : n=1 689 en 2018 ; n=1 522 en 2017 ; n=1 506 en 2016 ; n=1 526 en 2015 ; n=1 532 en 2014

Données : Quality of Work Index ; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.5

Thème spécial : la conciliation vie privée - vie professionnelle

Dans l'enquête de 2018 du *Quality of Work Index Luxembourg*, si 60% des répondants déclarent n'avoir jamais ou rarement eu des problèmes à concilier travail et vie privée, 26% en sont moyennement touchés et 15% sont souvent ou (presque) toujours confrontés à ce problème.

Jusqu'en 2017, année après année, la proportion de salariés ayant déclaré avoir parfois ou fréquemment des difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle est passée de 30% à 42% (réponses « Parfois », « (Presque) toujours » et « Souvent »). En 2018, cette tendance s'est quelque peu ralentie, pour se maintenir au niveau élevé de 40%. En ce qui concerne la question de savoir s'il est possible d'identifier des tendances à la dissolution entre le temps de travail et le temps libre parmi les salariés luxembourgeois, l'enquête a

également examiné les habitudes d'utilisation des technologies de la communication et l'accessibilité individuelle en dehors des heures de travail normales. Seuls 23% des salariés luxembourgeois ne sont pas concernés par les appels professionnels reçus à domicile, et 42% le sont rarement. 24% en sont parfois touchés. Dans l'ensemble, cependant, 11% des travailleurs sont appelés régulièrement et dans une large mesure à domicile pour des raisons professionnelles.

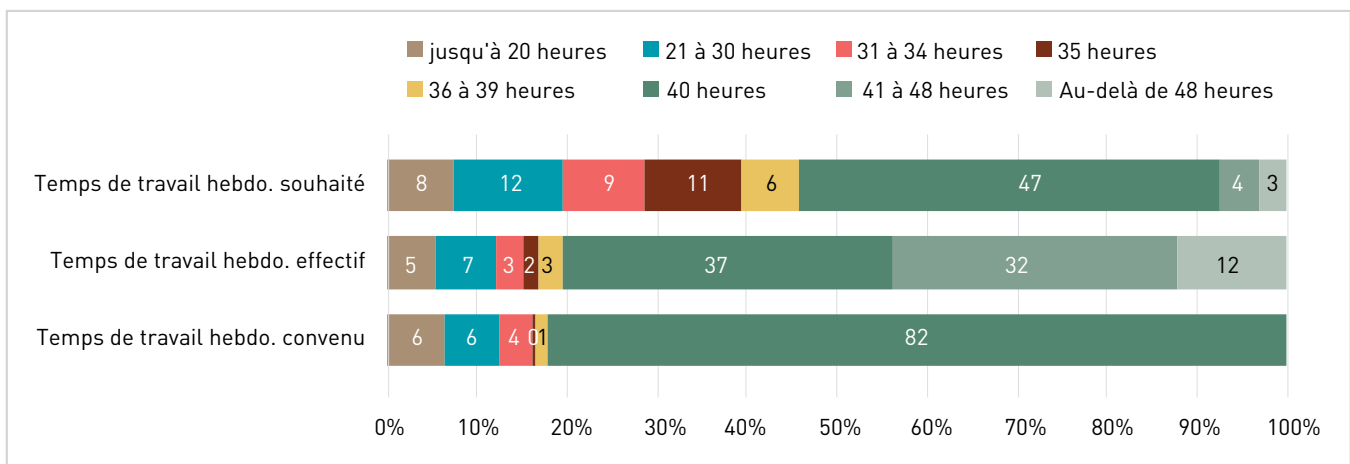
22% des personnes interrogées répondent à leurs e-mails professionnels même en dehors de leurs heures de travail. Ce nombre est donc supérieur à celui des salariés qui sont concernés par les appels professionnels à domicile. En même temps, comparativement aux appels téléphoniques, beaucoup plus de gens disent qu'ils ne le font jamais

(45%). Il s'agit probablement d'une utilisation plus répandue de la téléphonie par rapport à l'utilisation du courrier électronique comme moyen de communication dans la vie professionnelle - le courrier électronique ne joue pas un rôle important dans toutes les entreprises. Néanmoins, dans les milieux où la communication électronique est plus répandue, son utilisation est d'autant plus fréquente. En effet, les réponses aux courriels professionnels à domicile ont surtout été signalées par des salariés dans les professions intellectuelles et scientifiques et les dirigeants, cadres de direction et gérants (plus d'un tiers des réponses étaient « Souvent / (Presque) toujours » et entre 21% et 26% « Parfois » concernés).

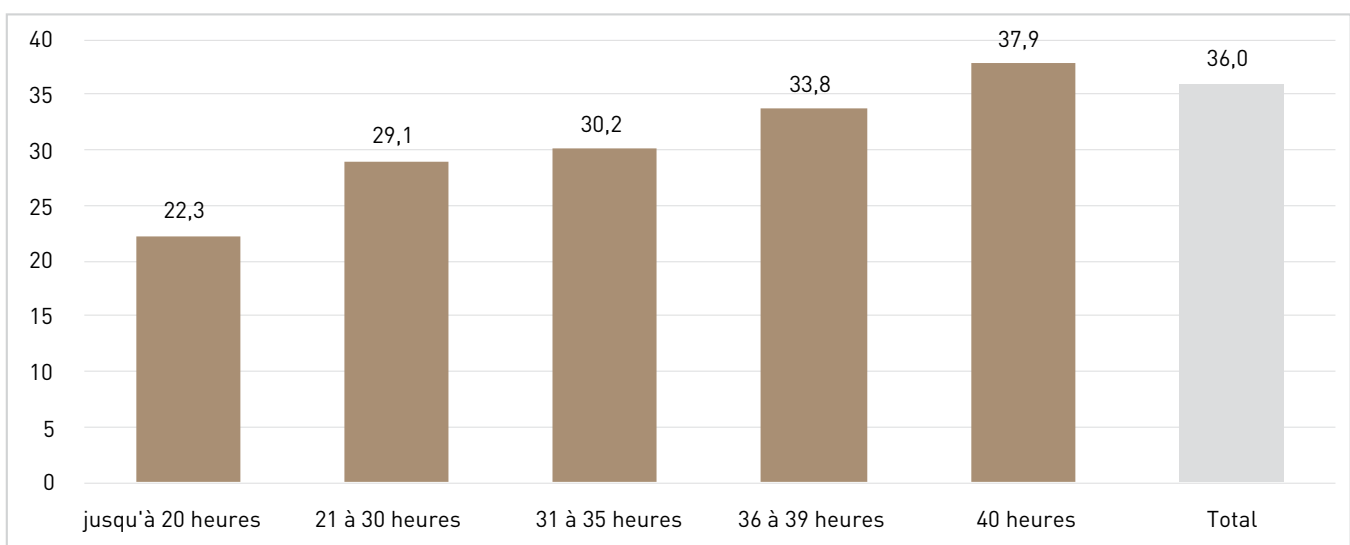
Durée du travail hebdomadaire effective, convenue et souhaitée des salariés ; en heures ; valeurs moyennes

	Contrat : temps plein		Contrat : temps partiel		Tous	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Durée effective hebdomadaire du travail (1)	43,7	42,4	30,0	27,7	43,0	36,9
Temps de travail hebdomadaire convenu (2)	40,0	40,0	27,3	26,0	39,3	34,8
Temps de travail hebdomadaire souhaité (3)	38,7	36,3	29,6	27,0	38,1	32,8
Différence (3-2)	-1,3	-3,7	2,3	1,0	-1,2	-2,1
Différence (1-2)	3,7	2,4	2,7	1,7	3,6	2,0

Temps de travail souhaité, effectif et contractuel ; pourcentage des répondants



Temps de travail hebdomadaire souhaité (nombre d'heures) selon le temps de travail hebdomadaire contractuel ; en catégories



Échantillon : n=1 689 en 2018

Données : Quality of Work Index ; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Thème spécial : la conciliation vie privée - vie professionnelle

Pour pouvoir participer à différents domaines de la vie en dehors d'une activité professionnelle, il faut, en plus de toute une série d'autres ressources, disposer de fait d'un volume de temps libre suffisant. La manière dont les salariés vivent et perçoivent leur situation à cet égard peut être traitée, entre autres, en comparant le temps de travail effectif et le temps de travail souhaité.

Le tableau en haut (à gauche) permet de comparer les informations fournies par les travailleurs questionnés concernant leurs heures de travail hebdomadaires effectives, convenues et souhaitées.

En termes de temps de travail moyen effectif, les hommes et les femmes employés à temps plein travaillent plus de 40 heures par semaine (43,7 heures pour les hommes et 42,4 heures pour les femmes). La durée hebdomadaire de travail souhaitée pour les deux est inférieure à 40 heures par semaine : 38,7 heures pour les hommes et 36,3 heures pour les femmes. Les salariés à temps partiel souhaitent travailler davantage en moyenne (sous-emploi). Ici, le souhait est plus prononcé chez les hommes que chez les femmes.

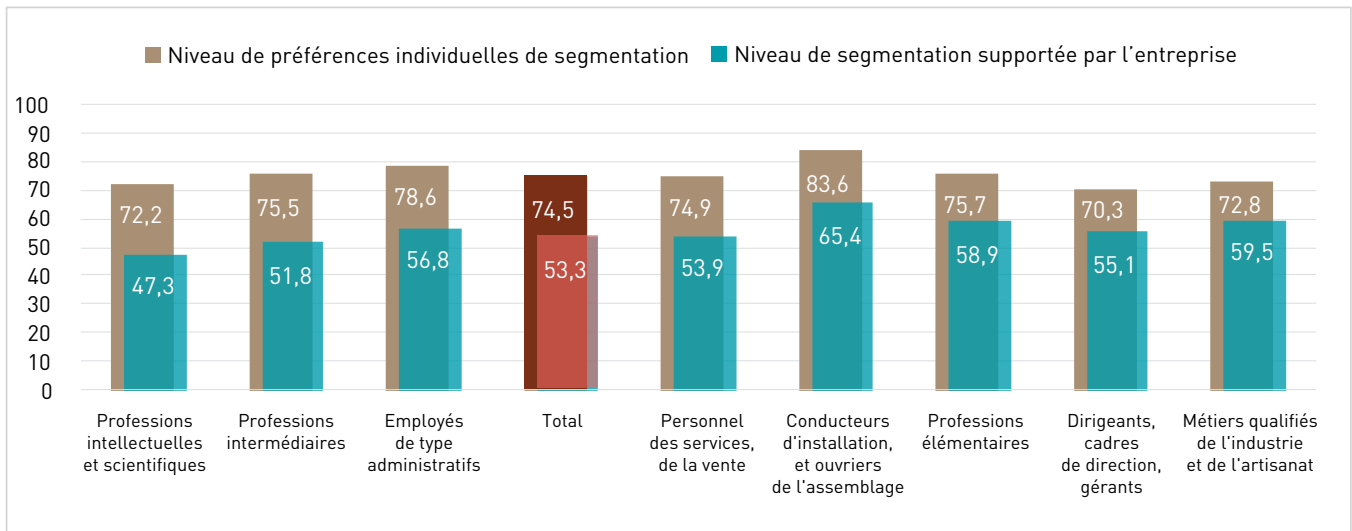
Seulement 47% des employés disent vouloir travailler 40 heures par semaine, 7% veulent des heures de travail plus longues et les 46% restants veulent moins de 40 heures par semaine dont :

- 6% veulent travailler entre 36 et 39 heures ;
- 11% veulent une semaine de 35 heures ;
- 9% aimeraient travailler entre 31 et 34 heures ;
- 12% pour une semaine de travail qui dure entre 21 et 30 heures ;
- et 8% veulent travailler jusqu'à 20 heures.

Le temps de travail hebdomadaire souhaité est également lié à la durée contractuelle hebdomadaire moyenne du travail. Par exemple, les salariés ayant un temps de travail contractuel allant jusqu'à 20 heures veulent un contrat avec plus d'heures de travail (22,3 heures en moyenne). Les employés ayant un contrat à temps plein sont plus

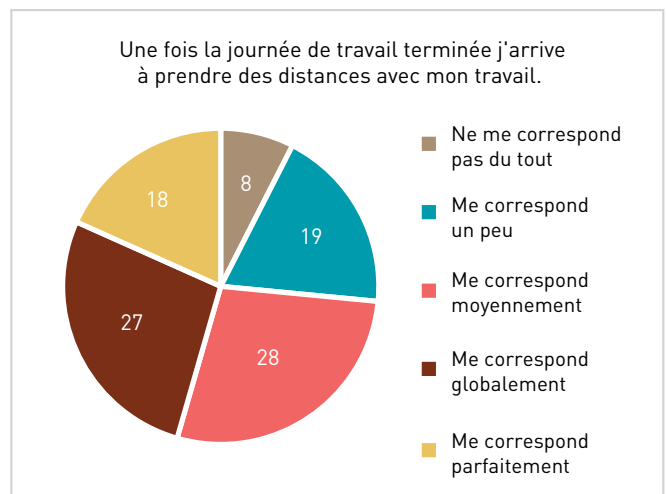
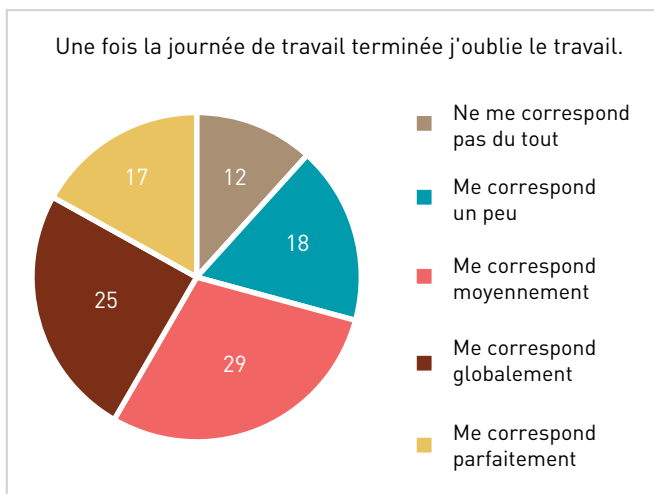
susceptibles de vouloir une semaine de travail plus courte avec 37,9 heures en moyenne. Les personnes interrogées ayant une semaine de travail contractuelle comprise entre 31 et 35 heures et entre 36 et 39 heures ont également exprimé le souhait d'une réduction du temps de travail.

Bilan préférences individuelles/situation vécue dans l'entreprise au niveau des frontières entre vie professionnelle et vie privée selon groupes de métiers

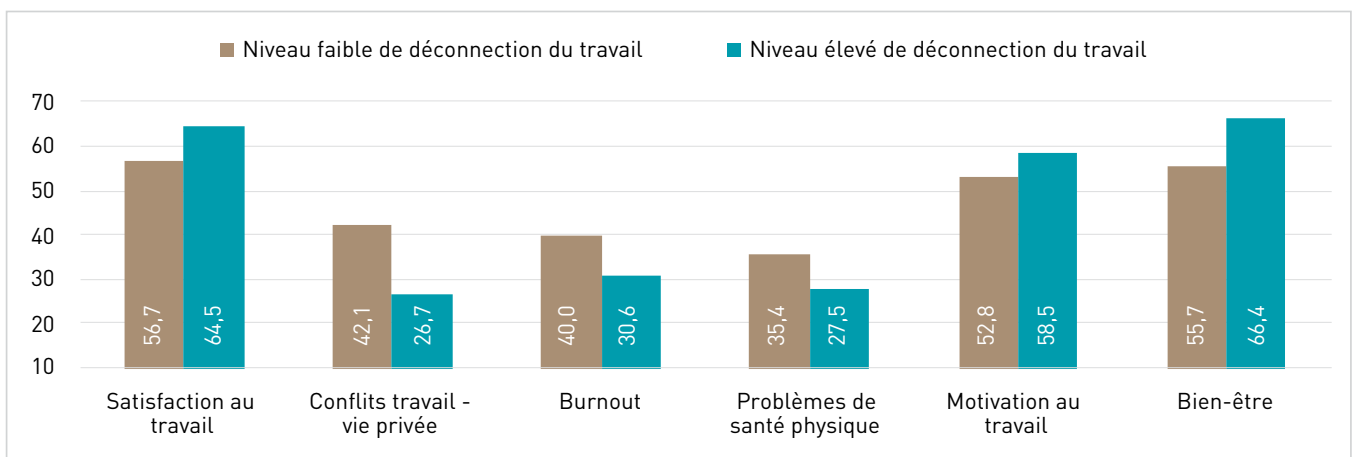


Note : Scores de 0 à 100

Sentiment de détachement psychologique du travail pendant le temps libre ; pourcentage des répondants



Niveau de bien-être en fonction du niveau de détachement psychologique du travail (dichotomisé)



Note : Scores de 0 à 100

Données : Quality of Work Index; graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.5

Thème spécial : la conciliation vie privée - vie professionnelle

La théorie de la frontière entre la famille et le travail stipule que le travail et la famille sont deux domaines majeurs qui constituent la vie d'une personne (Clark, 2000²⁶). Au fil des ans, la théorie a été élargie à d'autres aspects de la vie privée que la famille.

Il y a trois frontières : physique, temporelle et psychologique. La frontière physique est le lieu même où se déroulent les activités professionnelles ou familiales. La frontière temporelle est le temps passé dans le travail ou dans l'atmosphère familiale. La frontière psychologique est généralement définie par l'individu et sert à différencier le travail de la famille.

Se pose alors la question de l'étanchéité ou de la porosité des frontières entre la vie au travail et la vie en dehors du travail. On peut définir la segmentation comme la mesure dans laquelle les aspects de chaque domaine (comme les pensées, les préoccupations, les marqueurs physiques) sont séparés les uns des autres – sur le plan cognitif, physique ou comportemental. L'intégration, en revanche, représente la fusion et le mélange de divers aspects du travail et de la vie en dehors du travail. La segmentation et l'intégration ont été conceptualisées comme deux pôles sur un continuum, chacun représentant des approches opposées de l'équilibre travail-vie privée (Ashforth, Kreiner & Fugate, 2000²⁷; Nippert-Eng, 1996²⁸).

Selon Kreiner (2006)²⁹, il y a des différences individuelles en ce qui concerne les préférences de segmentation ou d'intégration d'aspects du travail et de la vie en dehors du travail. La comparaison entre l'état actuel dans l'entreprise et l'état cible, c'est-à-dire les souhaits des répon-

dants, est révélatrice. Pour ce faire, on peut comparer les valeurs moyennes des réponses aux 4 questions appartenant à l'échelle des préférences individuelles de segmentation (extrapolées à une échelle de 0 à 100 pour faciliter la comparabilité) avec les valeurs moyennes des réponses aux 4 questions appartenant à l'échelle de séparation soutenue par l'entreprise entre la vie au travail et la vie en dehors du travail (également extrapolées à une échelle de 0 à 100). Globalement, l'appréciation de la préférence de segmentation individuelle est significativement plus élevée (74,5 sur une échelle comprise entre 0 et 100) que l'appréciation du support de segmentation de l'entreprise (53,3 sur 100). Ce solde négatif de segmentation est beaucoup plus élevé pour les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires comparés aux métiers qualifiés de l'artisanat ou aux dirigeants, cadres de direction.

Le degré de perméabilité des frontières entre les deux sphères de vie influence la capacité à se détacher psychologiquement du travail en dehors de celui-ci. Le détachement psychologique, c'est plus que le simple fait d'être physiquement éloigné du lieu de travail. On parle aussi souvent de « décrocher » ou de « déconnecter » après le travail. Le 2^e et le 3^e graphique (à gauche, au milieu) montrent les résultats à deux des quatre questions de l'enquête ayant mesuré le niveau de détachement psychologique du travail.

42% des personnes interrogées oublient leur travail pendant leur temps libre et 45% arrivent à prendre des distances avec leur travail. 29% et 28% respectivement sont moyennement d'accord avec ces énoncés. Au moins 30% ont admis

qu'ils ne peuvent pas facilement oublier leur travail pendant leur temps libre, et 27% ne se voient pas dans la situation de pouvoir prendre des distances avec leur travail une fois la journée de travail terminée. Or, quels sont les effets d'un manque de détachement psychologique du travail pendant les loisirs sur le bien-être des personnes concernées ?

Si on calcule une moyenne des réponses aux quatre questions sur le détachement psychologique du travail et qu'on met les personnes ayant des valeurs de réponse en dessous de la valeur moyenne totale dans le groupe « détachement faible » et les personnes ayant des valeurs de réponses supérieures à la valeur moyenne totale dans la catégorie « détachement élevé du travail », on peut comparer les scores qu'obtiennent les deux groupes de personnes sur les dimensions du bien-être. Le 4^e graphique (à gauche, en bas) montre les résultats.

Les salariés qui déclarent qu'ils ont moins d'occasions de décrocher du travail pendant leurs temps libres sont beaucoup moins satisfaits de leur travail (score de 56,7 contre 64,5 sur 100). Leur sentiment de bien-être général va dans le même sens. En outre, ils font état d'un degré de conflit entre le travail et la vie privée de 63% plus élevé (42,1 sur 100) que les salariés, qui sont en moyenne mieux à même de déconnecter psychologiquement du travail pendant leur temps libre (26,7 sur 100). De plus, le sentiment d'épuisement professionnel exprimé (risque de burnout) est plus élevé et leur estimation des problèmes de santé physique est plus pessimiste.

26 Clark, Sue Campbell (2000): *Work/Family border theory: A new theory of work/family balance*. *Human relations*, Vol. 53 (6), 747-770.

27 Ashford, Blake E. & Kreiner Glen. & Fugate Mel. (2000): *All in a Day's Work: Boundaries and Micro Role Transitions*. *The Academy of Management Review*, Vol. 25, N° 3, 472-491.

28 Nippert-Eng, Christena. (1996): *Calendars and Keys: The Classification of "Home" and "Work"*. *Sociological Forum*, Vol. 11(3), 563-582.

29 Kreiner, Glen. (2000): *Consequences of work-home segmentation or integration: A person-environment fit perspective*. *Journal of Organizational Behaviour*, Vol. 27, 485-507.

L'emploi atypique et asocial

L'emploi en CDI reste la norme parmi les salariés résidents : 91% en 2017. Toutefois, le Luxembourg connaît la deuxième plus forte hausse de la part de l'emploi temporaire, avec une augmentation de 34% entre 2006 et 2016. Et ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus concernés par ce type d'emploi, avec un taux de 42% en 2017.

Le Grand-Duché se démarque nettement de ses partenaires de la zone euro par la gent féminine qui, en 2016, représente 83% du total de l'emploi à temps partiel. Quant aux salariés intérimaires, ce sont en majorité des hommes (environ 80%) et des travailleurs frontaliers (70%).

En 2017, 35% des salariés du Grand-Duché travaillent en soirée. Le Luxembourg se place juste au-dessus de la moyenne de la zone euro (35%). La même année, le travail de nuit touche un salarié sur huit au Luxembourg.

La pauvreté laborieuse

En 2016, ce sont 17,4% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 12,2% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg au-dessus de la moyenne de la zone euro où, pour les travailleurs à temps complets, le Grand-Duché affiche la pire performance.

Et si l'on considère le risque de pauvreté des seuls salariés, le Luxembourg est également lanterne rouge au sein de la zone euro avec un taux de 13,2% en 2017 !

Les accidents du travail

Au Luxembourg, la fréquence des accidents liés à l'activité professionnelle est en diminution depuis une dizaine d'années chez les salariés. En revanche, ce qui pose problème est l'écart grandissant entre le nombre d'accidents déclarés et reconnus. En effet, alors que le taux de reconnaissance des accidents professionnels est de 81,56% en 2005, il descend à 75,35% en 2016.

L'évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Après une amélioration de 2015 à 2017, le *Quality of Work Index* connaît une détérioration en 2018. En effet, il passe de 55,7 à 54,5 points dans la vague la plus récente de l'enquête.

En ce qui concerne les dimensions ayant un impact négatif sur l'évaluation de la qualité du travail, le risque de blessures et d'accidents diminue continuellement depuis 2015. Néanmoins, la perception des risques d'accident au travail diffère fortement selon les groupes de métiers.

Du côté des exigences mentales liées au travail, la contrainte du « multitasking » et celle des efforts de concentration sont relativement élevées dans la population active. Si la dimension de la charge mentale du travail affichait une tendance baissière de 2014 à 2017, en 2018 elle repart à la hausse.

En outre, trois participants sur cinq disent devoir travailler en respectant des délais serrés et près de la moitié d'entre eux estime devoir travailler dans la précipitation. Là aussi, la tendance à la baisse est interrompue en 2018.

Les grandes tendances

Parmi les dimensions propices à une bonne qualité du travail, la liberté de décision dans le travail (autonomie) et la participation aux prises de décisions dans l'entreprise sont deux dimensions primordiales. Or, toutes les facettes de l'autonomie au travail sont en recul. L'évaluation de la flexibilité qu'ont les travailleurs au niveau des horaires de travail, déjà relativement négative en 2014, s'est continuellement dégradée ces dernières années. En revanche, la liberté de décision sur l'ordre des tâches affiche une légère augmentation en 2018, alors qu'elle baissait les années précédentes. Le pouvoir de décision sur le contenu du travail reste stable en 2018 par rapport à 2017, mais il est relativement restreint pour les salariés.

En ce qui concerne les dimensions de la santé et du bien-être au travail, on observe une nette tendance à la hausse du constat de conflits entre le travail et la vie privée. Si le score moyen des participants à l'enquête en 2014 était de 28,8 sur 100 concernant les problèmes à concilier travail et vie privée, ce score a continuellement augmenté d'année en année pour atteindre 34,4 sur 100 en 2018.


Or, cette composante est importante pour une bonne qualité de vie au travail. L'une des causes est le temps de travail réel qui définit la longueur d'une journée de travail. En moyenne, le temps de travail hebdomadaire réel dépasse le temps de travail défini par le contrat de travail. Si pour les femmes cet écart est de 2 heures hebdomadaires, pour les hommes il s'élève en moyenne à 3,6 heures par semaine.

La conciliation entre vie privée et vie professionnelle

Dans de telles circonstances, il n'est guère étonnant de constater que la durée hebdomadaire de travail souhaitée pour les travailleurs ayant un contrat de travail à temps plein est inférieure à 40 heures par semaine : 38,7 heures pour les hommes et 36,3 heures pour les femmes. Dans le même temps, la part de salariés ayant au moins parfois des difficultés à concilier travail et vie privée augmente au cours des dernières années et passe de 30% en 2014 à 40% en 2018 et un peu plus d'un salarié sur cinq répond régulièrement à des e-mails professionnels depuis la maison.

Si on part du principe que le temps de travail est temps de vie, la réduction générale du temps de travail sans réduction du salaire est un progrès social réalisable et réaliste dans la situation économique actuelle et dans le contexte de l'évolution numérique.

La porosité des frontières entre la vie au travail et la vie en dehors du travail est un autre défi pour trouver un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie privée. Les salariés qui déclarent qu'ils ont moins d'occasions de « décrocher » de leur travail pendant leur temps libre sont exposés à des risques pour leur santé physique et mentale. Il est temps de réfléchir sur un véritable droit à la déconnexion qui donne la possibilité aux salariés de ne pas se connecter aux outils numériques et de ne pas être contactés par leur employeur en dehors de leur temps de travail (congés payés, jours de repos, week-end, soirées...). Toute autre forme qui se contente de donner le droit individuel de ne pas répondre à des messages reçus et/ou lus (smartphone, internet, e-mail...) n'arrête pas le risque de stress lié à la porosité des frontières entre la vie professionnelle et la vie privée. En effet, recevoir des messages de son chef sur son portable ne permet pas de se détacher mentalement de son travail et détériore la qualité du repos et le bien-être du salarié.



LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL

	2017 (sauf mention contraire)						Classement LU (du meilleur au pire)	
	LU	Min. ZE	ZE	Max. ZE	BE	DE		FR
Inégalités et pauvreté (2016)								
Part salariale dans la VAB	59,2% ↗	IE : 37,2%	61,7%	SI : 70,2%	66,5%	62,5%	65,2%	14 ^e /19
Ratio S80/S20	5,0 →	SI : 3,4	5,1	LT : 7,3	3,8	4,5	4,4	12 ^e /19
Coefficient de Gini après impôts et transferts (2016)	30,4% ↘	SK : 24,1%	nc *	LT : 37,8%	26,6%	29,3%	29,1%	11 ^e /19
Taux de risque de pauvreté	18,7% ↗	FI : 11,5%	17,1%	LT : 22,9%	16,0%	16,1%	13,1%	12 ^e /19
Ménages ayant de lourdes charges financières liées au logement	36,8% ↘	NL : 9,5%	29,7	CY : 65,0%	30,1%	13,3%	24,4%	15 ^e /19

Chômage et emploi								
Du chômage et des chômeurs								
Taux de chômage (3 premiers trimestres 2018)	5,7% ↗	DE : 3,5%	8,4%	EL : 19,7%	6,1%	3,5%	9,1%	6 ^e /19
Taux de chômage des jeunes	14,1% ↘	DE : 6,5%	17,1%	EL : 39,8%	17,1%	6,5%	20,9%	9 ^e /19
Taux de chômage de longue durée	2,1% ↘	DE : 1,6%	4,4%	EL : 15,6%	3,5%	1,6%	4,2%	6 ^e /19
De l'emploi et des travailleurs								
Création d'emplois (3 premiers trimestres 2018)	3,3% ↗	IT : 0,6%	1,3%	MT : 5,0%	1,3%	1,3%	1,0%	3 ^e /19
Durée hebdomadaire du travail	37,2 h. ↘	NL : 30,7 h.	34,8 h.	CY : 38,5 h.	34,7 h.	34,2 h.	34,7 h.	11 ^e /19
- à temps partiel	23,1 h. ↗	PT : 17,8 h.	20,7 h.	BE : 24,5 h.	24,5 h.	19,5 h.	22,3 h.	18 ^e /19
Taux d'emploi (3 premiers trimestres 2018)	66,8% ↗	EL : 54,8%	67,2%	NL : 77,0%	64,2%	75,7%	65,3%	14 ^e /19
Du non-chômage et du non-emploi								
NEET (16-24 ans) **	5,9% ↗	NL : 4,0%	11,2%	IT : 20,1%	9,3%	6,3%	11,5%	2 ^e /19

Conditions et qualité de l'emploi								
Emploi atypique et asocial								
Part de l'emploi temporaire (CDD)	9,1% ↗	LT : 1,7%	16,1%	ES : 26,8%	10,4%	12,9%	16,8%	6 ^e /19
Part de l'emploi à temps partiel	19,6% ↗	SK : 5,8%	21,5%	NL : 49,8%	24,5%	26,9%	18,2%	14 ^e /19
Part du travail le soir	35,2% ↘	IT : 21,1%	30,3%	EL : 48,9%	29,8%	33,5%	24,7%	12 ^e /19
Part du travail de nuit	12,6% ↘	LT : 8,6%	12,1%	SK : 23,0%	10,9%	11,0%	9,9%	10 ^e /19
Pauvreté laborieuse								
Emploi à temps partiel	17,4% ↘	BE : 6,5%	14,4%	PT : 31,5%	6,5%	14,0%	13,2%	12 ^e /19
Emploi à temps plein	12,2% ↗	FI : 2,3%	7,8%	LU : 12,2%	4,3%	6,6%	5,8%	19 ^e /19
Salariés (16-64 ans)	13,2% ↗	FI : 1,3%	7,8%	LU : 13,2%	3,8%	8,2%	6,1%	19 ^e /19
Non-salariés (16-64 ans)	22,5% ↗	CY : 7,9%	19,6%	PT : 32,1%	13,8%	21,5%	17,4%	14 ^e /19

Zoom sur le Luxembourg	Total	dont :	
		Hommes	Femmes
Ratio S80/S20 (2016)	5,0 →	4,9 ↗	5,1 →
Proportion de personnes au SSM (2018)	15,3% ↘	13,6% ↗	17,8% ↗
Part de chômeurs indemnisés (2018)	52,8% ↗	59,2% ↗	46,3% ↗
Taux d'emploi (3 premiers trimestres 2018)	66,8% ↗	69,8% ↘	63,2% ↗
Durée hebdomadaire du travail	37,2 h. ↘	40,1 h. ↘	33,7 h. ↘
Part de l'emploi temporaire (CDD)	9,1% ↗	8,8% ↘	9,4% ↗
Part de l'emploi à temps partiel	19,6% ↗	6,0% ↗	35,1% ↘

*Note : Les flèches, dans la colonne concernant le Luxembourg, indiquent le sens de la variation par rapport à l'année précédente.
Par exemple, le ratio S80/S20 est stable par rapport à l'année précédente, tandis que le taux de risque de pauvreté est en hausse.
* nc : non connu; ** NEET : not in employment, education or training*

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL

2019

Le *Panorama social 2019*, publié dans la série Dialogue analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socio-économique du pays et pour la replacer dans le contexte européen.

Cette publication s'attache notamment aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus et risquent de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur les inégalités et met en lumière leurs conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son *Panorama* au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus. De plus, la qualité de travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché y sont décrits à l'aide des données du *Quality of Work Index*, un projet commun avec l'Université du Luxembourg.

En outre, en collaboration avec l'Université du Luxembourg et le *Luxembourg Institute of Socio-economic Research*, le *Panorama* met en lumière deux sujets particuliers, à savoir une analyse de la redistribution monétaire à partir d'une microsimulation, ainsi qu'une étude sur la déprivation matérielle des enfants au Luxembourg.

Diffusion :

Librairie Um Fieldgen | 3, rue Glesener | L-1631 Luxembourg
www.libuf.lu | libuf@pt.lu

Édition :

18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200 | F +352 27 494 250
csl@csl.lu | www.csl.lu

PRIX : 5€

ISBN: 978-2-919888-44-3



9 782919 888443



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG